

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,  
RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :  
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39  
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

.32<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du jeudi 26 novembre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. Procès-verbal (p. 4527).
2. Loi de finances pour 1988. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4527).

#### Agriculture (p. 4527)

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.

### PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural) ; Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industries agricoles et alimentaires) ; Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole).

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

M. le ministre.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 4542)

### PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Jacques Pelletier, Jacques Boyer-Andrivet, Joseph Caupert.

#### *Rappel au règlement* (p. 4545)

MM. Louis Minetti, le président.

#### *Suite de la discussion* (p. 4545)

MM. Philippe François, William Chervy, Louis Minetti, Michel Souplet, Paul Girod, François Delga, Serge Mathieu, Bernard Hugo, Roland Courteau, Jean Huchon, Jean-Michel Baylet, Henri de Raincourt, Joselin de Rohan, Germain Authié, Yves Le Cozannet, Guy Besse, Pierre Louvot, Alain Gérard.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 4567)

### PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX

MM. Gérard Delfau, Marcel Daunay, Jean Boyer, Geoffroy de Montalembert, Gérard Roujas, Paul Caron,

Jacques Oudin, François Louisy, Raymond Poirier, Hubert d'Andigné, Guy Robert, Henri Portier, Jacques Machet, Gérard Larcher, Louis Moinard, Christian Poncelet, président de la commission des finances ; le ministre.

#### Sur les crédits du titre III (p. 4581)

Amendement n° II-39 de M. Jean Huchon. - M. Jacques Machet. - Retrait.

Amendement n° II-40 de M. Louis Moinard. - MM. Louis Moinard, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Adoption des crédits.

#### Sur les crédits du titre IV (p. 4582)

Amendement n° II-6 de M. Jacques Pelletier. - MM. Jacques Pelletier, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° II-38 rectifié de M. Alphonse Arzel. - M. Michel Souplet. - Retrait.

Amendements n°s II-44 de M. Jean Huchon et II-46 de M. Jacques Pelletier. - MM. Michel Souplet, Jacques Pelletier. - Retrait.

Amendement n° II-45 de M. Fernand Tardy. - M. William Chervy. - Retrait.

Adoption des crédits.

#### Crédits du titre V. - Adoption (p. 4583)

#### Sur les crédits du titre VI (p. 4583)

MM. Christian Bonnet, le ministre.

Adoption des crédits.

#### Budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 4583)

MM. François Guillaume, ministre de l'agriculture ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Claude Prouvoyeur, Michel Moreigne, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Jacques Machet, Michel Rigou, Emmanuel Hamel, Guy Robert.

Adoption des crédits figurant aux articles 37 et 38.

3. Transmission d'un projet de loi (p. 4593).
4. Transmission d'une proposition de loi organique (p. 4593).
5. Ordre du jour (p. 4594).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, vice-président

La séance est ouverte à dix heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1988

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 92 et 93, (1987-1988).]

#### Agriculture

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'examen du projet de loi de finances par le Parlement constitue toujours un moment privilégié de la discussion politique.

Je sais, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous êtes parfaitement informés des réalités du monde agricole, ainsi que des difficultés dans lesquelles ce secteur économique évolue. Je suis heureux que ce débat nous permette d'examiner ensemble le contexte général de l'agriculture.

La première donnée dont il faut tenir compte est incontestablement la politique agricole commune. Je sais que votre Haute Assemblée se préoccupe particulièrement des conditions de son évolution. La commission des affaires économiques et du Plan du Sénat a d'ailleurs consacré un travail important à l'avenir de cette politique agricole commune.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je vais pouvoir vous donner la primeur du débat qui s'est déroulé cette nuit et qui s'est, hélas ! achevé à cinq heures du matin, par une impossibilité de conclure.

Nous avons examiné le dossier extrêmement difficile des moyens de réduire les dépenses agricoles, dans le budget de la Communauté économique européenne, dont la progression importante est refusée par bon nombre de nos partenaires, et non des moindres.

L'exercice qui nous était demandé ne pouvait, du point de vue de la France, se solder par une nouvelle diminution du revenu agricole ou par une remise en cause de nos exportations.

Aussi, lorsque la commission nous a présenté sa proposition des stabilisateurs budgétaires, destinés à limiter, dans chacun des secteurs de production, les dépenses de la Communauté, en vue de renforcer encore la rigueur budgétaire sur le F.E.O.G.A. - garantie - fonds européen d'orientation et de garantie agricole - la délégation française a tout de suite compris que ces mesures auraient pour effet immédiat de porter atteinte à un revenu agricole déjà défaillant dans l'ensemble de la Communauté.

Cette proposition était donc inacceptable par conséquent, la délégation française ; en prenant acte, a invité le Conseil des ministres de l'agriculture à élaborer une proposition permettant de concilier la nécessaire maîtrise des dépenses communautaires avec la protection du revenu agricole et le maintien de la capacité d'exportation de l'Europe en matière agro-alimentaire.

Aussi, après plusieurs séances infructueuses, nous avons pu mardi, lors de l'avant-dernière séance, présenter une proposition indiquant clairement que nous ne saurions accepter la mise en place de ces stabilisateurs budgétaires sans que soit déterminé, au préalable, un niveau suffisant des dépenses agricoles, c'est-à-dire permettant une bonne gestion de la politique agricole commune.

Une dizaine de délégations nous a rejoint sur ce point, considérant avec nous que le financement minimum de la politique agricole commune devait être assuré sur une base financière normale, à hauteur de 27 milliards d'ECU, soit le montant des dépenses qui auront été engagées en 1987. Cette somme devait être augmentée selon un pourcentage calculé en fonction de l'évolution du produit national brut de la Communauté.

Elle devait par ailleurs être majorée, si nécessaire, pour tenir compte, en cours d'année, de ce que l'on appelle les « circonstances exceptionnelles », à savoir non seulement la baisse du dollar, qui entraîne l'augmentation des restitutions aux exportations, si nous voulons conserver notre part du marché mondial, mais aussi les dépenses supplémentaires, nées d'une concurrence extrêmement vive sur les marchés mondiaux et de pratiques développées notamment par les Américains, ayant pour effet d'abaisser les prix mondiaux des produits agricoles.

Nous avons aussi rappelé que nous ne pouvions effectuer l'exercice qui nous était demandé que dans la mesure où des ressources nouvelles, par rapport aux normes que je viens d'indiquer, étaient accordées pour favoriser l'élimination des stocks, engagement qui avait été pris par la Commission des communautés européennes, en décembre 1986, lors de la révision des mécanismes du prix d'intervention des produits laitiers et des productions bovines.

Enfin, nous considérons - cela faisait aussi partie du préalable - que la gestion du F.E.O.G.A.-garantie devait être globale et que des crédits pouvaient donc, éventuellement, être transférés d'un chapitre à un autre, pour opérer une compensation entre un secteur de production ayant de gros besoins et un secteur de production ayant des dépenses moins importantes. Telle a été notre première proposition, qui fut agréée par l'ensemble des délégations, mises à part les délégations britannique et néerlandaise.

Le président du conseil des ministres ayant repris cette proposition, cette dernière sera soumise au Conseil des ministres des affaires étrangères, ainsi qu'au Conseil des chefs d'Etat et de Gouvernement, qui se réunira à Copenhague, début décembre.

Notre contribution très positive s'est élargie aux deux points les plus sensibles du dossier, après ce problème du préalable que j'ai développé devant vous, à savoir celui du stabilisateur à mettre en place pour les productions céréalières et oléagineuses.

La Commission nous proposait, tout d'abord, une quantité maximale garantie très insuffisante, au-delà de laquelle tout dépassement de production entraîne corrélativement une baisse automatique des prix.

Cette proposition conduisait, par exemple, la Commission à réclamer une baisse du prix du colza de quelque 36 p. 100, diminution considérable qui ne nous permettait pas d'assurer aux exploitants de cette céréale un résultat susceptible de couvrir tant le travail de leur famille que les nécessaires investissements pour l'avenir.

Une telle proposition ne pouvait qu'entraîner un refus global du conseil des ministres.

Considérant que le refus pur et simple n'était pas satisfaisant et qu'il fallait avoir une attitude plus constructive, la délégation française avait proposé une mécanique qui pouvait être acceptée par nos agriculteurs. Elle était celle-ci : autant, pour toutes les productions végétales générales - je veux dire les céréales, les oléagineux, voire la betterave - nous accepterions qu'au-delà d'une certaine quantité, au-delà d'un certain seuil de production, une certaine confiscation des efforts de productivité soit décidée, autant nous ne saurions admettre que soit pénalisé, par une diminution des prix ou une augmentation de la taxe de coresponsabilité, tout dépassement de production qui serait lié à une extension des surfaces. Chacun sait qu'une augmentation de la surface de certaines productions - par exemple, le colza et le tournesol cette année - se traduit inévitablement par une diminution de la surface d'autres productions végétales.

Notre souci - je le répète - était, au-delà d'un certain volume de production, de tenter de limiter la pénalisation de l'amélioration de la productivité physique, c'est-à-dire l'amélioration du rendement, étant entendu que si la Communauté voulait absolument réduire les surfaces, il fallait qu'elle le fasse non pas par une pénalisation portant sur les prix des produits, mais par un système de mise en jachère, qui aurait permis cette réduction des surfaces et, corrélativement, la réduction des quantités.

Là encore, nos propositions n'ont pas été approuvées par bon nombre de délégations, tant celle qui touchait à cette pénalisation limitée portant sur l'augmentation des rendements que celle qui consistait à mettre en jachère un certain nombre de terres ; je signale qu'une variante était possible : jachère nue ou jachère pâturée, celle-ci ayant l'avantage d'inciter un certain nombre de producteurs, qui s'étaient orientés, peut-être à tort, vers les céréales dans des régions non favorables, à revenir à la pâture, et à une pâture exploitée de façon extensive par un troupeau allaitant ou par un troupeau ovin.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Il ne faut pas trop de charges fixes.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** L'essentiel du débat portait sur ces points.

Compte tenu de la position bloquée de la commission, qui ne voulait absolument pas aménager ces propositions pour les rendre acceptables, il nous était apparu utile d'obtenir du Conseil un document qui aurait pu contenir le préalable d'un financement minimum et une mécanique de stabilisateur budgétaire acceptable pour les producteurs. La présidence, dont l'expérience est très limitée, puisque le ministre danois, qui préside aux destinées du conseil des ministres de l'agriculture pour six mois, a pris ses fonctions il y a peu de temps, à la suite d'une élection au Danemark, la présidence, dis-je, n'a pas pu rassembler autour de ces propositions une majorité de délégations, majorité qui pourtant existait. Je le regrette beaucoup, d'autant plus que, je le répète, cela était possible.

Une chose est sûre : dans toute cette négociation, la France aura fait la démonstration de sa volonté d'aboutir ; elle l'aura fait non seulement par ses déclarations, mais aussi par une proposition réaliste et concrète. De toute façon, cette proposition subsiste et chacun sait que son économie est approuvée par bon nombre de délégations. Nous pourrions ainsi apporter au Conseil européen des chefs d'Etat et de

gouvernement une proposition qui, sans être officielle, recueille l'assentiment d'un bon nombre de pays, et cette proposition peut être à la base du compromis sur les affaires agricoles qui peut se dégager à Copenhague, ce que je souhaite vivement.

Pardonnez-moi, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, d'avoir prolongé mon intervention sur ces affaires européennes ; mais je sais que vous y êtes très sensibles et que vous en comprenez l'importance pour l'avenir de notre agriculture.

Je voudrais maintenant en venir au débat qui nous occupe et qui porte sur le budget de l'agriculture.

Ce budget de l'agriculture, nous l'avons souhaité en progression, et en progression sensible, pour répondre à un double objectif : tenter une amélioration, en 1988, du revenu agricole, après celle qui a été obtenue pour 1987, et rechercher les voies et moyens de préparer notre agriculture pour les temps qui viennent.

Dans ce but, notre gouvernement a mené, tout d'abord, avec constance et détermination, une politique de diminution des coûts de production.

Je ne vous rappellerai pas, mesdames, messieurs les sénateurs, les très nombreuses mesures qui ont été prises à cet égard. La politique ainsi menée devrait aboutir, selon les résultats prévisionnels de l'I.N.S.E.E., à une augmentation moyenne de 2,5 p. 100, en francs constants, du revenu agricole.

Cette augmentation s'explique - il faut leur rendre justice - par l'effort de compétitivité des agriculteurs, qui a fait progresser la valeur ajoutée de la branche de 1,9 p. 100 en 1987. Mais elle s'explique aussi par les mesures budgétaires et fiscales prises par le Gouvernement et par les mesures de diminution des charges financières que nous avons eu l'occasion de décider au cours de l'année 1987.

Le projet de budget pour 1988 que je vous propose vise deux objectifs : la diminution des coûts de production et la modernisation de notre agriculture.

Pour ce qui concerne la diminution des coûts de production, j'aurai l'occasion de vous parler en détail ce soir, lors de la discussion sur le projet du B.A.P.S.A., de la limitation de la hausse des cotisations sociales à 2,7 p. 100 en 1988. Je vous rappelle simplement qu'en 1987 les cotisations sociales n'auront augmenté que de 3,8 p. 100 ; c'est déjà le taux le plus faible enregistré depuis plus d'une décennie. En 1988, le taux sera donc de 2,7 p. 100, c'est-à-dire le plus faible depuis la création du B.A.P.S.A.

Le projet de budget pour 1988 comporte par ailleurs la traduction budgétaire des mesures destinées à réduire les taux d'intérêt pour les prêts contractés par les jeunes agriculteurs au cours de la période où les taux étaient particulièrement élevés, c'est-à-dire entre 1982 et 1986.

Voilà pour atténuer les conséquences du passé.

Pour le présent, la subvention pour la bonification permet de nouvelles diminutions des taux des prêts bonifiés, diminutions qui ont été décidées en 1986 et 1987.

Vous aurez noté au passage que, pour la première fois dans l'histoire de la bonification, on assiste à un recul significatif et généralisé des taux d'intérêt supportés par les agriculteurs.

Dans le même esprit, le Gouvernement vous propose d'accroître l'effort de compensation des handicaps, et cela au profit des zones défavorisées. C'est ainsi qu'une augmentation de crédits de 28,8 p. 100 vous est soumise.

Cette augmentation permettra une progression de l'indemnité spéciale de haute montagne de 5,6 p. 100 en francs constants, ce qui nous situe au plafond d'augmentation des indemnités fixé par la réglementation communautaire.

Pour les zones de piémont, cette augmentation sera, en francs constants, par rapport à 1986, de 9 p. 100 pour les bovins et de 35 p. 100 pour les ovins.

Pour les zones de montagne, cette augmentation s'élèvera, toujours en francs constants, à 9,8 p. 100 pour les bovins et à 26 p. 100 pour les ovins.

Enfin, j'ai décidé de vous proposer d'utiliser à plein les dispositions de la réglementation communautaire, en prévoyant la création d'une indemnité de 152 francs par U.G.B. - unité de gros bétail - dans les zones défavorisées simples, qui, jusque là, ne bénéficiaient pas de l'I.S.M. - indemnité spéciale montagne.

Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, notre projet de budget ne se contente pas de gérer le présent ; il a aussi pour ambition de préparer l'avenir.

A cet égard, y a-t-il un investissement plus porteur que l'investissement intellectuel ? Certainement pas.

C'est la raison pour laquelle j'ai prévu un effort très important en faveur de l'enseignement agricole, enseignement technique qui a l'avantage de donner un métier, c'est-à-dire de ne pas fabriquer de chômeurs ; le taux d'emploi des jeunes qui quittent l'enseignement agricole après le brevet professionnel agricole est près de deux fois supérieur - 92 p. 100 contre 50 p. 100 - à celui qui est enregistré par les jeunes qui quittent l'enseignement général avec des diplômes identiques.

C'est bien pour cela que le nombre d'élèves inscrits dans nos établissements est passé de 118 000 en 1975 à 137 000 en 1987, ce qui correspond, en douze ans, à une progression de 17 p. 100, supérieure à l'évolution globale du nombre des jeunes scolarisés dans l'enseignement général et technique. C'est pour cela aussi que, pour la première fois depuis cinq ans, nous créons des postes dans l'enseignement agricole et que nous visons une élévation du niveau de qualification des jeunes.

L'effort réalisé pour l'enseignement agricole public est, bien sûr, prolongé dans le secteur de l'enseignement agricole privé.

En effet, pour avoir toutes les chances de réussite professionnelle dans ce métier difficile qui demande aujourd'hui de réunir de multiples compétences - celles du technicien et du gestionnaire - les aides publiques seront subordonnées à la reconnaissance d'une véritable capacité professionnelle de chef d'entreprise. Hier encore, une grande concertation entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les responsables d'établissement nous permettait de définir les conditions et les moyens d'une meilleure capacité professionnelle.

Ainsi, dans cette perspective, qui prévoit que, en 1992, le niveau du B.T.A. - brevet de technicien agricole - et un stage de six à douze mois en entreprise seront requis, ce sont plus de soixante filières nouvelles B.T.A. et près de cinquante filières B.T.S.A. - brevet de technicien supérieur agricole -, représentant une capacité supplémentaire de formation de 5 000 jeunes, qui ont été ouvertes pour les seules années 1986 et 1987. C'est essentiellement à ces filières nouvelles que sont consacrés les postes, que je propose de créer dans le présent projet de budget.

En ce qui concerne l'enseignement agricole privé, vous savez que, dès que le Gouvernement actuel est entré en fonctions, des crédits supplémentaires ont été alloués afin de permettre l'application d'une loi qui avait été votée sans les moyens nécessaires à son application.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** En 1988, les crédits de l'enseignement agricole privé augmenteront de 38 p. 100. Ces crédits permettront la poursuite de l'action engagée l'an passé, notamment l'actualisation des rémunérations et des crédits de fonctionnement.

Mais j'ajouterai, mesdames, messieurs les sénateurs, que j'ai obtenu que, d'ici à la fin de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, les crédits nécessaires seraient inscrits au budget de mon ministère pour permettre que la subvention par élève interne pour les établissements privés du temps plein puisse passer à 4 000 francs par an, et cela à partir de l'exercice budgétaire de 1988, c'est-à-dire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocrate.*)

Pour les maisons familiales rurales, l'an passé, j'avais eu la satisfaction de vous annoncer la prise en charge à 100 p. 100 par l'Etat des rémunérations de leurs enseignants. Je suis aujourd'hui autorisé à vous indiquer que, à ma demande, le Gouvernement prendra d'ici à la fin du débat parlementaire sur la loi de finances les dispositions nécessaires pour augmenter l'aide accordée aux maisons familiales rurales.

Préparer l'avenir, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est aussi favoriser les investissements. Ce sera fait à la fois par la hausse des autorisations de programme et par celle des crédits de paiement. Comme vous le savez parfaitement, dans

le passé, ce chapitre budgétaire a non seulement été souvent négligé, mais aussi parfois amputé en cours d'exercice : ce fut le cas en 1983 et 1984, sans compter l'insuffisance des crédits de paiement, qui représentait une autre façon d'annuler les autorisations de programme.

**M. Christian Bonnet.** Oui, oui ! Absolument !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** L'augmentation des crédits dans la loi de finances permettra de faire un effort important dans le secteur de la recherche. Ainsi, les crédits de recherche inscrits à mon budget augmenteront de 24 p. 100 en 1988. Depuis 1982, comme vous le savez, le ministère de la recherche a seul la compétence budgétaire pour l'I.N.R.A. - Institut national de la recherche agronomique.

De même, en 1988, les crédits d'équipement pour l'hydraulique augmenteront de 8 p. 100 et les crédits de l'aménagement rural de 90 p. 100.

J'ai également souhaité et obtenu que les crédits d'investissement destinés aux secteurs des industries agricoles et alimentaires puissent bénéficier de dispositions favorables en dépit du fait que ces entreprises bénéficient déjà de dispositions fiscales arrêtées par le Gouvernement, telles la diminution de la taxe professionnelle et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

Il m'a semblé nécessaire de disposer de moyens suffisants pour conforter l'aval de nos agricultures et favoriser nos exportations agro-alimentaires.

Naturellement, tous ces efforts dont je viens de rappeler les grandes lignes ne préjugent pas celui qu'il faudrait consentir à la suite de la loi de modernisation de l'agriculture dont le projet a été déposé sur le bureau des Assemblées. Ce texte, comme vous le savez, comporte un certain nombre de dispositions essentielles et attendues par les agriculteurs. Pas moins de dix-huit mesures ont été répertoriées.

Citons notamment celles qui doivent nous permettre d'adapter notre droit alimentaire afin de nous préparer au grand marché de 1992 et de ne pas subir, de la part de nos partenaires européens, de distorsions de concurrence liées à la qualité.

On peut également citer les dispositions sociales qui prévoient - nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la discussion du B.A.P.S.A. - une meilleure répartition des cotisations sociales en fonction des capacités contributives de chacun des agriculteurs et les dispositions qui nous permettent d'adapter à l'agriculture les procédures de recherche d'une solution amiable ainsi que les procédures de règlement judiciaire pour les faillites. Des situations douloureuses sont ainsi réglées de façon à la fois économique et humaine. C'est ainsi qu'un fonds de reconversion permettra aux agriculteurs qui sont obligés de quitter la profession agricole de retrouver dans un autre secteur d'activités une profession à la hauteur de leurs compétences.

On peut aussi citer les dispositions incitant au développement du fermage afin d'éviter que les agriculteurs ne supportent les conséquences d'une obligation de rachat des terres qu'ils exploitent et les dispositions assouplissant le contrôle des structures sans pour autant renoncer aux dispositions essentielles de la loi d'orientation. C'est ainsi que nous proposons la mise en place d'une prime d'orientation des terres destinée à favoriser, après cessation d'activité d'un exploitant, l'orientation de ses terres vers ceux qui ont besoin de restructurer leurs activités et à encourager le maintien de ces terres dans le système du fermage.

Nous avons aussi remodelé la surface minimale d'installation en la dotant de critères économiques et non plus de surface.

Toutes ces dispositions sont contenues dans la loi de modernisation que vous aurez à examiner.

Connaissant tout l'intérêt que vous portez à l'agriculture, je suis persuadé que vous pourrez nous apporter des éclairages supplémentaires et nous permettre d'améliorer les dispositions que nous avons prévues en pleine concertation avec les organisations professionnelles.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les propositions que nous sommes amenés à faire aujourd'hui. Elles s'insèrent dans une politique de modernisation de l'agriculture et d'amélioration nécessaire du revenu des agriculteurs, et ce en dépit de la rigueur budgétaire que

le Gouvernement a décidé de développer, ainsi que du contexte communautaire et international difficile que vous pouvez apprécier.

Le Gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre, a décidé de mener une action efficace et entend vous le démontrer par le biais de ce projet de budget de l'agriculture dont l'augmentation se situe à 5,13 p. 100.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est très bien !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Les moyens sont ainsi disponibles pour que l'agriculture française de demain reste l'une des plus performantes du monde, qu'elle continue à améliorer les résultats de sa balance commerciale et qu'elle permette aux agriculteurs et aux agricultrices de disposer des outils efficaces qui sont indispensables au maintien d'une activité dans toutes les régions rurales. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**(M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Michel Dreyfus-Schmidt au fauteuil de la présidence.)**

### PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER vice-président

**M. le président.** Comme cinq rapporteurs et quarante-deux orateurs doivent intervenir, je demande instamment aux uns et aux autres de faire un effort pour respecter leur temps de parole, sinon certains d'entre vous ne pourraient pas s'exprimer, ce qui serait profondément injuste.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un budget de l'agriculture dont les crédits augmentent plus rapidement que l'inflation est un fait suffisamment rare depuis quelques années pour qu'il soit souligné.

En effet, avec une progression de 5,13 p. 100 après les modifications apportées par l'Assemblée nationale, le budget de l'agriculture se situe nettement au-dessus de la moyenne des autres ministères. Si l'on élimine la diminution mécanique de la bonification des prêts du Crédit agricole mutuel, les dotations progressent de 9,6 p. 100. L'agriculture a ainsi retrouvé la priorité qu'elle n'aurait jamais dû perdre ; le Sénat espère qu'elle la conservera encore longtemps, car celle-ci lui est indispensable pour affronter les défis de la fin du siècle.

Il était temps de redonner un second souffle à notre politique agricole en ranimant l'espoir du monde agricole, qui était sérieusement compromis par une conjoncture difficile. Le budget de l'agriculture ne représente toutefois qu'une faible partie des dépenses consenties en faveur de l'agriculture : 27 p. 100.

Le secteur agricole a bénéficié en outre de crédits imputés sur d'autres budgets ou comptes spéciaux du Trésor.

Ainsi, l'ensemble des dépenses orientées vers l'agriculture en 1988 s'élèvera à 127 800 millions de francs. Ces dépenses progresseront de 9,1 p. 100. Il s'agit incontestablement d'une augmentation très substantielle.

Parmi ces dépenses, il convient de noter que le poste le plus important est celui des dépenses sociales. Celles-ci représentent 46 700 millions de francs, soit 36 p. 100 de l'ensemble.

Les dépenses européennes avec 41 300 millions de francs se trouvent au second rang et représentent 32 p. 100 du total. Elles augmentent de 27 p. 100 par rapport à l'année dernière et il faut noter, mes chers collègues, que, pour la première fois, ces dépenses européennes agricoles seront supérieures à celles du budget propre du ministère de l'agriculture. Ce fait est important ; il illustre parfaitement la place de plus en plus grande qu'occupe la politique agricole commune dans la politique agricole française. Il est donc nécessaire de suivre avec une attention toute particulière les décisions prises par la Communauté.

Nous vous remercions, monsieur le ministre, pour les informations données à l'instant concernant les décisions de Bruxelles. La rupture des négociations cette nuit nous préoccupe profondément.

Mais nous apprécions votre combativité, monsieur le ministre, tout en sachant bien que votre équilibre de vie est malmené en raison des marathons nocturnes des dernières semaines. Nous vous faisons confiance pour défendre au mieux la paysannerie française. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et de la gauche démocratique.)*

Cet accroissement de la part des dépenses européennes traduit principalement la reconduction dans l'avant-projet de budget pour 1988 de la C.E.E. de la différence entre le budget prévisionnel pour 1987 du F.E.O.G.A. et l'exécution de ce budget, les dépenses supplémentaires résultant principalement de l'augmentation des restitutions à l'exportation, consécutives à la baisse des prix mondiaux.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, le monde agricole redoute le sommet européen qui doit se tenir à Copenhague les 4 et 5 décembre prochains.

La Commission de Bruxelles propose en effet d'entériner un système de « stabilisateurs budgétaires » destiné à mieux maîtriser les quantités produites par les agriculteurs.

Ces stabilisateurs budgétaires risquent de porter un coup sévère à la vocation française d'exporter des produits agricoles, alors que la commission des comptes de l'agriculture vient de confirmer une tendance pressentie.

Le solde extérieur de la balance agro-alimentaire française régresse. Il s'établit à 15,3 milliards de francs pour les huit premiers mois de l'année, ce qui fait de l'agriculture la principale source de devises de la France. Mais c'est, à période comparable, 1 milliard de moins qu'en 1986. Cette situation s'explique par le fait que l'offre de produits agricoles est supérieure à la demande sur les marchés mondiaux, par l'offensive américaine qui lance un défi à l'Europe et par la faiblesse du dollar.

La France, comme les autres pays européens, se trouve confrontée à un problème grave de débouchés pour ces productions, qui devrait s'aggraver à l'avenir compte tenu des gisements de productivité non encore exploités en agriculture.

Au cours des trois dernières années, la production de céréales a déjà augmenté de 100 millions de tonnes dans le monde sans que cet accroissement soit imputable aux nations traditionnellement exportatrices.

Pour illustrer l'ampleur du problème, il convient d'avoir à l'esprit les chiffres suivants : il existe encore près de 30 millions d'hectares de terres cultivables non encore exploitées en Argentine. Le Brésil s'emploie à mettre en valeur 50 millions d'hectares nouveaux. La production agricole chinoise a augmenté de 50 p. 100 en six ans. La production de blé en Arabie saoudite est passée en dix ans de 150 000 tonnes à 1,7 million de tonnes. Depuis 1981, le Bangladesh, le Chili, la République dominicaine, l'Inde, l'Indonésie, le Nigeria ont augmenté leur production de céréales dans des proportions comprises entre 22 et 60 p. 100. La liste des exportateurs de céréales recèle depuis 1984 des surprises : on y trouve, en effet, l'Autriche, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Finlande, la Hongrie, l'Inde, l'Uruguay, le Zimbabwe. La même année, les importations de céréales de l'U.R.S.S. passaient de 40 à 25 millions de tonnes. Que deviendrait, d'ailleurs, la situation mondiale si l'Union soviétique était capable de produire comme les pays occidentaux ? Il faut y réfléchir !

Autant dire que la concurrence est sévère et que la France va devoir se battre pour conserver ses positions sur les marchés internationaux.

Nous nous trouvons confrontés aujourd'hui à une conjoncture foncièrement différente de celle qui prévalait au moment de la signature du Traité de Rome.

Certes, la politique agricole commune n'a pas démerité. Elle a été le ciment de la construction européenne, surtout lorsque nous étions six Etats membres.

Ce que nous attendons de nos gouvernants, c'est la volonté politique de lui donner un second souffle. En effet, si l'Europe ne réaménage pas sa politique agro-alimentaire en fonction des données économiques nouvelles, elle s'autodétruit.

Les contre-pouvoirs l'étoufferont : celui des multinationales, celui des technologies américaines et japonaises, celui des finances et des investissements, celui des intérêts socio-humanitaires du tiers monde.

En même temps, l'inadaptation de nos structures, la faiblesse de certaines de nos industries de transformation, le gonflement des mesures de soutien des marchés désarmeront son pouvoir de résistance.

En laissant jouer les forces que nous avons énumérées, en baissant toujours les bras devant les Etats-Unis, d'ici quinze à vingt ans la majorité de nos agriculteurs seront expulsés de leurs fermes sous la force incompressible des faits économiques, avec tous les drames humains que cela comportera. Si l'on veut maintenir l'Europe, il faut donc rénover les mesures d'application du Traité de Rome.

D'un autre côté, l'importance des enjeux exige, au niveau des grands pays occidentaux, une concertation politique urgente et sans faiblesse.

Le problème à poser à nos chefs d'Etat, lors de la conférence de Copenhague, est simple : veut-on encore d'une Europe avec des paysans ? Si la réponse est positive - ce que j'espère - il faut fixer les moyens et les prix pour sauver la P.A.C. en adaptant l'ancienne P.A.C. aux nouveaux objectifs retenus ; mais, pour commencer - c'est là l'essentiel - ayons la volonté politique de faire respecter la préférence communautaire. Ce sera une source d'économie pour les contribuables européens et redonnera confiance à nos paysans.

**M. Philippe de Bourgoing.** Très bien !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** J'en viens maintenant à l'examen du budget propre de l'agriculture.

Les mesures nouvelles proposées sont essentiellement orientées vers l'enseignement et la recherche, la protection sociale, l'aménagement de l'espace rural et le secteur agro-alimentaire. Elles tendent également à alléger les coûts de production des agriculteurs, ce qui est fondamental.

Il est clair que ce projet de budget permet de préparer l'avenir de l'agriculture française, notamment grâce à l'effort substantiel prévu en faveur de l'enseignement agricole. Avec une progression globale de 8,4 p. 100, le budget de l'enseignement agricole constitue une des priorités du budget de l'agriculture. Cette progression marque incontestablement la volonté de faire de notre enseignement un dispositif d'accompagnement des évolutions futures de l'agriculture.

Dans la conjoncture de rigueur budgétaire qui a prévalu pour la préparation du projet de loi de finances, il convient d'apprécier cette évolution à sa juste valeur.

En ce qui concerne l'enseignement public, les dépenses de personnel s'élèvent à 1,798 millions de francs et représentent près de 95 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'enseignement.

Ce budget marque une rupture par rapport aux années précédentes. Non seulement il ne comporte aucune suppression d'emplois, mais il comprend la création de 80 postes d'enseignants.

Ces créations d'emploi vont permettre une élévation des niveaux de qualification dans l'enseignement technique et l'enseignement supérieur. Elles doivent faciliter l'ouverture de nouvelles filières, en particulier au niveau du brevet de technicien supérieur agricole et du brevet de technicien agricole.

L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire bénéficiera de moyens accrus, tant en personnels qu'en équipements, pour lui permettre de faire face à l'évolution des techniques et de la science au cours des prochaines années.

Les crédits affectés aux bourses sont complétés pour permettre d'assurer le maintien de la parité des bourses de l'enseignement technique agricole avec celles de l'enseignement technique de l'éducation nationale.

L'effort réalisé concerne également l'enseignement agricole privé. Les crédits de subventions de fonctionnement sont augmentés de 167,8 millions de francs, soit une progression sensible de 17,4 p. 100. Depuis la loi de finances pour 1986, ces crédits ont augmenté de 33,5 p. 100. Ils sont passés de 844 millions de francs à 1127 millions de francs.

Ces crédits permettront de verser aux établissements dits de plein temps classiques une subvention de 4 000 francs, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988, comme vous nous l'avez annoncé à l'instant, et non à la rentrée scolaire 1988-1989, comme prévu initialement. Nous vous remercions, monsieur le ministre, d'avoir choisi le Sénat pour annoncer cette décision. Cela évitera de longues discussions au cours de cette journée ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Il y avait là, en effet, un hiatus dans le processus de rattrapage entrepris en 1986 et nous sommes particulièrement heureux que vous ayez accepté de le corriger.

Il reste cependant un petit point sensible, avec l'article 5 de la loi de 1984 concernant les maisons familiales rurales. Mais je laisse le soin à mon collègue Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, de vous demander de plus amples précisions sur ce problème.

La recherche constitue également, dans le budget de l'agriculture, une priorité essentielle qu'il faut souligner. Elle est, avec l'enseignement, l'un des moyens de modernisation de l'agriculture française. Les crédits qui lui sont consacrés s'élèvent à 104,4 millions de francs, soit une progression de 14 p. 100 par rapport à 1987.

Mais si vous avez apporté, monsieur le ministre, une attention toute particulière à l'évolution de ces crédits, il ne semble pas que votre collègue chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur en ait fait de même concernant les crédits de l'I.N.R.A., qui sont inscrits à son budget. En effet, ils sont en diminution et des emplois de chercheurs sont supprimés dans le cadre des mesures d'économie. Cela nous paraît très regrettable quand on connaît la qualité de l'I.N.R.A. et le sérieux de ses recherches, notamment dans le domaine agricole.

Il semble qu'une concertation plus étroite aurait pu permettre d'éviter un résultat aussi peu satisfaisant et, pour l'avenir, je me pose la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'envisager le rattachement de l'I.N.R.A. au budget de l'agriculture.

**Emmanuel Hamel.** C'est une excellente suggestion !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Votre commission des finances a noté, par ailleurs, l'augmentation importante des crédits mobilisés pour la protection sociale. Ces crédits, qui s'établissent à 10 milliards de francs, progressent de 20 p. 100 par rapport à 1987. Ils traduisent un accroissement de la solidarité nationale.

L'évolution très positive de la subvention d'équilibre versée au B.A.P.S.A. - plus de 24,3 p. 100 - est la contrepartie du freinage des cotisations professionnelles, qui augmenteront en masse de 2,7 p. 100 en 1988. A cette hausse, il faut ajouter 1,8 p. 100 pour compenser la diminution de 10 p. 100 des taxes sur certains produits. Cette augmentation - vous l'avez souligné, monsieur le ministre - est la plus faible qui ait été enregistrée depuis de nombreuses années, voire depuis que le B.A.P.S.A. existe.

Votre commission des finances s'en félicite, compte tenu de l'équilibre fragile de certaines exploitations. Selon la mutualité sociale agricole, plus de 11 000 chefs d'exploitation se retrouvent, en 1987, sans couverture sociale pour n'avoir pas pu acquitter le paiement de leurs cotisations Amexa.

La situation du fonds de garantie contre les calamités agricoles apparaît, en revanche, moins satisfaisante. Pour faire face aux dépenses exceptionnelles de ces dernières années, le fonds de garantie s'est trouvé dans l'obligation d'emprunter 1,5 milliard de francs. Par ailleurs, il ne dispose plus d'aucune réserve.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que, cette année encore, le fonds de garantie va devoir verser des indemnités importantes à la suite des dramatiques intempéries qui ont sévi en Bretagne. Ce fonds de garantie étant alimenté paritairement, la contribution de la profession a joué. Nous souhaiterions cependant que l'Etat verse une part équivalente à celle qu'a versé la profession.

Dans ces conditions, il apparaît à votre commission des finances que, par-delà les difficultés actuelles, il convient de réfléchir aux voies et moyens permettant d'adapter le régime de garantie contre les calamités agricoles, qui s'essouffent manifestement à suivre le rythme d'accidents climatiques de plus en plus fréquents.

L'action économique que je souhaite aborder maintenant regroupe la masse la plus importante des crédits au service du développement et de la modernisation agricoles. Elle représente, avec 15 220 millions de francs pour 1988, 56 p. 100 des crédits d'intervention du ministère. Mais, si l'on exclut les crédits de bonification, elle progresse alors de 2,5 p. 100 en 1988.

L'essentiel de ces dotations sera affecté à l'aménagement de l'espace rural pour le versement d'aides aux zones défavorisées et à la montagne. Les travaux d'aménagements hydrauliques agricoles et la forêt bénéficieront aussi de dotations en forte progression.

Les actions de valorisation de la production, vitales pour la compétitivité de l'agriculture française, mobiliseront des crédits substantiels pour le soutien des marchés. Sur ce point, je souhaiterais vous faire part, monsieur le ministre, de la profonde préoccupation du Sénat quant à l'évolution de la production de la viande bovine en France, plus particulièrement dans les régions d'élevage. Le prix moyen de la viande bovine à la production a perdu 15 p. 100 en francs constants depuis trois ans. Cette baisse sans précédent est essentiellement due aux abatages massifs de vaches laitières consécutifs aux quotas laitiers, mais aussi à une sous-consommation.

Mais la production de viande bovine n'est pas structurellement excédentaire. Des études à moyen terme prévoient une forte baisse de l'offre de viande à partir de 1990-1991. Selon certains scénarios, l'Europe pourrait manquer de viande.

Confrontés aux distorsions de concurrence à l'intérieur de la Communauté, les éleveurs français ne sont plus en mesure de s'imposer dans la compétition communautaire. C'est particulièrement le cas avec la R.F.A., principal concurrent de la France, où les éleveurs bénéficient d'une aide fiscale équivalente à 5 p. 100 de leur chiffre d'affaires, je veux parler des cinq points de T.V.A. Cet avantage leur a été accordé lors de la conférence de Fontainebleau en mars 1984, conférence où visiblement les pouvoirs publics français de l'époque ont trahi l'agriculture française. (*Applaudissements sur certaines travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Ainsi, sur les douze dernières années, le nombre de bovins mâles engraisés en France a régressé de 10 p. 100 alors que la production communautaire augmentait de 5 p. 100 et celle de la R.F.A. de 24 p. 100.

Que se passe-t-il aujourd'hui dans la plupart des grands abattoirs français ? Dans mon département, à huit kilomètres de chez moi, se trouve le plus grand abattoir de la Socopa, premier groupe de viande d'Europe. Eh bien ! un quart des viandes traitées provient de la République fédérale d'Allemagne.

Cette situation est totalement anormale.

Cette crise tient également à la très forte progression des frais financiers supportés à l'occasion de l'engraissement. Selon les chiffres qui m'ont été communiqués, ces frais auraient été multipliés par trois en trois ans. Il y a là un problème délicat.

Alors que l'inflation s'est fortement réduite et que les prix à la production de la viande bovine ont baissé, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le maintien de taux d'intérêt à court terme relativement élevés s'est traduit par l'apparition d'une nouvelle charge financière de l'ordre de 5 p. 100 de la valeur finale des animaux, ce qui explique que la position de la production française ne cesse de se détériorer au sein de la Communauté économique européenne.

En clair, cela signifie que, sur des prix en baisse, nous avons un écart de 2 francs à 2,40 francs au kilogramme net avec les éleveurs allemands, et près de 500 francs en frais financiers par bête. Les éleveurs allemands étant dans une meilleure situation que la nôtre, ils autofinancent à 80 p. 100 leurs contrats d'engraissement alors que nous sommes, au moins à 80 p. 100, obligés de faire appel à l'emprunt.

Monsieur le ministre, il me paraît indispensable de donner aux éleveurs de bovins les moyens financiers pour passer ce cap difficile et éviter une dévitalisation de ce secteur qui pourrait lui être fatale. Pour cela, une aide momentanée doit être mise en place en attendant le retour à une situation d'équilibre, qui devrait intervenir d'ici à deux ou trois ans. A cet égard, je rappellerai simplement deux faits.

Lors de la conférence annuelle où j'avais l'honneur de siéger à vos côtés, l'allègement des charges pour les éleveurs a été différé parce qu'il fallait trouver le moyen technique pour venir en aide aux prêts à court terme d'engraissement. Dans l'ensemble des autres secteurs, des points de bonification ont été accordés sur les prêts, seul le secteur d'engraissement en a été exclu.

Au cours de ces dernières années, des aides conjoncturelles ont été accordées aux éleveurs de bovins, lorsque les cours ont anormalement régressé. Il y en a eu en 1984, en 1985, année où votre prédécesseur M. Nallet a accordé 300 millions de francs, et en 1986 où vous avez vous-même, lors de la conférence annuelle, octroyé une aide de 400 millions de francs. Or, cette année, rien n'est prévu sauf pour le troupeau allaitant, uniquement en zones défavorisées, et ce à concurrence de 150 millions de francs. Aussi, la demande pressante que je

vous adresse, monsieur le ministre, fait suite à celle que notre collègue M. Briane a formulée à l'Assemblée nationale. Elle se résume par l'attribution d'une aide conjoncturelle aux éleveurs sous forme d'une prise en charge par l'Etat des frais financiers des prêts à court terme d'engraissement à concurrence de 50 p. 100.

Le coût global de cette mesure est de l'ordre de 80 millions de francs puisque, d'après les sources du Crédit agricole, l'ensemble des encours des prêts à l'engraissement s'élève à 360 millions de francs. Cette somme n'est pas négligeable, j'en conviens. Je n'ai pas estimé devoir déposer un amendement sur ce point mais, en tant que rapporteur du budget de l'agriculture pour la commission des finances, je me permets d'insister sur ce point. Sachez, monsieur le ministre, que l'ensemble des groupes de la majorité du Sénat s'associe à cette démarche. Nous attendons tous une réponse de votre part.

Il nous paraît très important qu'une solution soit trouvée à l'occasion de cette discussion budgétaire, nous nous emploierons à vous y aider. (*Applaudissements sur certaines travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., et de l'union centriste.*)

Enfin, ma dernière observation concerne la fiscalité. La loi de finances pour 1987 comportait déjà un important volet agricole. Le projet de loi de finances pour 1988 complète certaines dispositions, notamment la déduction pour investissement dans les groupements agricoles d'exploitation en commun, G.A.E.C.

Il propose, en outre, de lier l'évolution du taux de la taxe sur les propriétés non bâties à celle de la taxe d'habitation de façon à éviter son augmentation trop rapide. Cette mesure constitue un point positif même si elle ne règle pas la situation des propriétaires pour lesquels l'impôt a déjà atteint des niveaux anormalement élevés.

Je voudrais simplement rappeler que le Sénat a complété ce volet fiscal en adoptant de nouvelles mesures.

La première autorise les bailleurs de biens ruraux à opter pour la T.V.A. lorsque le fermier est imposable à cette taxe.

La deuxième permet la compensation par l'Etat des pertes de produit fiscal par les communes des exonérations de foncier non bâti définies à l'article 1395-1<sup>er</sup> du code général des impôts. Cette mesure est très importante car c'est la première fois que l'Etat accepte de fournir une compensation dans le domaine du foncier non bâti.

Enfin, la troisième mesure a pour effet de relever de 40 000 francs à 70 000 francs le plafond des ressources non agricoles au-delà duquel l'imputation des déficits agricoles sur le revenu global n'est plus possible.

Telles sont, mes chers collègues, les principales observations que je voulais présenter. J'aurais aimé aller plus dans le détail mais je réponds à l'appel de M. le président pour laisser un temps de parole convenable à mes collègues. Je vous renvoie donc à mon rapport écrit, qui commente en détail les différents chapitres.

Enfin, le projet de budget pour l'agriculture apparaît à bien des égards très positif, même si certains points auraient pu encore être améliorés. J'espère que nous trouverons une solution au problème des éleveurs bovins, mais tout n'est-il pas perfectible, monsieur le ministre ?

En conclusion, mes chers collègues, la commission des finances vous demande d'approuver ce budget qui est l'un des meilleurs que la France ait connu pour son agriculture. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Sordel, rapporteur pour avis.

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires économiques a examiné le projet de budget pour l'agriculture et le rapport qui vous a été distribué tient compte de ses observations.

Ce rapport comprend quatre parties.

La première partie est un rappel des chiffres clés de l'agriculture et du projet de budget. Je n'insisterai pas sur ces données puisque M. du Luart a longuement commenté ce projet.

La deuxième partie concerne l'organisation économique de l'agriculture en France.



La troisième partie est son complément naturel, puisqu'il s'agit de l'organisation économique à travers la politique agricole commune.

Enfin, la quatrième partie est réservée à une approche très simple, forcément incomplète, des liaisons qui peuvent exister entre le budget de 1988 et les objectifs poursuivis en vue de 1992.

En ce qui concerne la situation générale de l'agriculture et les principales données budgétaires, dans les différents tableaux qui figurent au rapport écrit vous noterez que le revenu agricole ne s'est pas réellement amélioré. Sur les dix ans qui viennent de s'écouler, on constate en francs constants une diminution, légère peut-être, mais qui atteint 0,3 p. 100 tout de même. C'est la conséquence de facteurs que les agriculteurs connaissent bien : la baisse des prix et les contraintes qui ont été imposées pour l'application de certaines règles communautaires ne sont pas étrangères à cette évolution.

Pendant ces dix ans, si, en francs courants, l'augmentation du revenu moyen était d'environ 9 p. 100 par an, en francs constants, elle n'était que de 0,3 p. 100.

Il est plus intéressant de constater que l'intervention de l'Etat a été inversement proportionnelle à la progression des revenus. Ce dernier a en effet apporté chaque année une correction par des subventions nationales ou des subventions transférées du F.E.O.G.A. Ces subventions ont été multipliées par 2,5 depuis 1980. En revanche, une partie de charges financières que l'agriculture ne supportait pas avant ou beaucoup moins, a amputé une bonne partie de ces augmentations de subventions, ce qui fait qu'au total l'apport est au coefficient de 1,84 p. 100 par rapport à 100 en 1980.

Ce chiffre que vous pourrez lire dans le rapport est très important et très significatif. Chaque année où le revenu a baissé pour des raisons techniques ou économiques, l'Etat a compensé en partie ou en totalité cette baisse. Par conséquent, les revenus ont été maintenus au niveau que j'ai évoqué tout à l'heure.

Conséquence de cette situation, le prix des terres a baissé pratiquement de 40 p. 100 dans les cinq ou six dernières années.

Tout cela montre bien que le revenu agricole ne peut être qualifié comme il l'est quelquefois d'extraordinairement progressif. Au contraire, les agriculteurs se trouvent dans une situation difficile que nous connaissons bien.

L'ensemble des dépenses consacrées à l'agriculture augmente de 9,1 p. 100, progression importante alors que le budget de l'Etat n'augmente que de 2,78 p. 100 et que la part du budget du ministère de l'agriculture représente seulement 5,1 p. 100 d'augmentation. Cette année, le budget de l'agriculture représente 14,7 p. 100 des dépenses de l'Etat, pour 13,9 p. 100 l'an dernier, ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement de prendre en considération la situation agricole.

Deux éléments sont intéressants à signaler ; il s'agit de l'augmentation du coût de la politique commune - nous y reviendrons tout à l'heure - et de l'augmentation de la part versée au B.A.P.S.A., qui résulte de la volonté du Gouvernement de faire prendre en compte par l'Etat une partie des charges supplémentaires de ce budget. Sans cette intervention, celui-ci aurait dû augmenter beaucoup plus que de 2,7 p. 100 ses cotisations professionnelles. On voit bien là la volonté de l'Etat d'alléger les charges des exploitants. La baisse des bonifications constate la diminution des taux d'intérêt des emprunts.

En revanche, on peut noter la progression de certains chapitres. Ils seront commentés - j'en suis sûr - par les différents rapporteurs. Citons l'augmentation des dépenses d'enseignement, celle des dépenses d'orientation et d'intervention, qui progressent de 7 p. 100 contre 5 p. 100 pour le budget général, enfin l'augmentation des dépenses destinées aux zones défavorisées.

Nous regretterons simplement que les crédits affectés à la sélection animale et à l'amélioration génétique, en général, subissent une diminution d'environ 11 p. 100. J'y reviendrai ultérieurement car c'est certainement une des constatations les plus ennuyeuses pour l'avenir et surtout à l'horizon 1992.

J'en arrive maintenant à l'organisation économique de l'agriculture française. Elle découle de la loi que nous avons votée en décembre 1986 - voilà un an bientôt - et qui a restructuré le conseil supérieur de l'orientation agricole.

Ce dernier résultat de deux lois, l'une de 1980 et l'autre de 1982. Il a peu fonctionné pendant la période de 1980 à 1987. En effet, il comportait - je crois - au départ, une tare assez difficile à surmonter : le nombre de ses représentants était trop important, ce qui rendait difficiles sa réunion et encore plus son travail.

Aussi, la loi votée voilà un an et dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur avait ramené le nombre de ses représentants à une dimension plus rationnelle. Ce conseil comporte maintenant dix-neuf membres seulement, contre trente-sept en 1980 et quarante-neuf en 1982. Ces dix-neuf membres se sont déjà réunis cinq fois au cours de cette année, alors qu'une seule réunion de ce conseil avait eu lieu lors des six années antérieures.

Le conseil supérieur de l'orientation agricole a travaillé selon les règles qui ont été fixées par la loi et qui lui donnent compétence pour délibérer : sur les orientations économiques de la politique agricole, notamment en matière d'investissements ; sur la coordination entre les organismes interprofessionnels intéressés ; sur l'utilisation non alimentaire des produits agricoles ; enfin sur la gestion de la forêt à propos de laquelle il travaille très étroitement avec le conseil supérieur de la forêt puisqu'un des membres de ce dernier est invité à chaque fois que des problèmes forestiers sont à l'ordre du jour.

Tout au début de l'année 1987, après que nous avons voté le budget de cette même année, il a participé à la répartition des crédits réservés au chapitre 44-53 qui ont permis d'effectuer des choix en matière de financement des offices directement concernés par l'orientation des productions agricoles.

Il est difficile d'évaluer globalement les résultats, aujourd'hui, puisque le C.S.O. ne fonctionne que depuis un an, mais ils apparaissent encourageants. Le conseil supérieur apparaît véritablement comme l'instrument privilégié de la cogestion de la politique agricole entre le Gouvernement et les organisations professionnelles.

Il a notamment participé à une étude sur la relance des investissements, la politique de formation pour l'installation des jeunes, la correction des handicaps des zones de montagne et le développement de la politique industrielle agro-alimentaire.

Le problème qui se pose ou qui peut se poser pour l'avenir est celui du volume des crédits du chapitre 44-53 par rapport aux besoins. Cette année, les crédits ont - semble-t-il - été équilibrés par rapport aux besoins, mais ces besoins augmentent. Dans les années à venir, la marge de manœuvre budgétaire sera-t-elle suffisante pour assurer la prise en compte des nouvelles dispositions qui pourraient se révéler nécessaires ? Cela peut donner lieu sinon à une discussion sans fin, du moins à contestations.

N'oublions pas que la gestion de ces crédits correspond à trois types d'actions, hors le fonctionnement.

D'abord, la prise en compte des actions décidées par la Communauté économique européenne, donc la mise en œuvre de la P.A.C., pour lesquelles nous n'avons pas de liberté de manœuvre puisqu'il s'agit d'appliquer les dispositions qui sont décidées par Bruxelles elles absorbent environ 50 p. 100 des crédits.

Ensuite, les crédits d'intervention nationale, qui peuvent se diviser en deux : les crédits déjà contractuellement engagés, qui ne sont pas modulables non plus. Ils concernent, par exemple, des actions complémentaires de la politique commune telle la restructuration laitière. Ils ne peuvent être modulés puisqu'ils dépendent également d'actions prévues par Bruxelles. Deuxièmement, les actions liées aux contrats de plan qui ont été passés entre l'Etat et les régions.

Enfin, des actions pluriannuelles qui ont déjà été décidées par les offices dans le calendrier de leurs interventions.

Par conséquent, c'est sur la seule partie des engagements annuels, qui peuvent être révisés chaque année, que des modulations permettraient de dégager des crédits supplémentaires. C'est la recherche qu'il faudra faire pour les années suivantes, de manière à assurer au C.S.O. la plénitude des moyens nécessaires pour assurer une concertation en matière de gestion économique de l'agriculture française.

La dernière mission du conseil supérieur d'orientation agricole, en vertu de la loi votée en 1986, est d'essayer d'assurer le transfert éventuel des responsabilités des offices aux interprofessions reconnues.

La volonté exprimée dans la loi est de ne pas établir de barrière entre les offices, dont la vocation a été bien redéfinie - elle est facile à exploiter au travers des liaisons avec la politique de Bruxelles - et les interprofessions qui, elles, sont, au contraire, le reflet des volontés des professionnels français face à l'organisation de leur marché.

Il avait été prévu que les offices pouvaient se dégager d'un certain nombre de responsabilités au profit de l'interprofession. Jusqu'à présent, seuls deux groupes ont entamé des discussions qui n'ont, d'ailleurs, pas encore abouti, et ce pour des raisons diverses.

Peut-être considère-t-on, d'abord, dans les interprofessions que le transfert et la prise en compte d'une partie des dépenses des offices pourraient apparaître comme une substitution des professionnels aux dotations générales du budget de l'Etat. Cette crainte existe.

D'autres estiment, au contraire, que l'organisation, telle qu'elle est aujourd'hui, est assez satisfaisante et qu'il suffit simplement d'en moduler l'efficacité. Quoi qu'il en soit deux groupes seulement sont en discussion pour ce transfert de compétences : le C.N.I.E.L., concernant l'industrie laitière, et l'A.N.I.F.E.L.T., l'association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés.

J'en arrive maintenant à l'organisation économique des marchés, subie par l'agriculture française, découlant des dispositions de la politique agricole commune.

Dans le rapport présenté au nom de la commission des affaires économiques et faisant suite à une étude menée par un groupe de travail, M. Jean François-Poncet avait rappelé les principales caractéristiques de la politique agricole commune et les évolutions qu'il allait falloir lui donner dans les prochaines semaines. Je n'y reviendrai pas. Le rapport a été édité et il fait assez bien le point de la situation au début ou au milieu de l'année 1987.

En revanche, je rappellerai que, cette année, la participation du budget français à celui de la Communauté, au F.E.O.G.A., sera de 41 300 millions de francs, soit 27 p. 100 de plus que l'an dernier. La progression est donc constante. En tout cas, c'est un chiffre bien supérieur au montant du budget du ministère de l'agriculture. C'était prévisible. Ce n'est que le constat des coûts enregistrés l'année dernière. Il faudra bien continuer à les satisfaire si nous voulons pérenniser le système.

Une question qui intéresse tous les Français est celle des sommes versées par notre pays par rapport aux aides que la Communauté a versées en retour à la France.

On peut dire que, depuis dix ans, et depuis le début, les soldes ont été positifs, à part quelques années. Vous trouverez d'ailleurs un tableau dans le rapport écrit qui illustre cette information.

Mais ce serait limiter notre appréciation à un domaine tout à fait comptable que de signaler simplement cette augmentation de charges, peut-être avec des incertitudes sur les retours, en oubliant de rappeler ce qu'a apporté la Communauté européenne à l'agriculture française. N'oublions pas que, si nous exportons un tiers de nos productions vers des pays tiers, nous en vendons deux tiers à l'intérieur de la Communauté, et ce à des prix communautaires, la Communauté ayant accepté qu'il y ait un prix unitaire commun européen. Les charges des exportations seraient insupportables si nous voulions les réintégrer au budget national.

Par conséquent, il faut bien se rappeler que la politique communautaire a été voulue, qu'elle n'est mise en cause par personne et que, jusqu'à présent, elle a apporté à l'agriculture française une participation financière incomparable.

Nous pouvons cependant nous interroger sur l'avenir, notamment à la suite des propositions qui viennent d'être faites par la Commission de Bruxelles. On parle maintenant de Q.M.G., de quantité minimum garantie. Bruxelles, dans ses décisions récentes, a en effet décidé de mettre en place des stabilisateurs budgétaires - vous avez entendu le terme tout à l'heure, puisque M. le ministre l'a longuement commenté.

Ces stabilisateurs diminueraient les dépenses communautaires, c'est vrai, mais par le moyen d'une quantité minimum garantie aux producteurs, c'est-à-dire la menace d'une diminution des prix si cette quantité minimum garantie est dépassée, en y ajoutant des moyens coercitifs remettant en cause le principe d'intervention - pour nous, il est primordial, dans l'organisation des marchés, car on ne peut remettre

en cause cette intervention en cours d'année - et par des pressions sur les prix qui pourraient même intervenir en cours d'année et donc entraîner un dérèglement sur les marchés encore plus insupportable.

M. le ministre a bien voulu nous dire tout à l'heure qu'il était tout à fait hostile à cette proposition de la Communauté. Je crois que la profession française y est également hostile. Dans mon rapport écrit, vous trouverez d'ailleurs des précisions sur cette distorsion de situations que pourrait entraîner l'application de ces stabilisateurs à l'agriculture française.

En tout cas, il serait inconvenant de les appliquer à une époque où l'on a pas cherché à mettre en place toutes les ressources supplémentaires qu'il faudra à la Communauté pour assurer son service - je veux parler de la taxe sur les matières grasses - et où l'on n'a encore rien fait concernant les produits de substitution, qui, en fait, sont les concurrents directs des productions céréalières.

En effet, si nous avons beaucoup de céréales à vendre, c'est parce que nous importons beaucoup de produits de substitution. Un simple chiffre illustrera mon propos : la production d'aliments du bétail en France a augmenté de 50 p. 100 en dix ans, alors que l'incorporation de céréales dans les aliments du bétail n'a augmenté que de 10 p. 100. Cela signifie donc que les 40 p. 100 supplémentaires ont été pris par des produits de substitution importés dans des conditions que l'on connaît, à savoir celles qui ont été fixées au G.A.T.T. et qui sont aujourd'hui déraisonnables, si l'on met en face l'augmentation des productions agricoles françaises.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Tout à fait !

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu rappeler fermement votre position : vous vous opposez à tout ce qui pourrait remettre en cause le revenu des agriculteurs. Je crois que c'est un premier point extrêmement important.

Vous avez dit votre volonté absolue de conserver ses chances de développement à l'agriculture française parce que nous avons besoin des exportations agricoles pour l'équilibre de la balance commerciale, Vous avez dit aussi que cela doit se faire en tenant compte de l'environnement économique qui est le nôtre, mais qu'il ne fallait pas déboucher sur un abaissement des capacités productives et une diminution du nombre des agriculteurs.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial !** Très bien !

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis.** Nous sommes parfaitement d'accord avec vous, monsieur le ministre. Nous souhaitons qu'après une séance comme celle que vous avez connue cette nuit, vous puissiez « récupérer » suffisamment pour imposer votre position lors des prochains débats communautaires, notamment au sommet de Copenhague.

J'en viens à la quatrième partie de mon rapport, qui concerne les perspectives pour 1992, pour signaler que quelques crédits nous posent problème.

La sélection génétique, comme la sélection en général, a été à la base de l'augmentation de la productivité de l'agriculture française. C'est pourquoi la diminution des crédits affectés à cette sélection nous inquiète, même s'il apparaît que l'action génétique n'est pas uniquement l'œuvre du budget, c'est-à-dire des fonds publics, puisque des fonds professionnels y participent ; ils pourraient sans doute être plus importants. En tout cas, cette opération est indispensable à l'augmentation des capacités productives des agriculteurs français.

A cet égard, les chiffres sont parlants : la production moyenne par vache laitière est passée de 2 900 litres à 5 000 litres par an dans bien des régions ; s'agissant des porcs, le nombre de porcelets sevrés par truie est passé de 18 à 21 en une dizaine d'années. L'amélioration génétique est donc le seul moyen que nous avons de répondre aux distorsions de concurrence vis-à-vis de nos voisins communautaires.

Tout à l'heure, M. du Luart a longuement commenté la distorsion qui existait entre producteurs de viande allemands et français. L'amélioration génétique nous offre une réponse, même si elle n'est pas suffisante, même si elle ne fait qu'atténuer une partie des différences de charges qui ont été évoquées, particulièrement pour les engraisseurs de bovins, car la même réflexion vaut à la fois pour les bovins et les ovins,

deux productions particulièrement sensibles actuellement et où les prix ont enregistré une baisse de 15 p. 100 à 20 p. 100 depuis deux ans.

Les crédits de la recherche font également l'objet d'une certaine contradiction. D'une part, le ministère de l'agriculture apporte sa part, en augmentation certaine, puisque les autorisations de programme augmentent de 24 p. 100 et les crédits de paiement de 52 p. 100. Mais, d'autre part, les crédits de la recherche provenant d'autres ministères et qui transitent soit par le Cemagref - centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts - soit par l'I.N.R.A., diminuent, ce qui devrait se traduire par le licenciement de vingt-quatre ingénieurs.

Or, il serait déplorable qu'aujourd'hui, alors que nous avons de plus en plus besoin d'une recherche particulièrement efficace pour préparer l'échéance de 1992, nous ne puissions trouver les moyens de mobiliser le peu d'argent qui permettrait de conserver la capacité de travail de cet institut.

Troisième domaine pour l'échéance de 1992 : l'utilisation non alimentaire des produits agricoles. C'est un dossier qui évolue maintenant au grand jour et que tout le monde met en avant. Nous avons d'ailleurs pu constater déjà une augmentation de ces transformations dans les secteurs traditionnels - filières du bois, du cuir, du textile et du tabac.

Mais une nouvelle utilisation apparaît au travers des molécules carbonées des céréales et grâce à une série d'opérations déjà soutenues par la politique agricole commune. N'oublions pas, en effet, que l'on introduit actuellement 9 p. 100 de mélasse dans certains produits chimiques ou pharmaceutiques, 8 p. 100 de céréales et 30 p. 100 de matières grasses, et que ces besoins devraient doubler, voire tripler d'ici à 1990 du fait des utilisations dans la lipochimie ou la surochimie.

Je rappellerai que certaines filières nous concernent directement, les filières carburant ouvertes par les composés carbochimiques des céréales et les oléagineux. Il est une filière qui est en cours d'expérimentation, qui n'est pas encore complètement maîtrisée, mais qui, demain, offrira peut-être un débouché très important pour les oléagineux, c'est la filière huiles végétales. En effet, un traitement d'estérification au méthanol des huiles de colza peut dégager un produit qui peut être utilisé comme le gazole et de la glycérine.

Le seul problème - il est encore à l'étude à l'institut français du pétrole - est de maîtriser la pureté des produits qui peuvent être obtenus. Il est certain que, si une amélioration technologique intervenait, on pourrait probablement remplacer le gazole de nos tracteurs par de l'huile de colza. Ce serait une perspective extrêmement intéressante.

Je n'insisterai pas sur le dossier de la filière bio-éthanol, tout le monde en a parlé. Je dirai simplement notre déception à la suite des décisions qui ont été prises récemment à Bruxelles. En effet, pour que cette filière puisse fonctionner, trois conditions sont nécessaires.

La première, c'est une décision française autorisant l'incorporation de l'éthanol. C'est acquis, même si on peut discuter la forme dans laquelle l'arrêté a été pris.

La deuxième condition, c'est la réduction de la fiscalité. La décision a été prise à la conférence annuelle ramenant les taxes au niveau de celles du gazole.

La troisième condition passe par la décision communautaire de restitutions sur les céréales ainsi transformées en bio-éthanol. On connaît la position de la Communauté sur ce sujet. Souhaitons simplement qu'elle soit remise en cause et nous comptons sur votre action, monsieur le ministre.

Je vous rappelle que vous avez dit à l'Assemblée nationale que « rien ne sera négligé pour offrir des débouchés nouveaux, particulièrement des débouchés non alimentaires pour les produits de nos agriculteurs ».

Compte tenu de cette position, compte tenu que ce budget confirme bien la part de l'agriculture dans le budget général et qu'il prend en compte les priorités nationales en matière d'organisation économique, compte tenu enfin de l'attitude du ministre face aux propositions de Bruxelles, en particulier, sur les stabilisateurs budgétaires, la commission des affaires économiques vous propose, mes chers collègues, d'adopter le budget de l'agriculture pour 1988. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.L., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arreckx, rapporteur pour avis.

**M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette partie du budget de l'agriculture a fait l'objet en commission de longs débats, illustrant l'intérêt passionné qu'attachent les sénateurs à ce problème délicat.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que toute politique nationale est désormais influencée par celles que mènent nos partenaires européens, voire mondiaux ; c'est dire la difficulté de mener une action nationale autonome, *a fortiori* régionale ou locale.

Les problèmes relatifs à l'aménagement rural n'échappent pas à cette évolution. Les zones rurales françaises subissent en effet le contrecoup des orientations restrictives de la politique agricole commune et les conséquences de l'élargissement de la Communauté européenne.

La Commission de Bruxelles semble avoir pris conscience de cette exigence en présentant ce mois-ci deux communications sur l'espace rural et le gel des terres. Reconnaissons cependant que les mesures proposées profiteront essentiellement à nos voisins.

En France, la réduction de l'endettement et du déficit budgétaire n'a pas permis jusqu'à ce jour de doter ce problème, cependant urgent, des moyens indispensables que requiert sa solution.

Le traitement des crises successives et combien douloureuses de l'acier, du textile et de la construction navale, pour ne citer que les plus graves, a pu donner l'impression d'un certain désintérêt.

De plus, comment ne pas reconnaître que la loi de décentralisation, loin de favoriser d'évidentes et de nécessaires solidarités, a, en quelque sorte, cristallisé et parfois accentué le clivage entre les départements et les régions riches et les pauvres ! M. Jean-François Poncet a pu parler à propos de ces menaces de désertification rampante, de régions « en perdition ».

Le 4 novembre dernier, monsieur le ministre, vous avez présenté au conseil des ministres une communication très attendue sur l'engagement par le Gouvernement d'une rénovation de la politique d'aménagement rural.

Outre les mesures figurant dans divers textes en discussion - réorganisation du cadre de la coopération intercommunale, réforme du calcul des cotisations sociales et agricoles et limitation des augmentations de la taxe sur le foncier non bâti inscrite dans le projet de loi de finances pour 1988 - le dénominateur commun de cette nouvelle politique d'aménagement rural est la volonté - vous avez insisté sur ce point - de venir en aide aux communes rurales les plus fragiles et les plus pauvres.

Cette volonté, que j'approuve pleinement, doit constituer en effet la pierre angulaire de toute politique d'aménagement rural.

L'excellent rapport établi au nom de la commission des affaires économiques et du Plan par son président Jean François-Poncet souligne d'ailleurs avec insistance la « nécessaire mise en place d'une politique d'envergure en direction des régions défavorisées, afin d'y maintenir une activité agricole et para-agricole rentable ».

Un résumé rapide de l'état des lieux du monde rural permet d'établir un constat inquiétant : les activités spécifiquement agricoles sont en déclin constant. Selon les projections les plus pessimistes qui, je l'espère, ne se réaliseront pas, il n'y aura plus que 615 000 exploitants agricoles en l'an 2000 contre 1 200 000 en 1979 ; sur la même période, la surface agricole utile pourrait diminuer, dans l'hypothèse la plus défavorable, de 10 millions d'hectares, soit environ le tiers des terres cultivées.

Je ne souscris pas, bien sûr, à ces prévisions pessimistes, mais reconnaissons que nous sommes actuellement engagés dans un processus qui semble aller dans ce sens. Personne ne peut le nier.

Une telle évolution est d'autant plus grave qu'elle n'est pas véritablement maîtrisée. Trop souvent, l'effort fourni vise davantage à freiner le déclin qu'à lui opposer une politique offensive et volontariste. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de plan cohérent pour récupérer et réutiliser les zones abandonnées par l'agriculture.

Dans mon département du Var, comme dans bien d'autres, le maintien du classement agricole de terres laissées depuis longtemps à l'état de friche est une pure fiction qui ne sau-

vera pas le monde rural de la désertification. Celle-ci menace en priorité les zones d'agriculture faiblement compétitives, et plutôt que de les subventionner en vain, mieux vaudrait repenser radicalement le redéveloppement socio-économique du monde rural.

Je note avec satisfaction que c'est l'un des axes fondamentaux de la nouvelle politique gouvernementale en matière d'aménagement rural, et je vous en rends hommage, monsieur le ministre. Ainsi, des programmes d'équipements collectifs seront négociés avec les collectivités rurales situées dans les zones les plus sensibles. Cela va dans le bon sens.

Enfin, nous le savons bien, mes chers collègues, les besoins ne sont pas partout les mêmes. La Creuse, par exemple, doit impérativement améliorer ses conditions d'habitat. Dans mon département, le problème principal consiste à rechercher un équilibre entre de nouveaux aménagements touristiques, notamment pour décharger les zones surfréquentées du bord de mer, et la revivification des zones de l'intérieur. Dans cet aménagement - je tiens à vous le dire, monsieur le ministre - nous nous heurtons parfois à vos représentants qui défendent, un peu comme le dernier carré à Waterloo, je ne sais quel principe.

Il faut faire vivre nos campagnes, il faut les revivifier, il faut que nos jeunes y restent ! C'est une bataille dans laquelle, je vous l'affirme, vous ne serez pas seul. Vous aurez les régions, les départements avec vous.

Nous avons déjà eu trop tendance dans le passé à nous replier sur l'Hexagone. Aujourd'hui, nous nous battons parce que nous n'acceptons pas ce nouveau repli sur les départements riches en abandonnant aux friches les terres des départements les plus pauvres, au nom de je ne sais quel principe écologique !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial, et M. Bernard Hugo.** Très bien !

**M. Maurice Arreckx, rapporteur spécial.** Partout cette recherche d'un équilibre géographique des équipements ou des aménagements est prioritaire afin de lutter contre cette désertification des campagnes et aussi - faut-il le dire ? - contre le dépérissement des petites communes. Les villages, qui sont l'ossature du monde rural, doivent pouvoir compter sur le maintien ou l'installation de commerces de proximité - nous y travaillons dans nos départements - condition première du soutien de la démographie rurale.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas la prétention de vous avoir appris grand-chose.

**M. Emmanuel Hamel.** Mais si, mais si !

**M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis.** Je me devais cependant de vous rapporter les préoccupations de la commission des affaires économiques, exprimées lors de l'examen de cette question.

Pour la commission unanime, le temps est venu d'affirmer une ardente ambition pour le développement du monde rural. Nous ne pouvons pas subir simplement les inconvénients - les avantages ont été évoqués, mais il n'existe pas que des avantages - de cette ouverture sur l'Europe. Nous devons avoir une politique nationale de compensation qui, en quelque sorte, nous permette d'éviter les inconvénients d'une politique européenne, que nous approuvons dans son ensemble.

Les mesures annoncées, les dotations budgétaires que vous avez présentées y contribuent, monsieur le ministre. Certes - je vous le rappelle parce que c'est la vérité - la loi de décentralisation, sur laquelle on peut discuter et dont reparlera sûrement, a entraîné pour nos départements et nos régions - vous le savez - des transferts de charges considérables. Malgré cela - je le dis pour soutenir l'effort du Gouvernement - je peux apporter cet engagement des communes, des départements et des régions : nous travaillerons avec vous. En effet, malgré l'immensité et l'urgence de la tâche qui est celle du Gouvernement, nous sommes inquiets de l'insuffisance dans ce domaine des projets et des moyens engagés. Mais gouverner, c'est définir des priorités. Celle-ci - permettez-moi de vous le dire - est devenue urgente. Il faut pouvoir donner à tous les départements français, et ce, malgré la loi de décentralisation qui va plutôt dans le mauvais sens que dans le bon, des chances égales de survie pour diversifier ses activités et revitaliser le monde rural.

Ce souhait formulé, monsieur le ministre, j'exprime, au nom de la majorité de la commission des affaires économiques et du Plan, un avis tout à fait favorable sur les crédits budgétaires affectés à l'aménagement rural. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lenglet, rapporteur pour avis.

**M. Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industries agricoles et alimentaires).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 1986 s'est caractérisée dans les industries agro-alimentaires par un certain nombre de concentrations spectaculaires, mais encore insuffisantes.

Rappelons qu'en 1985 les deux tiers des entreprises du secteur employaient moins de 50 salariés et réalisaient 15,8 p. 100 du chiffre d'affaires total. Seuls six groupes français figurent, au niveau international, parmi les 120 premiers groupes agro-alimentaires.

Comme pour l'ensemble de l'économie française, ces industries ont connu en 1986 une certaine amélioration de leur situation financière, mais ce secteur insuffisamment concentré demeure encore relativement fragile.

Les explications de cette situation préoccupante sont nombreuses. Certaines sont toutefois spécifiques au secteur, comme le contrôle des prix ou le rôle de la grande distribution. Il reste à espérer que la nouvelle politique de la concurrence et des prix, mise en œuvre à partir de 1986, puisse exercer rapidement des effets positifs, car le problème de la puissance d'achat des groupes de distribution demeure, et l'on peut redouter qu'un contrôle des prix par l'Etat ne succède à un laminage des marges par la grande distribution.

Pour l'exercice 1986, le secteur des industries agricoles et alimentaires enregistre des résultats inférieurs à la moyenne de l'économie française, sauf pour ce qui concerne l'évolution des importations.

Les traits dominants, brièvement résumés, sont une croissance très modérée de la production, un recul de l'excédent du commerce extérieur, une baisse de l'emploi - 584 000 salariés en 1986 - plus particulièrement dans l'industrie laitière, ce qui est une conséquence de la politique des quotas.

On relève néanmoins une reprise des investissements dans les industries du lait et de la viande. Il est grand temps de réagir, car la Grande-Bretagne est exportatrice nette de beurre en France et la République fédérale d'Allemagne vient de nous dépasser comme exportatrice de fromages.

Les performances de nos exportateurs étant encore insuffisantes, malgré de brillantes exceptions, il reste donc beaucoup à faire dans le domaine de la fiscalité, notamment s'agissant de la taxe professionnelle, qui joue le rôle d'un impôt anti-exportations.

Le solde des échanges de produits agricoles et de produits transformés se monte à 28 milliards de francs.

A l'inverse de 1985, la dégradation globale de l'excédent provient des produits agricoles bruts, dont le solde a chuté de 56 p. 100 du fait d'une baisse de 8,6 p. 100 des exportations, notamment de céréales, et d'une hausse de 7 p. 100 des importations.

Les produits des industries agro-alimentaires ont dégagé, quant à eux, un solde positif de 21,6 milliards de francs, soit une progression de 12,5 p. 100.

Pour certains produits de luxe, comme le foie gras, la filière lapin, le gibier, le saumon et les crustacés, un effort de reconquête du marché intérieur s'impose à l'évidence.

Au terme des huit premiers mois de 1987, l'excédent du commerce extérieur français de produits agro-alimentaires s'établit à 16,1 milliards de francs, marquant ainsi un redressement très net par rapport à l'évolution des mois antérieurs.

On note, parmi les secteurs excédentaires, les céréales, qui sont toujours en tête, bien que le solde de 1987 soit inférieur à celui de 1986 ; par ailleurs, les bovins et viandes bovines ainsi que les graines oléagineuses progressent de 40 p. 100 ; les vins et spiritueux restent stables, tout comme les produits de la minoterie, alors que le sucre et les produits laitiers poursuivent leur régression.

Pour les secteurs déficitaires, on observe une dégradation continue du déficit non seulement de la rubrique « conserves et épicerie sèche », mais aussi de l'élevage ovin et porcin.

En revanche, le reflux de certains cours mondiaux permet d'alléger la facture de nos importations de soja-manjoc, de fruits tropicaux et de café.

Au plan géographique, notre solde positif avec la C.E.E. diminue, notamment avec l'Italie, l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Royaume-Uni ; il stagne avec la R.F.A., mais augmente avec l'Espagne.

S'agissant des pays tiers, nos cinq premiers clients sont les Etats-Unis, la Suisse, l'U.R.S.S., l'Arabie Saoudite et le Japon. Nos ventes progressent au Japon, se rétractent légèrement sur les Etats-Unis et fortement sur l'U.R.S.S.

J'examinerai maintenant les clefs de l'avenir pour les industries agro-alimentaires.

Etabli en juillet 1987 par le groupe d'études parlementaires de développement agro-industriel, le rapport de M. Michel Cointat met en évidence l'insuffisance globale de l'effort de recherche dans le secteur agro-alimentaire.

Alors que le groupe Nestlé, pour un chiffre d'affaires de 170 milliards de francs, consacre à la recherche et au développement un effectif de 2 000 personnes et un budget de plus de 1 milliard de francs, toute l'industrie alimentaire française n'y consacre, pour un chiffre d'affaires de 522 milliards de francs, que 900 millions de francs et n'a reçu, en 1986, que 43 millions de francs d'aides financières directes de l'Etat.

Dans tous les pays industriels avancés - Etats-Unis, Japon, R.F.A. - on observe un consensus des pouvoirs publics et des organisations professionnelles sur les aides financières à la recherche-développement.

En R.F.A., les aides publiques en faveur de la recherche-développement industrielle sont trois fois supérieures à celles de la France.

La spécificité de la recherche-développement dans le secteur agro-alimentaire, liée à celle de la matière vivante et à la protection du consommateur, exige une collaboration entre la recherche publique et la recherche privée et une participation inévitable de l'Etat à l'effort de recherche, puisque les responsabilités sont liées.

Il est également nécessaire de mieux coordonner les recherches publiques, grâce au renforcement de la concertation avec le ministère de l'agriculture - initié avec le programme Aliment 2000 - les entreprises, les grands organismes de recherche publique et les autres départements ministériels concernés par la recherche et le développement technologique agro-alimentaire.

Lors de l'inauguration du centre de biotechnologie de Grignon, le 23 septembre 1987, les ministres de l'agriculture et de la recherche ont affirmé leur volonté d'accorder dans leur budget une place importante aux axes de travail regroupés, pour les années 1986, 1987 et 1988, sous le nom de « programme Aliment 2000 » : nutrition et toxicologie, caractéristiques et promotion de la qualité, génie industriel alimentaire et automatisme, biotechnologie, fermentation.

Dans le présent projet de loi de finances, cette volonté se manifeste dans le budget de l'agriculture par des augmentations prévues sur le chapitre 61-21, tant pour l'article 60 que pour l'article 80. Nous en prenons acte, mais la commission des affaires économiques estime qu'elles sont encore trop modestes.

Il faut également préparer l'avenir des industries agro-alimentaires dans la perspective du grand marché unique, à l'horizon 1992. La Commission de Bruxelles prévoit des mesures spécifiques et nouvelles pour renforcer l'efficacité des dispositions communautaires, au titre de l'harmonisation des règles techniques concernant les marchandises.

Les industries agro-alimentaires des différents secteurs connaîtront donc des modifications de leurs structures et de l'étendue de leurs marchés.

En France, le projet de loi relatif à la modernisation de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire contient un chapitre consacré aux dispositions relatives au droit de l'alimentation.

Il sera également nécessaire de réviser certains textes réglementaires, notamment ceux qui sont intervenus en application de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1905 sur les fraudes et falsifications.

En effet, des précautions doivent être prises, comme le signale à juste titre le remarquable rapport établi par M. Jean François-Poncet, au nom de la mission d'information désignée par la commission des affaires économiques et du Plan. Il ne faudrait pas « aboutir à un abaissement de la protection du consommateur et de la qualité des denrées mises sur le marché. Il convient également que le souci de la libre circulation des produits ne l'emporte pas sur celui des intérêts de l'agriculture européenne. »

La commission des affaires économiques souhaite donc que le gouvernement français soit particulièrement vigilant dans les domaines des sucres de synthèse ou des imitations du lait et des yaourts.

En ce qui concerne la spécificité du secteur coopératif dans les industries agro-alimentaires, le rapporteur pour avis que je suis, sans vouloir entrer dans le vieux débat des avantages spécifiques ou non consentis aux coopératives, tient à souligner non seulement la place essentielle que ces dernières doivent continuer à jouer, mais aussi la nécessité de les préserver, dans certains cas, d'une concurrence trop agressive dans la perspective du grand marché européen.

S'agissant des dotations budgétaires, la priorité a été accordée à la recherche. Les crédits inscrits dans le projet de budget au chapitre 61-21 augmentent de 24,2 p. 100 en autorisations de programme et de 52 p. 100 en crédits de paiement.

Les articles 60 et 80 contribuent au financement du programme « Aliment 2000 » ainsi qu'à celui des actions de recherche menées par les seize centres regroupés dans l'A.C.T.I.A. - association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire - avec une dotation de 3 millions de francs de plus en faveur de l'A.D.R.I.A. - association pour le développement de la recherche appliquée aux industries agricoles et alimentaires.

Il faut rappeler que les crédits du ministère de l'agriculture ne représentent qu'une faible part de l'effort public de recherche en faveur du secteur agricole et agro-alimentaire. On peut donc s'étonner, alors que l'effort en faveur de la recherche est présenté comme une priorité du Gouvernement, que l'agriculture et les industries agro-alimentaires soient considérées comme des parents pauvres. En effet, bien que les crédits du ministère de la recherche destinés à l'I.N.R.A. soient en augmentation, la commission des affaires économiques, par la voix de son président, M. Jean François-Poncet, regrette que l'I.N.R.A., dont chacun connaît le rôle extrêmement utile, soit contrainte de se séparer de seize ingénieurs et de huit assistants, alors que, dans toutes les recherches, la complexité s'accroît et que l'on doit faire appel à une amélioration des compétences à des niveaux de qualification plus élevés.

En matière d'investissement, au chapitre 61-61, les dotations du F.I.S. - fonds d'intervention stratégique - et les crédits ouverts en faveur de la P.O.A. - prime d'orientation agricole - sont reconduits.

Sur l'ensemble du chapitre, l'augmentation en crédits de paiement apparaît positive, même si elle succède à une baisse de 28 p. 100 en 1987. Elle met ainsi un terme à une très longue période de baisse.

En matière de promotion, suivant les recommandations exprimées par le C.S.O. - conseil supérieur d'orientation - les crédits affectés aux actions de promotion ont été augmentés en faveur de la Sopexa, - société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires. Sont également prévus un financement pour le C.F.C.E. - centre français du commerce extérieur - le centre national des concours et expositions agricoles et une aide au développement national des entreprises dans le cadre du Codex-agro - comité pour le développement des exportations agro-alimentaires.

Sous le bénéfice des observations consignées dans mon rapport écrit, la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits inscrits au titre des industries agro-alimentaires. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ; M. Rigou applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vecten, rapporteur pour avis.

**M. Albert Vecten,** rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour

résoudre durablement les problèmes de notre agriculture, il faut lui donner, autant que possible, la capacité de s'adapter en permanence à un environnement qui est devenu difficile et changeant. Mais si nous voulons obtenir cette capacité d'adaptation, il est indispensable, entre autres, d'améliorer le niveau de formation des exploitants. Cet objectif s'impose d'autant plus que nous avons du retard dans ce domaine par rapport à nos concurrents de l'Europe du Nord.

Le développement de l'enseignement agricole constitue donc l'un des principaux leviers pour rendre notre agriculture plus compétitive et plus capable de faire face aux évolutions. C'est donc à fort juste titre, monsieur le ministre, que vous prévoyez d'augmenter le niveau de qualification des jeunes exploitants dans le projet de loi de modernisation que vous avez déposé.

Or, pour développer l'enseignement agricole, nous disposons d'un cadre législatif solide, à savoir les lois du 9 juillet et du 31 décembre 1984. Ces textes - je le reconnais - ne sont pas d'une application facile, mais ils ont eu le grand mérite de recueillir un consensus, ce qui est bien rare lorsqu'il s'agit d'enseignement.

Notre premier objectif, à présent, doit être de faire entrer ces textes dans la réalité.

Depuis votre entrée en fonction, monsieur le ministre, des progrès indiscutables ont été accomplis dans ce sens.

La loi de finances pour 1987 a réalisé l'alignement des bourses de l'enseignement agricole sur celles des autres types d'enseignement. Elle a également harmonisé en grande partie les statuts des personnels de l'enseignement agricole public avec ceux des corps homologues de l'éducation nationale.

Par ailleurs, grâce, notamment, aux deux lois de finances rectificatives intervenues en 1986, les subventions à l'enseignement agricole privé ont été améliorées, ce qui a permis un commencement d'application de la loi.

Dans le cas des maisons familiales, la contribution de l'Etat prend en compte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, la totalité du coût des formateurs ; quant aux établissements privés traditionnels, il reçoivent, depuis la même date, une subvention de fonctionnement par élève, même si le montant de cette subvention reste très inférieur à ce que prévoit la loi.

Ainsi, nous avons fait depuis dix-huit mois une partie du chemin, alors que, durant la législature précédente, aucune mesure concrète n'avait été prise.

Mais il y a encore beaucoup à faire pour appliquer pleinement les textes de 1984.

Le projet de budget pour 1988 va permettre, dans certains domaines, de réaliser de nouveaux progrès. Je pense principalement à l'enseignement public, qui représente à peu près les deux tiers du budget de l'enseignement agricole.

Les crédits destinés à l'enseignement public vont, en effet, augmenter de 7,4 p. 100. Cette progression satisfaisante permettra notamment de créer 80 postes d'enseignant : 64 pour l'enseignement secondaire et 16 pour l'enseignement supérieur. De plus, 89 emplois d'enseignant seront transformés afin de favoriser la promotion interne des enseignants. Dans le même sens, les crédits consacrés à la formation continue des maîtres seront augmentés.

Grâce à ces diverses mesures, de nouvelles filières seront ouvertes dans l'enseignement technique - vous l'avez dit ce matin, monsieur le ministre - ce qui est indispensable si l'on veut améliorer la qualification des jeunes exploitants.

Dans l'enseignement supérieur, l'encadrement des études vétérinaires sera renforcé, et les études d'ingénieur des travaux agricoles seront allongées d'un an.

Je me félicite également de l'augmentation importante des crédits destinés à l'apprentissage. A ce propos, je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître vos intentions quant au statut des personnels des C.F.A. et des C.P.P.A.

Parmi les aspects positifs de votre projet de budget, il faut relever également l'augmentation de 5 p. 100 de l'aide aux familles. L'année dernière, ces crédits avaient augmenté de 37 p. 100 pour réaliser l'alignement sur l'éducation nationale, la majoration prévue pour 1988 permettra de conserver cet alignement.

J'aborderai maintenant l'examen des crédits destinés à l'enseignement agricole privé.

Dans le projet initial, ces crédits restaient, pour la commission des affaires culturelles, un motif d'inquiétude. Mais votre intervention de ce matin, monsieur le ministre, au cours de laquelle vous nous avez annoncé des crédits supplémentaires importants pour l'enseignement privé, tant pour les établissements relevant de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984 que pour ceux qui relèvent de l'article 5, a répondu aux préoccupations que la majorité des membres de la commission des affaires culturelles m'avaient chargé d'exprimer devant vous.

Dans le cas des établissements privés traditionnels, tout d'abord, l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984 prévoit une égalité de traitement avec les établissements publics comparables. Cela supposerait que la subvention par élève, qui est actuellement de 1 200 francs, soit pratiquement multipliée par dix. Les établissements en cause ont accepté que le rattrapage soit progressif ; ils ont demandé que, dans un premier temps, l'objectif soit seulement d'aligner leur subvention par élève sur celle que reçoit l'enseignement général privé, qui est beaucoup moins coûteux que l'enseignement agricole. Un tel alignement reviendrait à porter à 4 000 francs le montant de la subvention par élève. Or, le projet de budget ne permettait, dans sa version initiale, d'atteindre cet objectif qu'au dernier trimestre de 1988.

L'Assemblée nationale, consciente de cette insuffisance, avait adopté, en première délibération, un amendement qui visait à augmenter de 45 millions de francs les subventions de fonctionnement destinées à l'enseignement privé. Malheureusement, le Gouvernement a obtenu le retour au projet initial à l'occasion d'une seconde délibération ; le problème restait donc entier. Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous avoir annoncé qu'il allait être résolu.

Quant aux maisons familiales, l'article 5 de la loi du 31 décembre 1984 leur donne un régime plus souple, mais moins protecteur que celui des établissements traditionnels. Dans ce contexte, les maisons familiales craignent, non sans raison, de voir leur subvention réduite à la portion congrue. C'est pourquoi, monsieur le ministre, la commission souhaiterait que vous donniez au Sénat l'assurance que les décrets d'application de l'article 5, actuellement en préparation, donneront à ces établissements la garantie d'un financement stable et équitable.

L'enseignement par alternance, que pratiquent les maisons familiales, est une formule dont le maintien est absolument nécessaire si nous voulons conserver un flux suffisant de jeunes exploitants agricoles. A un moment où chacun reconnaît les bienfaits de l'alternance dans les domaines de formation les plus divers, il serait paradoxal de ne pas lui donner toutes ses chances dans le secteur agricole, où elle a depuis longtemps fait ses preuves.

Je me félicite, monsieur le ministre, des propos que vous avez tenus et des assurances que vous nous avez données concernant ces établissements.

Un motif d'inquiétude demeure pour nous toutefois. En effet, les subventions d'investissement à l'enseignement technique privé connaissent une évolution très préoccupante. Non seulement les crédits de paiement régressent de près de moitié, mais encore les autorisations de programme sont supprimées, alors qu'elles s'élevaient à 6 millions de francs l'année précédente.

Cette mesure nous paraît difficilement acceptable. En effet, l'enseignement technique privé n'entre pas dans le champ de la décentralisation et continue donc à relever de la compétence de l'Etat. Certes, une jurisprudence récente a confirmé le droit pour les collectivités territoriales de subventionner les investissements des établissements d'enseignement agricole privés ; mais il est clair que les collectivités territoriales n'utiliseront cette faculté que si l'Etat, normalement compétent, contribue lui-même aux dépenses. Dans ces conditions, les établissements risquent fort d'être privés de tout concours public pour leurs investissements, ce qui les conduira, dans la plupart des cas, à abandonner leurs projets de modernisation.

La commission estime donc qu'il serait particulièrement souhaitable de rétablir, au moins à leur niveau de l'année précédente, c'est-à-dire 6 millions de francs, les autorisations de programme affectées à l'enseignement technique privé.

De plus, votre commission constate avec un certain regret qu'aucune subvention n'est prévue pour l'équipement des établissements privés en matériel informatique. Ainsi, alors que la loi du 23 décembre 1985 prévoit l'initiation de tous les

élèves à l'informatique, l'enseignement agricole privé reste le seul secteur de l'enseignement où cette disposition n'est pas appliquée.

Cette discrimination paraît difficilement justifiable ; on voit mal pourquoi les 78 000 élèves de l'enseignement agricole privé seraient exclus du « plan informatique » alors que l'enseignement agricole public, qui accueille 54 000 élèves, reçoit dans ce domaine 15 millions de francs en autorisations de programme et 19 millions de francs en crédits de paiement. Votre commission souhaite qu'un effort soit entrepris pour combler cette lacune manifeste. Cinq millions de francs permettraient d'entamer le processus pour équiper une première série d'établissements.

En conclusion, j'indiquerai que, compte tenu des engagements que vous avez pris tout à l'heure, monsieur le ministre, le projet de budget de l'enseignement agricole mérite l'approbation de notre assemblée.

La commission des affaires culturelles m'avait chargé de donner un avis favorable assorti de quelques réserves. Celles-ci, si je vous ai bien compris, monsieur le ministre, n'ont plus lieu d'être, à l'exception des observations concernant les crédits d'investissement et d'équipement informatique.

J'espère que nos débats résoudront ce dernier problème et qu'ainsi 1988 permettra, grâce à vous, monsieur le ministre, de franchir une étape dans le progrès de l'enseignement agricole. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

(M. Michel Dreyfus-Schmidt remplace M. Pierre-Christian Taittinger au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENCE  
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,  
vice-président**

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs de l'aval qu'ils me donnent pour un budget qui, effectivement, est en croissance de quelque 5,13 p. 100 et pour des sommes destinées à l'agriculture dont la progression peut être estimée à près de 9 p. 100 - nous ne connaissons pas encore aujourd'hui les sommes qui seront indispensables pour faire face aux dépenses communautaires de soutien des marchés ; sur ce point, nous ne pouvons procéder qu'à une estimation.

La part de ce budget dans l'ensemble du budget de la nation progresse également : en 1980, le budget de l'agriculture représentait 5,5 p. 100 du budget de la nation ; ce taux s'est détérioré jusqu'à la loi de finances pour 1986 - qui n'était pas de la responsabilité de l'actuelle majorité et du gouvernement que je représente - jusqu'à atteindre 3,3 p. 100 ; nous avons, par notre action en 1987 et par nos propositions pour 1988, redressé ce taux, qui avoisine désormais les 4 p. 100.

Après M. le rapporteur spécial de la commission des finances, je voudrais souligner l'importance que revêtent désormais les dépenses européennes. J'ajoute que nous devons dégager, dans un collectif, à la fin de l'année 1987, 8 milliards de francs pour faire face aux dépenses de soutien des marchés, 8 milliards de francs qui viendront s'ajouter à l'effort fait par la France pour apporter sa contribution.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est une aide pour la trésorerie !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Uniquement pour la trésorerie, effectivement. La procédure nouvelle conduit, en effet, à un décalage de deux mois dans les avances - non les remboursements - qui sont réalisées pour le soutien des marchés.

L'Europe est, c'est vrai, notre principale préoccupation, au moment où un certain nombre de nos partenaires européens se refusent à apporter leur contribution normale. Ce refus les conduit d'ailleurs à adopter une attitude extrêmement rigoureuse au sein de toutes les instances européennes où ils s'exercent, réclamant, même au-delà de la Commission, un certain nombre de réductions de dépenses ; ils ont même quelquefois des attitudes contradictoires.

Parmi les champions de la recherche d'économies, il y a incontestablement les Britanniques. Mais, chaque fois, je constate avec étonnement que nos amis britanniques n'hésitent pas à proposer des économies importantes en matière agricole portant sur les secteurs qui ne les intéressent pas, par exemple le vin, l'huile d'olive, le tournesol.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Comme par hasard !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Ils n'hésitent pas à réclamer, comme ce fut le cas encore cette nuit, la suppression d'une économie prévue sur le marché du mouton ; or, chacun sait dans cette enceinte que ce secteur est très marqué par l'effort budgétaire de la Communauté, notamment au profit de nos amis britanniques.

Ils n'hésitent pas non plus, comme ce fut le cas lors de la dernière négociation intéressant la fixation des prix, à réclamer des baisses de prix sur l'ensemble des productions et d'ajouter *in fine* dans leurs propos que, en dépit de tout cela, ils réclament la suppression de 10 p. 100 de leurs M.C.M., laquelle se traduit par une augmentation des prix en monnaie britannique de 10 p. 100 et vient compenser la diminution de prix qu'ils ont proposée par ailleurs.

Ce langage est parfaitement contradictoire. Il ne saurait cependant nous surprendre. Si, cette nuit, nous n'avons pas trouvé un accord sur la base des propositions faites par la France, laquelle a joué un rôle constructif très important au cours des derniers conseils des ministres de l'agriculture, c'est incontestablement parce que la délégation britannique s'y est opposée, rejoignant ainsi l'attitude plutôt négative, ce que je déplore, de la Commission de la communauté européenne.

Messieurs les rapporteurs, je vous remercie de la façon dont vous avez interprété la défense des intérêts français dans cette négociation difficile.

Monsieur le rapporteur spécial, vous m'avez alerté sur les difficultés rencontrées par la région Bretagne à la suite de la tempête qui a sévi dernièrement et qui a entraîné des dégâts considérables.

Le Gouvernement a pris immédiatement les dispositions nécessaires. Après le ministre de l'intérieur, je me suis rendu sur le terrain pour définir les modalités d'exercice d'une solidarité qui s'imposait.

Sur le plan agricole, l'ensemble des sinistres constatés, tant sur les bâtiments d'habitation que sur les bâtiments d'exploitation telles les serres, seront pris en considération grâce non seulement aux assurances contractées par les agriculteurs, mais aussi à la couverture supplémentaire qu'apporte la procédure des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne les dégâts enregistrés sur les cultures, notamment le maïs, il a été décidé de prendre en charge une partie, voire quelquefois la totalité du surcoût supporté par les agriculteurs pour les récoltes affectées par la tempête.

J'ai d'ailleurs adressé un certain nombre de circulaires destinées à informer les agriculteurs que, pour les dégâts supportés sur le maïs, ils pourront être indemnisés de manière progressive, selon qu'ils ont eu ou non à supporter des dégâts sur les bâtiments d'exploitation.

Nous considérons, en effet, qu'un agriculteur qui a subi d'importants dégâts, non seulement sur ses cultures, mais aussi sur ses bâtiments d'exploitation, mérite une indemnité un peu plus importante que celui qui n'a supporté que des dégâts sur les productions encore sur le champ, c'est-à-dire sur le maïs en ensilage et sur le maïs gras.

Par conséquent, l'ensemble des questions concernant ces indemnisations ont été examinées et nous attendons qu'Unigrains, qui doit apporter 50 p. 100 de l'aide au surcoût de ces maïs, nous donne une réponse définitive avant de procéder aux premières indemnisations.

Cette situation - vous avez raison, monsieur le rapporteur spécial - appelle une réflexion nouvelle sur les calamités agricoles.

J'ai déjà eu l'occasion de dire, à cette tribune, qu'il me paraît nécessaire de faire la part entre ce qui est normalement supportable par l'agriculteur - il pratique un métier difficile supportant un certain nombre de risques qu'il connaît avant de s'engager dans la profession - et ce qui relève de l'insupportable, à savoir certains dégâts qui doivent donner lieu à indemnisation au titre de la solidarité professionnelle et nationale.

Cette part de solidarité professionnelle et nationale est financée, comme vous le savez, par le fonds des calamités agricoles, lui-même alimenté par les producteurs, au travers de primes supplémentaires sur les assurances, et par l'Etat.

Or une tentation est en train de se développer sur l'ensemble du territoire français, la tentation de banaliser la calamité. Je crois qu'il faut en revenir à des notions économiquement saines et, avec la profession, revoir les dispositions concernant les calamités agricoles pour que s'établisse un partage plus clair entre ce qui est de la responsabilité propre de l'agriculteur et ce qui relève de la solidarité professionnelle et nationale.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Une meilleure transparence !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Vous m'avez également interrogé, monsieur le rapporteur spécial - comme d'autres orateurs - sur la situation de la viande bovine, dont les prix ont connu, au cours des trois dernières années, une diminution sensible.

Les cours se sont très légèrement redressés, avec une stagnation, voire une baisse légère, pour les taurillons et une majoration assez sensible pour les vaches. De toute façon, une augmentation globale de 1,4 p. 100 par rapport à l'an dernier est incontestablement insuffisante.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement a pris - à votre demande, d'ailleurs - un certain nombre de mesures au cours des années 1986 et 1987 afin de tenter, par des aides directes, de rétablir un revenu qui s'était fortement dégradé dans ce secteur de production.

Je ne rappellerai pas tout ce qui a été fait. J'évoquerai cependant les 125 millions de francs alloués aux producteurs de taurillons lors du vote du collectif budgétaire en juin 1986 ; à cause des réticences communautaires, nous n'avons pu distribuer cette aide qu'en janvier 1987. Voyez la difficulté pour agir en la matière.

J'évoquerai également l'enveloppe de 400 millions de francs qui a été dégagée pour les producteurs de viande bovine lors de la conférence annuelle. De plus, lors de la dernière fixation de prix en francs verts, nous avons pu faire augmenter quelque peu le prix d'intervention pour les bovins. En décembre 1986, nous avons pu également obtenir une compensation à la baisse du prix de l'intervention qui s'élève à 25 ECU.

De même, nous sommes intervenus, vous l'avez rappelé, pour mettre en place un système de démantèlement automatique des M.C.M., qui est très important pour les productions animales.

Enfin, des décisions ont également été prises à la dernière conférence annuelle pour abaisser le taux d'intérêt des prêts spéciaux à l'élevage, qui se situent désormais à 6 p. 100.

En dépit de toutes ces mesures, il est vrai que des problèmes se posent encore.

Je ne peux répondre immédiatement à votre demande, monsieur le rapporteur spécial. J'ai conscience qu'elle est justifiée. Je pense cependant le faire au cours de cette journée.

En effet, nous recherchons actuellement les moyens de répondre, sans pour autant prendre une décision qui serait contraire à la réglementation européenne.

Lors de la dernière fixation des prix, j'ai obtenu que, désormais, les Allemands ne puissent plus bénéficier d'aides directes à la production du type de celles que vous avez dénoncées, monsieur le rapporteur spécial, et qui avaient été obtenues indûment en 1984, au sommet de Fontainebleau. Vous comprendrez donc que je doive rechercher un moyen d'intervenir qui ne soit pas en contradiction avec des dispositions que j'aurais refusées à nos partenaires européens.

Je profite de la circonstance pour dire quelques mots à propos des hormones.

Au printemps dernier, un certain nombre d'entre vous, très attachés au suivi des problèmes agricoles, m'avaient interpellé et demandé que l'on diffère l'application de la décision d'interdiction des hormones qui avait été prise par une directive de la Communauté, en 1985.

Nous ne pouvons pas échapper à cette interdiction. Nous sommes le seul pays de la Communauté à ne pas avoir encore mis en application les décisions de 1985.

J'ai accepté, presque contre mon gré, dirais-je, de différer jusqu'à aujourd'hui cette décision. Cela a d'ailleurs entraîné des difficultés au cours de l'été puisque nos partenaires ita-

liens et allemands refusaient les viandes françaises sous prétexte qu'elles contenaient des hormones, alors que ce n'était pas le cas - officiellement, sinon dans la réalité, - pour les viandes qu'ils produisaient.

Souhaitant accorder aux Américains, qui protestent contre l'interdiction d'exporter des viandes hormonées vers la Communauté, un délai de grâce en attendant que le G.A.T.T. ait décidé du bon droit de la Communauté de refuser des telles viandes, la Commission avait pensé élargir cette possibilité à la France, étant entendu que celle-ci devait néanmoins mettre en place cette interdiction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988.

Cette apparente souplesse, vous l'avez parfaitement compris, était un carcan supplémentaire qui aurait permis à nos partenaires allemands et italiens d'invoquer toutes sortes de dispositions pour freiner nos exportations vers leurs territoires.

J'ai protesté contre cette assimilation entre deux cas différents. J'ai indiqué que je n'accepterai pas que des dispositions restrictives aux frontières subsistent après le 1<sup>er</sup> avril 1988. En effet, les animaux dans lesquels auraient été injectées des hormones seraient de toute évidence abattus avant cette date.

Nous avons ainsi réussi à éviter le maintien de dispositions tendant, tout le monde l'aura compris, à freiner nos exportations en direction de ces deux pays. Cela n'a pas été sans difficultés car, à deux voix près, nous avons failli nous voir opposer une minorité de blocage qui aurait entraîné le maintien de dispositions restrictives envers nos exportations à destination de certains pays de la Communauté.

**M. Franz Duboscq.** Très bien !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Un certain nombre de dispositions fiscales intéressantes figurent dans le projet de l'agriculture.

Ainsi, le montant de la provision pour les G.A.E.C. n'est plus plafonné à 20 000 francs, il peut atteindre désormais 40 000 francs. Une certaine transparence a ainsi été accordée aux G.A.E.C.

Quant à l'applicabilité de la T.V.A. au profit des bailleurs, elle leur permettra d'accentuer l'effort qu'ils accomplissent pour remettre en état leurs bâtiments. En outre, l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti, alignée sur celle de la taxe professionnelle, ainsi que le passage de 40 000 à 70 000 francs du plafond des ressources prises en compte dans le revenu agricole sont autant de dispositions fiscales qui répondent effectivement à l'attente des agriculteurs. Elles seront les bienvenues à côté de l'effort que consent le Gouvernement dans le budget qui vous est présenté.

M. Sordel connaît comme moi la situation de l'agriculture. Nous serons d'accord l'un et l'autre pour dire que si nous avons pu redresser le revenu agricole en 1986 - très légèrement : 0,7 p. 100 - et en 1987 - 2,5 p. 100, du moins provisoirement - nous devons reconnaître que ce rattrapage est naturellement insuffisant par rapport aux pertes qui ont été enregistrées sur dix ans.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vous propose des mesures de réduction des coûts en faveur de certaines régions pour compenser leurs handicaps, afin de poursuivre ce redressement absolument indispensable.

Vous avez également raison, monsieur Sordel, de rappeler que nous avons tout intérêt à poursuivre la politique agricole commune, qui nous a permis de développer notre production agricole et de moderniser notre agriculture, même si, aujourd'hui, les ressources du F.E.O.G.A. sont moins importantes que par le passé et si nous constatons que d'autres pays, dont la vocation agricole est moindre que la nôtre, ont parfois plus que nous profité de cette politique.

Nous sommes Européens. C'est la raison pour laquelle la France a témoigné d'un esprit constructif dans la négociation de cette nuit et a souhaité aboutir, en dépit des oppositions que je signalais tout à l'heure.

Les négociations qui se sont ouvertes au G.A.T.T. doivent d'ailleurs faire part de nos préoccupations. En effet, il serait tactiquement très mauvais de mettre en place des systèmes coercitifs de maîtrise de la production en Europe alors que, pour améliorer la situation du marché mondial, les autres grands pays exportateurs n'ont pas fait d'efforts comparables à ceux de la Communauté. Je pense, notamment, au secteur laitier.



Si la France met en place des stabilisateurs budgétaires, ce n'est qu'à titre provisoire, pour deux ou trois ans, le temps que les négociations internationales s'achèvent. Ainsi, les sacrifices provisoires qui sont consentis pourront trouver une contrepartie. Mais nous pourrions, si nécessaire, pérenniser un système qui n'a été mis en place que provisoirement.

J'en viens à l'aménagement rural, qui a fait l'objet du rapport de M. Arreckx. Il nous est reproché de ne pas avoir prévu de dispositions suffisantes dans ce domaine. Il en est largement question dans l'exposé des motifs, mais il ne peut faire l'objet de dispositions législatives. L'aménagement de l'espace rural doit se réaliser par des actes quotidiens, sur le terrain. Chaque ministère est concerné dans son action quotidienne et doit considérer que les critères utilisés pour le secteur urbain doivent l'être également, mais adaptés, pour le secteur rural.

C'est ainsi que, lorsque le ministère de l'éducation nationale définit des critères pour certains établissements en milieu rural, il peut être amené à les reconsidérer au coup par coup pour les adapter à des situations nouvelles. La dépopulation du milieu rural, par exemple, ne doit pas systématiquement se traduire par la suppression des écoles. Celle-ci ne doit être décidée que pour des motifs économiques, comme un ramassage qui serait mal adapté, trop long ou trop coûteux.

Le ministère de l'agriculture, quant à lui, fait une démonstration quotidienne de son action dans ce domaine par les mesures qu'il met en place.

La politique de la montagne va bénéficier d'un effort important dans les décisions budgétaires. Il s'agit d'aider les agriculteurs à compenser leurs handicaps naturels et de les inciter à rester dans des régions où, sans l'intervention des pouvoirs publics, les départs s'accroîtraient, aggravant ainsi le risque de désertification.

Vous avez indiqué, monsieur Arreckx, que la responsabilité de l'Etat s'était estompée, en matière d'équipements productifs et collectifs, au profit de celle des élus locaux. Il est vrai que le conseil général a désormais une grande responsabilité dans la répartition des équipements. Il ne faudrait pas que, pour des raisons démographiques ou, surtout politiques, les équipements indispensables à nos populations rurales se réduisent à leur plus simple expression, obligeant ainsi les habitants du monde rural à rejoindre les cités. Cela poserait d'ailleurs d'autres problèmes et provoquerait d'autres coûts.

Voilà pourquoi nous avons préconisé des programmes concertés de développement, que nous sommes prêts à appuyer financièrement, pour inciter les élus à réfléchir au meilleur aménagement rural possible et à mettre en place une action en ce sens par des programmes pluri-annuels permettant de revivifier le secteur rural.

Tel est le type d'actions qu'il nous paraît essentiel de développer. Bien entendu, des implantations industrielles doivent accompagner cet effort afin de maintenir sur place les populations rurales et d'éviter la désertification que nous craignons tous. En tout cas, le secteur rural doit pouvoir être la base d'implantations ultérieures possibles. Je pense, en particulier, à des activités de type touristique ou sportif.

M. Lenglet, rapporteur pour les industries agro-alimentaires, a présenté une analyse de la situation que je partage. Le solde positif de la balance commerciale des produits de l'agro-alimentaire s'est effectivement quelque peu dégradé sous l'effet de la pression qu'exercent sur le marché mondial les Etats-Unis, qui tentent de récupérer des parts de marché au détriment d'autres grands pays exportateurs tels que la Communauté. Incontestablement, nos exportations de céréales, principalement sur les pays du pourtour de la Méditerranée, en ont souffert.

La baisse du dollar a également limité les résultats de notre commerce extérieur, sinon en volume, du moins en valeur, dans la mesure où les exportations se réalisent la plupart du temps dans cette monnaie internationale qu'est le dollar.

Néanmoins, le solde est toujours très positif et il devrait atteindre, pour 1987, 25 milliards de francs, et peut-être même plus si un certain nombre de contrats céréaliers importants se réalisent avant le 31 décembre.

Il reste, et vous avez raison, monsieur Lenglet, que la structure de nos exportations doit encore s'améliorer. Nous devons nous efforcer d'exporter des produits transformés au lieu et place des matières premières, dans la mesure où le

marché des produits plus élaborés est moins dépendant des décisions communautaires et des pressions exercées par les Américains sur le marché international. De plus, dans la mesure où notre réputation de qualité dans le domaine des produits agro-alimentaires est bonne, cela devrait favoriser nos exportations vers les pays les plus éloignés.

Il n'en reste pas moins que les moyens affectés aux industries agro-alimentaires dans notre budget sont importants. Ils n'ont pas été réduits en dépit de l'effort global qui a été décidé par l'Etat au profit des entreprises industrielles, avec la réduction de la taxe professionnelle et la réduction de l'impôt sur les sociétés. Nous pourrions ainsi favoriser la restructuration des entreprises agro-alimentaires, sinon par leur fusion, du moins par la réunion d'un certain nombre d'entreprises et de sociétés afin de s'attaquer à des tâches qu'une entreprise ne pourrait pas réaliser par elle-même. Je pense à la recherche ou à l'exploitation.

Notre deuxième effort d'appui aux investissements sera consacré aux entreprises qui cherchent à innover. A cet égard, je vous rappelle que la loi de modernisation va donner aux entreprises plus de liberté quant aux produits de l'innovation, et en même temps beaucoup plus de responsabilité aux consommateurs. Nous voulons accompagner cette orientation par des crédits qui seront essentiellement réservés aux entreprises qui consentent cet effort d'innovation, lequel nous paraît essentiel pour l'amélioration de la qualité de nos produits et, partant, pour l'amélioration de notre commerce extérieur.

Monsieur Lenglet, je partage avec vous le regret que l'institut national de la recherche agronomique ne soit plus tout à fait sous la seule responsabilité du ministre de l'agriculture. Je peux le dire aujourd'hui dans la mesure où j'ai exprimé ce regret au moment où l'institut a quitté le ministère de l'agriculture, c'est-à-dire en 1982. Il n'en reste pas moins que les relations demeurent entre le ministère de la recherche et le ministère de l'agriculture pour l'effort de recherche en matière d'agriculture et d'agro-alimentaire. Cette liaison nous permet de développer au maximum l'effort de recherche en fonction des moyens conjugués du ministère de l'agriculture - moyens qui sont en augmentation - et ceux du ministère de la recherche.

J'aurai peu de choses à dire, monsieur Vecten, sur le problème de la formation des agriculteurs, si ce n'est rappeler notre souci d'élévation du niveau et notre souci de diversification des qualifications. Notre enseignement agricole, loin de ne s'intéresser qu'à la production agricole, vise aussi à former des commerciaux, des techniciens de l'agro-alimentaire et de l'environnement.

Nous avons également le souci de permettre aux agriculteurs d'accomplir un parcours de formation associant la formation initiale et la formation continue afin qu'ils puissent s'adapter en permanence aux techniques nouvelles et à la gestion toujours plus fine requises par une exploitation agricole dans les circonstances actuelles.

Vous avez vous-même rappelé, monsieur le rapporteur, l'effort que nous avons réalisé l'an dernier, et qui se poursuit cette année, pour ajuster les bourses destinées à l'enseignement agricole au niveau de celles qui sont accordées à l'enseignement général. Je rappelle que l'augmentation des crédits de bourses, qui était de 37 p. 100 l'an dernier, se poursuit cette année.

Vous avez également rappelé la création de postes ainsi que la mise en place de nouvelles filières B.T.A. et B.T.S.

En ce qui concerne l'enseignement privé, je pense vous avoir apporté les réponses que vous attendiez et qui sont de nature, selon moi, à assurer les responsables de l'enseignement privé et tous ceux qui les appuient du souci que nous avons de leur apporter les moyens nécessaires à leur action quotidienne.

La loi de 1984 avait prévu, c'est vrai, une action de ce type mais elle contenait, vous en conviendrez avec moi, de graves imperfections. La première était de ne pas avoir, par les moyens financiers correspondants, consacré les orientations qui avaient été unanimement approuvées ; la seconde était d'introduire au sein de l'enseignement privé un certain nombre de différences entre la formation initiale continue et la formation en alternance. Dans l'un et l'autre cas, nous avons apporté une réponse. Pour la formation initiale continue, une subvention de fonctionnement de quatre mille francs par élève sera versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988. En ce qui concerne les maisons familiales, nous prendrons des disposi-

tions qui permettront d'aller, d'une certaine manière, au-delà du seul financement de la rémunération des maîtres à 100 p. 100, afin qu'une partie du fonctionnement puisse être couverte par la subvention globale.

Vous m'avez également interpellé sur les crédits d'équipement, monsieur le sénateur. A partir du moment où il existe une subvention de fonctionnement affectée par élève, le fonctionnement comprend aussi l'amortissement des équipements. Dans ces conditions, il paraît difficile d'accroître encore la dotation pour les équipements, qui reste faible, je le conçois, mais qui peut être localement renforcée par le conseil régional même si, comme vous l'avez rappelé, les crédits d'équipement de l'enseignement agricole n'ont pas été concernés par la décentralisation.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les premières réponses que je voulais faire à l'ensemble des rapporteurs que je remercie pour leur compréhension et leur appui. D'autres interventions me permettent d'apporter les précisions que vous pourriez attendre sur ce budget et sur l'ensemble des problèmes agricoles dont j'ai la charge. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

#### **PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 80 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 70 minutes ;

Groupe socialiste, 65 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 54 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 47 minutes ;

Groupe communiste, 24 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 18 minutes.

La parole est à M. Pelletier.

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture en France n'a pas toujours très bonne presse. Elle n'est souvent évoquée que par ses aspects négatifs : coupable de trop produire, toujours insatisfaite et prompt à solliciter des subventions.

Cela ne doit pas nous faire oublier ses performances : l'excédent agro-alimentaire de la balance commerciale avoisine les 30 milliards de francs ; la balance commerciale du tourisme est restée stable en 1984 et en 1985, cela en partie grâce au monde agricole.

La profession, préoccupée par la résorption des excédents et par la nécessité d'un effort de gestion, s'oriente vers la recherche. Je cite, par exemple, la filière de l'éthanol, les filières papier, pharmaceutique, chimique textile, et d'autres encore.

Dans le domaine de la recherche, l'I.N.R.A., l'Institut national de la recherche agronomique, peut être un levier intéressant, aussi bien en amont qu'en aval, pour toutes les applications qui se situent au niveau de l'exploitation agricole à proprement parler. C'est pourquoi il faudrait non pas diminuer ses ressources globales, mais plutôt redéfinir ses missions, ses priorités en fonction des problèmes actuels et à venir.

Bien cibler les thèmes de recherche, favoriser les équipes pluridisciplinaires interinstitut, décloisonner les hommes et les disciplines : telles pourraient être les démarches à entreprendre.

Les agriculteurs bougent et s'efforcent de s'adapter aux exigences du monde actuel. C'est un pari difficile et une transformation sans précédent. C'est pourquoi il n'est pas possible de leur demander d'entretenir l'espace rural et d'être les instigateurs d'un cadre de vie meilleur sans leur donner les moyens financiers d'y parvenir.

Européen convaincu, je pense cependant qu'il s'agit là d'un domaine où nous devons prendre des mesures nationales.

Malgré l'exode et le vieillissement, le milieu rural n'est pas mort. Il s'est fortifié d'utopies, de mouvements militants ; il s'est forgé une volonté de vivre et d'innover.

Le milieu rural n'est pas conforme aux idées reçues ou aux mythes urbains. Il n'est ni routinier ni conservateur, il est agité de forts courants contradictoires. Aujourd'hui, il aspire très largement, à travers la décentralisation, à un système économique plus cohérent et solidaire au niveau des petites régions. Par rapport aux dogmes économiques en vigueur, cette aspiration est presque révolutionnaire.

Il est possible de prendre appui sur ces nouvelles aspirations pour concevoir une politique rurale expérimentale, diversifiée, exempte d'*a priori* doctrinaire, mais fondée sur les principes de l'économie territoriale et de l'économie sociale.

Cette politique n'est pas seulement d'intérêt local. Par la consolidation économique qu'elle opère, par ses effets sur l'emploi, sur le revenu agricole, sur l'installation des jeunes agriculteurs et ruraux, par la réduction du gaspillage des potentialités, elle sert les intérêts de la France tout entière.

Pour réussir, cette politique a besoin d'impulsions et d'orientations au niveau de l'Etat. Elle devrait rapidement remplacer le coût stérile d'une assistance aux zones déprimées par le coût moindre d'un accompagnement de la revitalisation.

L'espace dont nous disposons constitue peut-être aujourd'hui une contrainte, les charges fixes obérant notre compétitivité par rapport à nos concurrents voisins, mais il peut devenir un atout à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

L'aménagement de l'espace n'est évidemment pas le monopole des agriculteurs : non seulement ils n'en ont pas les moyens, mais cela n'est pas souhaitable ; il serait bon de favoriser les initiatives interconsulaires.

Je voudrais souligner le rôle indispensable des associations d'animation rurale qui permettent une évolution et une adaptation des mentalités. Je regrette que cette ligne budgétaire n'ait pas été augmentée : ces agents indispensables ne pourront accomplir leurs tâches au mieux des intérêts des ruraux.

C'est pourtant le ministère de l'agriculture qui souligne comme intervention prioritaire l'appui aux groupements d'éducation populaire et l'appui aux associations locales, parties prenantes dans des projets spécifiques microrégionaux.

Vous avez souligné, à juste titre, monsieur le ministre, que seul le milieu associatif dispose actuellement de la capacité d'intégrer la notion d'espace et la notion de temps.

Il serait donc indispensable d'augmenter les crédits destinés à l'animation rurale : j'ai déposé un amendement en ce sens. Je serais heureux que le Gouvernement puisse faire un effort sur ce chapitre.

En matière d'espace rural, les collectivités locales ont aussi un rôle primordial à jouer.

La loi leur donne des compétences, mais les citoyens s'y perdent ; les élus aussi souvent, d'ailleurs. Le département a des compétences en matière d'équipement rural. Les régions en ont d'autres en matière de développement local.

Les communes, en dehors de l'expression des besoins de base, ont essentiellement des fonctions d'entretien et d'initiation des investissements les plus élémentaires.

Mais les règles du jeu sont de plus en plus complexes ; les technostuctures nouvelles, qu'il s'agisse de celles des départements ou des régions, ont souvent plus le sens de la réglementation ou de la défiance que celui de l'imagination et de l'esprit créatif.

Cela ne signifie pas que l'Etat doive tout régenter, tout arbitrer, mais sans doute pourrait-il réguler un certain nombre d'interventions avec les moyens qu'il détient, par exemple à travers le F.I.D.A.R.

A l'occasion des chartes intercommunales d'aménagement et de développement, il devrait se doter de moyens capables d'encourager l'intercommunalité.

Dans notre assemblée, au nom de la « sacro-sainte » liberté des communes, il nous est arrivé parfois, pour le grand plaisir de la rue de Rivoli, de refuser les mesures d'incitation aux initiatives intercommunales. C'est probablement un tort.

Ne devrait-on pas d'ailleurs, dans ce domaine, rechercher des voies qui ne coûteraient rien à l'Etat et donc aux contribuables ? Ne conviendrait-il pas, par exemple, de revoir en profondeur les règles strictes de la comptabilité publique qui stérilisent souvent les initiatives ?

Il y a là un vaste domaine de recherche de modernité qui serait probablement fort utile à l'ensemble des collectivités locales, *a fortiori* aux communes rurales qui ne disposent que rarement de l'ingénierie intellectuelle capable de traverser sans dommage le maquis des règles comptables souvent contraignantes.

Cela est fondamental, car il y va souvent de la crédibilité non seulement des élus pleins de bonne volonté, mais aussi de représentants de l'Etat soucieux de faire avancer les choses.

J'insisterai sur la nécessité de disposer d'une comptabilité de l'aménagement rural. Il reste trop de préjugés.

La ville, l'urbanisation seraient synonymes de progrès et d'économies ; la campagne, le milieu rural seraient synonymes de régression et de gâchis économique. Lorsque l'on prend connaissance de certains prix de revient de services dans certaines agglomérations, on peut se poser quelques questions.

Je souhaite donc - et il ne peut s'agir que d'une démarche interministérielle - que soient établies les bases d'une comptabilité de l'espace rural.

Des tentatives ont été faites en matière de patrimoine naturel et cela est particulièrement complexe. Sans doute faudrait-il être plus ambitieux et disposer de quelques indicateurs sur le prix de revient du mode de vie rural et sur celui du mode de vie urbain.

Mais l'aménagement du territoire français ne peut être calqué sur l'aménagement du territoire néerlandais, allemand ou américain. Une bonne comptabilité nous permettrait sans doute de nous en convaincre de façon moins intuitive.

La crise grave qui affecte l'agriculture entraîne une dégradation angoissante du tissu rural. Dans quelques années, combien aurons-nous d'hectares qui ne trouveront plus preneurs ? Trois millions ? Cinq millions ? Huit millions ? Les experts ne sont pas tous d'accord.

De toute façon, c'est un non-sens économique et un non-sens écologique : le désert vert, c'est très beau vu du ciel, mais, sur le terrain, c'est une catastrophe. Il est indispensable qu'une politique volontariste soit définie et appliquée. Nous avons espéré un début de solution avec la conférence de Besançon, espoir déçu puisque cette conférence a été annulée.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez catalyser toutes les énergies pour définir et appliquer une politique de l'aménagement du territoire rural. Le sort des ruraux et des agriculteurs en dépend, me semble-t-il, pour une large part. *(Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes et sur certaines travées du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Boyer-Andrivet.

**M. Jacques Boyer-Andrivet.** En tant que président du groupe d'études sénatorial pour l'aménagement rural, je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que nous avons particulièrement apprécié votre communication du 4 novembre dernier en conseil des ministres sur le thème de l'avenir de l'espace rural. Nous savons bien que ce dossier vous tient particulièrement à cœur, mais, en revanche, vous savez également que nombreux sont mes collègues qui ont considéré l'année 1987 comme l'année des occasions perdues : annulation du colloque de Besançon et, plus récemment, de celui de Strasbourg ; suppression du volet « aménagement rural » dans votre projet de loi ; report de l'actualisation de la valeur locative des terres imposables au titre de la taxe foncière.

Je voudrais vous faire remarquer également, monsieur le ministre - vous n'en serez pas surpris - que de nombreuses zones rurales vivent très mal la période actuelle ; l'un de nos collègues a même parlé de « désespérance ». Les agriculteurs, les ruraux, les élus ne perçoivent pas clairement la politique

que le Gouvernement entend mener. Il faut absolument mieux faire connaître vos orientations, vos projets et mieux mettre en valeur vos réalisations passées, qui ne sont pas toujours mesurées à leur juste valeur.

Bien sûr, il serait trop facile et particulièrement déplacé de rendre le Gouvernement actuel responsable de tous les maux. Nous sommes confrontés à des évolutions majeures et durables, qu'il s'agisse de la réforme de la politique agricole commune, du ralentissement de la croissance, des crises graves que traversent certaines zones de vieille industrialisation ou de la nécessité d'aider en priorité les secteurs et les zones porteurs d'avenir.

Mais nous avons l'impression tout de même que les zones rurales sont les grandes « muettes » de l'heure et, si je puis risquer cette expression, les « parents pauvres ». Or je suis personnellement persuadé que les zones rurales constituent un potentiel formidable pour la nation et pour l'Europe tout entière.

Qu'il s'agisse du sport, du tourisme, de la connaissance du patrimoine naturel, de la chasse, de la pêche, d'un art de vivre, du patrimoine culturel, bref de tout ce qui fait l'identité de la France, les zones rurales et l'agriculture sont irremplaçables.

Mais ce potentiel, s'il n'est pas entretenu et mis en valeur, risque de se réduire comme une peau de chagrin.

Mesurons-nous bien la responsabilité qui est la nôtre vis-à-vis des générations futures ? Quelle France voulons-nous leur laisser ? Une France de technopoles et de mégapoles de plus en plus invivables et séparées par de grandes zones semi-désertiques ? A titre personnel, ce n'est pas ce que je souhaite pour mes enfants, mes petits-enfants et les enfants de mes petits-enfants.

Pour en revenir à des réalités plus prosaïques, je constate, pour m'en réjouir, que les dotations de votre budget consacrées à l'aménagement rural augmentent de 9 p. 100. Je salue cette progression, même si elle vient après plusieurs années de vaches maigres. J'y vois l'esquisse d'une nouvelle ambition qui devra être confirmée.

Toutefois, cette augmentation cache des zones d'ombre, qu'il s'agisse du F.I.D.A.R. ou du F.I.A.M., voire de certaines dotations spécifiques aux zones de montagne. De surcroît, certains problèmes graves ne sont pas encore résolus, même si des réflexions sérieuses et approfondies sont en cours.

Je ne citerai que quelques exemples : le poids des charges fixes à l'hectare, qui freine, et l'installation des jeunes, et l'« extensification » de certaines productions, ou l'absence de politique globale de maintien et de réorganisation des services publics en milieu rural, qui aboutit à des contresens graves et qui accélère certains processus de désertification. Je mesure les contraintes lourdes de la solidarité gouvernementale, mais, monsieur le ministre, nul n'est mieux placé que vous pour prendre la tête d'une véritable croisade contre ce fléau administratif.

En effet, il ne faut pas confondre aménagement agricole et aménagement rural. Ce dernier implique la participation et la coordination de tous les ministères et, en votre qualité de ministre délégué à la présidence du C.I.D.A.R., nul n'est mieux placé que vous pour faire passer ce message à vos collègues. Pour vous y aider, vous pouvez être assuré de notre concours résolu.

Je terminerai là mon propos. Vous avez bien compris, monsieur le ministre, les exigences du développement de l'espace rural. Votre communication du 4 novembre le prouverait de nouveau, si besoin en était. Mais de quelles mesures concrètes, de quelles dispositions financières allons-nous pouvoir faire état auprès des administrés de nos communes et de nos départements ?

Je le répéterai en guise de conclusion : un vigoureux effort s'impose au niveau de la communication et de l'affirmation d'une volonté. Nous attendons beaucoup de discours que doit prononcer le Premier ministre, le 3 décembre prochain, lors du grand colloque de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Dans un contexte budgétaire de rigueur, votre budget est néanmoins un bon budget. Mes amis et moi-même nous le voterons en vous assurant de nouveau de notre soutien déterminé pour toutes les actions que vous allez entreprendre. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Caupert.

**M. Joseph Caupert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la nette augmentation des crédits de l'agriculture, qui fait suite à six années de stagnation, témoigne d'une volonté que je ne songe pas un instant à méconnaître.

Cette évolution favorable permet de dégager un certain nombre de priorités qu'il importait de prendre rapidement en considération étant donné les difficultés que traversent et notre agriculture et le monde rural en général.

Les mesures qui sont mises en œuvre en matière d'investissement, l'effort prévu en faveur des zones défavorisées témoignent de ce que le Gouvernement a pris conscience de la gravité de la situation.

J'ai noté avec intérêt la progression de l'indemnité spéciale « montagne », la progression des crédits de paiement pour les subventions aux bâtiments d'élevage, l'aide destinée à la promotion de produits alimentaires de montagne et des actions en faveur de la sélection animale.

De telles mesures seront-elles pour autant suffisantes pour donner un coup d'arrêt à une situation qui - je n'hésite pas à le dire - se solde par une véritable déstabilisation de certains départements ?

Toutes les analyses sur ce point sont, hélas ! concordantes. C'est d'ailleurs la première fois, monsieur le ministre - je le disais tout à l'heure à l'un de mes collègues - que j'entends prononcer si souvent, dans cette Haute Assemblée, ce terme de désertification. Il se pose là un véritable problème. La désertification, donc, guette des régions entières ; leurs handicaps, loin de se résorber, contribuent à fragiliser des économies souvent précaires.

Or, il ne saurait y avoir de fonctionnement équilibré de nos régions rurales sans que les pouvoirs publics définissent puis mettent en œuvre une politique réaliste et volontariste d'aménagement.

Aménagement rural, aménagement du territoire ! Que sont devenues ces grandes orientations prioritaires des années 1960 ? Je voudrais, monsieur le ministre, connaître votre pensée, vos réflexions, vos projets sur l'avenir de cet aménagement, sur la volonté de l'administration de le réaliser, et ce d'autant plus que, dans votre projet de budget, les dotations du F.I.D.A.R. sont en diminution, qu'il s'agisse des crédits de paiement - moins 4,3 p. 100 - ou des autorisations de programme - moins 4,96 p. 100.

Certains départements de moyenne montagne, notamment du sud-est du Massif central - je parle ici au nom de mes collègues de cette région, notamment ceux de l'Aveyron - vivent des heures dramatiques. Ce n'est pas demain qu'il faudra s'occuper de ces problèmes, c'est dès aujourd'hui ! A situation exceptionnelle, il faut des traitements exceptionnels.

Nous ne voulons plus de ces structures nouvelles comme celles qui ont été créées ces dernières années et dont la multiplication n'a eu pour effet que de freiner, de diluer toute action concrète en ne jouant pas le rôle moteur qu'en attendait le monde rural, mais une personnalité, commissaire coordinateur des divers ministères intéressés, qui, travaillant avec les structures existantes - conseil général, conseil municipal, Sivom, professionnels, syndicats - exigerait la création d'une ligne spéciale à tous les budgets des ministères intéressés, dresserait un programme, le présenterait au C.I.A.T. et en contrôlerait la bonne fin.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Joseph Caupert.** Le monde agricole a fait preuve, dans le passé, de son extraordinaire capacité d'adaptation.

Monsieur le ministre, je mesure pleinement que tout cela ne relève pas exclusivement de votre compétence ; mais vous y avez votre part, sur laquelle je reviendrai, naturellement.

J'ai la conviction que, si nous nous en donnons les moyens, de nouvelles perspectives nous seront ouvertes.

S'agissant de zones défavorisées, je voudrais dire combien les activités agricoles sont indispensables au maintien d'autres secteurs d'activité. Je tiens d'ailleurs à remercier tout particulièrement notre collègue M. Arreckx, qui, ce matin, a plaidé cette cause avec beaucoup de chaleur et de conviction.

Malheureusement, la baisse des actifs, l'insuffisance des installations, la cessation d'activités, la dureté des conditions d'exploitation remettent en cause l'implantation et l'existence même d'un tissu économique et social. Et cela n'est rien au regard des brusques changements de politique, des revirements spectaculaires qui menacent l'existence même de certains départements !

La Lozère est le seul département français pour lequel l'Etat français et la Communauté européenne ont reconnu, en 1979, la nécessité de mettre en œuvre un programme spécifique destiné à stimuler son développement ; ce programme de développement intégré - vous nous y avez aidé, monsieur le ministre - a été prolongé de deux années.

Ce plan, dont la philosophie est le développement global et intégré de toutes les activités - agricoles, commerciales, industrielles, touristiques, les formations générées par la réalisation de ces actions et les infrastructures qui en seront le support - avait suscité de grands espoirs chez les producteurs lozériens, à qui il avait été demandé de faire des efforts de modernisation, d'investir, d'améliorer la productivité et, surtout, d'augmenter leur production laitière. Aujourd'hui, ces producteurs sont sanctionnés pour les mêmes motifs !

Quelques chiffres vont vous permettre de mieux cerner le climat engendré par la restriction de la production.

En Lozère, 1 600 agriculteurs produisent 60 000 tonnes de lait collecté, soit 0,25 p. 100 de la production nationale, avec une moyenne de 38 400 litres par exploitation, alors que la moyenne nationale est de 80 000 litres. Parmi les producteurs lozériens, 85 p. 100 livrent moins de 60 000 litres.

Avec les quotas laitiers, notre département est arrivé à un point de non-retour.

En effet, le naufrage de l'agriculture entraînera le sinistre de tout le département, car aucune autre activité ne peut prendre, en Lozère, le relais de l'agriculture défaillante. Ce département est, en effet, le seul qui n'ait pas de points forts permettant un meilleur rééquilibrage.

Aussi, plus que dans tout autre département, les conséquences de l'application des règlements se font cruellement ressentir. De nombreuses exploitations ont à faire face à des remboursements d'annuités qu'elles ne pourront pas honorer si leurs références sont insuffisantes.

Ainsi, trente-six dossiers de demande d'installation de jeunes agriculteurs et soixante-dix-neuf demandes de modernisation sont bloqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987.

Ici, l'équilibre homme-nature sera rompu au détriment, dans un premier temps, de l'homme, qui, ne pouvant plus vivre de son travail de la terre, ira dans les zones urbaines grossir les rangs du chômage.

Les coopératives de production de fromage devront abandonner leurs marchés à l'exportation, notamment l'Italie. En effet, dans ce domaine, la production laitière n'est déjà pas suffisante pour répondre à la demande. Les quotas vont diminuer cette production, qui ne satisfera plus que les besoins de l'Hexagone. Les Danois et les Allemands n'attendent que cela pour conquérir le marché italien.

Ces entreprises, jusqu'à aujourd'hui porteuses d'avenir, devront ralentir leur activité et, par voie de conséquence, licencier du personnel.

La protection des forêts contre l'incendie ne sera plus assurée puisque la campagne, abandonnée à la friche, sera le lieu de prédilection des incendies, tant il est vrai qu'une forêt exploitée et occupée brûle moins facilement. Mais personne ne sera là pour l'entretenir.

De façon plus insidieuse, l'exode rural se poursuivra jusqu'à la désertification, car il ne restera pas assez d'âmes dans les hameaux pour maintenir un tissu social normal, si bien que les quelques producteurs qui se seront accrochés à leur terre seront obligés de partir, leur travail étant asphyxié par leur isolement.

Face à ces tristes perspectives, chacun cherche des solutions qui, toutes, passent par la diversification. Mais en Lozère, celle-ci ne peut être que marginale.

En effet, l'altitude - 1 076 mètres en moyenne - le climat et la pauvreté des sols freinent considérablement toute tentative de diversification.

De plus, le territoire agricole de notre département est couvert à 90 p. 100 d'herbage et sa vocation naturelle a toujours été de transformer cette matière première en lait.

Aussi est-il indispensable, monsieur le ministre, de redéfinir une politique communautaire et nationale qui permettra d'intégrer la vocation d'aménageurs et d'occupants remplie par les agriculteurs de nos régions, de reconnaître leur rôle dans l'entretien d'un patrimoine national qui est l'espace rural.

Ce sombre constat m'amène, monsieur le ministre, à réserver mon vote, à moins que nous n'obtenions, dès à présent, de sérieuses assurances pour l'ensemble de ces zones fragiles qui doivent être aidées pour conforter la mutation qui leur est imposée. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées socialistes et de la gauche démocratique.)*

### Rappel au règlement

**M. Louis Minetti.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je vous donne la parole, monsieur Minetti, mais, le débat étant organisé, je serai obligé de déduire le temps de votre intervention de celui qui est accordé à votre groupe. Je vous en prévient loyalement.

**M. Louis Minetti.** Ce n'est pas grave.

Mon rappel au règlement se fonde sur les articles relatifs à l'audition des ministres par les commissions.

Le 10 novembre dernier notre collègue Charles Lederman demandait l'audition du Gouvernement pour que soient précisées les responsabilités dans les matraquages de syndicalistes à Amiens, le 6 novembre 1987.

Je suis au regret d'informer la Haute Assemblée que Lucien Barbier, victime de la charge policière, vient de mourir.

C'est pourquoi, après avoir renouvelé la demande que vous présentait notre collègue Lederman, je vous demande, monsieur le président, de prendre les dispositions nécessaires pour que le Sénat observe une minute de silence à la mémoire de cette nouvelle victime de brutalités policières, sans provocation de sa part... *(Protestations sur les travées du R.P.R.)*

**M. Michel Rufin.** Pas question ! Je m'y refuse ! Il faudrait d'ailleurs y associer tous les policiers qui ont été tués en service !

**M. Louis Minetti.** ... brutalités qui font litière des droits de l'homme et du citoyen.

**M. le président.** Monsieur Minetti, il est contraire à la tradition de notre assemblée d'interrompre un débat, même en cas de décès d'une personnalité importante.

Je partage votre émotion et je prie la famille de la victime d'accepter nos sentiments peints, mais je ne peux cependant interrompre nos travaux.

### Suite de la discussion

**M. le président.** La parole est à M. François.

**M. Philippe François.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le mouvement gaulliste a toujours été très attentif au sort des agriculteurs et il a toujours considéré que notre agriculture est un élément essentiel de la puissance économique de la France, par les emplois directs ou indirects qu'elle génère, par sa contribution à l'équilibre de notre balance commerciale et par le rôle irremplaçable qu'elle joue dans l'aménagement de notre espace rural.

Personne ne peut, en effet, oublier que les grandes lois agricoles votées en 1960 et en 1962 sont l'œuvre du général de Gaulle, œuvre poursuivie par le président Georges Pompidou avec le concours de notre premier ministre, M. Jacques Chirac.

Aussi, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, combien je suis heureux, en tant que membre du rassemblement pour la République, de participer à cette discussion, car le projet de budget que vous nous soumettez est un bon projet. Cette constatation est tellement exceptionnelle, après une série de budgets agricoles drastiques, qu'elle mérite d'être soulignée.

En effet, pour la première fois depuis six ans, les crédits inscrits dans un projet de loi de finances en faveur de l'agriculture progressent de 9 p. 100 et les moyens financiers affectés au ministère de l'agriculture s'accroissent de plus de 5 p. 100 alors que l'augmentation des dépenses de l'Etat est limitée à 1,9 p. 100.

En outre, votre projet de budget est un bon projet car les deux axes prioritaires qui ont guidé son élaboration, à savoir la préparation de l'avenir et la poursuite d'une politique d'allègement des coûts de production, sont conformes aux principes qui guident notre action : assurer à la fois la puissance de notre agriculture et la compétitivité de nos exploitations agricoles.

Votre projet de budget prépare l'avenir en intensifiant les actions en faveur de la formation, de l'investissement et de la qualité sanitaire et alimentaire.

En ce qui concerne la formation, un important effort est consenti, d'une part, à la formation initiale - création d'emploi d'enseignants, progression de 17,4 p. 100 des crédits destinés à l'enseignement agricole privé, nouvelle augmentation des crédits destinés aux bourses de l'enseignement agricole alors qu'elles avaient été relevées de 37 p. 100 pour réaliser l'alignement intégral sur les montants accordés aux élèves de l'éducation nationale - et, d'autre part, à la formation continue.

Ces différentes dotations permettront de mieux préparer les jeunes à leur insertion professionnelle et d'assurer la compétitivité de l'agriculture française sur les marchés internationaux.

Quant à l'investissement, votre budget traduit un effort notoire en faveur de l'adaptation de l'appareil de production agricole. Cette augmentation très significative des dépenses d'investissement marque une nette rupture avec la tendance constatée, hélas ! sous la gestion socialiste.

**M. Gérard Delfau.** Parlez du présent !

**M. Philippe François.** Cet important effort permettra d'accroître les dotations de certains secteurs qui améliorent la productivité agricole, telle l'hydraulique agricole, c'est-à-dire l'irrigation, le drainage, l'assainissement, l'aménagement des rivières, la construction de barrages, telle la recherche ou bien encore l'aménagement de l'espace rural.

Enfin, monsieur le ministre, j'en viens à la qualité sanitaire et alimentaire.

La politique de qualité agricole et alimentaire est un des maillons de la filière agro-alimentaire, tant au niveau de la production et de la transformation qu'à celui de la mise sur le marché des produits agricoles et alimentaires. Aussi est-il important de souligner que les moyens d'intervention que vous donnez à votre ministère faciliteront ces actions, dont l'importance ne cesse de croître en raison, d'une part, de l'accès des produits français aux marchés extérieurs et, d'autre part, de la recherche d'une meilleure adaptation de la production alimentaire au goût du consommateur.

La seconde priorité de votre projet de budget est la poursuite d'une politique d'allègement des coûts de production.

Cette politique, amorcée dès le collectif du printemps 1986 et poursuivie par la loi de finances pour 1987, sera renforcée en 1988, en particulier par une réduction des charges financières pesant sur les jeunes agriculteurs et ceux qui modernisent leur exploitation.

Ainsi, une mesure nouvelle de 192 millions de francs permettra de prendre en charge les intérêts dus au titre des prêts « jeunes agriculteurs » contractés entre 1982 et 1986, et de diminuer les taux des prêts bonifiés dont bénéficient les productions végétales spéciales et le taux des prêts spéciaux « élevage ».

Toutefois, n'aurait-il pas été possible, monsieur le ministre, que soit prise également en charge une partie des frais financiers des « prêts court terme d'engraissement bovin » ? En effet, le déséquilibre du marché communautaire de la viande bovine, provoqué par les quotas laitiers, a entraîné l'effondrement général des prix et a compromis par là même l'avenir de l'engraissement en France.

Je sais que vous êtes particulièrement sensible aux difficultés supportées par ce secteur de notre économie. Aussi, une mesure allant vers une prise en charge de ces frais financiers redonnerait espoir aux producteurs de bovins qui sont particulièrement découragés.

Je sais par ailleurs, monsieur le ministre, que certains de mes collègues ont l'intention de proposer un amendement permettant une prise en charge de ces frais financiers par une ponction sur les crédits destinés au recensement général agricole. Si le groupe du R.P.R. est d'accord sur le fond de cette démarche, il ne pourra, bien évidemment, s'associer à la rédaction d'un texte qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Permettez-moi, monsieur le ministre, après avoir brossé très rapidement les grandes lignes de votre projet de budget - mais le temps qui m'est imparti est court - d'attirer votre attention sur l'application du coefficient d'actualisation des valeurs locatives foncières, application qui pérennise une situation défavorable à la sylviculture.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981, les revenus cadastraux sont majorés forfaitairement tous les ans avec un coefficient unique pour toute la France et pour tous les groupes ou les sous-groupes de nature de cultures ou de propriétés.

Il en résulte que tous les revenus cadastraux mis en service en 1980 ont été, quelle que soit la nature des cultures, majorés du même pourcentage, soit une hausse de 66,3 p. 100 reflétant l'évolution du blé fermage depuis 1980, même lorsque ce dernier n'entre pas dans le calcul des valeurs locatives.

En d'autres termes, le système de revalorisation des revenus cadastraux, annuel, forfaitaire et national, aboutit à considérer que le revenu du sylviculteur a évolué parallèlement au prix du blé fermage ; or, au cours de la même période, il est notoirement connu que les prix des bois ont été loin d'évoluer comme celui du blé fermage.

En effet, les résultats des travaux d'actualisation des valeurs locatives foncières ont fait ressortir que la situation de la forêt avait subi une évolution économique plus défavorable encore - ce n'est pas peu dire - que celle de l'agriculture.

On peut globalement estimer que l'évolution de la valeur locative de la forêt se situerait entre 15 et 20 p. 100 de moins que celle de l'évolution des valeurs locatives de l'agriculture qui ont elles-mêmes enregistré des variations très contrastées d'une région à l'autre et d'une nature de culture à l'autre.

En choisissant l'application d'un coefficient 1 pour l'ensemble des propriétés non bâties, on constate que cette formule globale aboutit à ne pas prendre en compte ces évolutions. Pour que la forêt soit traitée en fait de la même façon que l'agriculture, il conviendrait qu'à l'intérieur des propriétés bâties, au coefficient 1 pour les natures de cultures agricoles, corresponde un coefficient 0,85 pour la forêt. Cette proposition respecterait, semble-t-il, les évolutions constatées.

La forêt occupant une place primordiale dans l'espace rural, il me serait agréable, monsieur le ministre, de connaître votre position sur cette proposition. Je déposerai d'ailleurs, lors de l'examen de l'article 56 du projet de loi de finances, un amendement allant dans ce sens.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais vous remercier d'avoir rétabli la confiance entre le Gouvernement et la profession agricole, confiance qui avait été, il faut bien le dire, rompue par les gouvernements socialistes.

**M. Gérard Delfau.** A entendre vos prédécesseurs, ce n'est pas brillant en ce moment !

**M. Philippe François.** Je soulignerai le remarquable travail que vous effectuez, monsieur le ministre, dans les enceintes communautaires pour défendre notre agriculture et nous l'avons encore constaté hier soir, ce qui n'est pas toujours le cas de nos représentants à Bruxelles. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Je tiens à souligner messieurs, du haut de cette tribune, et solennellement, l'exemple navrant de MM. Delors et Cheysson qui ont voté tous les deux, au sein de la Commission européenne, contre la proposition visant à permettre la production d'éthanol, ce qu'attendent les agriculteurs français. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Philippe François.** Monsieur le ministre, votre action dont je mesure les difficultés à l'examen de ce projet de budget portera naturellement le groupe R.P.R. à voter les

crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chervy.

**M. William Chervy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture qui nous est présenté aujourd'hui est, certes, en augmentation par rapport à la loi de finances pour 1987, qui était, pour sa part, inférieure au budget précédent de 1,7 p. 100.

**M. Gérard Delfau.** Eh oui !

**M. William Chervy.** Toutefois, malgré quelques dispositions favorables, il ne nous paraît pas déterminer des orientations générales solides préparant l'avenir de notre agriculture.

En préambule à la discussion de ce budget proprement dit, je voudrais évoquer le revenu agricole pour l'année 1987, tel qu'il vient d'être estimé de manière prévisionnelle par la commission des comptes de l'agriculture. Le revenu brut agricole progresserait de 2,5 p. 100 ; cette amélioration observée tient, pour l'essentiel, à des mesures où à des circonstances exceptionnelles dont a profité l'agriculture en 1987.

Est-ce à dire que l'agriculture ne se défend pas si mal en temps de crise ? Gardons-nous de l'affirmer, après l'examen des raisons de l'amélioration de ce revenu, amélioration qui tient à un montant élevé de subventions - 11,3 milliards de francs contre 9,6 milliards de francs en 1986 - dont les indemnités versées aux victimes de la sécheresse survenue en 1986 : 2,4 milliards de francs.

Le redressement constaté est également artificiellement gonflé par l'attribution en cours d'année d'aides spécifiques substantielles, la prise en charge partielle des cotisations sociales pour les petits producteurs de lait et les compensations financières accordées aux exploitants cessant leur activité dans les secteurs du lait, des fruits et des légumes.

Enfin, et heureusement, le coût des consommations intermédiaires a moins fortement pesé sur les agriculteurs qui ont pu bénéficier, par exemple, d'une diminution de 8 p. 100 du prix du fioul ou de la chute de celui des engrais.

Ainsi, la progression du revenu agricole tient-elle d'abord à des mesures exceptionnelles ou conjoncturelles, mais également à l'augmentation de la valeur globale des livraisons. En effet, le volume de la production agricole s'est accru de 3,4 p. 100, mais son prix continue à baisser : moins 2,3 p. 100.

L'engorgement des marchés mondiaux ne fait qu'aggraver cette situation, empêchant notre agriculture de rattraper sur les volumes le retard qu'elle cumule sur les prix. Ce sont donc les aides de l'Etat qui compensent.

De surcroît, l'endettement des agriculteurs, qui est d'environ 200 milliards de francs, soit deux ans de revenus, et leur manque de capacité à investir continuent d'obscurcir l'avenir immédiat de notre monde rural.

Le budget qui nous est présenté n'est pas un budget offensif, de nature à ouvrir des perspectives à ce secteur d'activité en proie à la crise que l'on connaît ; c'est un budget plus préoccupé par le court terme que par le long terme et qui prépare insuffisamment l'avenir.

Considérons, en premier lieu, le secteur de l'agro-alimentaire que l'on a coutume de présenter, à juste titre, comme l'un des fleurons de la balance commerciale de notre pays. Si les industries agro-alimentaires jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la filière agricole et agro-alimentaire, il serait dangereux de s'endormir sur nos lauriers : la croissance en volume de la production s'est stabilisée et, signe plus inquiétant, on assiste pour la deuxième année consécutive à une diminution des effectifs : moins 0,8 p. 100.

Les crédits que vous vous proposez d'attribuer à la politique industrielle agro-alimentaire sont globalement maintenus en autorisations de programme ; en revanche, les crédits de paiement continuent à enregistrer une baisse.

Parmi les aides à l'investissement, les crédits de paiement sont également amputés : moins 7 millions de francs. Les aides publiques aux industries agro-alimentaires sont inférieures de plus d'un tiers à ce qu'elles étaient voilà dix ans. Dans la perspective du grand marché unique européen de 1992, ce secteur, composé essentiellement de P.M.E., mérite de voir sa compétitivité renforcée et sa restructuration poursuivie.

Quant à l'effort global de recherche, si les crédits propres au ministère de l'agriculture enregistrent une hausse aussi bien en autorisations de programme - plus 24 p. 100 - qu'en crédits de paiement - plus 52 p. 100 - il ne faut pas se leurrer : globalement, les incitations de l'Etat demeurent beaucoup trop faibles.

Reste le rôle primordial de la recherche publique, joué en particulier par l'I.N.R.A. Or, à la lecture de votre budget, monsieur le ministre, on ne manque pas d'être étonné et même choqué de constater que l'I.N.R.A. est obligé, pour la seconde année consécutive, de procéder à nouveau à des suppressions d'emplois.

Ainsi, après une réduction de 42 postes en 1987, les crédits consacrés à l'I.N.R.A. par le budget pour 1988 diminuent-ils de 1 p. 100 pour les dépenses ordinaires ; en francs courants, le budget de l'institut est inférieur au niveau atteint en 1986. Cela se traduira malheureusement, pour l'année prochaine, par une nouvelle réduction des effectifs de 92 postes, dont 24 d'ingénieurs, et par une diminution des crédits de soutien de base pour la majorité des unités.

Pourquoi diminuer les moyens de l'institut d'une manière aussi grave en procédant à ces réductions, en entravant la poursuite d'actions dont l'intérêt économique est manifeste pour répondre aux besoins agro-alimentaires de l'avenir, s'agissant, notamment, du développement des biotechnologies, de l'informatique, de la robotique ou des matériels ? Nous pensons que cette suppression est dangereuse et nous affirmons qu'elle porte une atteinte inadmissible aux indispensables efforts de recherche qui doivent être maintenus dans la filière agricole et agro-alimentaire.

Diminuer les moyens de l'I.N.R.A. en francs courants, pour la première fois depuis quinze ans, si l'on intègre pour 1986 les crédits alloués dans la loi de finances initiale et dans le collectif, ne nous paraît pas cohérent avec les propos de M. le Premier ministre affirmant, le 24 mars dernier, devant l'association nationale de la recherche technique, que l'effort en faveur de la recherche devait être l'une des très rares priorités du budget de 1988. Mais s'agissait-il, là encore, d'un discours de circonstance ?

En ce qui concerne les personnels de l'enseignement agricole public, de la même manière, les promesses ne sont pas tenues : ainsi, si le projet de budget prévoit bien la création de 80 postes - 22 d'ingénieurs d'agronomie, 10 de professeurs et maîtres de conférence, 6 de chefs de travaux et 42 de professeurs certifiés de l'enseignement agricole - le point noir le plus grave concerne la suppression de 74 emplois de personnels non enseignants. Cela nous paraît, en effet, contraire aux propos du ministre de l'agriculture qui déclarait à l'Assemblée nationale, le 30 octobre 1986 : « Quant à la titularisation des contractuels des C.F.A. et des C.F.P.P.A., je dois vous dire que j'ai chargé mes services de faire des propositions pour résoudre ce problème l'année prochaine. »

Sur ce point important, monsieur le ministre, nous souhaiterions connaître aujourd'hui la réalité de vos intentions pour apaiser la légitime inquiétude des personnels.

Ce budget, certes, est en accroissement, si nous le comparons au précédent. Il n'en demeure pas moins qu'il faut aussi relativiser l'effort gouvernemental, car si nous faisons intervenir le niveau de l'inflation, il ne fait qu'actualiser, au mieux, nos efforts dans ce domaine.

Votre budget présente des masses financières importantes, mais il ne fait nullement apparaître des idées novatrices et porteuses d'avenir concernant, en particulier, l'aménagement rural et l'encouragement à la pluriactivité. Cette omission, dont nous souhaitons qu'elle ne soit pas un désintérêt, aboutirait inéluctablement à accepter la désertification future de notre territoire, telle qu'elle est envisagée dans le rapport Guichard.

Il est fort probable que Bruxelles réservera les crédits pour l'amélioration des structures aux pays les plus pauvres et la France risque donc d'être écartée. Par conséquent, c'est sur le plan national qu'une politique d'aménagement doit être mise en place.

L'élevage est la principale activité économique de mon département. Or le marché de la viande bovine continue à se dégrader, les cours ayant baissé de 15 p. 100 en francs constants depuis deux ans. Les taux réduits de T.V.A., les primes à l'abattage, les taux d'intérêt élevés, notamment pour les prêts à court terme, le poids du foncier bâti concourent à l'existence d'une distorsion de concurrence insupportable, qui conduit nos éleveurs à la faillite.

La diminution du cheptel laitier va entraîner, à partir des années 1989-1990, une diminution de l'offre communautaire de viande rouge. Disposant du potentiel de veaux le plus élevé d'Europe, la France doit saisir cette opportunité, mais nos éleveurs ne pourront le faire que s'ils se battent à armes égales. Or nous voyons déjà les éleveurs allemands, qui profitent en plus de coûts d'aliments plus avantageux, acheter le maximum de maigre, prendre nos marchés extérieurs, en particulier l'Italie, et même venir nous concurrencer sur notre propre marché.

Nous connaissons tous les conséquences dramatiques que le règlement ovin a entraîné pour l'élevage français, situation aggravée par la chute de la livre sterling. Avec cette crise persistante et sans précédent, nous pouvons craindre que, dans les années à venir, 50 p. 100 de la consommation française proviennent de l'étranger.

Dans les négociations engagées avec nos partenaires européens, pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir obtenir ce que souhaitent les professionnels français, à savoir un mécanisme identique de soutien aux revenus pour tous les producteurs de la Communauté prenant en compte le caractère saisonnier et la productivité réalisée, une politique rigoureuse de compensation des handicaps, de diminution et d'harmonisation des charges fixes entre producteurs européens ?

Je viens d'apprendre que, dans mon département, plusieurs petits propriétaires de troupeaux mixtes venaient de se voir refuser, du jour au lendemain, et définitivement, leur production laitière. Très vite, ils vont se trouver dans une situation financière plus que difficile. Comme il s'agit d'un cas de force majeure, ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, que ces éleveurs puissent, par dérogation, profiter, au titre de l'année 1987, de la prime à la vache allaitante ? Je vous remercie de votre réponse. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je regrette à nouveau que le Sénat n'ait pas cru devoir rendre hommage à cette personne d'Amiens qui est morte à cause des brutalités policières alors qu'elle réclamait seulement, comme des dizaines de milliers d'autres, le passage du T.G.V. dans cette région. Je crois que le Sénat se serait grandi en accomplissant un geste qui, après tout, est en faveur des droits de l'homme.

Cela dit, monsieur le ministre, vous nous avez annoncé ce matin la préparation du sommet de Copenhague et ce à quoi nous allons assister, à savoir la reddition en « rase campagne » de M. Mitterrand, de M. Chirac et de vous-même aux volontés de M. Delors et des siens, c'est-à-dire aux multinationales et au major général que sont les Etats-Unis. (*Soupires.*)

**M. Gérard Delfau.** N'en faites pas trop, tout de même !

**M. Louis Minetti.** Les contre-propositions dont vous nous avez entretenus se contenteront, selon vos dires, de rendre ces décisions supportables pour les agriculteurs. Vous en êtes là. Ainsi, nous assisterons en France - c'est maintenant officiel - à la désertification de régions entières.

Il est des ordres du jour dont le contenu suffit par lui-même à discréditer les ministres qui en discutent. Celui du marathon qui vient de se terminer cette semaine à Bruxelles et celui du marathon qui va recommencer dans quelques jours en font partie.

Les ministres sacrifient les paysans au moment où la part des productions animales - lait, viande et œufs - réalisée à partir de denrées importées, atteint 52 p. 100 aux Pays-Bas, 38 p. 100 en Belgique, 25 p. 100 en Italie, en R.F.A. et au Danemark, et 9 p. 100 seulement en France, si j'en crois un livre récent préfacé par M. Jacques Delors, président de la Commission de Bruxelles.

Je n'insisterai pas sur les productions du midi méditerranéen - les fruits, les légumes et le vin - qui font l'objet, le plus fréquemment, de mes interventions à cette tribune.

Je dirai seulement que ce choix « capitulaire » est fait contre la mise en valeur du sol européen, singulièrement français, afin de garantir des débouchés aux Etats-Unis d'où proviennent 66 p. 100 de ces importations inutiles, réalisées sans droit de douane, au mépris du principe de la préférence communautaire.

Bref, les 27 millions de tonnes d'équivalent céréales importées par la C.E.E. génèrent des excédents et la conduisent à exporter sa propre production à l'aide de subventions que Bruxelles trouve trop élevées, surtout avec la baisse du dollar.

Monsieur le ministre, lors du débat sur la privatisation du Crédit agricole, les rapporteurs de la commission des lois et de la commission des finances avaient mis à mal votre projet de loi. Permettez que je vous lise maintenant des extraits des rapports écrits des différentes commissions concernées par votre budget. C'est une lecture intéressante, qui vous permettra de constater que vous n'êtes pas félicité.

Ainsi M. du Luart écrit que « pour la première fois, la France contribuera davantage aux dépenses agricoles de la Communauté qu'elle n'en recevra de prestations ».

Ainsi, notre collègue M. Lenglet écrit que « pour la deuxième année consécutive, les effectifs vont diminuer dans l'agro-alimentaire ».

Ainsi, notre collègue M. Sordel remarque : « Pour la première fois dans la loi de finances initiale, les ressources versées à la C.E.E. affectées aux dépenses agricoles sont supérieures au propre budget du ministère de l'agriculture. » Il indique par ailleurs que « la C.E.E., comme par le passé, s'apprête à consentir des « auto-sacrifices », dont elle n'est même pas sûre qu'ils seront pris en compte dans le cadre des négociations dites de l'Uruguay Round. Un point limite est assurément atteint dans la perspective de la deuxième étape de la réforme de la P.A.C. » « La perspective du grand marché unique à l'horizon de 1992 conduit à s'interroger sur la pertinence des choix budgétaires vis-à-vis de cette échéance. Les actions qui préparent l'avenir sont-elles favorisées ? »

Enfin, notre collègue M. Arreckx écrit : « Au plan communautaire, on peut légitimement supposer que la réorientation des fonds structurels profitera à plusieurs pays (Irlande, Mezzogiorno, Grèce, Espagne, Portugal), mais très faiblement à la France. »

« Votre commission des affaires économiques et du Plan, unanime, ne peut que regretter qu'un "grand dessein" ne semble pas encore se dégager en faveur de l'aménagement rural. » Enfin, page huit, M. Arreckx poursuit, sous le sous-titre « Vers une France à deux vitesses » : « Les études réalisées par la D.A.T.A.R. sur les "zones fragiles" mettent en évidence le fossé qui se creuse entre des zones économiquement et démographiquement déprimées et des zones plus favorisées sous ces deux aspects. »

Je pourrais arrêter là mon discours, car je suis tellement d'accord avec ces appréciations qu'il suffit de commenter ces phrases de nos rapporteurs.

L'agriculture se porte mal et votre projet de budget - disons-le d'emblée, monsieur le ministre - ne répond pas aux besoins du monde agricole.

Le modeste regain des installations - il était justifié - amorcé dans les années 1982-1983 avec la revalorisation de la D.J.A. et d'autres mesures n'a pas suffi, la politique nécessaire n'ayant pas été menée, à stopper la diminution du nombre des exploitations.

La politique de limitation des productions a aussi commencé à peser sur ces résultats. Pour les revenus, nous retrouvons en 1985 le niveau de 1981, après avoir connu une seule bonne année, 1982, sous la double pression de bonnes récoltes et d'un niveau de prix plus convenable.

En 1986, monsieur le ministre, vous poursuivez dans la voie de la baisse. En effet, si les comptes de 1986 avaient été établis sur la même base que ceux de 1985, ils feraient apparaître non pas une hausse moyenne de 0,7 p. 100, mais une baisse de 0,4 p. 100. Et vous savez que cette moyenne ne s'applique pas à des centaines de milliers de petites et moyennes exploitations, appelées généralement « exploitations familiales », qui se situent bien en dessous.

L'indépendance financière des exploitations s'est réduite et, aujourd'hui, quelques centaines de milliers d'entre elles sont dans une situation des plus précaires. Parmi elles, beaucoup sont dirigées par des jeunes et ont été modernisées. Plusieurs milliers d'entre elles sont d'ailleurs directement menacées de disparition.

Les quotas et les autres limitations de productions ont été presque généralisés sous diverses formes. Le carcan budgétaire, dans lequel la Communauté s'est enfermée en 1984, est toujours plus draconien et Mme Thatcher perçoit encore son chèque, même si cela se fait sous une forme plus discrète.

Les grands principes communautaires sont de moins en moins respectés. L'élargissement continue son bonhomme de chemin, sans la renégociation, qui avait pourtant été présentée comme possible à grands coups de déclarations.

Monsieur le ministre, vous trouvez des accents diplomatiques pour justifier, le recul de la France et de l'Europe, devant les exigences américaines, sur le marché européen ou ailleurs.

Cependant, le règlement ovin reste à modifier - dans le bon sens ! - la politique d'exportation de la Communauté à réaliser et la suppression des distorsions de concurrence entre pays européens à mettre en œuvre. Et puis - suprême ironie du sort - les orientations du « livre vert » que vous avez naguère si violemment pourfendues deviennent, sous votre autorité, des réalités quotidiennes - le rapport de notre collègue Maurice Arreckx en témoigne.

Sans doute direz-vous que ce bilan n'est pas le vôtre et que vous avez œuvré avec ce qui vous a été légué. (M. le ministre approuve.) Alors, voyons si votre budget promet mieux que celui de vos prédécesseurs et si vous changez quelque chose.

Vous trouvez ce budget de l'agriculture bon et je vais donc vous expliquer pourquoi nous ne partageons pas ce point de vue, malgré une présentation bien ficelée - mais les bons ficelages ne font pas les bons colis ! (Sourires.)

Si l'on y regarde de près, la progression des crédits par rapport à 1987 n'engendre, hélas ! que quelques illusions que je qualifierai de « perdues ».

Affiche alléchante en ces temps de rigueur et d'austérité, le budget propre de votre ministère augmente de 5,1 p. 100. Mais si nous soustrayons aux 34 927 millions de francs de ce budget les 1 664 millions de francs que constitue l'augmentation de la subvention au B.A.P.S.A., nous obtenons un chiffre qui représente une somme à peu près similaire au budget de 1987. Plus encore, si l'on tient compte de l'inflation, il s'agit d'un recul net.

De même, l'éclairage de cette subvention supplémentaire de 24,3 p. 100 par rapport à 1987, soit 8,5 milliards de francs, en révèle la face cachée : cette hausse - vous le savez, monsieur le ministre - peut être amputée par des annulations de crédits et elle ne constitue, en réalité, qu'un solde destiné à équilibrer recettes et dépenses.

Par ailleurs, cette progression théorique masque le recul des contributions apportées par le fonds national de solidarité et l'allocation aux adultes handicapés. En fait, l'aide globale de l'Etat n'augmente que de 7,3 p. 100. Ainsi, en tenant compte de l'inflation et en imaginant l'inimaginable d'une subvention non victime de coupes claires, on peut penser que la progression réelle sera de l'ordre de 4 p. 100. Le maquillage effacé, nous sommes loin des 24,3 p. 100...

Un autre mirage est à dénoncer dans le total des dépenses profitant à l'agriculture : la hausse globale de 9 p. 100 provient exclusivement du versement à la Communauté, lequel, avec 8 800 millions de francs supplémentaires, augmente de 27 p. 100. Or, il ne s'agit que d'estimations, qui, par définition, peuvent varier, d'autant plus que le budget européen n'est toujours pas définitivement arrêté.

Cela m'amène à formuler trois remarques.

Tout d'abord, sans cette augmentation, nous passons de 127 768 millions de francs à 118 968 millions de francs contre 117 159 millions de francs en 1987, soit une baisse d'environ 2 p. 100, si l'on tient compte de l'inflation.

Par ailleurs, comment pouvons-nous être assurés que cet argent reviendra à la France ? Nous sommes ici au Parlement français, nous discutons d'un projet de budget et il n'est pas question de se satisfaire d'estimations ou d'improbables anticipations. Par conséquent, soyons sérieux et ne comptabilisons pas tous les versements à la Communauté économique européenne comme des aides à l'agriculture de notre pays qui devraient nous revenir automatiquement, car cela n'est pas encore certain.

Enfin, une bonne partie des dépenses de votre projet de budget n'est pas destinée à soutenir le développement de notre agriculture ou de nos industries agro-alimentaires. Bien



au contraire, des crédits importants ont pour objet la réduction du potentiel productif - je viens de vous le démontrer et les rapporteurs des différentes commissions l'avaient fait avant moi. Il en est ainsi, par exemple, pour les crédits affectés aux cessations d'activité et à la reconversion.

A l'inverse, les crédits devant préparer l'avenir sont en baisse et traduisent votre volonté d'organiser le repli de la France sur le marché mondial. Il n'y a pas une de vos interventions, monsieur le ministre, où il n'est question de marché mondial ou de surproduction. Mais vous refusez une grande ambition à l'exportation pour notre agriculture, comme le souligne la diminution des aides apportées à certaines institutions, outils de promotion à l'exportation.

Nous avons besoin de transformer nos productions de base, mais les crédits des industries agro-alimentaires, après une forte chute en 1987, sont à nouveau en baisse. La coopération va particulièrement en souffrir, puisque la prime d'orientation agricole, plus facile d'usage, continue de se réduire sans que les coopératives ne trouvent de compensation équivalente dans d'autres domaines.

Aux crédits destinés aux cessations d'activité, dont j'ai déjà parlé, je veux ajouter la diminution de la D.J.A. - environ 26 p. 100, y compris avec le « retour » supposé ou escompté de Bruxelles - le recul des crédits de fonctionnement des S.A.F.E.R., alors que ces dernières jouent - ou devraient jouer - un rôle décisif dans la maîtrise des six millions d'hectares de terre qui vont être, avec votre politique, sans usage agricole.

Je tiens, à ce propos, à alerter le monde rural dans son ensemble sur la grave capitulation de notre pays qui se prépare pour les 4 et 5 décembre prochain. Au cours d'une très récente réunion, vous vous être prononcé, monsieur le ministre, après plus de vingt-deux heures de débat, pour que les gains moyens de productivité dans le secteur céréalier se traduisent automatiquement par des baisses de prix payés aux producteurs ! A la « jachère nue » proposée par la commission de Bruxelles, vous opposiez, pour des millions d'hectares, la « jachère verte » sous forme de pâturages... extensifs ! Mais comme sœur Anne, je crois que vous ne voyez pas grand-chose venir... (Sourires.)

Il s'agit d'une mesure qui, non seulement pousse à la désertification, mais se révèle impraticable en France, compte tenu du morcellement de la propriété agricole. Plus que jamais, monsieur le ministre, nous assistons, sous votre conduite, au délabrement de notre agriculture, que Jean-Jacques Rousseau nommait déjà « le premier et le plus respectable de tous les arts. »

Une part, certes, est consécutive à la diminution du coût de la collecte, mais par d'autres aspects, c'est un désengagement de l'Etat. La bonification représente plus de 30 p. 100 des dépenses d'intervention du ministère de l'agriculture. Ce n'est donc pas une petite affaire. Ces dépenses baissent aussi en raison de la diminution des investissements, de la réduction des enveloppes, de la disparition de certains prêts et aussi parce qu'aujourd'hui, y compris avec la bonification, les agriculteurs versent des taux nets, puisque les taux bonifiés sont de l'ordre du double de l'inflation.

Je pourrais encore parler des crédits affectés à la maladie des animaux, à l'amélioration génétique, autant d'actions porteuses d'avenir, qui sont pourtant en baisse budgétaire.

Et que dire des crédits destinés à l'I.N.R.A., point qui a été abordé non seulement par certains orateurs, mais aussi par des rapporteurs ?

Enfin, quant aux points forts de votre budget, car il y en a en raison des échéances électorales proches - ces points forts permettent de se promener avec un drapeau... - une lecture attentive annihile nos illusions et vaines espérances. En effet, même dans ce domaine, ces crédits sont gonflés par une présentation fallacieuse.

Mais toutes les contorsions stylistiques ne peuvent rien contre les faits. Prenons l'exemple de quelques crédits particuliers.

S'agissant des zones défavorisées, on constate, en y regardant de plus près, que si l'indemnité spéciale de montagne va être revalorisée de 3 p. 100, elle ne l'avait pas été, d'après l'A.P.C.A. - assemblée permanente des chambres d'agriculteurs - depuis 1974. Tout cela est donc bien relatif !

L'aide à la mécanisation est, elle aussi, jugée insuffisante pour répondre aux besoins, d'autant que le plafond de l'aide, lui, n'a pas bougé depuis 1979.

Enfin, un autre chapitre vedette est celui des offices d'orientation des productions. Pour l'essentiel, les dépenses sont liées à l'application de la réglementation communautaire, qui constitue de plus en plus une pénalisation pour notre pays, une partie de ces crédits ne profitant pas aux agriculteurs, une autre étant absorbée par la généralisation de la T.V.A.

En général, ils permettent de faire face à des engagements qui ont déjà été pris et ne constituent aucune mesure nouvelle. Le C.S.O., qui devra les ventiler, aura en fait un pouvoir d'orientation sur la « petite monnaie » - si vous me permettez cette expression - de ces crédits estimés à 83 millions de francs par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Monsieur le ministre, ce projet de budget est de mauvais augure pour les centaines de milliers d'exploitants familiaux. Il participe à la mise en place d'une agriculture, à deux vitesses, a dit M. le rapporteur pour l'aménagement rural, moi, je dis à plusieurs vitesses, où l'essentiel des résultats sera assuré par une « élite » - ce qui reste à voir - de quelques dizaines de milliers de géants chargés de mettre un terme à l'agriculture familiale, laquelle s'avère antinomique avec une organisation de la production déterminée, non pas par les besoins humains, mais par le taux de rentabilité du capital.

Pourtant, monsieur le ministre, tout cela n'est pas fatal, et la France peut redresser son agriculture.

Encore faut-il lui apporter les moyens nécessaires et mettre en œuvre une autre politique.

Il s'agit, d'abord, d'avoir la maîtrise nationale de nos orientations. Le monde rural n'accepte pas que son sort soit décidé hors du sol national. Il doit être déterminé chez nous, dans nos villes, nos départements, nos régions, notre capitale, au sein des assemblées élues.

Il faut aussi faire valoir notre place sur les marchés. Trois orientations sont essentielles à cet effet : promouvoir une large coopération, sur la base de contrats à moyen et long terme ; faire respecter nos intérêts nationaux en mettant un terme aux importations qui sacrifient nos productions par une concurrence déloyale ; cesser de piller les pays en voie de développement.

De même, il faut utiliser tous les atouts des productions agricoles, produire pour satisfaire les besoins et non produire pour le profit. Il faut, d'urgence, prendre les dispositions nécessaires pour mettre le foncier à la disposition de ceux qui veulent produire, consolider le dispositif d'installation, permettre aux S.A.F.E.R. de louer des terres, réduire l'impôt foncier sur le non-bâti là où il est excessif et le limiter ailleurs.

Notre agriculture serait vivifiée par la relance de l'initiative mutualiste et coopérative. Mais il me semble que les penchants excessifs du Gouvernement pour le privé condamnent la coopération au dépérissement.

Nous proposons, enfin, de revaloriser le métier d'agriculteur en assurant la formation, l'augmentation des revenus et la protection sociale, aujourd'hui indigne de notre époque.

Je finirai, monsieur le ministre, par où j'ai commencé : votre projet de budget ne répond pas aux besoins du monde agricole.

Il s'inscrit dans une politique gouvernementale caractérisée par la réduction de nos capacités de production et, en conséquence, par la disparition de milliers d'exploitations, par un abaissement des prix au niveau du marché mondial, par un recul général du poids de la France dans le monde.

Il s'agit d'assurer aux paysans français le droit à produire, qui est, en quelque sorte, le pendant du droit au travail pour les habitants des villes.

Notre agriculture est malade. Plutôt que de lui apporter les remèdes nécessaires à son rétablissement et à son développement, vous la maintenez sous l'influence d'une politique n'ayant d'autre effet que l'aggravation du mal et le rabougrissement. Un peu de morphine n'a jamais aidé les malades à guérir. Or nous préférons, nous, qu'ils guérissent.

Votre budget traduit ces mauvais choix, monsieur le ministre. Les sénateurs communistes ne le voteront pas.

**M. le président.** La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Premier représentant de la Picardie à monter à cette tribune cet après-midi, je tiens à dire, au nom des élus de ma région, toute la tristesse que nous éprouvons devant le drame qui nous a été annoncé tout à l'heure par notre collègue M. Minetti.

Nous nous trouvons aujourd'hui, monsieur le ministre, dans une situation assez paradoxale. En effet, pour la première fois depuis six ans, le budget de l'agriculture est en augmentation de plus de 5 p. 100, ce qui, dans une période de rigueur, ajoute à l'événement. Nous tenons, pour cette augmentation, à vous exprimer notre gratitude.

Nous serions tentés de dire que toute demande nouvelle serait aujourd'hui déraisonnable et que tout a été dit - et très bien dit - ce matin, par nos cinq rapporteurs. Et pourtant, quarante de nos collègues sont inscrits dans ce débat !

Je suis convaincu que cela est dû au souhait de chacun d'entre nous de traduire publiquement, et devant le ministre en charge de ce secteur, l'inquiétude légitime de nombreux agriculteurs dans toutes les régions et dans tous les secteurs de production.

La première question que je suis tenté de poser s'adresse, au travers du Gouvernement, à l'opinion publique : mesdames et messieurs les Français, quelle agriculture voulez-vous pour demain ?

En une génération, l'agriculture française a relevé le défi de la sécurité alimentaire en quantité et en qualité, et cela au prix d'un effort extraordinaire de formation, d'équipement, d'adaptation des structures, en acceptant de s'endetter dans des proportions importantes et en réduisant le nombre des actifs de près des deux tiers.

Partis d'une agriculture déficitaire, qui rendait les importations agro-alimentaires indispensables en très grandes quantités, nous sommes, depuis dix ans, exportateurs ; les excédents de la balance commerciale agricole avoisinent les 30 milliards de francs chaque année, réduisant d'autant le déficit de notre balance des paiements. Vous êtes de ceux, monsieur le ministre, qui avez participé activement à cette mutation extraordinaire du monde agricole.

Aujourd'hui, le niveau de vie de la grande majorité de nos concitoyens et les conditions de travail se sont modifiés considérablement. Les Français sont devenus de plus en plus exigeants, chacun souhaitant trouver dans tout le pays une qualité de vie meilleure que seul un territoire parfaitement entretenu peut lui assurer. Cela nécessite le maintien d'une population rurale et agricole suffisante pour remplir cette fonction sociale, voire « sociale ».

Si j'évoque ce problème, c'est pour répondre aux attaques sournoises, parfois pernicieuses, de ceux qui prétendent que nous ne sommes pas compétitifs, que nous sommes trop chers et que les produits américains, néo-zélandais ou australiens arrivent à un moindre coût sur notre territoire. Face à la pratique du dumping, aucun marché économique ne résiste. Or tous les pays du monde soutiennent leur agriculture pour ne pas faire payer à leur véritable prix les produits alimentaires.

S'ils veulent que leurs agriculteurs fournissent cette qualité de vie et assurent la sécurité et l'indépendance alimentaires, que les Français acceptent qu'ils soient correctement rémunérés pour ces diverses fonctions économiques et sociales. Car, enfin, si 300 000 ou 400 000 familles de paysans venaient à disparaître, ce serait autant de chômeurs en plus, et ce ne sont pas les Américains, les Australiens ou les Néo-Zélandais qui viendraient supporter le coût financier de cette croissance du chômage. Mieux vaut donner du travail à des familles et les rémunérer logiquement plutôt que de financer des chômeurs qui vivent parfois dans le désespoir !

Vous savez, monsieur le ministre, que les agriculteurs sont prêts à faire face à cette évolution, à cette adaptation au sein de l'Europe et qu'ils veulent se préparer à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

A ce propos, les conclusions du rapport de notre collègue M. Jean François-Poncet sur les adaptations de la politique agricole commune sont de plus en plus d'actualité ; ce matin, vous avez d'ailleurs bien voulu rappeler le travail qui a été fait à cette occasion par notre commission des affaires économiques, ce dont je vous remercie.

Dans un premier temps, il convient de stopper le déséquilibre important qui est né entre les importations et les exportations et qui veut que, aujourd'hui, nous importions 250 mil-

lions de quintaux de produits de substitution des céréales quand la Communauté doit « dégager » 250 millions de quintaux de céréales.

La Communauté marche sur la tête !

Il convient de renégocier entre pays exportateurs les données des échanges. Il faut faire respecter la préférence communautaire et supprimer toutes les distorsions entre Etats membres. Il faut conforter la réglementation communautaire pour les secteurs non protégés. Enfin, il faut adapter la production, mais seulement ensuite, car nous ne voulons pas recommencer l'erreur qui a consisté à freiner une production comme le lait : nous avons ainsi perdu nos marchés à l'exportation, lesquels ont été immédiatement couverts par des pays qui, eux, n'ont pas freiné leur production et qui ont même continué de l'augmenter pendant que nous ralentissions la nôtre.

Il convient de permettre à l'agriculture de participer à l'aménagement du territoire - d'autres collègues exprimeront tout à l'heure mieux que moi leur point de vue sur cet aspect du problème.

Il faut diversifier nos activités et nos productions pour couvrir tous les secteurs encore déficitaires. Vous avez notamment cité le tourisme, les loisirs et les produits de la ferme.

Enfin, il faut trouver des débouchés industriels pour nos produits de grande masse, dont la croissance est d'ailleurs toujours possible. Le groupe sénatorial qui a travaillé sur l'éthanol s'attache maintenant aux amidons, aux huiles et autres débouchés industriels.

A ce propos, je me dois de vous faire part aujourd'hui de nos inquiétudes.

A quoi sert-il de rédiger des rapports et de formuler des propositions si nous butons sur quelque puissance ou quelque pouvoir occulte qui freine les possibilités de transformation de nos produits agricoles ?

Après la déclaration de M. le Premier ministre devant la conférence annuelle, les agriculteurs ont espéré le lancement rapide d'un programme « éthanol ». C'était le premier espoir sérieux pour un débouché important d'une production de masse. Pourquoi a-t-il fallu que M. le ministre de l'industrie rende impossible la filière du carburant sans plomb à base d'éthanol en exigeant un marquage spécial, un réseau de distribution spécifique, dont le coût est insupportable ?

J'ai saisi M. le Premier ministre de ce problème crucial. Que l'on ne nous prenne tout de même pas pour des imbéciles ! Voici près de deux ans qu'on nous « lanterne » et, l'année prochaine, on nous reprochera de ne pas avoir la capacité de couvrir les besoins en carburant sans plomb, lesquels seront couverts par d'autres sources de production. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Il faut donc abroger cet arrêté de M. le ministre de l'industrie.

On nous parle quelquefois d'aides à l'agriculture, monsieur le ministre. J'aimerais bien, quand on nous dit que le baril de pétrole coûte entre 20 et 30 dollars, selon les fluctuations, qu'on nous précisât le coût réel d'un baril importé en France, si l'on ajoute à son prix d'achat la protection dans le Golfe de centaines de bateaux, protection qui coûte très cher. Le prix du baril peut alors être multiplié par deux, par trois ou par quatre ! Dès lors, nos productions agricoles de remplacement sont largement compétitives.

Nous regrettons la décision de la commission de Bruxelles. Mais nous ne nous avouons pas battus pour autant. Tout est encore possible au niveau européen.

Sur le plan français, le Gouvernement doit, dès aujourd'hui, nous donner les moyens de réaliser nos ambitions.

Or, il n'y a rien dans cette loi de finances quant à une taxation équivalente du gazole et de l'éthanol. Cependant, votre collègue M. Juppé a devant nous, l'autre jour, assuré qu'une telle disposition figurerait dans le collectif. Je suis donc un peu plus serein aujourd'hui.

Je terminerai mon propos en disant qu'il y a au moins trois axes prioritaires à encourager.

Premièrement, il faut favoriser les investissements à long terme, car l'Europe peut prendre dix à quinze ans d'avance sur tous les autres continents dans la transformation industrielle des denrées agricoles.

Je comparerai avec le risque que nous avons pris en nous lançant dans un programme nucléaire. C'était une décision politique. Nous ne la regrettons pas aujourd'hui. Ayons la même audace pour la transformation des productions agricoles, et la génération qui nous suit nous dira merci.

Deuxièmement, alors que la priorité gouvernementale porte sur la recherche et le développement technologique, les crédits consacrés à la recherche agricole - d'autres l'ont dit avant moi - sont en baisse. C'est un non-sens. Je regrette que M. Valade, samedi dernier, lorsque la question lui a été posée, ait répondu que ce budget était, globalement, plutôt en légère hausse et que la suppression des emplois n'était pas aussi grave que celle qu'on avait annoncée. Effectivement, elle est peut-être un peu moins grave que celle qui était annoncée, mais il s'agit quand même de 115 suppressions d'emploi, et cela paraît beaucoup. Je veux bien croire au redéploiement, je veux bien croire à une amélioration des structures de recherche, mais, monsieur le ministre, appuyez-vous - et je sais que vous le ferez - de façon que, dans ce domaine prioritaire de la recherche, nous ayons des atouts.

Troisièmement, un effort sans précédent doit être fait sur la formation des hommes. Nous constatons qu'après le vote de la loi Guerneur, voilà dix ans, la parité n'est toujours pas atteinte. Mais, ce matin, vos propos nous ont rassurés, monsieur le ministre. Je tiens à vous dire notre gratitude.

Telles sont les quelques réflexions que je tenais à présenter à titre personnel. Je me suis volontairement cantonné à des aspects limités, mais précis.

Je souhaite que l'espoir revienne dans nos campagnes, et vous pouvez y aider. Nous vous faisons confiance. C'est pourquoi le groupe de l'union centriste votera votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Paul Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est rappeler des lieux communs que de dire que l'agriculture a pour rôle d'assurer la nourriture des citoyens d'un pays et de fournir des matières premières à l'industrie. Ce sont ses deux rôles essentiels. Toutefois, petit à petit, se sont développés d'autres rôles de l'agriculture pour équilibrer la balance des paiements et occuper notre territoire, comme M. Souplet vient de le rappeler.

Monsieur le ministre, voilà quelques semaines, dans cette même enceinte, grâce à l'excellent rapport de M. François-Poncet, un débat s'était engagé autour de ces quatre rôles de l'agriculture.

A l'époque, je vous avais dit que la France se trouvait à cet égard dans une situation particulière, compte tenu de l'importante surface cultivable par tête d'habitant dont nous jouissons.

Ainsi, avant tout autre pays européen - c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la France s'est engagée dans le Traité de Rome à l'époque -, notre activité agricole est soumise à la concurrence des marchés internationaux. De ce point de vue, l'Europe avait été pour l'agriculture française un ballon d'oxygène qui lui a énormément profité, même si les règlements communautaires sont parfois quelque peu obscurs, voire, malheureusement, abscons.

Tel est le cadre dans lequel tout agriculteur est amené à exercer son activité professionnelle. La sanction de cette activité professionnelle, c'est bien entendu la différence entre les prix de revient et les prix de vente.

A l'occasion de ce budget, je voudrais vous rendre justice, monsieur le ministre, d'avoir essayé - vous êtes probablement l'un des premiers - de vous attaquer au problème des prix de revient dans la mesure où vous avez permis à l'agriculture de déduire une partie de la T.V.A. sur les carburants et dans la mesure où vous avez accompli un effort significatif de diminution du coût courant de l'endettement agricole, qui est, vous le savez aussi bien que nous, énorme.

S'agissant des prix de vente, votre marge de manœuvre est plus limitée, parce que les prix sont en grande partie déterminés par Bruxelles dans des conditions que je viens d'évoquer. Mais à ce stade de réflexion et de compétence, n'existe-t-il pas quelques anomalies majeures ?

Comment se fait-il que, à l'intérieur de la Communauté, par exemple, ce soit en France que la consommation de mouton augmente et que ce soit en France que sa production baisse, alors qu'elle augmente en Grande-Bretagne ? Il s'agit là d'un phénomène d'échanges internes qui pose quelques problèmes à ceux qui s'occupent de cette production.

De la même manière, Bruxelles et les pays européens auront-ils, oui ou non, la volonté de prendre en compte le deuxième aspect de la finalité de l'activité agricole, qui est de fournir des matières premières aux industries ?

Aurons-nous, oui ou non, le courage de trancher le dossier éthanol, dont parlait excellemment M. Souplet, voilà un instant ?

Aurons-nous le courage, oui ou non, d'ouvrir avec les Etats-Unis la guerre du soja, dont l'importation représente la production de plusieurs millions d'hectares ? Nous savons tous que, d'ici à peu de temps, on nous dira qu'il faut envisager soit d'extensifier, soit de mettre en friche l'équivalent de cette surface.

Quel est le poids de la France à ce sujet ? Quelles sont les marges de manœuvre dont vous disposez pour amener vos collègues ministres européens de l'agriculture à prendre en compte ces difficultés ou, tout au moins, ces manques de cohérence dans les décisions ou ces manques de courage dans les orientations ?

Nous voyons bien que, malgré des mots très savants, des règlements complexes, on va vers une baisse du prix unitaire des produits en France.

Monsieur le ministre, je ne dis pas que c'est votre faute, comme certains. C'est comme cela. On aboutira alors exactement à l'inverse de ce que croient les bons technocrates bruxellois : augmenter la production. En effet, l'exploitant agricole n'a pas d'autre choix devant une diminution de ses prix de vente que d'essayer d'augmenter sa production. On peut toujours rêver sur l'extensification. J'y viendrai dans quelques instants.

Est-ce compatible avec la situation actuelle de l'agriculture française ? Que deviendra la partie de l'agriculture actuellement surendettée ? Etes-vous, monsieur le ministre persuadé - je ne critique pas ici l'opération de privatisation du Crédit agricole - que l'évolution du Crédit agricole dans les mois ou dans les années à venir sera compatible avec la nécessaire prise en compte d'un surendettement agricole en face duquel il faudra à un moment ou à un autre envisager de déployer un moratoire ?

De la même manière, est-ce compatible avec l'orientation française que vous avez défendue dans d'autres enceintes, et que vous continuez d'ailleurs à défendre avec talent au poste que vous occupez actuellement, s'agissant de la politique des structures ?

Est-ce compatible de garder cette politique des structures, qui est, en définitive, relativement contraignante quant à l'agrandissement des exploitations, avec la nécessité qui s'imposera après la crise de surproduction qu'entraînera une pesée sur les prix de s'orienter à un moment ou à un autre vers une extensification ?

On ne peut pas extensifier sur des superficies bloquées. Que veut dire alors, dans la loi de modernisation que vous allez nous présenter, la notion de superficie de référence économique, que vous définissez vous-même comme étant la structure correspondant à deux personnes dans des conditions normales d'activité, si l'on sait que ces conditions seront bouleversées dans le sens de l'extensification dans les années à venir ?

Telles sont les questions que l'on peut poser lors de la discussion d'un budget important et en hausse, comme l'a dit M. Michel Souplet, dans une atmosphère de relative sérénité, dans la mesure où vous mettez à la disposition de l'agriculture française plus de moyens que l'année dernière.

Vous savez bien, monsieur le ministre, que j'ai un petit faible pour les dossiers fiscaux agricoles. Vous seriez probablement étonné que je ne vous pose pas quelques questions sur ce point avant de quitter cette tribune.

L'année dernière, vous avez pris un certain nombre de mesures. Quel est, aujourd'hui, le bilan de ces mesures ? Quel est notamment le nombre d'agriculteurs qui ont profité des options que vous aviez ouvertes ? Quel est, dans la réalité quotidienne de la pratique fiscale, l'effet du fameux système « réel super-simplifié » qui a été mis en place l'année dernière ?

Je voudrais également vous rappeler que, dans cette fiscalité agricole, un certain nombre de points demeurent encore obscurs ou générateurs de difficultés. N'oublions pas qu'actuellement une cession d'exploitation est considérée par le fisc comme génératrice d'un bénéfice sur l'année pratiquement équivalent au montant de la cession et, par conséquent, cela revient à une véritable spoliation du patrimoine du cédant.

N'oublions pas non plus qu'il existe une grande distorsion - je remercie M. Durafour, qui a bien voulu, dans la discussion générale du projet de la loi de finances pour 1988, formuler quelques réflexions que je n'avais pas pu faire pour diverses raisons - entre le droit fiscal et la politique foncière affichée.

La politique foncière affichée consiste - vous le savez mieux que personne - à chercher à disjoindre la propriété du sol de l'acte d'exploitation. Or, la politique fiscale tend à faire le contraire par l'obligation d'apport total de tous les biens immobiliers, même en contradiction avec le statut du fermage en cas de mise en société. Il y a aussi l'obligation pratique de rester en indivision après un rachat de terres préalablement en fermage suivi d'un décès.

Telles sont les interrogations qu'il faut examiner. Il est impossible de mener des politiques différentes suivant les ministères.

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur deux points, monsieur le ministre : la retraite en franchise d'impôt, qui n'est toujours pas possible en agriculture actuellement, problème que vous vous efforcez de traiter dans la loi de modernisation, et les compensations d'assurance-vie qui sont consenties au bénéfice du Crédit agricole par l'agriculteur endetté et qui rentrent dans la succession puisqu'elles sont consenties en atténuation de dettes, donc dans l'actif de l'exploitation. Ainsi, l'agriculteur paie une assurance-vie au bénéfice du Crédit agricole, mais il s'agit d'un transfert vers cette caisse de risques qui, de toute façon, restent supportés par l'agriculteur sous forme de droits de succession.

Voici un certain nombre d'anomalies fiscales à propos desquelles il faudra que vous puissiez - peut-être pas immédiatement, mais assez rapidement - nous donner des éléments de solution.

J'en reviens au problème général de l'agriculture. L'évolution qui se profile devant nous tend à une extensification, dont je crains qu'elle ne soit pas adaptée à la réalité juridique, réglementaire et financière dans laquelle se trouve actuellement l'agriculture française.

Je vous sais suffisamment conscient de ces problèmes pour pouvoir vous y attaquer avec la vigueur qui a caractérisé la manière dont vous avez fait augmenter votre part dans le budget général. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Delga.

**M. François Delga.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'agriculture prévoit, au chapitre 43-22 « enseignement et formation agricole », au titre des subventions de fonctionnement, des crédits de 1 079 700 000 francs en faveur de l'enseignement technique agricole privé.

Ces crédits font apparaître une augmentation de 17,52 p. 100 par rapport à ceux qui ont été votés pour 1987. En réalité, le montant des crédits votés pour 1988, au titre de l'article 20 visant l'enseignement agricole privé et les maisons familiales, doit s'analyser d'après les crédits disponibles en 1987, ce qui a pour conséquence de ramener l'augmentation réelle à 11,85 p. 100.

Je ne mésestime pas, monsieur le ministre, l'effort du Gouvernement, que j'approuve, mais cette augmentation ne permet pas, à l'évidence, un suivi progressif annuel de la période transitoire, en vue de l'application satisfaisante de la loi du 31 décembre 1984.

En effet, cette augmentation de crédits ne paraît pas pouvoir satisfaire à la fois la prise en charge intégrale du personnel enseignant relevant de l'article 4 de la loi de 1984, l'octroi d'une subvention substantielle à l'élève - 4 000 francs par an, comme cela a été annoncé - ainsi qu'un financement satisfaisant des établissements privés relevant de l'article 5 de la loi, tels que les maisons familiales rurales.

Le retard pris dans les besoins dont souffrent les maisons familiales rurales s'accumule avec le temps et risque d'être pérennisé du fait que, pendant la période transitoire, le montant des subventions versées est assis sur les salaires des formateurs présents en décembre 1984, donc, à une date où la situation financière des maisons familiales était inquiétante.

Des crédits supplémentaires, par conséquent indispensables, pourraient et devraient être à la hauteur du service rendu et non inversement proportionnels à la liberté à laquelle elles ne sauraient renoncer sans disparaître.

J'ajoute, monsieur le ministre, que les maisons familiales attendent avec une certaine impatience la publication des décrets d'application de l'article 5 de la loi de 1984. Ces décrets étaient annoncés avant la fin de cette année.

Quant aux crédits d'investissement, j'observe que la ligne budgétaire 66-20-22 n'en comporte aucun, aussi bien pour les institutions relevant du conseil national de l'enseignement agricole privé, que pour celles qui se situent au dehors, comme l'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, alors que, dans le budget de 1987, 6 millions de francs avaient été alloués.

Ce désengagement de l'Etat obligera ces établissements à solliciter des subventions d'investissement auprès d'autres collectivités, telles les régions. Il suffirait, pour cela qu'une mesure législative modifie l'article 8 de la loi de 1984 en transférant de l'Etat à la région la possibilité d'octroi de subventions d'investissement.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a pris des engagements. Les maisons familiales rurales ne veulent pas être les laissées-pour-compte de l'enseignement agricole. Elles apprécient les mesures successives prises depuis mars 1986. Bien qu'insuffisantes, elles sont positives. Mais je me permets d'y insister. Un effort supplémentaire me paraît aujourd'hui nécessaire.

Après les interventions très pertinentes de mes collègues sur le budget de l'agriculture dans sa globalité, je me permettrai, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur les préoccupations très sérieuses qu'éprouve le monde agricole dans la région Midi-Pyrénées, plus précisément dans le département du Tarn, où les zones de montagne et de piémont ont subi pendant trois années consécutives - 1984, 1985 et 1986 - une sécheresse telle qu'elle menace grandement plusieurs secteurs de la production.

J'aborderai maintenant le secteur de la production porcine. Tous les efforts de développement et d'organisation de la production porcine déployés depuis quinze ans dans la région, en particulier dans le Tarn, risquent fort d'être très vite anéantis, si rien n'est fait très rapidement pour limiter, voire arrêter, le processus de disparition de cette production.

En effet, les cours du porc, en particulier du porcelet, cumulés à nos handicaps régionaux, ne permettent plus aux éleveurs, même les plus performants, de couvrir leurs charges. Les cours du porcelet dans le Sud-Ouest, qui, depuis cinq ans, se situaient à 12,50 francs le kilogramme, sont tombés à 8,87 francs pour les trois derniers mois. Il me paraît nécessaire que les pouvoirs publics prennent conscience de la gravité de la situation et adoptent des mesures d'urgence pour sauvegarder cette production.

Ces mesures pourraient être trouvées, tout d'abord, en amont, dans l'aide à l'incorporation des céréales pour compenser une partie du handicap sur le prix de l'aliment, dans l'aide aux transports pour les zones défavorisées et enclavées et dans l'aide à l'amélioration des capacités de stockage chez les fabricants les plus performants.

Ces mesures pourraient ensuite être trouvées à l'échelon de la production, en activant la mise en place du dossier « rénovation de bâtiments » et en suscitant des initiatives pour permettre aux naisseurs de devenir naisseurs-engraisseurs.

Ces mesures pourraient, enfin, être trouvées par une aide à la promotion des produits régionaux et de qualité.

S'agissant des problèmes des éleveurs laitiers, l'application des quotas individuels est toujours très mal ressentie dans les départements du Sud-Ouest où l'élevage laitier est encore faiblement spécialisé et en pleine restructuration. Les programmes de cessation laitière peuvent être une chance pour la restructuration laitière départementale, mais seulement dans la mesure où les références libérées restent sur leur région d'origine.

Or, en 1986 et 1987, c'est 3 p. 100 de la production tarnaise qui a été perdue avec la rente C.E.E. alors que les autorités communautaires avaient initialement prévu 2 p. 100 de gel ; le 1 p. 100 supplémentaire a servi à d'autres régions, qui n'avaient pas atteint le seuil de 2 p. 100.

Ainsi, avec les 4 p. 100 de suspension temporaire obligatoire en début de campagne 1987-1988, nos entreprises ont perdu en quelques mois de 7 à 8 p. 100 du potentiel de leur production. Le « trop gelé » communautaire se traduit, pour le Tarn, par une perte de plus de 1 200 tonnes.

Au titre de la solidarité et compte tenu des trois dernières années de sécheresse, la région Sud-Ouest - le Tarn en particulier - ont « prêté » aux régions alors en fort dépassement une partie des litrages libérés par le programme de cessation Nallet.

A l'heure actuelle, ces litrages ne nous ont pas été réattribués et la perte pour le Tarn se situe aux environs de 857 tonnes. Au total, au titre de la solidarité interrégionale, notre département aura perdu presque 2 p. 100 de sa production.

L'année 1987 étant favorable sur le plan climatique, les livraisons sont en hausse de 5 à 6 p. 100 ; mais du fait de la baisse de référence, dès la fin septembre déjà, de nombreux producteurs de lait devaient arrêter de livrer leur lait - et ce, jusqu'à la fin du mois de mars 1988 - pour ne pas avoir à payer de pénalités.

Or, bon nombre de jeunes et d'exploitants en phase de développement ne voient même plus leur objectif de production reconnu dans les faits par les laiteries, qui n'ont plus rien à leur attribuer. Ils devront malgré tout payer les annuités résultant de leurs investissements et, s'il le faut, en plus, une pénalité de 2,14 francs par litre.

En conséquence, face aux problèmes évoqués, les éleveurs laitiers du Tarn et toute la filière lait mettent avant tout l'accent sur le refus de l'application de la règle des 20 000 litres dans la campagne 1986-1987, qui a été édictée un peu trop tardivement.

Nos éleveurs demandent, monsieur le ministre, la récupération du « solde Nallet » et le retour du « trop gelé » communautaire, des dispositions spécifiques pour les zones difficiles et la montagne, la suppression de la taxe de coresponsabilité, qui leur paraît aberrante à l'heure actuelle et, enfin, des dispositions particulières pour la fin de campagne 1987-1988, notamment une aide aux jeunes agriculteurs qui ne disposent pas d'une référence en rapport avec l'objectif prévu.

La production bovine, traditionnelle dans notre région riche en bovins allaitant, se heurte, elle aussi, à plusieurs obstacles financiers.

En effet, depuis trois ans, les prix à la production ont perdu 20 p. 100 en francs constants. Dans l'ensemble du pays, en douze ans, le nombre des bovins mâles engraisés a diminué de 10 p. 100.

La diminution du cheptel laitier devrait parallèlement entraîner celle de l'offre en vaches de réforme et en veaux laitiers, ce qui induit une opportunité pour l'élevage tarnais qui a un « potentiel veaux » très élevé.

Comme le département est producteur de céréales et de protéo-oléagineux, une politique d'incorporation de ces produits pourrait être affirmée.

Pour cela, l'éleveur aurait besoin d'un véritable « coup de pouce », afin de franchir le cap de l'engraissement. Ce « coup de pouce » pourrait provenir d'un allègement de la charge financière par une aide conjoncturelle aux éleveurs, sous la forme d'une prise en charge des frais financiers des prêts à court terme d'engraissement, celle-ci étant fonction d'un indicateur de conjoncture géré par l'Ofival - Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture - et le Crédit agricole.

En outre, une diminution de cinq points du reversement de la T.V.A. compenserait la distorsion de concurrence dont sont victimes les producteurs de viande bovine français par rapport aux éleveurs allemands, qui, depuis 1984, bénéficient d'une remise équivalente de T.V.A.

De même, le maintien de la prime au veau sous la mère est indispensable.

Enfin, dans le cadre d'une demande de la filière viande du Nord-Midi-Pyrénées, les responsables professionnels, appréhendant les besoins des marchés italien et espagnol en veaux

lourds - 150 kilogrammes de carcasse - et afin de contractualiser cette production de « veaux du Ségala » sans recourir à l'intervention, devraient, pour arriver à un régime autonome, obtenir une aide étalée sur trois ans. L'association des partenaires de la filière et l'Ofival mettraient en place une caisse de péréquation permettant d'amorcer cette contractualisation.

La production ovine tarnaise n'échappe pas non plus à la conjoncture actuelle. Alors qu'elle a connu une constante progression de 1970 à 1982, depuis 1984, elle est à la traîne, et cela pour deux raisons : d'abord, un prix de revient trop élevé, du fait de plusieurs handicaps naturels ; ensuite, la baisse des cours de 30 à 40 p. 100, conséquence d'importations incontrôlées.

Les handicaps naturels sont liés à l'extension de la zone sèche depuis trois années. Un dossier sur la sécheresse est à l'étude dans vos services, monsieur le ministre, depuis 1986. Son acceptation entraînerait une augmentation très sensible de la prime compensatoire.

Cette sécheresse pose, par ailleurs, le problème majeur de l'hydraulique agricole, qui est nécessaire pour assurer le niveau de production, mais dont le coût est souvent trop élevé.

Les raisons d'ordre national se situent au niveau d'une réorganisation communautaire qui supprimerait les distorsions de concurrence induites par le règlement actuel, mettrait un terme à la situation de déséquilibre du marché européen due à l'insuffisance de protections communautaires, refuserait la mise en place de stabilisateurs, réaffirmerait d'ici à 1992 l'attachement au système P.V.A., lequel pourrait d'ailleurs être allégé ou remplacé par un système équivalent et, enfin, harmoniserait les aides entre les pays membres, en évitant les distorsions de toute nature.

Monsieur le ministre, vous êtes un professionnel de l'agriculture hautement qualifié et je sais combien vous apportez de soins et de courage pour défendre, former et faire prospérer les agriculteurs.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est vrai !

**M. François Delga.** Je ne manquerai de me joindre à vos efforts. Sachez cependant que notre département enclavé, loin des ports, hélas ! amplement touché par la crise industrielle, doit à tout prix préserver et maintenir son agriculture.

Si les pouvoirs publics n'interviennent pas particulièrement dans l'aménagement rural, sa partie la plus dynamique ira se concentrer dans les régions plus favorisées, telle la Bretagne, l'autre allant rejoindre la longue liste des chômeurs, et nos communes rurales se désertifieront. Nous ne pouvons laisser faire cela sans réagir.

La loi de programme agricole en gestation permettra certainement d'éviter cette catastrophe. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'elle ne tarde pas à se concrétiser pour permettre aux agriculteurs de déployer toutes leurs énergies et qu'elle vienne combler rapidement leurs espérances. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mathieu.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est la voix du Beaujolais ! (*Souffles.*)

**M. Serge Mathieu.** Je vous remercie, monsieur Hamel.

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, seul M. Mathieu a la parole.

**M. Serge Mathieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après deux années de stagnation, les crédits alloués à votre ministère connaîtront, en 1988, une croissance assez nette. Nous en prenons naturellement acte avec satisfaction.

Ce budget comporte un certain nombre de priorités : cette année, l'effort porte en premier lieu sur le B.A.P.S.A., avec une augmentation sensible de la participation de l'Etat. Je dirai, à ce propos, monsieur le ministre, qu'il y a urgence à rendre rapidement possible le cumul entre une retraite et une pension de réversion, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres secteurs sociaux.

Autre priorité : la formation et la recherche. L'augmentation des crédits pour le fonctionnement de l'enseignement privé est certes importante, mais elle ne permettra pas d'atteindre l'objectif des 4 000 francs par élève, tant pour l'enseignement à plein temps que pour les formations alternées.

Je rappelle à ce propos que l'année 1988 constitue la première année d'application de tous les effets de la loi du 31 décembre 1984.

Il est précisé, pour ce qui concerne les modalités de financement des associations assurant des formations à temps plein selon le principe de l'alternance, que l'Etat versera une subvention globale forfaitaire dont le montant sera calculé par référence au coût des personnels enseignants constaté dans les filières équivalentes.

Compte tenu des informations dont je dispose à l'heure actuelle, outre le fait que les maisons familiales rurales ne bénéficieront pas de la subvention de 4 000 francs annoncée pour 1988, elles seraient en réalité pénalisées par rapport aux établissements qui relèvent de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984.

Il y a là, monsieur le ministre, une distorsion que rien ne justifie, car tout le monde connaît et apprécie l'efficacité et la qualité des enseignements et des formations dispensés par les maisons familiales rurales. Un effort supplémentaire sur ce point serait le bienvenu.

Je présenterai une dernière remarque en ce domaine : le projet de budget ne prévoit de subvention d'investissement en termes d'autorisations de programme qu'en faveur de l'enseignement supérieur agricole.

Cette situation est grave pour les maisons familiales qui connaissent de réels besoins en matière d'investissement et qui doivent en conséquence s'adresser à d'autres sources de financement, plus chères et plus difficiles à obtenir, ou qui, en définitive, sont contraintes à comprimer leurs budgets de fonctionnement pour autofinancer leurs travaux.

J'apprécie, monsieur le ministre, que vous nous ayez informé ce matin qu'un effort supplémentaire serait consenti en leur faveur en fin de discussion budgétaire.

Un des problèmes essentiels que rencontrent aujourd'hui la plupart des pays développés est l'existence de stocks agricoles importants.

Céréales, sucre, lait et viande bovine, tous ces surplus ne peuvent être écoulés facilement du fait de la stagnation de la demande et de la saturation des budgets publics. Nous sommes donc contraints à un resserrement des prix et des garanties. Ces réalités économiques et financières sont incontestables, nul ne songe à le nier. Je reste, pour ma part, persuadé que notre agriculture peut s'y adapter, à condition que l'on ne méconnaisse pas certaines réalités du monde agricole.

On oublie trop souvent, parce que notre agriculture est tributaire d'un marché hyper-administré, que les agriculteurs sont des entrepreneurs. De ce fait, ils doivent, pour gérer de façon optimale, programmer à moyen terme leurs activités. C'est ce qu'ils ne sont plus en mesure de faire aujourd'hui.

Monsieur le ministre, nos agriculteurs ont besoin de connaître le devenir du système des quotas laitiers qui frappent souvent très lourdement les producteurs. De même, il leur faut connaître, afin de pouvoir les intégrer, ce que seront les mécanismes de stabilisation des marchés qui seront retenus pour le secteur céréalier.

En clair, nous voudrions savoir quel type de politique agricole nous pouvons conduire dans les prochaines années. S'agira-t-il d'une politique d'autosuffisance ou d'une agriculture d'exportation ? Nous avons besoin d'y voir clair !

Quelques semaines après les vendanges qui ont été, dans certaines régions, particulièrement difficiles pour les viticulteurs en raison des conditions climatiques défavorables, j'évoquerai brièvement la situation de nos productions viticoles.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que la campagne 1986-1987 avait débuté avec des disponibilités importantes et en augmentation de 5 p. 100 en raison à la fois des stocks et d'une récolte abondante. Ces quantités disponibles étaient en progression de 11,6 p. 100 pour les vins de qualité produits dans des régions déterminées et de 3,4 p. 100 pour les vins de table, les vins destinés à la production de cognac enregistrant un recul de 7 p. 100.

De même, à l'échelon communautaire, les disponibilités ont connu une forte progression en début de campagne 1986-1987 : 7,2 p. 100 en Espagne et 11,7 p. 100 en Italie.

La situation du marché des vins de table a continué à se caractériser par une diminution du volume des quantités commercialisées - de l'ordre de 600 000 hectolitres - impu-

table en particulier à une diminution de la consommation des vins courants de près de 6 p. 100. Il y a lieu de souligner que les ventes des vins de pays, qui constituent actuellement 20 p. 100 du marché des vins de table, ont poursuivi leur progression.

L'engorgement du marché des vins de consommation courante a entraîné une dégradation progressive des cours qui sont passés de près de 19 francs en septembre 1986 à 17,50 francs en fin de campagne, des prix de 16 francs étant même constatés dans certaines régions.

La conjonction de la diminution du volume des ventes et de celle des prix a entraîné une baisse des recettes commerciales de l'ordre de 4 p. 100, ce chiffre ne prenant pas en compte l'effet des mesures d'intervention sur le marché.

Malgré cette situation économique peu propice, le revenu des producteurs de vins de table a évolué favorablement en 1986 : il a augmenté de 10 p. 100. Selon les prévisions de la commission des comptes de l'agriculture de la nation, il devrait, en revanche, diminuer de 11,5 p. 100 en 1987 par rapport à l'année dernière.

La poursuite de la progression de la consommation des vins de qualité produits dans des régions déterminées, c'est-à-dire les vins d'A.O.C. et les V.D.Q.S. - 4,7 p. 100 au cours de la dernière campagne - explique la bonne tenue du marché de ces vins. L'augmentation des volumes commercialisés a, en effet, atteint 5,7 p. 100 au cours de la campagne 1986-1987.

Cette activité soutenue du marché des vins de qualité explique l'évolution favorable du revenu des producteurs en 1986, année au cours de laquelle le revenu brut d'exploitation s'est accru de plus de 17 p. 100. Ce constat optimiste pour l'année 1986 doit être tempéré par les prévisions avancées récemment par la commission des comptes de l'agriculture de la nation, qui laissent craindre une diminution de 7,2 p. 100 du revenu brut d'exploitation dans la viticulture de qualité en 1987.

En dépit de ces fluctuations imputables aux variations du volume et de la valeur des livraisons, la progression régulière de la consommation et des exportations des vins de qualité offre de réelles perspectives d'expansion à ce secteur de notre agriculture et participe à l'animation économique des régions concernées.

Ce constat doit conduire les pouvoirs publics, tant à l'échelon communautaire qu'au plan national, à encourager les actions de restructuration et de conversion des vignobles de consommation courante vers la production de vin d'A.O.C. ou de V.D.Q.S., là où cette conversion est possible d'un point de vue agronomique.

Je voudrais indiquer à présent quelles sont les perspectives pour la campagne 1987-1988. A la fin du mois d'octobre, les stocks à la propriété atteignaient 35,1 millions d'hectolitres, soit 3,5 millions de plus que l'année précédente.

L'Onivins prévoit une récolte 1987 de 70,3 millions d'hectolitres, au lieu de 73,2 millions en 1986. Le volume des V.Q.P.R.D. devrait s'élever à 20 millions d'hectolitres, en baisse de 2 millions par rapport à l'an dernier : la récolte des vins aptes à la production de cognac atteindrait 10,6 millions d'hectolitres et celle des autres vins 39,7 millions d'hectolitres, soit une diminution de 1,5 million d'hectolitres par rapport à 1986.

La place de la viticulture dans le commerce extérieur agro-alimentaire mérite d'être soulignée. En 1986, le commerce français des vins et spiritueux a dégagé un solde excédentaire de 22,69 milliards de francs, en progression de 6,3 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'accroissement le plus important concerne les exportations des vins de table et des vins de pays : il est de 24 p. 100 en volume et de 30,5 p. 100 en valeur pour les premiers, de 15,5 p. 100 en volume et de 12 p. 100 en valeur pour les seconds.

Nos principaux clients demeurent le Royaume-Uni, qui est devenu en 1986 notre premier importateur de vins avec 3,43 milliards de francs, les Etats-Unis, qui sont passés à la deuxième place avec 3,26 milliards de francs - moins 10 p. 100 - cependant que nos exportations vers la République fédérale d'Allemagne ont enregistré une progression remarquable de 23 p. 100.

On doit toutefois déplorer une diminution de 2 p. 100 en valeur des exportations de vins et spiritueux au cours du premier semestre de 1987, ce tassement en valeur étant dû notamment à la baisse du dollar.

La situation tendue du marché des vins de table a conduit les organes communautaires et les pouvoirs publics à engager des mesures en faveur de ce secteur.

Je tiens tout d'abord à souligner le succès que vous avez remporté, monsieur le ministre, en faisant prévaloir à Bruxelles une approche économique pour la détermination des volumes de la distillation obligatoire pour la campagne 1986-1987.

De ce fait, le haut niveau des stocks communautaires, dû notamment aux excédents italiens et espagnols, n'a pas eu de conséquences préjudiciables pour les producteurs français.

Au niveau communautaire, toujours, d'importantes mesures ont été prises par le comité de gestion du vin lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre dernier : l'ouverture des deux distillations de début de campagne, d'une part, la garantie de bonne fin et la distillation préventive, d'autre part.

Concernant la politique agricole commune, j'exprime l'inquiétude suscitée par l'application des stabilisateurs budgétaires à la viticulture. Je crois en particulier, monsieur le ministre, que la limitation de l'exercice du droit de replantation préconisée par la commission des Communautés est une mauvaise solution. Cette mesure s'inscrit en totale contradiction avec la nécessité que j'évoquais tout à l'heure de promouvoir une politique de rénovation qualitative du vignoble.

S'agissant des mesures nationales, je voudrais tout d'abord souligner l'importance, pour l'agriculture, en particulier pour la viticulture, des réformes fiscales engagées dans le cadre de la loi de finances pour 1987 et dans le second collectif budgétaire, notamment en ce qui concerne le régime d'imposition des stocks à rotation lente.

Je tiens en outre à rendre hommage, monsieur le ministre, à l'effort accompli, à la faveur de la conférence annuelle du 7 juillet dernier, pour alléger les charges financières des viticulteurs. Je rappelle en effet que les intérêts sur les prêts d'équipement non bonifiés accordés dans le secteur des vins de table seront pris en charge à concurrence de 4,5 p. 100 sur l'annuité 1988. Il a également été décidé que les intérêts sur cette même annuité des prêts aux productions végétales spéciales seront pris en charge à concurrence de 1 p. 100. Enfin, à compter du 15 juillet dernier, le taux de ces prêts bonifiés a été ramené à 6 p. 100, soit une baisse de 2,25 p. 100.

Avant d'achever cet exposé, je souhaiterais, monsieur le ministre, évoquer quelques thèmes qui préoccupent de longue date le groupe d'études de la viticulture, que j'ai l'honneur de présider dans cette Haute Assemblée.

Tout d'abord, il est toujours nécessaire d'assurer la défense de la notion d'« appellation d'origine contrôlée » dans le cadre des négociations du G.A.T.T.

Ensuite, les pouvoirs publics doivent concourir activement à la protection des A.O.C. françaises contre les usurpations constatées dans certains pays.

Au plan intérieur, il conviendrait, monsieur le ministre, d'encourager les efforts exemplaires menés de longue date par les producteurs d'A.O.C. pour organiser dans un esprit de responsabilité la profession par une action d'autodiscipline et d'autocontrôle.

A cet égard, il paraît urgent de régler le problème du financement des organismes agréés pour le contrôle qualitatif des vins d'A.O.C. Il serait souhaitable que ces organismes, chargés des examens analytique et organoleptique des vins d'A.O.C., soient habilités à percevoir une redevance. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'une telle disposition devrait être insérée dans la loi de modernisation ?

De même, il convient de renforcer les ressources financières de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, l'I.N.A.O., afin de donner à cet établissement public les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions d'importance croissante que lui assignent la réglementation communautaire et la législation nationale.

Cette question, qui n'a pas pu trouver de solution l'année dernière, devrait, me semble-t-il, être examinée à nouveau dans le cadre du budget pour 1988 ou du prochain collectif budgétaire.

Enfin, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité d'assurer la protection des terroirs produisant des vins d'A.O.C. vis-à-vis des amputations qui peuvent leur être apportées par des travaux de construction, d'aménagement ou d'équipement.

Le groupe d'études de la viticulture de qualité a préparé une proposition de loi visant à éviter que ces terroirs, éléments de notre patrimoine, ne fassent l'objet de changements de destination abusifs. J'exprime le souhait, monsieur le ministre, que vous apporterez votre contribution pour que cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour des travaux du Sénat.

Je vous remercie, monsieur le ministre, pour l'attention que vous avez bien voulu accorder à mes propos, guidés par le souci de contribuer à la promotion de notre agriculture et de notre viticulture.

Parce que je suis persuadé que vous partagez mes préoccupations, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. - M. Daunay applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hugo.

**M. Bernard Hugo.** Monsieur le ministre, en arrivant en mars 1986 au ministère de l'agriculture, vous avez dû faire face à une situation profondément dégradée. Aujourd'hui, nous constatons qu'après six ans ininterrompus de baisse de crédits en francs constants le projet de budget que vous nous présentez pour 1988 est caractérisé par une hausse sensible - 5,1 p. 100 - par rapport à l'année précédente, ce qui peut nous laisser espérer que les pouvoirs publics considèrent à nouveau l'agriculture comme un secteur prioritaire. Il est bon de le souligner et de vous en féliciter, monsieur le ministre.

Il convient de préciser que le budget de votre ministère représente 27 p. 100 des dépenses publiques consacrées à l'agriculture et que, globalement, c'est plus de 127 milliards de francs qui vont à l'agriculture, soit 9 p. 100 de plus que l'an dernier.

Comme l'a excellemment souligné ce matin le rapporteur spécial de la commission des finances, quatre actions prioritaires ont été retenues en 1988 : l'enseignement ; la concentration des aides au profit des agriculteurs âgés, des zones défavorisées et de l'aménagement rural ; le maintien des aides dans le secteur agro-alimentaire ; la subvention versée par l'Etat au B.A.P.S.A., qui augmente de 22,3 p. 100 par rapport à 1987, soit la plus forte augmentation depuis 1978.

Elu du département de l'Ardèche, département essentiellement agricole, pour les deux tiers en zone de montagne, vous me permettez, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'axer mon propos sur un espace rural qui se dégrade et une économie agricole qui, dans le secteur de l'élevage laitier, se trouve confrontée à de graves problèmes.

Pour la montagne et les zones défavorisées, les dotations budgétaires traduisent un effort financier significatif. Les indemnités versées à la tête de bétail ont pour objet de compenser les handicaps naturels et économiques rencontrés par les éleveurs de ces régions. Les crédits pour les primes au maintien des vaches allaitantes progressent de 7 p. 100, tandis que les interventions spéciales dans les zones défavorisées augmentent de 28 p. 100.

Si un effort substantiel, comprenant la participation communautaire, est consenti en faveur de ces zones, la réévaluation de l'indemnité spéciale de montagne n'est pas encore suffisante et les aides tendent à ne plus être attribuées en fonction des handicaps naturels mais de la situation, plus ou moins dégradée, des marchés.

Certes, ces mesures vont globalement dans la bonne direction. De plus, certaines des instances de concertation permettent une bonne approche des réalités locales et formulent des propositions sur l'installation des jeunes, la pluriactivité et le tourisme. Les fonds d'intervention mobilisent également des crédits en faveur de la montagne, mais stagnent - c'est dommage - pour ce qui est du F.I.D.A.R.

Cependant, malgré toutes les mesures incitatives qui sont bonnes, je le souligne, la montagne et les hauts plateaux ardéchois se meurent. Les terres abandonnées par l'agriculture pour non-rentabilité vont croissant. Le déclin démographique devient alarmant. La population y est plus âgée que la moyenne nationale et la part des jeunes a diminué. La relève n'est donc plus assurée.

« Que la montagne est belle... » chantait le poète ; mais qu'il est difficile d'y vivre ! Or il est essentiel d'éviter la désertification et, bien que le processus de dégradation soit largement entamé, nous devons empêcher, monsieur le ministre, que de vastes territoires ne retournent bientôt, si des mesures techniques et financières plus incitatives ne sont pas prises, à la friche et parfois à l'incendie, comme c'est malheureusement le cas chaque année.

Nous le savons, l'agriculture se trouve à un tournant fondamental de son histoire et il est urgent de réagir. Nos agriculteurs des zones de montagne traversent avec inquiétude cette difficile période de mutation de l'agriculture française et européenne. Pour eux, les choix sont restreints : l'herbe constitue leur environnement et l'élevage leur unique possibilité de production. N'oublions pas qu'il s'agit de plateaux situés entre 1 000 et 1 300 mètres d'altitude !

Je saisis l'occasion qui m'est donnée dans ce débat budgétaire pour évoquer, monsieur le ministre, un sujet qui préoccupe gravement les agriculteurs de la montagne ardéchoise, comme ceux, d'ailleurs, des hautes terres voisines de Haute-Loire et de Lozère. Je veux parler des quotas laitiers et je souscris à l'analyse ô combien exacte de notre collègue de la Lozère, M. Joseph Caupert.

Vivant sur de petites exploitations, le plus souvent fort mal, sans grand espoir de diversification en raison des structures et des conditions climatiques, les producteurs sont durement confrontés au système des quotas, que vous n'avez pas négociés mais que vous devez gérer.

Certes, jusqu'ici, le ministère de l'agriculture a pu éviter, grâce à quelques aménagements techniques, la baisse brutale des références. Cependant, ces mesures n'ont pas permis aux producteurs de montagne de se développer. En effet, ils doivent payer les pénalités au même titre que les producteurs des autres régions, c'est-à-dire dès le premier litre de dépassement, à un tarif qui peut atteindre 100 p. 100 du prix indicatif, soit 2,14 francs par litre. Or le lait est vendu moins cher à la production.

La production laitière émane de petits troupeaux : en moyenne 8 vaches laitières par ferme. La moyenne de livraison par éleveur est de 25 000 litres contre 80 000 litres au plan national.

Pour tous les producteurs, la règle est la même. Or, le calcul de la référence de base, établi sur la production de 1983 et déficitaire en raison de conditions climatiques - neige et sécheresse, la même année - est défavorable aux agriculteurs de notre département.

Le paiement des pénalités compromet l'équilibre financier de bon nombre d'installations qui ont augmenté leur production pour reconstituer leur trésorerie à la suite des calamités de ces quatre dernières années. Quelle contradiction entre les objectifs fixés par les plans de développement et la maîtrise d'une production laitière inadaptée à nos zones de montagne !

Les producteurs ardéchois étaient en train de combler leur retard dans le développement de leurs exploitations, d'améliorer la qualité et la rentabilité de leur troupeau. Dans ces conditions, vous comprendrez, monsieur le ministre, leur découragement, je dirai même leur désespérance. J'ai pu le constater lors des réunions cantonales auxquelles j'ai assisté dans ces zones de montagne ; j'ai mesuré la situation sur le terrain.

Dès lors, je pose la question suivante : est-il normal qu'un petit éleveur gagnant moins que le Smic soit condamné pour dépassement de quotas ?

Si, sur le principe, le système des quotas à l'échelle européenne paraissait le moins mauvais - c'était cela ou l'effondrement des prix - son application inadéquate va à l'encontre d'un développement harmonieux de la montagne et contrecarre le maintien d'un tissu rural et d'une activité économique viables.

Il fallait certes, au niveau européen, éliminer les excédents laitiers - beurre et poudre de lait - mais, dans nos régions, tout le lait est transformé en fromage. La laiterie qui ramasse le lait ne collectera bientôt plus rien puisqu'il y en a de moins en moins. D'ailleurs, pour boucler la production de la fin de l'année, on doit importer du lait de l'extérieur. C'est tout de même regrettable !

Dans ces zones fragiles, où l'économie laitière est nécessaire à la vie du monde rural, nos agriculteurs ont besoin de connaître le devenir des quotas laitiers qui frappent lourde-

ment nombre de producteurs. Ils demandent naturellement d'avoir la possibilité de produire jusqu'à 60 000 litres sans pénalisation et, s'agissant des producteurs prioritaires, d'atteindre au minimum leur objectif de plan, ces évolutions devant être permises par un droit de tirage sur la réserve européenne. D'autres pays l'ont obtenu : l'Irlande, la Grèce.

Ce sont donc des compensations aux handicaps naturels et structurels qu'il convient de mettre en place.

Il serait fort regrettable, monsieur le ministre, que les mesures très positives contenues dans votre projet de budget en faveur de la montagne et des zones défavorisées soient vidées de leur substance par des mesures communautaires inadaptées. Les erreurs de vos prédécesseurs doivent être réparées.

Je vous demande respectueusement mais gravement, monsieur le ministre, de prendre en considération le dossier que les élus de l'Ardèche seront amenés à vous présenter dans les prochains jours et je vous remercie de votre bienveillante attention. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Courteau.

**M. Roland Courteau.** Monsieur le ministre, je souhaite saisir l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture pour attirer votre attention sur la viticulture en général et, plus particulièrement, sur la gravité de la situation de la viticulture méridionale.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Roland Courteau.** Rien ne va plus, monsieur le ministre, non, rien de va plus ! Le marché des vins de table est inerte. En ce qui concerne les prix, on parle non plus d'effritement, mais bel et bien d'effondrement ! Voilà des cours de vins de table qui se situaient, au début de 1986, entre 19 francs et 20 francs le degré-hectolitre. Ils ont plongé depuis pour s'établir en ce début de campagne - ce qui est plus grave encore - à moins de 17 francs.

**M. Gérard Delfau.** Il a raison !

**M. Roland Courteau.** Cela va de mal en pis. Le revenu des viticulteurs va connaître une importante perte. La situation du Midi viticole est - je pése mes mots - catastrophique. Les exploitations viticoles, mais aussi les jeunes agriculteurs, sont au bord de la cessation de paiement parce qu'ils ne peuvent pas tenir leurs engagements par rapport à leur plan de développement. Monsieur le ministre, il faut venir en aide aux jeunes agriculteurs, notamment au niveau de leur endettement.

Les difficultés actuelles étaient prévisibles depuis plusieurs mois et, dès le printemps dernier, j'ai, à plusieurs reprises, attiré votre attention sur la situation grave de la viticulture. Je vous ai transmis plusieurs propositions des professionnels afin d'éviter que la présente campagne ne débute dans de mauvaises conditions et pour que nous puissions, dans le Midi, envisager l'avenir autrement que dans l'angoisse.

En avez-vous tenu compte ? La médiocrité de la fin de la précédente campagne laissait deviner les difficultés de démarrage de la suivante. Elle s'était en effet annoncée dans la perspective d'un marché très serré. Si toutes les mesures communautaires étaient mises en place, les rumeurs venues de Bruxelles sur leur suppression future ont créé un climat psychologique défavorable. Si l'on y ajoute la notification tardive de la distillation obligatoire et les achats massifs de droits de transferts de distillation obligatoire par l'Espagne, on a là quelques-uns des ingrédients nécessaires pour faire tourner à la catastrophe une campagne viticole.

Il est également exact que la consommation « taxée », c'est-à-dire celle qui est soumise au droit de circulation, a diminué de plus de 1 500 000 hectolitres au cours de l'année écoulée.

Mais je m'interroge sur ces chiffres car la lecture d'une lettre d'un syndicat régional m'a appris que « dans certaines régions de production, essentiellement A.O.C., la circulation en fraude des vins se poursuit à grande échelle ». « Que font les services compétents en la matière ? » s'interroge ce même syndicat viticole. Pourriez-vous, sur ce point, m'apporter monsieur le ministre, des éclaircissements ou des apaisements ?



On nous parle d'excédents de vin de table. Il en existe, c'est vrai, mais les organisations professionnelles nous montrent du doigt des régions où l'on a bradé des quantités de vin de table obtenues par des dépassements de rendements en appellation. Des mesures nationales s'imposent de toute urgence pour assurer une meilleure maîtrise des rendements dans les zones extra-méridionales productrices de vins à appellation d'origine contrôlée.

Quant aux stocks de vins toutes catégories, qui atteignent cette année un niveau jamais égalé dans l'histoire de la viticulture, à savoir 35 millions d'hectolitres, il faut souligner la faible variation en pourcentage de ceux qui proviennent des régions méridionales tant en appellation qu'en vins de table. En revanche, la progression des stocks des régions extra-méridionales est considérable en pourcentage. Toujours à propos de ces excédents : quand, enfin, nous rendra-t-on justice ?

Examinons les taux d'auto-provisionnement des pays producteurs : Espagne, 1,75 p. 100 ; Italie, 1,63 p. 100 ; Grèce : 1,36 p. 100 ; France, 1,28 p. 100. C'est clair !

Voilà pourquoi, dans le cadre d'une organisation contraignante de marchés permettant d'atteindre l'équilibre et donc le maintien des prix, il convient que la distillation obligatoire soit équitablement répartie entre les pays producteurs en fonction de leur taux d'auto-provisionnement, puisque chaque Etat est responsable de ses excédents. Cette notification de la distillation obligatoire doit se faire dès que sera connu le bilan communautaire. Après, il sera trop tard.

Cela m'amène à demander la suppression totale de la possibilité de transfert de distillation, étant bien entendu que la répartition équitable de la distillation obligatoire entre Etats membres doit constituer le corollaire de cette suppression.

Je dois, à ce propos, dire que j'ai été stupéfait de lire dans un courrier émanant d'une organisation professionnelle que « des sociétés espagnoles proposent leurs services aux producteurs français ».

Quel est votre sentiment à propos de cette information, monsieur le ministre ? « Qui a donné les adresses », s'interrogent les organisations syndicales tout en apportant la réponse qui, si elle était confirmée, inciterait à crier au scandale.

Au plan national, il faut inciter, monsieur le ministre, les interprofessions à conclure un accord pour organiser - il en est encore temps - la campagne en cours. S'il est vrai que l'incertitude concernant le cadre juridique communautaire sur les interprofessions a une part de responsabilité dans l'absence d'accords à ce niveau, il est regrettable tout de même que l'interprofession n'arrive pas à s'entendre sur la constitution d'une part réservataire de la production sur la base de la notification de la distillation obligatoire de la dernière campagne, sur l'amélioration de la connaissance qualitative de cette dernière ou encore sur un accord sur les vins de pays, avec un objectif de prix.

De même, il est suggéré, dans le cadre du relèvement général du degré minimal naturel, d'augmenter les taux de prestations viniques applicables à l'ensemble des productions en les fixant à 10 p. 100. Voilà qui assainirait le marché par une participation à l'effort, sans exception, de toutes les productions.

Certaines de ces propositions vous ont été faites au printemps, afin de ne pas manquer le démarrage de la présente campagne. Est-il trop tard ?

Les organisations professionnelles s'interrogent sur la détermination du Gouvernement à défendre les vins de table. Il y a chez nos viticulteurs, monsieur le ministre, un mélange d'amertume et de découragement car ils ont consenti de grands efforts de qualité dans les caves et dans leurs vignobles.

Mais, dans ce contexte de crise, voilà qu'en pléines vendanges des contrôles s'abattent sur l'application des règlements considérés comme parfaitement inapplicables par des techniciens et des ingénieurs.

Quel empressement de la part de l'administration française, alors que la réglementation communautaire, en 1987, n'a pas varié d'une virgule par rapport à celle de 1986 ! Ces contrôles, ne l'oublions pas, monsieur le ministre, relèvent de la responsabilité des Etats. Qu'en est-il en Italie et en Espagne ? On pourrait aboutir à la situation suivante : un gouvernement espagnol ou italien affirmerait que tout va

bien chez lui, tandis que les victimes pénalisées par la Communauté sur dénonciation de l'administration française selon des critères techniquement inapplicables seraient les viticulteurs français.

Mais le grave marasme des vins de table n'est rien à côté de l'angoisse suscitée par les rumeurs de désengagement communautaire. Au prochain sommet de Copenhague, un large débat aura lieu sur ce sujet. Les propositions présentes ou futures de la commission soulèvent l'inquiétude sur plusieurs points.

L'arrachage a déjà fait très mal en France, plus particulièrement dans le Midi. Or on n'y a pratiquement pas procédé en Italie. J'entends dire qu'il va être davantage favorisé, assorti, qui plus est, d'amputations au droit de replantation, tandis qu'en d'autres lieux on accorde des droits de replantation qui augmentent d'autant le potentiel de production ! Il vous appartient de résister, monsieur le ministre, à cette proposition communautaire. Le ferez-vous ?

Il faut résister également à toute suppression des aides au relogement et, surtout, de la garantie de bonne fin déjà considérablement amputée. Insistez, monsieur le ministre, pour que les primes à la restructuration du vignoble et aux investissements dans les techniques de vinification soient encouragées et non diminuées. Le Midi continuera à œuvrer en faveur de la qualité. Comptez-vous insister sur la loi unique en matière d'enrichissement par moûts concentrés et sur le problème de l'harmonisation fiscale dans la perspective de 1992 ?

Avant de terminer, je souhaite attirer votre attention sur une nécessaire réforme du régime économique de l'alcool en réservant l'alcool d'origine viticole aux usages de bouche et du corps humain. La société des alcools viticoles, qui a en charge un stock très important et des frais financiers énormes, pourrait, à terme, se trouver dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Par ailleurs, des mesures nationales sont demandées pour répondre à des préoccupations liées aux derniers événements climatiques survenus au cours de la vendange. Je vous adresserai, à ce propos, un courrier.

Enfin, que penser d'une émission de télévision retransmise sur T.F. 1, hier soir, où l'on a pu assister, me rapporte-t-on - je ne l'ai pas vue - à une sorte de publicité sur une marque de cigares, alors que la promotion des vins à la télévision est rigoureusement interdite !

En résumé, la relance du marché des vins de table et le problème du revenu des viticulteurs constituent la priorité des priorités, mais l'avenir nous inquiète tout autant.

Qu'entendez-vous faire pour apaiser l'angoisse du Midi viticole ? La situation, je le dis solennellement, est extrêmement grave. Tenez-en compte, monsieur le ministre, il est tout juste temps. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Huchon.

**M. Jean Huchon.** Beaucoup de choses ont été dites ; aussi, par souci de concision, je ne reviendrai pas sur nombre de sujets largement évoqués au cours de cette journée.

L'agriculture française vit dans un contexte difficile et l'information que vous nous avez communiquée ce matin, monsieur le ministre, nous prouve, s'il en était besoin, combien la vie européenne est difficile. Soyez toutefois assuré de notre soutien permanent.

Globalement, votre budget est bon. Dans la plupart de ses composantes et compte tenu du contexte économique national et international, il prépare l'agriculture de demain. Il en est ainsi en ce qui concerne la formation. Les précisions que vous nous avez fournies lors de vos exposés font état d'efforts très appréciables en faveur tant de l'enseignement public que de l'enseignement privé. Les intéressés vont y être très sensibles.

La création de postes dans l'enseignement public, environ quatre-vingts, plus une appréciable promotion interne et la subvention de fonctionnement en faveur de l'enseignement privé - portée de 1 200 francs à 4 000 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain - sont des éléments positifs et concrets.

Vous avez également promis en faveur des maisons familiales des mesures favorables. Je serais heureux d'avoir de votre part des précisions qui seront pour nous des apaise-

ments aux inquiétudes ressenties par un mouvement original qui a prouvé son efficacité et son adaptation au milieu rural. Je vous remercie par avance de ce que vous ferez pour assurer l'équité en leur faveur.

Une bonne agriculture se doit d'être techniquement compétitive et donc de disposer d'une recherche performante. Vous l'avez fort bien compris ; vous avez augmenté sensiblement les crédits affectés à ce chapitre.

J'avais toutefois exprimé, l'autre jour, à votre collègue de la recherche notre déception après les coupes claires effectuées dans le budget de l'Institut national de la recherche agronomique. Elles ont pour conséquence la suppression de quelques dizaines de chercheurs. A ce sujet, je ne peux que m'associer aux vœux émis par notre rapporteur spécial, M. Roland du Luart, en souhaitant le retour de l'I.N.R.A. dans le giron du ministère de l'agriculture.

Elu d'une région d'élevage, je ne peux passer sous silence le malaise ressenti par les éleveurs, qu'ils soient producteurs laitiers ou producteurs de viande.

Les quotas laitiers, cette « machine infernale » - le terme est de vous, monsieur le ministre - sont appliqués et entraînent, hélas ! des situations locales particulières parfois choquantes et difficiles à vivre. Les quotas par entreprise et la disparité des attitudes des entreprises créent, sur le terrain, des problèmes quasi insolubles. Ce n'est pas le sujet de ce débat, mais je souhaite que les prochaines semaines amènent un apaisement et à une approche d'équité.

Les producteurs de viande - il en est beaucoup question aujourd'hui - vivent un drame auquel vous êtes sensible. La mévente persiste et, hélas ! la possibilité qu'ils ont de décapitaliser cache une situation catastrophique. Le marché encombré par la sous-consommation, les abattages dus aux quotas laitiers et la concurrence des viandes produites par les installations hors sol aboutissent à des cours qui ne couvrent plus les frais de production. Il en résulte un découragement profond et dangereux pour l'avenir.

Notre pays, doté d'un instrument de production de viande bovine unique au monde, est en train de le perdre. Les cheptels se liquident, un capital génétique lentement et précieusement accumulé se disperse, les surfaces en cultures commercialisables augmentent et, dans les quelque deux ou trois ans, on prévoit une production insuffisante pour couvrir nos besoins.

Monsieur le ministre, 1992 arrive et, pour aborder cette date avec un appareil de production performant, il faut sauver et améliorer ce qui existe afin d'être en place sur le marché unique.

Ce que vous demande le Sénat aujourd'hui n'est que la préparation sérieuse de l'avenir. Il faut que nos jeunes agriculteurs engraisseurs puissent vivre de leur travail, et l'aide demandée pour les aider à supporter leurs charges financières devrait leur permettre de traverser le gué dangereux de la mévente actuelle.

Nous avons déposé un amendement dans ce sens, mais nous sommes attentifs et réceptifs à toute autre proposition concrète de votre part qui améliorerait, de façon significative, la situation des jeunes éleveurs.

Cela dit, et surtout comme vous nous donnez satisfaction sur les deux sujets évoqués devant vous, je voterai bien sûr le budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les traversés de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Baylet.

**M. Jean-Michel Baylet.** Nous sommes aujourd'hui appelés à discuter du budget de l'agriculture que vous nous présentez comme « un budget qui prépare l'avenir en facilitant la modernisation de notre agriculture ».

Vous vous préoccupez d'ailleurs tellement de l'avenir que vous venez de déposer à l'Assemblée nationale un projet qui devait être examiné avant la fin de cette session parlementaire et qui est relatif à « la modernisation de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire ».

En effet, chacun sent bien que cette loi de finances est très exceptionnelle et que votre budget, à lui seul, ne conditionne pas l'évolution de notre agriculture.

Exceptionnelle, cette loi de finances pour 1988 l'est parce que cette date est aussi celle de l'élection présidentielle, inconnue fondamentale pour l'orientation de la politique de notre pays.

Exceptionnelle aussi parce que, conçue pour être largement financée par le produit des privatisations, son financement se trouve aujourd'hui sinon compromis, du moins fragilisé.

Aussi, monsieur le ministre, aborderai-je votre budget sous deux aspects : « l'état des choses » comme le dirait un cinéaste à la mode aujourd'hui : les forces et les faiblesses de l'agriculture française, comment votre budget les abordera-t-il ? Face aux défis exceptionnels de notre temps - à la fois la crise économique, qui pourrait devenir récession, et l'organisation impitoyable des marchés internationaux, qui rend les débouchés incertains - que propose votre budget pour affronter l'avenir ?

Je le dit tout de go, votre budget, à mon avis, ne prévoit que des mesures beaucoup trop ponctuelles. Le souffle véritable, vous avez voulu le puiser dans les ressources tirées de la privatisation du crédit national agricole et appliquer cet argent frais à des « actions volontaires et déterminées » que vous avez organisées sous le titre de votre nouveau projet de loi, tendant à moderniser l'agriculture et le secteur agro-alimentaire.

Nous verrons ce qu'il faut en penser. Quant à l'immédiat, le constat que nous faisons tous - nous qui connaissons en profondeur, comme vous-même d'ailleurs, le monde agricole - est que sa modernisation passe, de façon urgente, par l'aménagement de l'espace rural.

Permettez-moi de vous citer, monsieur le ministre, car vous-même exprimez parfaitement cette nécessité lorsque vous écrivez : « L'entreprise agricole dynamique ne peut exister que dans l'espace rural vivant, habité et animé par des secteurs qui croient à son devenir. » Et encore : « L'entreprise agricole, atout essentiel des régions fragiles, ne peut y survivre seule. »

Or, entre 1979 et 1985, pour les mêmes surfaces cultivables, 100 000 exploitants ont quitté la terre, le rythme était de moins 3 p. 100 dans les années 80. On prévoit qu'il atteindra moins 4 p. 100 au cours de la décennie qui nous concerne.

Cette diminution des actifs agricoles est donc parfaitement prévisible, si ce n'est, peut-être, maîtrisable. Elle entraîne la réduction des superficies mises en valeur et, à terme, la nécessité de repenser l'espace rural.

D'ailleurs - je le reconnais volontiers - les orientations de votre budget ne sont pas étrangères à ces préoccupations, en particulier le fait que vos crédits, qui augmentent de 5 p. 100 - j'y reviendrai ultérieurement - soit 1,7 milliard de francs, correspondent presque exclusivement à la majoration de la subvention du B.A.P.S.A.

Dans ce budget, comme l'an passé, les retraites représentent plus de la moitié des dépenses.

D'une part, le rythme de diminution de la population active s'accélère avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nées après la première guerre mondiale, 45 p. 100 des chefs d'exploitation ont plus de cinquante-cinq ans.

D'autre part, en 1988, l'âge de la retraite sera abaissé à soixante-deux ans, en application de la loi du 6 janvier 1986, soit une augmentation très nette - plus de 3 p. 100 - du nombre des retraités.

Hélas ! L'exploitation est souvent indissolublement liée à l'exploitant dont la fin de l'activité entraîne la disparition de ladite exploitation. De plus, et pour des raisons en grande partie démographiques, les crédits de dotations pour les jeunes agriculteurs diminuent de 12 p. 100.

Les jeunes, fréquemment trop peu formés, répugnent à rester à la terre pour faire un métier qui leur semble dur et parfois sans avenir.

Dans ces conditions, comment s'étonner que 50 p. 100 de vos crédits soient consacrés à des dépenses sociales ? Mais comment ne pas regretter que l'avenir en soit terriblement obéré ?

Il est vrai que, dans ces dépenses sociales, j'inclus les dépenses d'intervention.

Certes, la Communauté économique européenne demeure le premier importateur mondial de produits agricoles. Mais, pour faire face à la situation des marchés mondiaux, elle est amenée à pratiquer une politique restrictive qui se traduit par la limitation quantitative des grandes productions - aujourd'hui le lait, demain les céréales et le vin - et qui s'accompagne de la baisse des prix garantis. Les recettes des agricul-

teurs français ont fâcheusement tendance à augmenter moins vite que leurs coûts de production. Comment investir alors si ce n'est en s'endettant ? Comment prendre le risque de s'endetter quand l'âge de la retraite approche ou que la « banque verte » se vide de son sens et de ses ressources pour ne devenir qu'une banque parmi d'autres ?

Sans m'appesantir trop longuement sur ce que les techniciens appellent pudiquement la « restructuration laitière », je voudrais tout de même citer quelques chiffres. Entre 1984 et 1986, 100 000 exploitations laitières ont disparu en France, soit plus du quart des producteurs laitiers en activité, au début 1984. Près de 20 p. 100 de notre cheptel a été sacrifié. Pourtant, si la première année la France a respecté son quota, il n'en est plus de même depuis 1986.

Me permettez-vous, en quelques mots, monsieur le ministre, de traduire ces chiffres pour mon département, celui de Tarn-et-Garonne ?

Un millier de producteurs sont menacés d'amputer leurs troupeaux. Encore s'agit-il des moins touchés ; pour les autres, une centaine, ils devront tout simplement déposer leur bilan.

Les quotas laitiers, dont la maîtrise est si difficile à réaliser, ne doivent pourtant pas nous faire oublier que le marché des fruits, tout spécialement celui de la pomme, marché sur lequel ma région et mon département étaient à la pointe des innovations, est en train de s'effondrer et que la C.E.E. se refuse, là, à intervenir, comme d'ailleurs vraisemblablement en ce qui concerne les surplus de céréales transformés en éthanol, malgré les pressions qu'elle subit, pour diminuer le coût de la matière première, puisque le coût de revient tourne autour de 3 francs quand l'éthanol se vend 50 centimes.

Les céréaliers, jusqu'ici considérés comme les grands bénéficiaires de la politique agricole commune, voient leurs revenus décroître régulièrement depuis 1985.

Le monde agricole attend beaucoup de la transformation de sa production en produits non alimentaires. Mais à quel prix les producteurs seront-ils payés quand ils livreront des céréales pour fabriquer de l'éthanol ? Quel volume de céréales pour quelle quantité d'éthanol ?

Monsieur le ministre, nous touchons là un problème très difficile, et que vous connaissez bien, auquel il faut préparer les agriculteurs en les informant clairement des choix qui sont les vôtres et que nous ne connaissons pas. Réduire les prix ? Réduire la production ? Quantum ou quota ?

Parlez-nous, monsieur le ministre, car rien ne peut être plus préjudiciable à votre politique agricole que de manquer de perspectives. Je dois vous le dire, c'est bien ce manque de perspectives qui est gênant dans un budget que vous définissez comme étant porteur d'avenir. Les questions que je viens de poser en recouvrent d'autres.

La recherche agro-alimentaire permet la transformation, souvent sur place, des productions qui alors deviennent le fleuron de notre balance commerciale : pour 1986, l'ensemble du secteur agro-alimentaire a dégagé un excédent commercial de plus de 28 milliards de francs, soit 13 p. 100 de notre P.N.B.

Quel dommage que la recherche soit insuffisamment développée !

Onze pauvres millions de francs ont été simplement reconduits alors que là est le secret de la compétitivité internationale et du développement agricole ! Vous renoncez aussi à l'effet d'entraînement que pourrait avoir l'Etat sur la recherche privée dans les industries agro-alimentaires, laquelle est quatre fois inférieure à celle de l'ensemble des industries.

Pourquoi, dans ces conditions, diminuer, pour la première fois depuis quinze ans, les moyens en francs courants de l'I.N.R.A. ? Pourquoi supprimer 92 emplois dont 24 d'ingénieurs, après en avoir déjà supprimé 42 l'an dernier ?

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Jean-Michel Baylet.** Là résident la compétitivité et l'avenir, monsieur le ministre, et il est regrettable que votre budget nous donne le sentiment que ce ne sont pas pour vous des priorités.

Nous ne pouvons vous suivre dans ces économies drastiques et, à notre sens, mal venues, car elles nous conduiront à laisser le secteur de l'innovation en jachère. Ainsi, la France ne consacre que un milliard aux biotechnologies quand la R.F.A. en consacre trois et le Japon dix. Les Etats-Unis construisent chaque jour de nouveaux centres de biotechnologie. En revanche, un seul centre de transfert existe en France, celui d'Elf Aquitaine, près de Toulouse, qui a coûté 50 millions de francs.

Il faudrait certainement en construire une dizaine d'autres très rapidement, puisque, selon les spécialistes, le marché des biotechnologies représentera 350 à 700 milliards de francs en l'an 2000, c'est-à-dire presque demain.

Jugez vous-même, monsieur le ministre - vous êtes mieux placé que quiconque pour cela - de l'importance de l'enjeu.

Alors que la recherche ne semble pas retenir, du moins autant qu'elle le devrait, votre attention, vous avez plus d'une fois déclaré que vous donneriez à l'enseignement agricole un développement sans précédent. Vous avez d'ailleurs annoncé, ce matin, un certain nombre de mesures.

Vous aviez formé le projet d'installer chaque année 10 000 jeunes en possession de leur brevet technique agricole, diplôme requis à partir de 1992, date importante s'il en est. Vous vouliez développer l'enseignement agro-alimentaire et créer des instituts agricoles et agronomiques de technologie. Vous aviez même prévu la création de 246 postes d'enseignants et de 204 postes de non-enseignants. Tout cela était de bon augure.

Hélas ! votre projet de budget ne traduit pas ces choix que j'étais tout prêt à approuver. De 246 postes d'enseignants, on est passé à 80, en partie gagés par 36 suppressions d'emplois d'ingénieurs-élèves dans les écoles de formation ; quant aux 204 postes de non-enseignants, ils se sont transformés en 38 suppressions ! Pour former 10 000 jeunes au niveau du B.T.A., il faudrait multiplier par cinq les capacités de formation actuelles d'ici à 1992 ! Nous sommes loin du compte.

Comment espérer moderniser l'entreprise agricole sans mettre le prix nécessaire à la formation des femmes et des hommes qui en sont responsables ?

Dois-je ajouter que je suis fort surpris de constater que les crédits consacrés à la modernisation des exploitations diminuent aussi, passant de 78 millions à 73 millions de francs ?

Hier, nous avons été confrontés, à Punta del Este, aux accords du G.A.T.T. ; demain, à Copenhague, la rigueur budgétaire en matière agricole sera le mot d'ordre, tout spécialement en ce qui concerne les dépassements des seuils de production. Comment envisagez-vous de rassurer les agriculteurs français, aux prises avec des évolutions qu'ils ressentent, avec désespoir, comme inéluctables ?

Quelles sont vos perspectives ? Comment analysez-vous le conflit entre l'Europe et les Etats-Unis ? Quelle position prendre quant à ses conséquences sur le tiers monde ? Quelle réforme de la P.A.C. promouvoir afin de consolider la construction européenne tout en sauvegardant les intérêts légitimes de notre agriculture ? Enfin, quel rôle entendez-vous réserver à la puissance publique dans la modernisation de l'agriculture et quelle place souhaitez-vous donner à notre agriculture au sein de notre économie en crise ?

C'est à ces questions fondamentales que nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous puissiez apporter les réponses qui prépareront l'avenir.

Vous avez beaucoup insisté sur le fait que la compétitivité est liée à l'allègement des coûts de production, lesquels sont eux-mêmes étroitement dépendants de la fiscalité et de l'endettement.

L'allègement des coûts de production se traduit, dans votre budget, par la bonification des prêts du Crédit agricole.

Les crédits du chapitre 44-22 diminuent de 20 p. 100 : depuis 1984, en effet, les différents budgets ont été soucieux de la maîtrise du coût de la bonification des prêts, traduisant ainsi le souci des pouvoirs publics de réorganiser le dispositif des prêts bonifiés et d'accompagner les révisions de taux nécessaires en concentrant les moyens sur les prêts les plus sélectifs.

Mais le Crédit agricole nouvelle formule suivra-t-il cette même politique ?

Quelle que soit votre volonté de concourir à aider les agriculteurs à faire face, le véritable instrument de financement vous viendra, ou vous serait venu, étant donné les événements récents, de la vente du Crédit agricole, sixième banque mondiale, vendue pour environ 8 milliards de francs.

En effet, l'article 13 du projet de privatisation du Crédit agricole vient d'être jugé anticonstitutionnel puisqu'il réservait la majorité aux agriculteurs, quel que soit le nombre des autres membres du conseil d'administration constitué. (*M. le ministre fait un signe de dénegation.*)

**M. Henri Belcour.** C'est faux !

**M. Jean-Michel Baylet.** Ce sont les informations dont je dispose. Mais, si je me trompe, vous rétablirez les faits.

C'est cette disposition qui vous a en tout cas permis - cela n'est pas faux ! - de donner des garanties au monde agricole.

Que restera-t-il de commun entre cette banque et les agriculteurs à qui elle appartenait lorsque les grandes caisses urbaines imposeront leur pouvoir sans l'arbitrage de l'Etat, qu'elles se passionneront surtout, sous l'influence des technocrates, pour leur travail de banquier et s'appliqueront donc à financer les opérations les plus rentables ?

Vous avez ainsi remplacé - du moins, je le crains - la logique mutualiste par celle de l'argent. Comment les agriculteurs ne se sentiraient-ils pas appauvris par cette privatisation ?

Vous avez eu tort, monsieur le ministre, de vous persuader que vous teniez là une sorte de panacée qui, en outre, avait la vertu de vous permettre de financer votre projet de loi relatif à la modernisation de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire, projet qui, bien que contenant des propositions constructives - je le reconnais bien volontiers - souffre fortement de certains abandons comme le volet consacré à l'aménagement rural, qui a disparu.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler si le Gouvernement accepte de l'inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, je suis contraint de constater que, même si votre projet de budget augmente de 5 p. 100 - n'oublions pas que celui de 1987 était inférieur au dernier budget présenté par le gouvernement auquel j'appartenais - cette augmentation relative ne vous donne pas les moyens de répondre à une conjoncture unanimement jugée comme exceptionnellement difficile.

Tout en reconnaissant les efforts que vous souhaitez consentir personnellement pour améliorer la situation, je ne pense pas que ce soit au travers de ce projet de budget que vous en ayez les moyens. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je ne peux que me désolidariser de ce projet et vous dire que je ne pourrai donc le voter. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

**M. Henri Belcour.** Il y a eu un héritage !

**M. le président.** La parole est à M. de Raincourt.

**M. Henri de Raincourt.** Monsieur le ministre, la discussion du budget de votre ministère suscite toujours un grand débat et nourrit de nombreuses interventions.

Il ne faut point s'en étonner, car la France est toujours, quoiqu'on en dise, un grand pays agricole. Aujourd'hui encore, 20 p. 100 du total des actifs travaillent dans ce secteur si l'on y inclut les emplois d'amont et d'aval.

Comme beaucoup d'autres orateurs et comme tous les observateurs le reconnaissent, votre budget est bon, et il faut vous féliciter d'avoir pu parvenir à un tel résultat dans un contexte national de réduction des dépenses publiques. C'est là, à n'en pas douter, la marque d'une volonté politique gouvernementale de redonner à notre agriculture la place qui est la sienne au sein de la nation.

Cette volonté politique n'est pas isolée lorsque l'on accepte de regarder l'action que vous avez entreprise depuis plus de dix-huit mois et les décisions qui en ont résulté.

Dira-t-on jamais assez que de nombreuses revendications de la profession, anciennes pour certaines d'entre elles, ont reçu une réponse positive et que de fâcheuses tendances ont été inversées ?

La logique voudrait donc que l'accumulation de ces mesures produise des effets positifs suffisants pour endiguer la crise et redonner confiance et espoir à nos agriculteurs. La réalité est, hélas ! moins souriante.

C'est donc que le problème dépasse très largement nos frontières et que les solutions ne dépendent pas uniquement de notre volonté. C'est une évidence qui me conduit à constater que, dans la guerre économique mondiale, l'agriculture est prise en otage. Les agriculteurs sont au centre d'un combat qu'ils n'ont pas engagé et sur un terrain qu'ils n'ont pas choisi.

Nos amis américains sont peu coopératifs, ...

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est un euphémisme !

**M. Henri de Raincourt.** ...leur politique consistant, en particulier, à diviser les Européens pour imposer leurs vues et à rendre les prix mondiaux artificiels pour en faire une arme redoutable dans la bataille économique.

Ils reprochent à l'Europe de trop subventionner les agriculteurs, alors que les chiffres sont clairs : lorsque les Américains dépensent 26 milliards de dollars en faveur de 2,2 millions d'agriculteurs, l'Europe consacre la même somme mais pour 10 millions d'exploitants, soit près de cinq fois moins. Les règles du jeu sont faussées, rendant les discussions bien difficiles et inégales au sein du G.A.T.T.

Il faut pourtant trouver un moyen de nous en sortir, en utilisant deux leviers étroitement imbriqués qui sont à notre disposition en France comme en Europe.

En France, nous devons mettre en œuvre une véritable stratégie nationale au service d'une nouvelle agriculture. Cela suppose que nous indiquions clairement à l'agriculture ce que nous attendons d'elle, quel est son rôle et quel est son avenir.

Chacun sait bien qu'il en résultera un sérieux effort d'adaptation pour les agriculteurs, mais ils sont capables, comme par le passé, de l'accomplir. L'agriculture est, en effet, le secteur économique où la croissance de la productivité a été la plus forte depuis trente ans.

Qui en a bénéficié ? Le pays tout entier puisque le solde positif de nos échanges agro-alimentaires a atteint 28 milliards de francs en 1986. Le panier de la ménagère également, qui a vu son poids, dans le budget des ménages, baisser régulièrement de 0,5 p. 100 par an depuis 1970.

Chacun sait aussi que, par leur présence permanente et par leur travail, les agriculteurs travaillent au premier chef à l'équilibre économique et écologique du territoire. Que serait l'aménagement du territoire sans l'agriculture ? Que seraient nos montagnes sans l'élevage et la forêt ?

Il est temps d'ouvrir les yeux sur le nécessaire rééquilibrage en direction du monde rural, pierre angulaire d'une authentique politique d'aménagement du territoire.

C'est votre volonté, monsieur le ministre, c'est aussi la nôtre, et nous devons la faire partager au pays tout entier. Le renouveau du monde rural dépend de la synergie de tous les partenaires.

Nous devons, à cet égard, nous réjouir qu'une journée nationale de la ruralité se tienne à Paris, le 3 décembre prochain, qui regroupera l'ensemble des forces économiques, c'est-à-dire les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les professions libérales et les chefs des petites et moyennes entreprises.

Cette importante manifestation doit permettre d'appeler l'attention des pouvoirs publics - c'est déjà très largement fait - et de sensibiliser l'opinion sur l'avenir du monde rural, indispensable au bien-être et à l'équilibre de la collectivité nationale.

L'heure me semble donc venue - même si l'expression n'est pas la plus heureuse, je l'utilise parce qu'elle est très connue dans l'opinion - de tenir les états généraux de l'agriculture, afin de permettre à notre pays de dessiner les contours et le cheminement de la mutation agricole et rurale qui s'avance.

Cela aurait également le mérite d'affirmer aux yeux de nos partenaires de la Communauté économique européenne que l'agriculture fait partie de l'intérêt supérieur de la nation et que nous ne pourrions laisser se développer une logique conduisant à son déclin.

La Commission de Bruxelles s'est en effet enfermée dans une logique exclusivement budgétaire ne prenant pas suffisamment en compte les différents paramètres qui ont conduit à cette situation.

Les principes qui ont fondé la politique agricole commune ne sont pas toujours respectés, la Communauté est devenue une véritable passoire et le coût du troc industriel est imputé au budget du F.E.O.G.A. garanti.

Le Sénat a montré que les atteintes à la préférence communautaire représentaient 36 p. 100 de ce budget et que, si l'on y ajoutait diverses aides destinées à compenser l'avantage de prix de certaines importations, on obtenait 10 800 millions d'ECU, soit près de 50 p. 100 des dépenses du F.E.O.G.A. garanti.

Comment oser, dans ces conditions, parler de stabilisateurs monétaires, de prix différenciés, de quotas, de gel des terres ou de jachère ? Il n'est pas possible, avouons-le, de faire passer ce message auprès des agriculteurs.

Que la Communauté commence par remettre de l'ordre dans ses affaires avant de prétendre imposer aux autres des règles contraignantes qui affaibliraient le potentiel économique de toute la Communauté !

Pourquoi la Communauté ferait-elle payer aux autres ses errements et les aveux de ses propres faiblesses ?

Il faut sortir de ce cercle infernal. Notre Assemblée a apporté sa contribution à la recherche de solutions réalistes et de bon sens qui sont contenues dans l'excellent rapport du président Jean François-Poncet.

Oui, nous sommes favorables à ce qu'un armistice soit signé avec les autres pays exportateurs en redéfinissant la place de la Communauté dans les échanges mondiaux. L'unité du Marché commun doit aboutir à l'établissement d'une monnaie commune et vous avez sur ce point, monsieur le ministre, obtenu des résultats significatifs en matière agri-monnaire.

Cependant, des distorsions demeurent. Je rappelle - il ne faut pas l'oublier - qu'en 1981 c'était la France qui soutenait le mark. Au travers de la fiscalité en particulier, la concurrence est inégale et notre pays a bien fait de s'engager dans la voie de la réduction des taxes afin que nous soyons prêts pour 1992.

La troisième voie dans laquelle il convient de s'engager résolument est celle du développement des usages non alimentaires des productions agricoles.

La France, là encore grâce à vous, monsieur le ministre, a fait son devoir au travers de la conférence annuelle et du contenu du projet de loi de finances rectificative pour 1987, même si l'arrêté pris par le ministre de l'industrie au mois de septembre dernier est maladroît et révélateur de certaines pressions et de certaines réticences.

En revanche, que la commission de Bruxelles ait repoussé les propositions du commissaire à l'agriculture nous apparaît comme une véritable provocation. Pendant ce temps, les Etats-Unis consacreront, cette année, 800 millions de dollars pour pouvoir produire 100 millions d'hectolitres d'éthanol en 1990.

L'association pour le développement de l'éthanol-carburant confirme que ce dossier représente une contribution déterminante à l'amélioration de l'environnement, un allègement du budget européen par rapport à toute autre orientation de la politique agricole commune, y compris le gel des terres, et une amélioration de la sécurité de notre approvisionnement en carburants.

On est donc légitimement amenés à s'interroger sur les motivations réelles qui conduiraient, en pratique, à refuser aux matières agricoles européennes l'accès aux débouchés non alimentaires. Serait-ce parce que les économies que procurent ces débouchés à la collectivité européenne ou son intérêt à terme pour l'entretien de l'espace rural, passent après certains intérêts liés au commerce des produits importés ?

Il faudra bien que quelqu'un réponde un jour clairement à cette question. Dans cette affaire, la commission s'est fourvoyée et déconsidérée.

Alors, monsieur le ministre, c'est seulement lorsque les trois premières propositions du Sénat auront trouvé leur traduction dans la politique agricole commune que l'on pourra parler vraiment de maîtrise de la production.

Nous comptons sur vous et sur votre détermination pour faire comprendre à nos partenaires qu'il y a une limite à ne pas franchir, au nom de la sauvegarde de l'intérêt national, et qu'au lieu de ramener le débat à sa seule dimension budgétaire, il convient de nourrir une grande ambition pour

l'avenir de la politique agricole commune sur les ruines de laquelle l'Europe, que nous appelons de nos vœux, s'échouerait.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que je souhaitais vous livrer au moment où votre projet de budget vient en discussion devant notre assemblée. Elles en dépassent singulièrement les limites - je le sais - mais bon nombre de mes collègues ont dit tout ce qu'il fallait dire.

Avant de conclure, j'attirerai votre attention sur un problème précis qui est celui de l'interprétation de l'article 25-II de la loi de 1984 relative à la conversion automatique du métayage en fermage...

**M. Serge Mathieu.** Très bien !

**M. Henri de Raincourt.** ... pour les cultures pérennes et essentiellement la viticulture.

Respectueux des traditions juridiques de notre pays, je ne souhaite pas, à l'évidence, m'immiscer dans une procédure en cours. Néanmoins, puisqu'il s'agit d'interpréter la volonté du législateur, j'ai cru devoir développer cette brève analyse.

Je vous poserai donc deux brèves questions. Quelle est l'interprétation du Gouvernement sur l'application de l'article 25-II de la loi de 1984 ? L'article additionnel après l'article 7, adopté par le Sénat sur l'option T.V.A. par les bailleurs, s'applique-t-il dans le cas d'une conversion, et dans quelles conditions ?

Monsieur le ministre, je suis convaincu que l'avenir de l'agriculture est en train de se jouer. A ce grand rendez-vous de la mutation, les hommes politiques doivent être présents. Dans cette perspective, vous pouvez être assuré de notre soutien pour rendre espoir et confiance aux agriculteurs. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. de Rohan.

**M. Josselin de Rohan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la Bretagne a subi, début octobre, un ouragan sans précédent, qui a ravagé la forêt et causé de graves et importants dommages aux bâtiments agricoles. Vous avez pu vous rendre compte vous-même sur le terrain, monsieur le ministre, des conséquences de ce cataclysme.

Des forêts entières ont été mutilées ou dévastées : 8 millions de mètres cubes, y compris les haies, soit 20 p. 100 du volume sur pied pour l'ensemble de la région ; 4 millions sont commercialisables dans les circuits industriels et le reste sera vendu en bois de feu ou abandonné. Le centre régional de la propriété forestière de Bretagne a évalué à 2 milliards de francs le montant du préjudice.

Un certain nombre de mesures urgentes sont réclamées par les propriétaires et les exploitants forestiers.

Les propriétaires souhaitent obtenir une indemnisation qui pourrait être calculée sur la base des chablis vendus ou des mètres cubes ou stères exploités et mis au bord de la route.

Les exploitants, qui veulent écouler leur bois, ont besoin d'aides de trésorerie, d'aides au transport et d'aides au stockage des grumes. Si les aides au transport, à l'extérieur de la Bretagne, sont aujourd'hui acquises, les scieurs signalent que, faute d'aide au stockage, ils ne pourraient participer aux ventes de l'office national des forêts.

Nous vous demandons donc instamment, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de votre collègue, ministre des finances, pour que cette mesure soit prise d'urgence, sinon la filière bois bretonne serait en difficulté. Or elle occupe 22 000 actifs.

Monsieur le ministre, outre l'indemnisation, la mise en place d'un système de garantie de paiement et l'importance primordiale du délai de mise en œuvre des aides, la forêt bretonne nécessite un véritable plan de reconstitution auquel il convient d'associer outre l'Etat, la région et les départements, ainsi que les propriétaires et les professionnels.

Ce plan doit comporter des détaxations pour les zones sinistrées, des incitations au reboisement par le biais de prêts à taux d'intérêt bonifié et des subventions. Il devrait être établi sous l'autorité du préfet de région, et son exécution devrait être contrôlée par les directions départementales de l'agriculture. Il faut le concevoir et l'appliquer sans retard.

Le désastre qui a frappé la forêt bretonne n'affecte pas seulement toute une filière en amont comme en aval ; il ne constitue pas seulement une lourde perte en capital ou un grave manque à gagner pour les femmes et les hommes dont la forêt était le principal moyen d'existence, mais il a également bouleversé nos paysages. Comme l'écrivait fort justement notre compatriote, Pierre Jakez-Hélias, auteur fort connu : « Il n'y a rien de plus triste, de plus désespérant qu'un arbre à l'agonie, rien qui n'évoque mieux la misère humaine. »

Parce que la reconstitution de la forêt prend des années, voire des siècles, il est urgent de l'entreprendre. Fasse que votre budget nous en donne les moyens !

La tempête a également occasionné un surcoût à l'Etat pour la récolte de maïs et pour l'ensilage ainsi que pour les transports sur les chantiers d'ensilage. Or les entrepreneurs de travaux agricoles, faute de pouvoir absorber ce surcoût, entendent facturer le coût réel aux agriculteurs. Pensez-vous accorder l'aide au surcoût à l'agriculteur ou aux entreprises qui pourraient s'engager à reverser un montant équivalent aux agriculteurs sous forme d'avoirs pour acquitter le solde de leurs factures ? La réponse à cette question est attendue avec impatience par les entrepreneurs.

Dans un tout autre ordre d'idées, vous nous avez annoncé, s'agissant de l'enseignement agricole privé, des dispositions qui ne peuvent que réjouir les responsables de cet enseignement, et ceux qui, comme moi, pensent qu'il rend les plus grands services à la collectivité.

Vos propos de ce matin nous réjouissent en ce qui concerne la subvention attribuée aux établissements fonctionnant dans des conditions comparables à celles de l'enseignement public.

Désormais, nous sommes sur la route de la réalisation des promesses qui avaient été faites en 1984, mais qui n'avaient pas été honorées. Dans ce domaine très particulier comme dans d'autres, vous exécutez des promesses qui n'étaient pas financées. Soyez-en remercié, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Josselin de Rohan.** Il reste encore un effort à faire pour permettre à l'enseignement agricole privé de préparer l'avenir. Il faut, monsieur le ministre, établir la ligne budgétaire qui permet le concours de l'Etat pour financer les investissements.

Les établissements privés d'enseignement agricole comptent un effectif très important, ne pas les aider en matière d'investissement obère leur avenir.

La suppression des crédits au chapitre 66-20 a été justifiée par le fait que les crédits prévus l'an passé n'avaient pas été entièrement consommés. En tout cas, en ce qui concerne la région Bretagne, une enquête montre que tel n'est pas le cas et que les établissements de cette région n'ont pu réaliser qu'à 20 p. 100 l'ensemble de leurs projets d'investissement. L'équité et le bon sens commandent de revenir sur une disposition regrettable et je suis sûr, monsieur le ministre, que vous entendrez notre appel. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.)*

**M. Henri de Raincourt.** Très bien !

**M. Josselin de Rohan.** Vous connaissez par ailleurs, monsieur le ministre, les difficultés des éleveurs et vous savez que celles-ci sont particulièrement lourdes à supporter pour ceux qui se sont installés récemment.

Mon ami Alain Gérard vous exposera les préoccupations des éleveurs de bovins. Pour ma part, j'évoquerai simplement celles des éleveurs de porcs, car vous savez combien nous sommes attentifs, en Bretagne, à l'évolution du cours du porc, étant donné l'importance de cette activité dans notre région.

Vous avez pris, pour leur venir en aide, des mesures très appréciables et efficaces. Je regrette d'ailleurs que l'on n'ait pas toujours reconnu ce que vous avez fait dans cette région et pour ce secteur ; là aussi, quelquefois, sont apparues des appréciations tendancieuses de votre effort.

Cependant, malgré la bonne volonté du Gouvernement, nous devons faire face à une crise, qui n'est pas conjoncturelle mais structurelle, au sein de la Communauté. Par conséquent, il va peut-être falloir prendre d'autres mesures.

Les professionnels, notamment les jeunes investisseurs, souhaitent que l'indice Stabiporc soit révisé, afin de tenir compte dans l'évaluation et la pondération des charges non seulement les prix de l'aliment du bétail mais également le coût des assurances, de l'amortissement des bâtiments et des charges sociales, qui entrent pour plus de 35 p. 100 dans le prix de revient des éleveurs.

Pouvez-vous nous faire savoir, monsieur le ministre, si vous envisagez une avancée en ce sens ou si vous avez entrepris une réflexion dans ce domaine ? Pouvez-vous nous dire si vous êtes en mesure de donner satisfaction à cette demande que nous jugeons tout à fait légitime ?

Je terminerai mon propos en saluant le courage et la détermination dont vous faites preuve, ainsi que le Gouvernement, dans la défense, à Bruxelles, des intérêts de notre agriculture. Nous savons les pressions qui s'exercent au sein de la Communauté pour diminuer le soutien à cette branche essentielle de notre économie et pour tenter d'atténuer, voire, parfois, d'escamoter la préférence communautaire. Nous savons le prix qu'il a fallu payer à la suite de nos difficultés monétaires, la perte corrélative de notre influence politique dans le Conseil, qui s'est traduite par des résultats malheureux pour certaines politiques sectorielles comme la politique laitière ; tant il est vrai que si l'on n'a pas une bonne économie à l'intérieur, on n'est pas crédible à l'extérieur.

Nous savons enfin de quel poids pèsent les Etats-Unis pour s'assurer au sein du G.A.T.T. ou dans d'autres enceintes une politique conforme à leurs intérêts ; ceux-ci risquent, si l'on ne s'emploie pas à les contenir, de s'exercer au détriment des nôtres.

Parce que ce budget comporte, à travers les diverses actions proposées, les moyens pour que nos agriculteurs puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés et faire face aux adaptations indispensables, nous le voterons, avec la conviction que, cette année encore, vous avez œuvré efficacement en faveur de notre agriculture. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Authié.

**M. Germain Authié.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, représentant un département essentiellement rural où la montagne occupe une grande superficie, mon intervention sera consacrée à l'aménagement de l'espace rural.

Dans la plupart des régions concernées, cet aménagement repose sur le maintien et, si possible, le renforcement de l'agriculture. Les régions où cette dernière est en voie de disparition se transforment très rapidement mais sûrement, hélas ! en désert car les autres activités disparaissent également. La conjoncture est de plus en plus mauvaise pour les zones défavorisées et, surtout, pour l'agriculture qui y est pratiquée. Quant aux projets de la C.E.E. pour réformer les principes de l'agriculture commune - gel des terres, stabilisateurs, etc. - ils vont frapper ces zones de plein fouet et rien ou bien peu dans le projet de budget laisse supposer que ces éléments déterminants sont pris en compte.

Des postes budgétaires très importants, tels les crédits F.I.D.A.R. ou F.I.A.M., sont en baisse ou au mieux en stagnation, ce qui est très significatif, nous semble-t-il, de l'absence de volonté politique de la part du Gouvernement de soutenir des régions défavorisées, donc de s'engager résolument dans une politique volontariste d'aménagement rural et d'aménagement du territoire.

Cette absence de disposition est à rapprocher, pensons-nous, du contenu du rapport Guichard qui, en dehors des grandes métropoles, ignore totalement la montagne et ne voit que le désert ou peut-être la savane. Par conséquent - c'est ma conviction profonde d'élu vivant dans ces régions défavorisées - si nous ne stoppons pas ce mouvement de désertification, il est illusoire d'espérer mener avec succès une politique d'aménagement de l'espace rural qui soit vraiment efficace. L'agriculture est et demeure, suivant une expression bien connue à l'heure actuelle, le « noyau dur » autour duquel le développement rural doit s'engager avant qu'il ne soit trop tard.

L'aménagement du territoire exige que toutes les zones de notre pays, y compris les plus défavorisées, aient leur chance ; aucune, par principe, ne peut être vouée à l'abandon. Les agricultures régionales ont été de plus en plus dépendantes de la politique agricole commune ; sa réforme

en conditionne l'avenir. Si elle n'a pas lieu, ou si ses modalités ne sont pas adaptées, on peut affirmer dès maintenant que des zones entières du territoire national seront privées d'agriculture, donc pratiquement d'activité, et ce dans les dix prochaines années.

Ce constat étant fait, que proposez-vous, monsieur le ministre, dans le projet de budget pour 1988, en faveur de l'aménagement rural ? Les crédits inscrits au chapitre « interventions spéciales en faveur des zones défavorisées » augmentent de 28 p. 100, c'est vrai. Cependant, il faut observer qu'il s'agit - excusez l'expression - d'un poste un peu « fourre-tout », qui ne doit pas faire illusion.

Certes, on enregistre une augmentation de l'I.S.M. - indemnité spéciale montagne - d'à peine 3 p. 100, mais aussi la création d'une indemnité compensatrice pour la lavande en zone de montagne sèche, et, surtout la création d'une indemnité compensatrice en zone défavorisée simple pour les bovins à viande. Cette mesure représente presque 60 p. 100 de l'augmentation globale de l'enveloppe.

On peut se féliciter de ces nouveaux crédits. Toutefois, il faut noter que la multiplication des taux unitaires en fonction des zones et des espaces vide peu à peu de sa signification la politique qui avait été mise en place et qui tendait à établir une hiérarchie des aides en fonction de la gravité des handicaps naturels, quelles que soient les espèces concernées ; que la réévaluation moyenne de 3 p. 100 de l'I.S.M. est encore loin de compenser l'érosion que le pouvoir d'achat de l'aide a subi depuis 1974 ; enfin, que le système original est dénaturé dans la mesure où les aides tendent à être attribuées non plus en fonction des handicaps naturels, mais selon la situation plus ou moins dégradée des différents marchés.

Le chapitre 6503 concernant le F.I.D.A.R. a retenu mon attention. Les crédits stagnent d'une année sur l'autre et donc diminuent en fait. Cela rejoint mon propos liminaire : la volonté politique du Gouvernement de corriger les handicaps, de veiller à la solidarité nationale, de mener une politique d'aménagement du territoire fait trop défaut. Il en va de même pour les crédits F.I.A.M. qui, déjà très faibles, sont purement et simplement en voie de disparition.

Comme l'a souligné M. le rapporteur de la commission des finances, 27 p. 100 des crédits utilisés pour l'aménagement rural proviennent du budget de l'agriculture. S'agissant des fonds interministériels, il faut constater, hélas ! soit une stagnation, soit un abandon pur et simple. Vous me direz qu'ils ne ressortissent pas à votre budget mais, pour nous, ils font tout de même partie de la masse. Tout cela permet de douter de la volonté du Gouvernement de faire de l'aménagement rural l'une de ses priorités.

En ce qui concerne la forêt, si l'on enregistre une légère progression des crédits destinés à la restauration des terrains en montagne, cette augmentation est bien maigre par rapport à celle que l'on constate dans les pays voisins. En outre, pour les investissements forestiers, il est difficile de parler de hausse du budget lorsque l'essentiel provient du fonds forestier national.

Le projet de budget couvre pratiquement la totalité des engagements du Plan pour ce qui est de l'hydraulique agricole, mais il est regrettable qu'aucune action nouvelle n'ait été prévue.

La notion de Plan et de contrat de plan prend ici toute sa valeur. En ce qui concerne l'aménagement rural, il y aurait matière à une authentique planification régionale dès lors que les grandes lignes d'un projet de développement et d'aménagement auraient été arbitrées dans un débat Etat-région-département.

Par ailleurs, la situation économique actuelle du milieu rural, en particulier la situation dramatique de certaines zones en difficulté, imposent que les moyens soient mis en œuvre par rapport non pas au secteur public ou technique, mais à l'objectif à atteindre.

Ainsi, dans les zones défavorisées de montagne ou de piémont, nombre de propriétaires laissent les terres à l'abandon plutôt que de les donner à bail selon le statut du fermage. Les S.A.F.E.R., les A.D.A.S.E.A., les commissions des structures, qui devraient être regroupées, devraient pouvoir disposer de moyens pour rassembler les terres qui se dégradent et les affecter à des exploitants jusqu'à ce que leurs propriétaires se décident ou soient en mesure de les exploiter correctement ou que la collectivité locale décide de les utiliser autrement.

Les S.A.F.E.R., revues, doivent pouvoir légalement louer des terres ; leur rôle doit être élargi à une conception globale de gestion de l'espace rural ; leur action agricole présente est bien trop restrictive.

Je me permettrai de formuler une autre suggestion : dans les zones rurales, il conviendrait de considérer l'exploitation agricole comme une entreprise et de donner aux collectivités locales le droit et les moyens de constituer des « fermes-relais » afin d'exploiter et de préserver une partie de leur territoire. Il existe bien des ateliers-relais. Ces « fermes-relais » seraient soit louées à des agriculteurs, soit mises à leur disposition selon une formule s'apparentant à la location-vente et non pas à ce que l'on voit maintenant, hélas ! trop souvent, c'est-à-dire à la vente forcée ou, quelquefois, à la vente parce que l'on ne peut plus payer.

L'agriculture doit s'insérer dans le développement local. Dans nombre de cas, elle peut être un élément important et il faut exploiter, dans les zones difficiles, toutes les possibilités qui peuvent conforter le revenu des exploitants : tourisme, chasse, pêche, métiers de la forêt, métiers de la montagne. Tout doit être tenté pour sauver ces régions.

Notre expérience du terrain nous enseigne que rien de concret ne peut réussir dans le domaine des innovations sans une politique d'aménagement qui intègre le développement de tous les services, y compris les plus traditionnels, que l'on a parfois tendance à oublier.

Qu'il s'agisse de stimuler la création d'entreprises nouvelles, la modernisation ou la reconversion d'entreprises ou d'exploitations existantes, qu'il s'agisse de développer de nouvelles utilisations des produits du sol ou de mettre en valeur des espaces ruraux propices au tourisme ou aux loisirs, des efforts d'investissement très importants sont à consentir pour assurer des conditions d'accueil et de fonctionnement convenables.

Il peut s'agir de la desserte en électricité, pour laquelle la demande de puissance dépassera le plus souvent les possibilités forcément limitées du réseau local ; de l'approvisionnement en eau potable, en quantité, pression et qualité compatibles avec les besoins et les normes, et dans des conditions permettant d'assurer la protection contre l'incendie ; de l'assainissement et du traitement des déchets et des ordures ménagères qui peuvent provoquer et qui provoquent déjà, quelquefois, des sujétions particulières.

Or, c'est à nos collectivités locales de répondre avec souplesse et rapidité à ces besoins en équipements publics. C'est dire combien, monsieur le ministre, les aides du fonds d'amortissement des charges d'électrification et celles du fonds national pour le développement des adductions d'eau leur sont indispensables et ne doivent pas être diminuées, bien au contraire.

Nous espérons, monsieur le ministre, que vous avez prévu pour 1988 le nécessaire développement des aides correspondantes, mais aussi que vous veillerez à ce que ces fonds restent gérés, comme ils le sont maintenant, par les syndicats de collectivités locales qui ont fait la preuve de leur efficacité et qu'ils ne retombent pas dans une autre forme de gestion.

Votre projet de budget pour 1988 ne traduit pas, contrairement à ce que vous avez pu déclarer par ailleurs, la volonté du Gouvernement de mener une politique agricole cohérente et efficace en matière d'aménagement rural.

Votre conception du gel des terres ne pourrait avoir de sens que si celui-ci visait les zones et les structures responsables des surproductions et non des zones marginales. S'il devait y avoir un système de jachère, il serait logique qu'il soit proportionnel aux surfaces d'exploitation et modulé selon la productivité des zones. Mais transformer les terres en désert ou en savane conduira à un résultat tout aussi catastrophique, quel que soit le lieu où cela se produira.

La désertification des campagnes n'est pas une fatalité et ne doit pas être plus longtemps présentée comme telle. Il faut une volonté nationale et une action interministérielle pour lutter contre l'« écroulement » des régions défavorisées. L'aménagement rural doit être largement redéfini dans une perspective nationale et européenne. Le programme de la conférence nationale de Besançon était ambitieux, et il l'était peut-être même trop ; c'est sans doute la raison pour laquelle elle n'a pas eu lieu.

Néanmoins, toutes les orientations et toutes les dispositions proposées resteront sans lendemain si l'agriculture ne dispose pas des moyens matériels et humains indispensables. Or, malgré quelques sursauts dans le projet de budget pour 1988,

le Gouvernement choisit aussi dans le domaine agricole - du moins, c'est notre conception - la restriction et le renoncement. Nous ne pouvons vous suivre sur cette voie, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Le Cozannet.

**M. Yves Le Cozannet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je commencerai mon bref propos par la première phrase de la conclusion du rapport de M. Jean François-Poncet : « Trente ans après le traité de Rome, la politique agricole commune est à la croisée des chemins ». C'est vrai !

Il y a eu, tout d'abord le passage du nombre des membres de la Communauté de six à neuf puis à douze, accompagné d'une très grande diversité de situations nationales : en 1960, l'emploi agricole représentait, pour les douze pays actuels, 21 p. 100 de l'emploi civil total, alors qu'en 1985 il occupait 8,6 p. 100 de la population active totale, avec de fortes diversités allant de 2 p. 100 en Grande-Bretagne à 29 p. 100 en Grèce.

On peut donc imaginer que les orientations seront difficiles à définir et à harmoniser, car, dans le même temps, l'augmentation de la production communautaire a commencé à engendrer des difficultés supplémentaires de plus en plus complexes dues aux difficultés de négociation du G.A.T.T., aux liens antécédents de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande, aux disparités des monnaies. Tout cela a abouti à la mise en cause ou à l'oubli des vieux principes du traité de Rome tels que l'unicité des prix et la préférence communautaire. Tout le monde a en mémoire les marathons de Bruxelles - vous aussi, aujourd'hui, monsieur le ministre. Il semblait à beaucoup d'agriculteurs, qui étaient loin de ces notions, que ces discussions longues et difficiles étaient, pour une part, bien artificielles...

Aujourd'hui, après trois ans d'application des quotas laitiers, avec toutes les difficultés que cela a entraîné et entraîne toujours, après la mise en œuvre de taxes de coresponsabilité pour le lait et les céréales ainsi que des quotas sur le sucre, plus personne n'ira dire que la P.A.C. n'a aucune action sur le devenir de l'agriculture française ! La France, première nation de l'Europe par sa surface agricole et par ses 25 p. 100 de la production agricole totale, y est très intéressée. Elle a connu les difficultés liées aux fluctuations monétaires, les montants compensatoires monétaires, la T.V.A. allemande, etc.

La Bretagne, en particulier, en a souffert en raison du niveau important de ses productions animales.

Nous sommes très attentifs, monsieur le ministre, aux décisions qui vont être prises et qui sont, pour beaucoup de producteurs, une affaire d'existence. Notre filière avicole de ponte en est un exemple, même si l'on peut lui reprocher une mauvaise organisation.

Il est nécessaire de résoudre le problème de l'utilisation des céréales européennes. Il est en effet alarmant et aberrant pour la P.A.C. et ses ressources d'utiliser de plus en plus de produits de substitution venant de l'étranger sans aucune taxe et d'être obligé en même temps de subventionner l'exportation de ses céréales à bas prix. Je crois d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous être d'accord, d'après ce que vous avez dit tout à l'heure, avec la demande des producteurs de porcs et d'autres animaux utilisateurs de céréales pour défendre l'instauration d'une prime à l'incorporation dans l'alimentation animale, comme vous approuvez - semble-t-il - la mise en œuvre d'une filière éthanol.

Que dire, en effet, de la taxation des matières grasses végétales et autres ? Ce fut l'un des premiers chevaux de bataille de la C.E.E., mais c'est aussi le plus dur en fonction - je le suppose du moins - de la puissance de nos adversaires.

Aujourd'hui se développent d'autres orientations pour certains produits ou sous-produits agricoles. Tant mieux ! Mais ils ne constituent qu'une petite partie des volumes produits.

D'autres solutions existent, comme le tourisme vert, les productions sous label, les productions écologiques ; toutefois, elles constituent simplement une petite partie des volumes produits adaptées en général à des situations périurbaines, elles sont caractérisées par de petites exploitations. Il me paraît nécessaire, néanmoins, de les encourager ; il faut trouver des adaptations, s'agissant notamment des problèmes de structures. Le syndicalisme a d'ailleurs peut-être une attitude plus souple à adopter à cet égard.

Monsieur le ministre, l'élu du département des Côtes-du-Nord que je suis ne voudrait pas terminer ce bref propos sans vous remercier - et à travers vous, le Gouvernement - d'être venu aussi rapidement rendre visite aux régions bretonnes et normandes qui ont été sinistrées voilà environ un mois. Nos départements ont été très atteints : des bâtiments, des exploitations, des forêts, des serres et de nombreuses autres choses ont été détruits.

Le fait que les ministres de l'agriculture et de l'intérieur, puis M. le Premier ministre soient venus très rapidement a marqué tout l'intérêt que le Gouvernement portait à nos malheurs. Les Bretons ont bonne mémoire, monsieur le ministre ! *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Besse.

**M. Guy Besse.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise traversée par l'agriculture française ne cesse d'aggraver les écarts entre les régions et départements à fort potentiel, d'une part, et ceux qui ont un potentiel plus faible, d'autre part.

L'économie agricole générale est plus ou moins malade de sa croissance passée, malade d'une Europe écartelée et sans homogénéité.

L'agriculture est le pivot de l'activité économique de mon département, collectivité encore très rurale, puisque sur une population totale de 117 554 personnes en 1982, les 14 980 actifs agricoles représentaient encore 14,4 p. 100 de la population active départementale.

Dans ce contexte général, il est donc primordial que les responsables professionnels de tous les corps de métiers, ainsi que les élus locaux, puissent définir la politique de développement économique et d'aménagement du milieu rural qui permette d'affronter l'avenir et, en premier lieu, l'échéance de 1992.

Les mesures qui devraient être proposées pourraient, à mon avis, se regrouper autour de trois critères : tout d'abord, des adaptations des réglementations ou lois françaises ; par ailleurs, des financements compatibles avec la réglementation européenne ; enfin, des orientations engageant l'ensemble des partenaires départementaux.

Il nous faut donner à l'agriculture française des règles souples et simples d'incitation.

Pour permettre ces installations et ces renouvellements de générations, nous devons, outre la mise en valeur de l'agriculture de groupe et des sociétés agricoles existantes, nous équiper de moyens nouveaux de gestion du capital et du travail, pour soulager les exploitations agricoles, non seulement du poids du foncier, mais aussi d'une partie du capital d'exploitation.

Il nous faut rechercher de nouvelles ressources fiscales pour les collectivités locales, sans prélever sur le potentiel professionnel que sont les terres agricoles.

Il serait souhaitable qu'une partie des sommes générées par la mutualisation du Crédit agricole soit utilisée à la mise en place d'un plan social en agriculture, qui pourrait porter soit sur l'amélioration des conditions d'installation des jeunes agriculteurs, soit sur la restructuration d'exploitations.

Quant à la formation des futurs actifs agricoles, on constate que dans le département de l'Indre, le renforcement et la modernisation de l'appareil de formation agricole ont été entrepris depuis quelques années, avec l'ouverture du centre vacher-porcher de la Motte-Feuilly près de La Châtre, le certificat de spécialisation caprine au C.F.P.A.J. - centre de formation professionnelle agricole pour jeunes - du Blanc, le B.T.S. « Transformation, distribution, commercialisation des productions agricoles », au lycée agricole de Châteauroux, en remplacement des B.E.P.A. - « E.F.R. » - brevets d'études professionnelles agricoles - « Economie familiale rurale ».

Comme vous pouvez vous en apercevoir, l'activité est tout à la fois dynamique et responsable ; par ailleurs, les projets ne manquent pas, puisque l'on envisage de créer, dans l'Indre, une école nationale de formation de gardes de pêche. J'espère que cette idée saura trouver un appui favorable auprès de votre ministère.

Par ailleurs, la chambre d'agriculture de l'Indre considère qu'il serait judicieux de renforcer le certificat de spécialisation caprine, post B.T.A., agréé pour 360 heures, pour le porter, à la rentrée prochaine, à 416 heures, ainsi que de



compléter, dans une autre discipline - il s'agit, en effet, du C.A.P.A. d'horticulture - cette formation par une troisième année débouchant sur le B.E.P.A. Cela pourrait intéresser particulièrement les fils d'horticulteurs envisageant de reprendre l'entreprise familiale.

Cependant, la formation ne suffit pas, monsieur le ministre. Les agriculteurs doivent moderniser leur outil de travail. Ils ont compris, de plus, que la restructuration foncière était indispensable dans notre département. On s'aperçoit donc que de plus en plus d'échanges amiables s'effectuent à l'inverse des remembrements, lesquels sont moins bien perçus, car le paysan est un conservateur fidèle à son bien.

Il est primordial de maintenir le maximum d'exploitations en activité, et cela ne peut-être réussi qu'en recherchant des ressources annexes.

Je prendrai comme exemple, dans mon département, la Brenne, qui est une zone défavorisée de par la pauvreté de ses terrains, mais qui pourrait occuper une place de choix si des jeunes pouvaient s'y implanter et créer des élevages de gibier ou y développer la pisciculture d'étang. Ce sont, en effet, des créneaux de ce genre qui développent économiquement un département et qui retardent la désertification.

Le département de l'Indre comprend aussi la Champagne berrichonne et, à travers elle, la filière céréales, à laquelle j'attache une grande importance. Sur ce sujet, votre position est nette, monsieur le ministre, puisque vous avez notamment répété : « Tant que j'aurai la responsabilité de ce ministère, il n'y aura pas de quotas sur les céréales. »

D'après mes informations, les obstacles techniques et fiscaux à l'utilisation de l'éthanol dans l'essence sont levés, mais j'espère qu'il ne sera pas tenu compte de la décision de la Commission de la C.E.E. du 11 novembre 1987 et que vous obtiendrez des aides de la Communauté, en vue de favoriser cette production.

Je souhaite d'ailleurs de tout cœur que vous favorisiez une deuxième unité de fabrication d'éthanol dans la région Centre, en particulier dans mon département. Cela soulagerait, en effet, le marché local des céréales et créerait des emplois.

Monsieur le ministre, je souhaiterais vous entretenir, en dernier lieu, de la crise du marché de la viande bovine dans mon département ; ce dernier reflète d'ailleurs, de par sa variété et son éclatement, l'image de beaucoup d'autres départements.

L'Indre est néanmoins, dans la région Centre, le département qui a gardé la vocation de production animale la plus importante.

La diminution du cheptel laitier entraînera, à partir de 1990, une forte réduction de l'offre communautaire de viande rouge.

Les productions de bovins mâles et de jeunes bovins seront alors indispensables pour remplacer les vaches de réforme laitière et pour répondre à la demande nouvelle de l'industrie de transformation.

Disposant du potentiel veau le plus élevé d'Europe et d'une technicité éprouvée, l'élevage français doit saisir cette opportunité ; l'activité de l'industrie d'abattage et de découpe ainsi que le redressement du commerce extérieur en dépendent.

Encore faut-il être en mesure de maintenir la production actuelle pendant la crise, ce qui suppose l'allègement de la charge financière des éleveurs.

La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Indre souhaiterait opter pour l'attribution d'une aide conjoncturelle aux éleveurs, sous forme de prise en charge par l'Etat des frais financiers des prêts à court terme d'engraissement.

Cette attribution serait appréciée en fonction d'un indicateur de conjoncture permettant de moduler le niveau de l'aide selon les cours et serait gérée de façon simple par l'Ofival - office national inter-professionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture - et le Crédit agricole.

Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

Je viens d'effectuer un petit tour d'horizon des problèmes que rencontre le secteur de l'agriculture dans l'Indre, comme, je le suppose, dans la plupart de nos campagnes françaises.

J'espère que vous voudrez bien répondre aux quelques questions qui se sont glissées dans mon intervention.

Ce budget représente pour l'avenir beaucoup d'espoir et constitue un pas peut-être décisif vers l'échéance de 1992.

Voilà pourquoi, avec beaucoup de mes collègues du groupe de la gauche démocratique, je voterai, monsieur le ministre, votre budget. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le nombre des orateurs, la qualité de leurs interventions, plus particulièrement celles de MM. les rapporteurs, l'évocation de l'ensemble des problèmes posés par la permanente révolution de l'agriculture et du monde rural me dispense d'un parcours exhaustif dans la discussion d'un budget dont la substance qualitative est incontestable et dont les moyens sont accrus.

S'il porte la marque d'une volonté politique, significative et attentive à l'espoir indéfectible d'une famille de la nation particulièrement affligée par l'histoire, ce projet de budget, monsieur le ministre, n'en comporte pas moins quelques insuffisances, même si je n'oublie rien des efforts consentis lors de la discussion de la première partie de la loi de finances tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale.

Je formulerai brièvement une observation générale, puis une ou deux interrogations qui appellent encore un éclaircissement.

Quels que soient vos efforts constructifs, monsieur le ministre - et je vous en sais gré - pour conduire une agriculture aux visages contrastés à travers les vents et les marées toujours recommencés, pour traiter l'invivable problème des quotas et tenter d'atténuer tant de contraintes européennes et mondiales, sans que les pays extérieurs à la Communauté aient le moins du monde renoncé aux ambitions de l'hyperproductivité et de l'envahissement, quelles que soient les négociations interminables et désaccordées avec nos partenaires, en face d'un marché qui tourne à l'envers, trahissant la préférence et la solidarité, au sein d'une Communauté économique européenne qui semble avoir perdu la volonté et la capacité de faire face et d'adapter ces financements aux réalités d'aujourd'hui, je considère que nulle solution durable n'interviendra si l'Europe ne construit pas plus activement son destin. A quoi bon parler de marché unique si la politique première que fut la P.A.C. n'est pas restaurée, même si elle doit être adaptée à un monde qui change ?

Le temps passe, qui marque à l'évidence les limites de notre effort et risque d'affliger notre espérance. Tout montre, en effet, que nous ne pouvons résoudre dans l'hexagone les problèmes posés, et vous le savez mieux que personne, vous qui vous livrez à de courageux combats.

J'en resterai donc aux efforts que le Gouvernement peut raisonnablement accomplir. Mais les questions qui me tiennent à cœur ont été posées, pour la plupart, ou ont déjà reçu une réponse.

C'est le cas pour l'enseignement agricole, car j'enregistre, au-delà des efforts inscrits dans le budget, les compléments que vous avez annoncés, monsieur le ministre.

En ce qui concerne la formation agricole publique, j'observe que 25 p. 100 des enseignements sont dispensés par des personnels non titulaires - contractuels ou vacataires. C'est encore beaucoup. Lorsque je regarde la situation de mon lycée agricole, je constate que 30 p. 100 des personnels enseignants ne sont pas titulaires et effectuent de nombreuses heures supplémentaires.

Est-il possible de progresser, afin que, pour la formation des hommes, l'action traduise mieux encore une volonté clairement affirmée ?

Quant à l'enseignement agricole privé, je n'y reviens qu'en deux mots, faisant totalement miens les propos tenus et les espérances exprimées par les intervenants, notamment par nos rapporteurs, dans l'attente des avancées nouvelles qui sont inscrites dans cette loi de finances.

Monsieur le ministre, nul auparavant n'aura fait mieux que vous, qui assumez les conséquences d'un passé mal vécu, dont vous n'êtes en aucune façon responsable. Mais il faut mieux faire encore, si possible, notamment en matière d'équipement et au bénéfice de l'enseignement privé et des maisons familiales.

J'ajouterai un mot sur l'enseignement vétérinaire. Nos écoles nationales vont, certes, bénéficier d'un renforcement de l'encadrement - celui-ci sera encore inférieur toutefois au

ratio constaté dans l'enseignement agronomique. Mais notre vénérable école de Maisons-Alfort, qui m'est chère et qui a connu un rayonnement international incomparable, est en difficulté en matière d'équipement et d'investissement.

Dans la sphère des enseignements supérieurs, l'enseignement vétérinaire mérite une grande attention. La France doit, sur ce point, être exemplaire.

Les temps changent. Il y a beaucoup à faire dans les domaines de l'épidémiologie, de la prévention, des prophylaxies nouvelles, de la qualité.

L'avenir du vétérinaire aujourd'hui n'est pas seulement celui du pathologiste, mais celui de l'ingénieur biologiste, dans la chaîne des transformations qui, du végétal à l'animal et par lui, conduisent à l'alimentation humaine et à la santé publique.

Il faut donc que les compétences soient présentes en tous lieux. Nous manquons de spécialistes en I.D.A.O.A., fussent-ils contractuels et chargés de vacations supplémentaires.

Je n'insisterai pas, monsieur le ministre, sur les problèmes d'aménagement du territoire, excellemment plaidés par M. Arreckx et nombre d'intervenants.

A ce sujet, vous ne serez pas étonné que la diagonale Nord-Est-Sud-Ouest me tienne en souci. Bien que la grande concertation attendue n'ait pu avoir lieu, je considère comme positives les inscriptions de crédits et les orientations dont vous avez fait part. Il conviendra que, au-delà d'une nécessaire et difficile adaptation de la fiscalité foncière, les contrats de plan Etat-région soient suffisamment dotés par l'ensemble des ministères afin que, globalement, l'effort consenti soit notablement accru.

Comment vous dire, monsieur le ministre, mes inquiétudes dans le domaine de la sélection animale, de la génétique et des actions techniques qu'elles commandent ?

Dans un domaine où nous étions en pointe, nous ne pouvons, par soustractions répétées, sacrifier l'avenir, sous le prétexte que le progrès aurait un lien évident avec la productivité et les excédents qui peuvent en découler.

Je sais bien que votre pensée dépasse un tel raisonnement, car le progrès génétique peut aussi abaisser les coûts de production d'une agriculture confrontée à une compétition incontournable.

Mieux vaut l'effort de la qualité que les artifices de l'hyperproductivité qui peuvent naître d'actions privées désordonnées, sans contrôle. J'attends votre réponse, sachant que le contrôle laitier, dont vous chargez l'A.N.D.A., reste, à vos yeux, important.

Voici ma dernière interrogation. Elle tient en peu de mots.

Le régime des calamités agricoles est surchargé ; il est mal vécu. Je ne parle pas, bien évidemment, des grandes catastrophes qui impliquent, comme en Bretagne, la plus large solidarité. Mais, en ce qui concerne les calamités de 1986, j'ai constaté que les effets d'annonce - alors que les dédommagements n'interviennent que l'année suivante plongent les intéressés dans une attente qui, au bout du compte, est trop souvent déçue. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui une année simplement médiocre est considérée comme une catastrophe - et cela est vrai au regard de la faiblesse des revenus - si bien que les intéressés attendent désormais la compensation d'un manque à gagner. C'est véritablement le rêve de l'impossible !

Sans doute faut-il rappeler des règles mal comprises, car il n'est pas normal que, pour avoir fait beaucoup, on vous accuse, monsieur le ministre, ici et là, de manquer à vos engagements.

Pour ma part, je suis conduit, en conclusion, à souligner la qualité de votre effort personnel et l'incontestable solidité d'un budget que je voterai dans la confiance, mais aussi dans une espérance inlassable pour l'avenir de l'agriculture et du monde rural, qui conditionne la vie même de notre pays. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gérard.

**M. Alain Gérard.** Monsieur le ministre, j'ai quelques minutes pour attirer votre attention sur un problème important, qui a déjà été évoqué devant vous par quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je risque donc, et

j'en suis désolé, de faire quelques redites ; mais je crois qu'il est important d'insister sur le fait que les producteurs de viande bovine sont dans une situation préoccupante.

Après deux années de stagnation, les crédits budgétaires de l'agriculture progresseront en 1988, et je m'en réjouis. Cependant, des problèmes subsistent ; je traiterai en particulier de ceux auxquels sont confrontés les producteurs de viande bovine.

Le déséquilibre du marché communautaire de la viande bovine provoqué par les quotas laitiers a entraîné une chute sans précédent du prix de la viande, qui accuse une baisse de 20 p. 100, en francs constants.

Les éleveurs-engraisseurs ont, en outre, à faire face au maintien de taux d'intérêt élevés en période de désinflation ; il en résulte une charge financière supplémentaire de l'ordre de 5 p. 100 de la valeur finale des animaux.

Cette situation crée un nouveau handicap par rapport à la production allemande, dont le stock cheptel est autofinancé à raison de 80 p. 100.

La charge financière supportée par l'éleveur français se traduit par un coût supplémentaire de l'ordre de un franc par kilo par rapport à l'éleveur allemand.

Déjà en recul depuis dix ans, du fait des distorsions de concurrence, la position de la production française ne cesse de se détériorer au sein de la Communauté.

De 1974 à 1986, le nombre de bovins mâles engraisés en France a diminué de 10 p. 100, alors qu'il progressait de 24 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Notre commerce extérieur en viande fraîche accusait, en 1986, un déficit de 3 milliards de francs.

Alors que nous disposons du tiers du cheptel de souche communautaire, nous avons importé, en 1986, près du quart de nos besoins de consommation dans ce domaine.

La distorsion de concurrence tient, vous le savez, à l'augmentation de la T.V.A. allemande. A la suite de l'accroissement de ce taux de 8 à 13 p. 100, la République fédérale d'Allemagne pratique un remboursement forfaitaire. Vous avez obtenu qu'elle abaisse ce remboursement de deux points au 1<sup>er</sup> janvier 1989, et on ne peut que vous en féliciter, monsieur le ministre. Cette mesure permettra de réduire, mais dans un avenir encore trop lointain, les distorsions de concurrence.

Actuellement, la production communautaire de viande rouge est issue, pour 75 p. 100, du cheptel laitier ; or, les quotas auront pour conséquence de réduire ce cheptel d'environ 30 p. 100 en dix ans. Le problème du remplacement des vaches de réforme se posera alors, et seule une production spécialisée de bovins d'engraissement pourra répondre à cette demande.

Cette perspective doit nous conduire à sauvegarder les atouts de la France, qui dispose du potentiel de veaux et bétail maigre le plus élevé et le plus diversifié d'Europe. Pour que l'avenir de l'engraissement français ne soit pas compromis, il est essentiel de soutenir les producteurs qui traversent la crise actuelle en leur accordant une aide financière.

Il est vrai que différentes mesures ont été prises pour aider les producteurs : en 1987, le prix des gros bovins, toutes catégories confondues, a augmenté de 1,4 p. 100 ; cette augmentation n'a malheureusement pas compensé les baisses enregistrées les années précédentes et les engraisseurs spécialisés n'ont pas tiré profit de cette augmentation.

Les 124 millions de francs distribués en 1986 aux producteurs de taurillons ont permis, tout comme les 400 millions de francs dégagés pour les producteurs de viande bovine, de compenser les pertes exceptionnelles de cette année-là. Mais, en 1987, vous le savez également, les difficultés subsistent.

D'autre part, vous avez décidé d'abaisser le taux des prêts spéciaux pour l'élevage, qui est maintenant voisin de 6 p. 100. Une telle mesure est particulièrement appréciable pour les jeunes agriculteurs. En revanche, elle n'apporte pas de solution au problème des prêts à court terme, dont les taux sont actuellement à 9,50 p. 100 pour une inflation voisine de 3,2 à 3,5 p. 100. Les frais financiers engendrés par ces prêts sont beaucoup plus lourds que ceux des P.S.E. ou des prêts à moyen ou long terme.

Monsieur le ministre, l'ensemble de la profession souhaite une aide conjoncturelle aux éleveurs de bovins sous la forme d'une prise en charge par l'Etat des frais financiers des prêts à court terme pour l'engraissement des bovins.

Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue. Cependant, il serait souhaitable que soient étudiés les moyens d'accorder aux engraisseurs de bovins une compensation aux distorsions de concurrence.

Cette mesure, monsieur le ministre - je vous le demande avec insistance - doit être étudiée rapidement. A défaut, de nombreuses exploitations d'éleveurs-engraisseurs connaîtront des lendemains difficiles et risqueront tout simplement de disparaître.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'avoir porté attention. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, à la demande du Gouvernement, nous allons interrompre nos travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Jean Chérioux.*)

#### PRESIDENCE DE M. JEAN CHERIOUX, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant l'agriculture.

J'indique au Sénat qu'il reste encore seize orateurs inscrits dans la discussion du budget de l'agriculture et que sept amendements ont été déposés. En outre, nous devons ensuite examiner le budget annexe des prestations sociales agricoles, sur lequel doivent intervenir, en plus du ministre bien sûr, deux rapporteurs et sept orateurs.

J'insiste donc tout particulièrement pour que les intervenants fasse preuve de la plus grande concision possible.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, il y a exactement un an, je montais à cette même tribune, pour vous dire combien votre budget sacrifiait l'avenir de l'agriculture à un saupoudrage d'actions ponctuelles ou carrément « clientélistes ».

Un temps, votre discours et votre activisme ont fait illusion. Aujourd'hui, le voile s'est déchiré. A nouveau, à travers toute la France, se tiennent manifestations et rassemblements d'agriculteurs mécontents, et pas seulement dans les secteurs sensibles de la viande et du lait. En Languedoc-Roussillon même, une mobilisation, sans précédent depuis 1982 est en cours et, le 2 décembre 1987, les viticulteurs manifesteront en masse à Carcassonne pour la survie des petites et moyennes exploitations.

Il est vrai que la viticulture méridionale semble si loin de vos préoccupations, monsieur le ministre, qu'il n'est pas dans vos habitudes d'en aborder les difficultés dans les discours que vous prononcez pour défendre votre budget.

Examinons les chiffres et voyons les grandes orientations ; cette étude est révélatrice. Ainsi, monsieur le ministre, vous nous présentez un budget en augmentation de 5 p. 100 par rapport à celui de 1987, soit une augmentation en valeur réelle d'un peu plus de 2 p. 100. Vous me permettez de vous faire observer que la loi de finances pour 1987 marquait une diminution de 1,67 p. 100 par rapport à 1986, ce qui ramène la progression réelle à 4,5 p. 100. Nous sommes en présence d'un budget de rattrapage - c'est mieux qu'un budget de régression, mais c'est insuffisant ! - inférieur au taux de l'inflation sur la même période et fort éloigné des déclarations initiales. Tel est le premier point que je voulais établir.

En ce qui concerne le deuxième point, à savoir le manque de perspectives de votre politique, je l'aborderai sous deux angles.

Je traiterai d'abord des crédits de modernisation. Vous proposez 103 millions de francs contre 115 millions de francs en 1987 et 121 millions de francs en 1986. Ces crédits concernent le développement des systèmes d'information, la maîtrise des coûts de production, la relance agronomique, la modernisation des exploitations. Ils ont - nul ne peut l'ignorer - une très grande importance pour l'avenir de notre appareil de production.

Dans ce contexte de concurrence mondiale acharnée et alors que l'on nous rebat les oreilles - le mot n'est pas trop fort - avec l'échéance de 1992, vous avouerez avec moi que, s'agissant de la modernisation, les chiffres sont terriblement insuffisants.

Faut-il rapprocher ce choix de la position défendue depuis quelque temps par la France à Bruxelles et qui consiste à retirer des fonds du F.E.O.G.A. orientation, pour les reverser au F.E.O.G.A. garantie ? Pourriez-vous expliquer cette attitude ?

En effet, il n'est pas concevable de laisser le monde paysan supporter seul l'effort d'adaptation qui est indispensable - nous devons ici, en tant qu'élus, en mesurer toutes les conséquences en termes d'appauvrissement et de risques de désertification - et la politique dans laquelle vous vous êtes engagé comporte un danger.

Ce désengagement de l'Etat, puisque c'est finalement ce dont il s'agit, induit une dérive vers une forme de libéralisme dont, par ailleurs, se réclame votre Gouvernement.

Monsieur le ministre, nous vous le demandons : s'agit-il aussi de l'agriculture quand vous parlez si souvent, vous et vos collègues, de libéralisme ? Je voudrais, d'ailleurs, illustrer mon propos concernant, notamment, le désengagement de l'Etat, par deux exemples relevés par nombre de nos collègues tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et ce sur toutes les travées.

Il s'agit, tout d'abord, de la manière dont est traitée cette priorité nationale qu'est la recherche. Elle suscite quelque étonnement au sein même de votre majorité ; nous en avons eu maints échos depuis le début de la journée.

Par exemple, Michel Cointat, notre collègue de l'Assemblée nationale, a dit...

**M. Emmanuel Hamel.** ... que c'est un bon budget !

**M. Gérard Delfau.** Je vais le citer textuellement, mon cher collègue ; cela va vous intéresser, car vous ne l'avez peut-être pas lu jusqu'au bout.

Notre collègue député a déclaré : « Votre rapporteur s'étonne du traitement réservé à l'I.N.R.A. »

Notre collègue Michel Sordel a ajouté, mais dans une autre enceinte, devant le Sénat : « On ne peut qu'être surpris de constater que la dotation de l'I.N.R.A. pour la première fois en quinze ans va diminuer en francs courants. »

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** M. le rapporteur a ensuite espéré que la réserve parlementaire serait utilisée pour abonder la dotation de l'I.N.R.A., ce que nous souhaitons tous.

Il serait, en effet, incompréhensible et inadmissible... (*M. Daunay proteste.*)

Si certains de nos collègues ne sont pas d'accord avec mes observations, ils pourront s'exprimer tout à l'heure dans le débat !

Il serait inadmissible, dis-je, que quatre-vingt-douze emplois dont vingt-quatre postes d'ingénieur soient supprimés cette année alors qu'il en a été supprimé quarante-deux en 1987.

Monsieur le ministre, le « moins d'Etat » trouve vite ses limites dans un tel secteur. La recherche exige des moyens considérables que seul l'Etat peut apporter. Je n'en veux pour preuve, dans le domaine viticole, que je connais bien, que la création de la technique des moûts concentrés rectifiés, moyen naturel d'enrichissement, dont le marché est particulièrement actif et où ma région a su se distinguer.

J'aborderai à présent un deuxième thème, celui de l'aménagement rural et du développement local.

Sur ce point encore, les propos de notre rapporteur pour avis M. Arreckx sont tout à fait justifiés : désormais, dit-il en substance, il faut savoir remettre en cause certaine forme de politique agricole intensive qui a eu, jusqu'ici, les faveurs de votre gouvernement.

Désormais, il faudra choisir, comme le dit notre collègue européen M. Debatisse, entre le gel des terres, la baisse continue des prix ou des prix différenciés suivant les exploitations.

Comme M. Debatisse, nous choisissons les prix différenciés et, comme M. Arreckx, nous préconisons une politique agricole conçue comme s'intégrant dans une politique globale de développement des zones rurales.

Sur ce point, mon ami Germain Authié après mon ami William Chevy, tout comme mon collègue M. Caupert parlant au nom de la Lozère ont fait des suggestions intéressantes qu'il vous appartient de reprendre, monsieur le ministre, et de faire agréer par l'ensemble du Gouvernement.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** Serions-nous encore assez naïfs pour croire qu'une telle politique est possible et d'exiger pour cela le maintien des équipements et du service publics en milieu rural. L'école d'abord, sans quoi rien n'est possible ! La perception et la gendarmerie ensuite, si nécessaire !

A cet égard, les réunions du C.I.D.A.R., du C.I.A.T. et votre communication au conseil des ministres du 4 novembre 1987 ont permis d'annoncer des orientations et des propositions. Elles n'ont pas été suivies d'effet, comme l'ont souligné ici même nombre de membres de la majorité qui vous soutient.

Je cite encore notre collègue M. Arreckx : « Les dotations du F.I.D.A.R. ne témoignent pas d'un effort budgétaire spécial... Le volet aménagement rural du projet de loi de modernisation a dû être retiré pour permettre l'adoption rapide du texte... Aucune mesure nouvelle ni abondement budgétaire n'est prévu dans votre communication... On attend toujours les mesures concrètes. »

J'ajouterai, monsieur le ministre, le malencontreux épisode de Besançon. Sans vouloir vous accabler, le bilan est sévère.

Il nous amène surtout à poser la question suivante : sans politique volontariste et financière de l'aménagement rural dans toutes les zones en difficulté à quels déséquilibres allons-nous aboutir ?

La rentabilité de l'agriculture se mesure, non seulement en termes économiques immédiats, mais aussi dans la part qu'elle prend au développement équilibré du territoire et de la société. Accepter la désertification, c'est dessiner, volontairement ou non, un paysage géographique et social qu'aucun élu conscient de ses responsabilités ne peut accepter. De plus, rien ne prouve, bien au contraire, qu'une agriculture intensive à production structurellement excédentaire, fût-elle circonscrite à certaines régions, soit réellement profitable. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui ressort du rapport de votre prédécesseur à la tête de la F.N.S.E.A., M. Michel Debatisse, qui est actuellement député au Parlement européen ?

Dans ces matières, monsieur le ministre, il nous faut faire collectivement preuve d'imagination et ne pas traduire rationalisation par condamnation.

Je dirai maintenant quelques mots de la viticulture. Les problèmes sont connus, surtout depuis que mon collègue M. Courteau les a exposés tout à l'heure avec une précision et une passion qui me dispenseront de les reprendre dans le détail. Je m'en tiendrai aux faits les plus saillants.

Monsieur le ministre, nous aurions espéré de votre part, une attitude plus ferme face aux projets de la Communauté économique européenne, s'agissant de la suppression de l'aide au relogement et de la garantie de bonne fin, de la suppression de l'aide à l'enrichissement, de l'abaissement du prix de la distillation obligatoire et de l'abattement sur les droits de replantation, et ce, au moment où le prix de notre vin de table s'est littéralement effondré, puisqu'il s'élève aujourd'hui à 17 francs le degré-hectolitre contre 19 francs au début de 1986.

Monsieur le ministre, vous parlez sans cesse d'héritage. Vous n'avez pas su le faire fructifier ; au contraire, vous l'avez laissé se dilapider !

**M. Roland Courteau.** Exactement !

**M. Gérard Delfau.** Savez-vous que ces vins se négocient actuellement à un prix inférieur à celui de la distillation préventive ? Or, depuis dix ans, notre viticulture a fait des progrès considérables.

Monsieur le ministre, vous vous êtes rendu à trois kilomètres de la commune dont je suis maire, mais je n'ai pas eu la possibilité de venir vous saluer car je n'avais pas été

informé de votre visite. A cette occasion, vous vous êtes cependant rendu compte à quel point la coopérative que vous avez visitée avait réalisé des efforts et accompli des progrès inimaginables voilà une quinzaine d'années.

La viticulture a su, ces dernières années, faire preuve d'imagination, s'organiser et pratiquer une politique de qualité qui porte aujourd'hui ses premiers fruits, comme le prouve le succès de nos vins A.O.C. et V.D.Q.S. Ce faisant, elle a prouvé, même si tout dans ce domaine n'est pas achevé, que la situation la plus compromise peut progressivement se redresser si le choix est fait de la formation, de l'organisation, de l'investissement et de la responsabilisation.

Encore faut-il que l'Etat, comme il avait commencé à le faire, apporte son soutien. Qu'il accepte transitoirement - et seulement transitoirement, j'y insiste, car rien ne serait plus pernicieux qu'une assistance permanente - d'aider à franchir les périodes charnières en protégeant le revenu des agriculteurs. S'agissant du vin, ce n'est manifestement pas le cas, et c'est maintenant l'ensemble de la filière qui est menacée de paupérisation.

Un exemple le prouve ou, pour être tout à fait juste, commence à le prouver : l'espace rural se gère de façon globale. La réussite vient de l'engagement de toute une filière - production, recherche, commercialisation - mais aussi de l'ensemble de son environnement. Or le développement économique, lié à la création d'entreprises, y prend une part déterminante.

C'est en tout cas ainsi que nous, élus locaux, concevons le développement local. Les agriculteurs, et plus généralement les habitants des zones rurales - environ 15 millions de Français - ont plus besoin de cette conception globale du développement que d'un saupoudrage d'aides directes, procédé inefficace, inégalitaire car lié à la taille des exploitations, et ressentit comme humiliant car c'est d'un revenu décent dont rêve le monde paysan.

Or, qu'il s'agisse de la filière vin ou d'autres productions importantes de ma région - fruits et légumes, élevage bovin, ovin, caprin, dans les zones de montagne - votre projet de budget tourne le dos à cette nécessité.

Sa logique est même inverse, trop liée qu'elle est à l'échéance électorale, à une conception passéiste de la fonction agricole et à une idéologie qui fait de ce Gouvernement le chantre du désengagement de l'Etat.

Pour toutes ces raisons qui tiennent au sort des agriculteurs de ma région et pour celles qui tiennent à notre désaccord de fond, comme mes collègues socialistes je voterai, monsieur le ministre, contre votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Mon cher ministre, c'est la deuxième fois que nous nous rencontrons dans ces conditions : vous avez la charge de présenter le budget de l'agriculture, nous avons celle d'essayer de trouver avec vous les éléments qui pourraient peut-être améliorés.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter d'avoir pu obtenir, grâce à votre ténacité dans les arbitrages, une augmentation non négligeable de votre budget. Même si je suis amené à vous demander quelques engagements supplémentaires dans le cours de mon intervention - c'est bien naturel - je me devais, d'entrée de jeu, de vous présenter ces félicitations.

Nous avons l'un et l'autre la même origine professionnelle, nous avons la même conception du type d'agriculture à promouvoir. Quant à nos différences dans l'appréciation des mesures à mettre en œuvre pour essayer de promouvoir l'agriculture, sans doute viennent-elles du fait que nous sommes issus de régions différentes.

Les chiffres relatifs à l'évolution du revenu du monde agricole ont été publiés récemment. Dans mon département, nous n'aurons pas la chance de bénéficier d'un revenu positif : les comptes prévisionnels qui ont été établis ne démentent pas ceux de la direction départementale de l'agriculture, nous subissons une perte de 5 à 6 p. 100.

Cependant, vous me semblez, mon cher ministre, tourné vers l'avenir, vous vous préoccupez de la préparation de l'agriculture de demain.

Il en sera ainsi avec la mise en application de la loi Rocard sur la formation. Vous avez hérité d'un texte positif dans son esprit, mais c'est une coquille vide car l'argent n'est

pas là. Je n'insiste pas sur ce point. Vous nous avez cependant donné des assurances tout à l'heure, que vous confirmeriez sans doute au cours de ce débat ou dans les prochains jours, avant la clôture du débat budgétaire.

En ce qui concerne la recherche, je tiens à insister, monsieur le ministre, sur le rôle essentiel de l'I.N.R.A. dans nos régions agricoles.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Marcel Daunay.** Il ne s'agit pas d'un dossier facile pour vous, je le sais bien. Toutefois, les chercheurs veulent travailler, ils veulent mettre l'agriculture au diapason de la concurrence, la préparer à la compétition de 1992. Mais nous vous faisons confiance. Allez-y ! *(M. Delfau rit.)*

Parmi les éléments de la production, je m'attacherai un instant à la génétique. Pour des raisons qui sont les vôtres, vous avez cru bon devoir faire financer le contrôle laitier et quelques autres actions par l'association nationale pour le développement agricole, l'A.N.D.A. Je crains que vous n'assuriez pas, ainsi, la pérennité des actions conduites depuis plusieurs années, car les ressources de cet organisme ne sont pas assurées pour l'avenir.

Permettez-moi d'aborder maintenant rapidement le secteur de la viande bovine. Les producteurs de viande bovine sont, comme nous, inquiets. Leur activité deviendra en effet un chef-d'œuvre en péril si personne n'y prend garde. Au moment où nous subissons de plein fouet les conséquences des quotas laitiers, des mesures doivent être prises rapidement. Il est nécessaire, notamment, de mettre en place des crédits pour conforter les structures de production et leur financement. Ainsi, 100 millions de francs seraient utiles dans un premier temps, voire 150 millions à 200 millions de francs, afin de redonner confiance à ceux qui acceptent de prolonger leur activité, mais aussi à ceux qui ont été amenés à se diversifier à cause des quotas laitiers.

Ce dossier, mon cher ministre, vous ne l'avez pas voulu, mais vous en avez la charge et vous êtes bien obligé de l'appliquer.

J'en viens à la viande porcine, secteur important pour la Bretagne. Aujourd'hui, le revenu des producteurs de porcs n'est pas à la hauteur de leurs efforts. Avec des prix inférieurs à 9 francs le kilo, ce revenu va sûrement devenir négatif.

Permettez-moi maintenant d'aborder un dossier qui nous est propre, à nous Bretons : je veux parler non pas de la tempête, mais du véritable ouragan qui a déferlé sur nos côtes. Sans nous noyer dans le détail des chiffres, je souhaiterais que vous puissiez nous apporter des précisions, monsieur le ministre, après les engagements que M. le Premier ministre a pris. Mais je dois auparavant vous remercier, vous et les autres membres du Gouvernement, d'avoir pris sur votre temps, sur votre repos, pour venir en Bretagne saluer les victimes et constater vous-même les ravages causés. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les services publics qui ont apporté leur concours sans ménagement et sans réserve à tout le monde, quelle que soit l'idéologie de chacun. Cela mérite d'être signalé !

Je puis également témoigner de la solidarité qui s'est développée au sein du monde agricole et que l'on n'a peut-être pas suffisamment soulignée. N'a-t-on pas vu des gens qui, possédant un groupe électrogène, ont raccordé des fils sur un ou deux kilomètres pour permettre aux machines agricoles de tourner ? Mais je sais que vous connaissez bien, mon cher ministre, la réalité de la vie rurale. Il faut cependant maintenant trouver les moyens de répondre aux engagements que M. le Premier ministre a pris à Quimper.

Il importe également de ne pas abandonner la forêt. Les propriétaires forestiers, les exploitants forestiers se sentent un peu esseulés, abandonnés, et vous devez, je me permets de vous le dire, leur apporter votre concours.

J'en arrive à ma conclusion, qui sera plus optimiste, car seul l'avenir compte. *(M. Delfau rit.)*

Vous êtes un Européen convaincu et, ce matin, vous nous avez beaucoup touchés lorsque vous nous avez fait le récit de la nuit que vous avez passée à Bruxelles. Cela ne m'a pas surpris de vous, mais cela a peut-être pu en surprendre quelques-uns dans cette assemblée.

**M. Gérard Delfau.** Certes ! Ça, c'est une vérité !

**M. le président.** Monsieur Delfau, veuillez laisser parler l'orateur !

**M. Marcel Daunay.** Monsieur Delfau, j'ai tenu les mêmes propos à l'égard d'autres ministres de l'agriculture lorsqu'ils menaient au sein de la Communauté des débats au moins aussi serrés que celui-ci. Alors, rendez à César ce qui est à César, c'est tout ce que je vous demande.

Si je rends aujourd'hui hommage au ministre français de l'agriculture, c'est parce que j'ai été témoin, au cours des dernières semaines, avec d'autres sénateurs membres de la délégation des Communautés européennes, de son entêtement, même si celui-ci nous vaut parfois quelques repréailles. C'est ainsi que la délégation du gouvernement allemand, que nous avons rencontrée, ne nous a pas paru disposée à faire des concessions au ministre français, parce qu'elle le considère comme trop entêté à défendre les intérêts de l'agriculture française.

Quant à moi, je vous en félicite, mon cher ministre, et je le dis à cette tribune, car nous sommes peut-être parfois un peu trop timides. Vous devrez cependant encore faire preuve de cet entêtement pour maintenir son caractère à la politique agricole commune, comme vous l'avez été il y a un an, lorsque vous reveniez de Punta del Este et que vous nous annonciez les difficultés que vous y aviez rencontrées.

Monsieur le ministre, vous devez vous battre pour essayer de maintenir au moins sa part de marché à l'agriculture française et européenne. Cela, c'est l'essentiel ; le reste, c'est du « baratin ». En agissant ainsi, vous redonnez à nos jeunes l'espoir dont ils ont bien besoin pour continuer leur carrière. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Boyer.

**M. Jean Boyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture française est un secteur qui connaît de nombreuses mutations internes aussi bien qu'externes, imposées par son environnement proche - celui de la Communauté - mais aussi international.

Dans ce contexte, il faut souligner l'effort que le Gouvernement a consenti en faveur des agriculteurs au niveau des masses budgétaires, puisque les crédits accordés à ce secteur augmenteront de 5,1 p. 100, pour un budget de l'Etat en progression de 1,9 p. 100.

Le problème central de l'agriculture française est l'adaptation du monde rural aux exigences du marché commun. En effet, l'agriculture doit se restructurer : elle a à tenir compte du vieillissement de sa population active tout en effectuant la nécessaire modernisation de son équipement et en maîtrisant sa production compte tenu du respect des principes qui régissent le marché agricole commun : marché unique, préférence communautaire, solidarité financière et harmonisation des législations.

Or, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre : « la maîtrise des dépenses européennes ne doit pas se réaliser au détriment du revenu des producteurs pas plus qu'au détriment de la capacité d'exportation de la Communauté ».

Politique des revenus plus que politique des prix, réduction des coûts : tels doivent être nos objectifs alors que l'Europe connaît les problèmes budgétaires que l'on sait, que les importations en provenance de pays-tiers s'accroissent et que les perspectives du marché unique de 1992 ne manquent pas d'inquiéter en ce domaine.

Avant d'étudier plus en détail ce budget, je voudrais vous féliciter, monsieur le ministre, de deux décisions que vous avez prises, d'importance inégale il est vrai, mais qui soulignent votre souci constant du dialogue et d'ouverture.

La première concerne la remise en vigueur de la conférence annuelle agricole, instrument précieux en matière de concertation.

La seconde a consisté à reconnaître la nécessité de consacrer une partie de la recette de la mutualisation du Crédit agricole aux agriculteurs eux-mêmes.

Certes, ce projet de loi n'est pas encore voté et la mutualisation non réalisée, mais comme vous l'aviez fait ici-même au Sénat, vous avez su, lors des débats à l'Assemblée nationale, tenir compte des arguments « sensés » des parlementaires.

S'agissant de la fiscalité agricole, les efforts entrepris sont considérables : relèvement du seuil de restitution de la taxe sur les céréales, majoration de certains taux du remboursement forfaitaire de la T.V.A., maintien d'un taux particulier, toujours en matière de T.V.A., pour les animaux, provisions adaptées pour les groupements agricoles d'exploitations en commun et suppression des bons de remis.

Par ailleurs, la discussion des articles du projet de loi de finances au Sénat a permis diverses améliorations : relèvement de 40 000 à 70 000 francs de la limite en-deçà de laquelle les déficits agricoles peuvent être imputés sur le revenu global - n'oublions pas que de nombreux exploitants ont plusieurs activités - possibilité pour les bailleurs de biens ruraux d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. et augmentation de la compensation sur les exonérations dont bénéficient les terrains boisés.

Si l'on considère que les industries agro-alimentaires auront droit à la reconduction des interventions de l'Etat ainsi qu'à l'allègement de la fiscalité globale sur les entreprises, il est heureux de constater que le Gouvernement a engagé un effort sérieux en ce domaine.

Pour être tout à fait complet, il faut ajouter aussi les 192 millions de francs de mesures nouvelles finançant la baisse des taux bonifiés de juillet 1986 et de juillet 1987 applicables respectivement aux jeunes, aux prêts d'équipement et aux prêts fonciers, d'une part, aux prêts spéciaux d'élevage et aux productions végétales spéciales, d'autre part.

Cependant, monsieur le ministre, les perspectives d'avenir de notre agriculture sont loin d'être sans nuages.

J'ai abordé de manière succincte les problèmes liés à la Communauté européenne, mais d'autres sujets ne doivent pas être négligés et, parmi eux, tout d'abord les zones défavorisées.

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, une augmentation des crédits de 28,8 p. 100 permettant une action en faveur des ovins et bovins en montagne, haute montagne, Piémont, zone sèche et humide. C'est un effort non négligeable qui mérite d'être souligné, même s'il est encore insuffisant pour permettre à ces agriculteurs d'exercer leur profession en toute sérénité.

Le deuxième point délicat concerne les quotas laitiers et la cessation de production. Celle-ci ne s'est élevée qu'à 1,2 p. 100 de la production nationale jusqu'à présent, alors qu'il faut envisager raisonnablement une baisse de 4 p. 100 sur deux ans. Vous aviez engagé une enveloppe de 600 millions de francs l'année précédente et elle n'a pas été utilisée dans sa totalité.

Ce simple examen des faits suffit à montrer que le problème subsiste et qu'il faut, certes, poursuivre la réflexion, mais une réflexion qui puisse amener rapidement à des décisions concrètes, afin d'éviter une explosion en un domaine ou des signes avant-coureurs de mécontentement sont déjà apparus.

D'autres mesures, telles que les prêts d'honneur aux agriculteurs défavorisés, voire l'augmentation des bourses pour les étudiants, mériteraient d'être développées ici même ; hélas ! le temps qui m'est imparti ne me le permet pas. D'autres le feront sans doute mieux que moi-même ou l'ont déjà fait, si je me réfère à la qualité des interventions qui m'ont précédé, notamment celles des rapporteurs de ce budget.

En conclusion, monsieur le ministre, il vous faut poursuivre et progresser dans cette voie parfois tortueuse, souvent difficile, qui doit nous amener à conforter la place de notre agriculture tant au sein de notre pays que dans le monde.

Les premières conclusions de la commission des comptes de l'agriculture prévoyant une augmentation du revenu brut agricole de 2,5 p. 100 sont là, comme l'exédent commercial agro-alimentaire, pour vous conforter.

Le présent budget comporte de nombreux points de satisfaction qui m'amèneront à le voter sans réserve, car il témoigne du souci de l'actuel Gouvernement de préserver les intérêts de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Je souhaiterais obtenir une précision, monsieur le ministre.

Dans votre discours de ce matin, vous avez déclaré, à propos des maisons familiales : « Je suis autorisé à vous indiquer aujourd'hui qu'à ma demande le Gouvernement prendra d'ici à la fin du débat parlementaire sur la loi de finances les dispositions appropriées pour que la réglementation sur l'aide au fonctionnement des maisons familiales et rurales puisse être modifiée au cours du premier trimestre 1988 et qu'une augmentation de cette aide puisse être mise en place avant la fin du premier semestre 1988 », et, sans être sténographe, je pense avoir bien pris note de vos propos.

Dans une réponse à certains de nos collègues, vous êtes allé un peu plus loin, monsieur le ministre.

Vous avez dit - mais je ne suis pas sûr de moi - que vous prendriez les dispositions nécessaires, toujours en ce qui concerne les maisons familiales, pour - et c'est la phrase que je n'ai peut-être pas exactement saisie, mais c'est ce que j'ai compris - aller au-delà des crédits nécessaires pour le règlement des salaires des maîtres en prenant une partie des subventions de fonctionnement.

Monsieur le ministre, vous êtes Lorrain, je suis Normand. Je devrais me contenter de ce texte et vous pas ! (*Sourires.*) Pourquoi ne pas dire clairement que ce projet de loi de finances n'est pas encore définitivement adopté, qu'il nous reste encore à voter la seconde partie et que, en dernier lieu, le Gouvernement a tout à fait le droit de déposer un amendement ?

Si vous voulez bien me donner l'assurance que je peux déposer un amendement à l'occasion de l'examen des articles de la seconde partie, je le ferai volontiers. Mais je suis trop vieux parlementaire pour oublier que l'article 40 de la Constitution est toujours suspendu au-dessus de ma tête.

Je vous fais une proposition, monsieur le ministre, ce n'est pas une critique : plutôt que de rester dans le flou, j'aimerais que vous nous disiez exactement ce que vous comptez faire à la fin de l'examen du projet de loi de finances. Je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas se réaliser. Je le dis d'autant plus, monsieur le ministre de l'agriculture, que la politique agricole a pris, depuis quelques jours, un tournant extraordinaire. C'est un sujet de satisfaction pour moi.

J'ai toujours regretté que le budget de l'agriculture se déroule dans une espèce d'indifférence, j'allais dire un certain « bla, bla, bla ». Et voilà que toute la loi de finances cette année s'est déroulée sous le signe de l'agriculture.

Pendant que vous vous battiez à Bruxelles, et Dieu sait avec quel talent, quelle ardeur et quelle ténacité, mercredi, jeudi et vendredi, le Sénat a pris un tournant important pour l'agriculture ! On l'a sortie d'un certain ghetto. On est sorti des anciennes formules banales. On a admis enfin que le foncier et l'agriculture ne faisaient qu'un, que le bailleur et le preneur ne formaient plus qu'une association.

Quelle satisfaction pour le vieux parlementaire que je suis de constater que le Sénat, unanime, c'est-à-dire même avec l'approbation de ceux qui sont, comme on dit à l'heure actuelle, de sensibilités différentes, a approuvé mon initiative, que la commission des finances, son président, son rapporteur général et le ministre du budget, qui a retrouvé ses ascendances agricoles, l'ont soutenue.

Depuis longtemps, je me disais que, entre le ministre de l'agriculture et le ministère des finances, on se regardait un petit peu - je ne trouve pas le terme exact - non pas de travers, mais de façon oblique ! (*Sourires.*) Chacun faisait son petit bonhomme de chemin. Cette fois-ci, ce n'est pas vrai ! Le ministre délégué du budget a défendu la cause agricole comme s'il était lui-même ministre de l'agriculture. Il vous arrivera peut-être, monsieur le ministre de l'agriculture, d'être ministre des finances ; je ne vous le souhaite pas. (*Sourires.*) Mais cela a été merveilleux pour moi de constater qu'enfin l'agriculture sortait du ghetto, je tenais à le souligner. C'est une satisfaction pour nous tous, pour le Sénat tout entier !

Cette loi des finances revêt une tendance agricole et rurale. Tout à l'heure, je n'ai entendu parler que de l'aménagement rural. Je m'en réjouis en tant que rapporteur de l'aménagement du territoire. Jamais, auparavant, on n'en entendait parler !

Oui, le climat a changé. Pourquoi ? Grâce à vous, monsieur le ministre de l'agriculture, parce qu'on se rend compte que vous défendez bien l'agriculture, avec courage et non avec flatterie, et parce que le Gouvernement a fait son « boulot ». Il a fait beaucoup de choses alors qu'on y entend trop souvent dire qu'il ne fait rien !

C'est une mode nouvelle de critiquer immédiatement ce qui est fait ! Ce n'est pas mon attitude.

Lorsque, naguère, un gouvernement qui ne représentait pas mes opinions faisait avec conviction quelque chose de bien, je le disais.

Monsieur le président, je n'évoquerai que trois points de peur voyant s'allumer à la tribune le rouge. L'application de la T.V.A. sur les baux ruraux ! C'est la politique fiscale qui s'adapte à l'agriculture. Nous n'allons plus être considérés comme des propriétaires fonciers soi-disant « richards », ne « foutant » rien, des rentiers alors que nous sommes des investisseurs !

Le slogan « la terre à celui qui la cultive », quelle imbécillité à une époque où il est nécessaire d'investir ! Jadis, il y avait des juments et une pouliche dans le ventre de chacune d'elles ! Maintenant, on a des tracteurs. Est-ce que Renault a pu fournir un petit tracteur de remplacement dans le carter du premier ? (*Rires.*) Il faut voir les choses comme elles sont ! C'est toute la question des investissements dans l'agriculture.

On ne s'est pas rendu compte, pendant longtemps, du fait que l'agriculture a su s'adapter extraordinairement vite. Elle a dû financer tout toute seule. A l'heure actuelle, on dit que la Bourse a perdu 30 p. 100. La terre, elle, a perdu 40 p. 100 depuis cinq ans et bien peu de personnes s'en sont inquiétées. Ce n'était pas, il est vrai, sous le gouvernement actuel.

Il est salutaire d'exprimer ces choses-là et je vous remercie de les entendre comme vous le faites, messieurs de l'opposition et chers collègues. Ce n'est pas en tant que doyen que je vous le dis, c'est parce que je suis un agriculteur qui vit sur terre et non dans les rêves. (*Applaudissements et rires sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Nous avons aussi voté des amendements à incidences fiscales à l'enjeu économique important. Nous avons admis la compensation par l'Etat des exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les reboisements.

Enfin, nous avons voté l'augmentation des ressources du fonds national pour le développement des adductions d'eau. Ce n'est pas très populaire, mais c'est efficace et cela rendra nos communes plus attirantes pour ceux qui viennent y passer leurs week-end et redonné de la vie et du confort en améliorant la qualité de la distribution et de l'assainissement.

Excusez mon propos à l'emporte-pièce. J'éprouve une satisfaction très grande parce que l'agriculture, je le répète, est devenue maintenant une puissance économique à part entière. Que ce soit la propriété, que ce soient les agriculteurs eux-mêmes, tout ça forme un tout !

J'y trouve un motif d'espoir, parce que la terre, comme l'on dit chez nous, ne ment pas, et ceux qui la défendent non plus !

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais dire. (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roujas.

**M. Gérard Roujas.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture paraît, cette année, globalement positif. Il est en augmentation, par rapport à la loi de finances de 1987, de 5 p. 100, soit environ 2 p. 100 en valeur réelle.

Cependant, je vous rappelle, à toutes fins utiles, que le budget précédent était en baisse par rapport à celui de 1986. Ainsi, tout compte fait, nous assistons aujourd'hui à une stabilisation sur ces deux années par rapport à 1986 qui devrait vous inciter, monsieur le ministre, à plus de modestie, d'autant que les zones d'ombre subsistent et que nous n'avons pas assisté à la remise sur pied promise de notre agriculture.

J'observe, tout d'abord, que la loi de modernisation agricole déposée à l'Assemblée nationale attend toujours ses crédits. D'ailleurs, il semble que, dans cette optique, vous ayez pris des orientations contradictoires, si l'on s'en réfère au sort fait aux crédits de la recherche agricole, c'est-à-dire à l'I.N.R.A. On a tout bonnement l'impression qu'ils sont sacrifiés. Or, le progrès agricole est indissociable d'un effort national en faveur de la recherche.

Plus grave, me semble-t-il, est la situation dans laquelle vous mettez l'aide alimentaire et la coopération agricole. Vous avez une attitude contradictoire : vous tenez un dis-

cours en apparence tiers-mondiste, accompagné de déplacements en conséquence, mais, dans le même temps, vous réduisez l'effort que la nation consacre à ce poste. Quelle logique poursuivez-vous ?

Il est nécessaire de mener une politique volontariste dans ce domaine afin de tendre à un plus juste équilibre entre les pays, à une meilleure répartition des richesses.

Les comptes prévisionnels de 1987 font apparaître une progression sensible de 2,5 p. 100 du revenu agricole. Mais ce chiffre ne doit pas faire illusion quant aux disparités entre agriculteurs : disparités géographiques, sectorielles et d'échelle. De plus, la conjonction des subventions diverses, des fonds de calamités et des deux milliards de francs est à l'origine de cette bonne tenue apparente du revenu cette année.

On observe, par ailleurs, un accroissement sensible du volume des productions agricoles, alors que les prix baissent, ce qui remet en cause, à terme, la hausse de ce même revenu. Quelles seront alors les mesures que vous préconiserez ?

Le produit de la mutualisation-privatisation du Crédit agricole devrait vous permettre, d'après vos déclarations récentes à l'Assemblée nationale, d'affecter une partie de ces ressources au remboursement de la dette et à des actions de soutien. A quels agriculteurs seront-elles destinées ?

Nous souhaiterions que ces mesures soient prises en faveur des plus défavorisés. Mais nous dénonçons la logique de votre loi, qui conduira inmanquablement le Crédit agricole à se désintéresser des exploitations moins rentables dans le cadre d'une société anonyme.

La crise du monde agricole est grande. Ses exploitants vieillissent et disparaissent, et leurs exploitations avec. La situation des jeunes agriculteurs n'est guère plus favorable. Le niveau d'endettement de ce secteur est évalué à deux années de revenu agricole global. Quelles solutions préconisez-vous pour y remédier et pour éviter, dans certaines régions françaises, la désertification et la rupture des équilibres ruraux ?

Ces équilibres ne doivent pas céder le pas à une logique économique que les agriculteurs eux-mêmes dénoncent.

L'effondrement des cours de certaines denrées comme le soja, dont le prix au quintal est passé de 354 francs à 319 francs, menace les agriculteurs de nos régions s'ils n'obtiennent pas un élargissement de la quantité garantie maximale à 2 millions de tonnes. Actuellement, la C.E.E. produit 1,1 million de tonnes alors que ses besoins en protéagineux sont de plus de trente millions de tonnes.

Il est permis de penser que les capacités productives de la C.E.E. peuvent atteindre entre 3 et 4 millions de tonnes, ce qui ne saurait en aucun cas concurrencer sérieusement nos fournisseurs. Pourquoi, dès lors, limiter notre production à un niveau aussi bas ?

En France, ce sont les régions du Sud-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Sud-Est, qui sont concernées. Nous devons mener une politique plus ferme face à nos partenaires, en particulier la Grande-Bretagne, pour imposer cette augmentation.

Pour conclure, j'aimerais vous interroger sur une dimension absente de votre budget, sur un oubli notoire : quelles seront les orientations futures, à moyen et à long terme, de notre politique agricole ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caron.

**M. Paul Caron.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention, qui sera brève, a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement, s'il en est besoin, sur le devenir aléatoire des zones de bocage, et, plus particulièrement, dans mon département de Seine-Maritime, du pays de Bray.

Globalement, l'agriculture de Seine-Maritime semble prospère, mais, comme souvent, certains secteurs géographiques sont en difficulté. C'est le cas du pays de Bray, dont l'économie agricole, compte tenu de sa géologie, est essentiellement composée d'herbages.

Dans certains cantons, huit hectares sur dix sont consacrés à l'élevage, sept hectares sur dix sont toujours en herbe, huit agriculteurs sur dix ont des bovins et sept agriculteurs sur dix ont des vaches laitières.

La mise en place des quotas laitiers bouleverse cette petite région et, depuis six mois, avec les conseillers généraux concernés, j'ai pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à l'avenir du pays de Bray.

Comme certains collègues, j'ai peur de voir le tissu rural se détériorer. Faut-il laisser les habitants de ces « pays » sans espoir de conserver à terme un minimum de services ? Il faut réagir pour éviter cette situation et la mise en place d'une France à deux vitesses.

Pour le pays de Bray, les élus, les organismes socio-économiques, les techniciens de terrain vont faire des propositions incessamment, qui seront présentées au préfet, au président du conseil régional et au conseil général.

En ce qui concerne vos responsabilités, monsieur le ministre, je ferai cinq suggestions :

Augmenter les quotas laitiers pour ces zones de bocage par prélèvements sur les contingents des secteurs du même département qui peuvent développer des activités autres que l'élevage ;

Mettre en place des mesures pour favoriser des activités complémentaires et, ainsi, préserver un tissu de population rurale suffisant pour susciter et maintenir un niveau de services acceptable ;

Réfléchir au développement de l'agriculture extensive là où les terrains sont les plus difficiles, ce qui est probablement la meilleure méthode pour obtenir un entretien minimal du paysage et permettre une mobilisation rapide, en cas de besoin, d'une agriculture plus intensive si le contexte économique change ;

Intervenir auprès de vos collègues du Gouvernement dans le cadre des organisations interministérielles - D.A.T.A.R., F.I.D.A.R., contrats de plan Etat-régions - pour qu'ils prennent en compte ces problèmes et sensibilisent les préfets, les présidents de conseil régional, les présidents de conseil général aux difficultés des zones les plus touchées par les mutations agricoles ;

Améliorer, surtout, la rentabilité de l'agriculture en abaissant les charges de structure, une réforme de l'impôt foncier non bâti me paraissant, à ce titre, primordiale.

Telles sont, bièvement exposées, mes préoccupations et mes suggestions. J'espère, monsieur le ministre, qu'en 1988 vous aurez les moyens d'y répondre et, ainsi, de redonner espoir aux ruraux des zones fragiles comme le pays de Bray.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, avec mon groupe, je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Oudin.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France a besoin d'un grand projet pour son agriculture, la France a besoin de son agriculture et de ses agriculteurs et aucun grand projet ne pourra se réaliser sans qu'un dialogue puisse s'établir dans plusieurs directions.

D'abord, un dialogue avec les agriculteurs eux-mêmes : grâce à vous, monsieur le ministre, et au Gouvernement de Jacques Chirac, ce dialogue a pu être rétabli avec la profession après plusieurs années d'incompréhension.

Ensuite, un dialogue avec la France pour que les Français sachent et disent quelle agriculture ils veulent.

Enfin, un dialogue avec nos partenaires, qu'ils soient européens ou mondiaux et, en particulier, américains. Chacun conçoit qu'après vingt-cinq ans de fonctionnement la politique agricole commune doive peut-être faire l'objet d'un réexamen en profondeur.

Alors qu'une grande partie de l'humanité est au bord de la disette alimentaire, est-il encore concevable de raisonner en termes de limitation des productions ?

Alors que la concurrence sera toujours plus forte et que la compétitivité de nos exploitations doit toujours être améliorée, ne peut-on pas imaginer d'autres systèmes que celui des quotas ?

Si la maîtrise et l'orientation des productions sont certainement nécessaires, elles ne doivent pas être pénalisantes, d'abord, pour la compétitivité de notre agriculture tout entière, ensuite, pour le renouvellement de nos exploitations et l'installation de nos jeunes agriculteurs.

Permettez-moi d'insister sur la situation de ces jeunes en tant que représentant d'un département qui a détenu, il y a trois ans, un record de France pour l'installation des jeunes : je veux parler, bien sûr, de la Vendée.

Nous savons que la pyramide des âges des exploitants va entraîner un besoin de renouvellement considérable. Nous savons aussi qu'une majorité d'exploitants n'ont pas de successeurs. Dans ces conditions, notre agriculture de demain dépendra de ce que nous ferons pour faciliter l'installation des jeunes d'aujourd'hui.

Les jeunes ont d'abord besoin de croire en un projet d'avenir, c'est-à-dire dans une agriculture dynamique, compétitive et diversifiée. Mais ils ont également besoin d'un environnement juridique, financier et économique qui soit adapté aux conditions du temps présent et aux évolutions futures.

Qu'est-ce que cela veut dire très précisément ?

D'abord, une réflexion sur l'adaptation du statut juridique de l'entreprise agricole : un statut qui permette la transmission de l'entreprise, qui facilite l'apport éventuel de capitaux extérieurs, qui puisse opérer une juste séparation entre les risques financiers et la responsabilité personnelle de l'exploitant.

Cela veut dire, ensuite, une double adaptation de la fiscalité : adaptation pour continuer à développer l'autofinancement, et nous avons déjà fait un grand pas dans ce sens au cours des deux dernières années, et adaptation pour réduire les frais financiers inhérents à la lourdeur des charges liées à l'installation. Comme pour le domaine industriel, mais plus encore, compte tenu du caractère capitalistique de l'industrie agricole, il faut alléger les frais financiers et les charges fiscales des jeunes exploitants qui s'installent.

Cela veut dire, enfin, une adaptation et une ouverture permanente du monde agricole sur son environnement extérieur. Dans ce domaine, j'insisterai, si vous le permettez, sur deux points.

En premier lieu, la formation de plus en plus importante des agriculteurs, car les techniques évoluent, comme dans les secteurs industriels, à un rythme considérable. Formation initiale et formation continue sont donc complémentaires et indispensables.

Votre budget reflète l'importance que vous attachez à cette question. Mais notre système de formation agricole est-il suffisamment souple pour s'adapter à ces mutations ? Je souhaiterais que vous puissiez nous donner votre sentiment sur ce point.

Le second facteur d'ouverture et d'adaptation se trouve dans le développement des liens nécessaires et indispensables entre l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, et donc avec la recherche et la biotechnologie.

L'agriculture doit développer ses relations avec tout son secteur aval pour la transformation et la commercialisation de ses productions. Il est commun de dire que l'agriculture et l'agro-alimentaire sont le « pétrole vert » de la France. Alors, accordons-leur l'attention que nous avons accordée au pétrole pendant les années de crise.

Parlant de crise, je ne pourrai oublier que plusieurs secteurs de notre agriculture sont précisément en crise. Après plusieurs de mes collègues, j'évoquerai la situation des éleveurs de bovins, qui est difficile, j'allais dire catastrophique. En trois ans, en effet, leur revenu a diminué de 50 p. 100 alors que le prix moyen à la production a baissé de 15 p. 100 en francs constants.

Les distorsions de concurrence ne sont plus à souligner. La préférence communautaire n'est pas toujours respectée. Notre cheptel de bovins mâles diminue alors que celui de nos partenaires européens augmente. C'est paradoxal, mais c'est ainsi !

L'endettement à court terme et à taux élevés des éleveurs les met dans une situation dramatique. Dans certains cas, cette charge financière représente près de la moitié de la valeur finale des animaux.

Si rien n'est fait, c'est, à terme, toute une filière qui est menacée alors que nous avons acquis dans ce domaine une technicité remarquable.

Les éleveurs bovins ont besoin d'une aide, et cela, vous le savez. Je me joins donc à certains de mes collègues qui ont déposé un amendement réclamant la prise en charge par l'Etat des frais financiers des prêts à court terme d'engraissement à hauteur de 150 millions de francs.



Monsieur le ministre, nous ne vous apprendrons rien sur l'agriculture ; vous connaissez parfaitement ce domaine et vous défendez les intérêts de la France avec une énergie à laquelle je rends hommage. Notre rôle est de vous exprimer les difficultés de nos régions, les espoirs de nos jeunes, et de participer, à notre échelon, au développement de cette agriculture qui a été et doit continuer à être un pilier de notre développement économique.

Dans cette œuvre longue et difficile, sur ce chemin semé d'embûches, votre budget n'est qu'une étape, certes, mais une étape importante, car c'est un bon budget. Sachant que vous serez attentif à nos préoccupations, vous pouvez être assuré de notre soutien. Nous voterons donc ce budget en vous renouvelant nos encouragements pour les efforts que vous déployez en faveur de la défense des intérêts de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louisy.

**M. François Louisy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce point du débat, je ne reviendrai pas sur l'économie générale de ce budget, qui est l'expression d'une politique. Tout a été dit - et fort bien - par les collègues socialistes qui m'ont précédé. Mon propos se limitera donc à quelques aspects de la situation dans les départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, faut-il rappeler que l'agriculture demeure la principale richesse de la Guadeloupe, puisque 28 p. 100 de la population en vivent ? La situation géographique de ce département et la nature de ses sols constituent des éléments favorables à la culture de la canne à sucre et de la banane, celle-ci demeurant une source essentielle d'exportation de la Guadeloupe.

Pour l'année 1986, les tonnages exportés ont atteint plus de 73 p. 100 du quota annuel alloué à l'exportation au département guadeloupéen, et ce malgré les diverses calamités subies.

Une bonne politique de développement des départements et territoires d'outre-mer repose sur la recherche des conditions d'une plus grande autonomie économique.

La mise en œuvre de cette politique économique se manifeste non seulement par le maintien des productions essentielles que sont la canne à sucre et la banane, mais aussi par une diversification des cultures. Dans ce domaine, l'I.N.R.A. a su apporter aux agriculteurs les résultats de ses recherches.

Alors que les récentes mesures de la loi de programme pour le développement des départements et territoires d'outre-mer mettent l'accent sur la mise en œuvre du potentiel agricole, il est regrettable que l'effort public de recherche en faveur du secteur agricole tende à régresser.

En effet, c'est sous l'impulsion de l'I.N.R.A. que les plantes fourragères telles que le pengola et le merker ont été introduites en Guadeloupe, à la grande satisfaction des éleveurs.

C'est également sous l'impulsion de l'I.N.R.A. et du C.I.R.A.D. que la culture de l'aubergine a été entreprise voilà une quinzaine d'années, non sans difficulté d'ailleurs, car il a fallu lutter contre les divers parasites, en particulier contre le flétrissement bactérien et l'antracnose qui ont perturbé la commercialisation des produits.

Toutefois, la Guadeloupe a exporté plus de 5 000 tonnes d'aubergine. Mais depuis deux ans, un nouveau parasite - le *thrips palmi* - attaque les plantations. La récolte de 1985-1986 a été catastrophique. En effet, les tonnages ont été réduits à 1 547 tonnes contre 4 557 tonnes la saison précédente, soit une diminution de 65 p. 100. L'I.N.R.A. mène actuellement des recherches pour combattre ce nouveau fléau.

Aussi, en dépit de la priorité affichée par le Gouvernement, ne peut-on qu'être choqué en constatant que l'I.N.R.A., en 1988, va connaître des suppressions d'emplois.

On peut s'étonner de cette incohérence entre les intentions affichées et les décisions prises, mais plus encore de voir diminuer l'effectif de cet institut dont les travaux sont suivis et les résultats attendus par les agriculteurs, aussi bien français qu'étrangers.

Je regrette - et les agriculteurs avec moi - que l'I.N.R.A., dont chacun reconnaît le rôle utile et primordial, soit contraint de supprimer quatre-vingt-douze emplois, dont

vingt-quatre postes d'ingénieurs. Sans vouloir être pessimiste, je constate que la réduction de ses effectifs se fera, sans nul doute, vivement ressentir dans nos départements d'outre-mer car, sur les vingt-cinq départements de recherche, quatorze sont installés aux Antilles - Guyane, de même qu'un centre régional.

La réduction des crédits alloués à l'I.N.R.A. est d'autant plus mal venue que notre agriculture s'est considérablement diversifiée et que nos jeunes agriculteurs recherchent auprès de cet institut des semences améliorées, notamment dans le domaine horticole, car l'I.N.R.A. est en mesure de fournir des plants sains d'anthurium et d'autres espèces. En 1986, 300 000 fleurs ont été mises sur le marché par la coopérative horticole de la Guadeloupe, dont 80 p. 100 destinés à l'exportation.

La fonction d'ingénieur est indispensable aux transferts de la recherche vers le développement, vers la vulgarisation, comme nous continuons à le dire, cette nécessité étant encore plus marquée dans les départements d'outre-mer. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous sommes très inquiets pour l'avenir économique de nos régions. La recherche-développement est une nécessité pour la Guadeloupe.

Voilà résumées, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'ont inspiré votre projet de budget. Comme vous le constatez, je n'ai pas fait de partage entre le ministère de l'agriculture et celui de la recherche. Le monde agricole attend de son ministère, en l'occurrence celui que vous dirigez, la solution à ses problèmes. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Poirier.

**M. Raymond Poirier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais revenir sur certaines dispositions relatives à l'écrêtement des revenus agricoles.

Le système du quotient permet à un exploitant de limiter ou d'atténuer la progressivité de l'impôt lorsque son bénéfice excède une fois et demie la moyenne des résultats des trois années précédentes ; l'exploitant peut alors demander l'écrêtement de la fraction de bénéfice dépassant cette moyenne.

La moyenne triennale permet à l'exploitant de retenir, pour l'assiette de l'impôt progressif, un bénéfice égal à la moyenne des bénéfices de l'année d'imposition et des deux années précédentes, ce qui lui permet également d'atténuer, parfois considérablement, la progressivité de l'impôt.

D'autres dispositions sont applicables à la généralité des contribuables.

C'est le cas de l'article 163 du code des impôts qui autorise l'étalement sur les années passées d'un revenu exceptionnel. Mais ce dispositif est difficile, de fait, à mettre en œuvre en agriculture : ne peuvent être concernées, en pratique, que les plus-values réalisées lors de la cession de l'exploitation ou de la cessation d'activité.

Cependant, on est obligé de constater, à l'évidence, que ces mesures particulières ne visent que des revenus exceptionnels, donc très positifs, quant à leur montant ou à leur nature. En revanche, le traitement des revenus négatifs est plus aléatoire.

Les déficits constatés peuvent, de manière générale, s'imputer sur les autres revenus de l'année. Encore faut-il, bien entendu, que ces revenus existent. Précisons également que les déficits agricoles ne peuvent être imputés sur ces autres revenus que dans la mesure où ces derniers n'excèdent pas 40 000 francs, limite fort heureusement relevée à 70 000 francs par le Sénat, lors de la discussion des articles de la première partie de la loi de finances, lorsqu'un conjoint travaille en dehors du secteur agricole. Le cas échéant, les déficits agricoles peuvent donc seulement être reportés sur les bénéfices agricoles des années suivantes, jusqu'à la cinquième inclusivement.

Il existe, par ailleurs, une possibilité, en période déficitaire, de différer les amortissements comptablement pratiqués.

Force est de constater qu'aucune de ces mesures ne permet de sauvegarder, sur le plan de la gestion, la trésorerie de l'exploitant. Or c'est le problème qui apparaît fondamental en raison, notamment, de l'irrégularité souvent constatée des revenus, qui est une des spécificités de l'agriculture. Le traitement des revenus irréguliers en hausse a été pensé, même s'il peut encore être amélioré ; celui des revenus irréguliers en baisse n'est actuellement que bien imparfaitement conçu.

Pour remédier à cette situation, une première solution pourrait être envisagée. Celle-ci consisterait à utiliser la déduction pour investissement, créée par la loi de finances pour 1987, en l'élargissant dans son objet et dans son montant.

Actuellement, en effet, tout agriculteur soumis au régime du bénéfice réel peut, chaque année, pratiquer une déduction égale à 10 p. 100 de son bénéfice, sans que le montant de celle-ci puisse être inférieur à 10 000 francs ou supérieur à 20 000 francs. Cette déduction doit être utilisée dans les cinq années qui suivent celle de sa réalisation, pour l'acquisition ou la création d'immobilisations amortissables strictement nécessaires à l'activité ou pour la création ou l'acquisition de stocks de produits ou d'animaux dont le cycle de rotation est supérieur à un an.

Les modifications envisagées auraient trait à l'élargissement de cette déduction, d'une part, quant à son montant, qui pourrait être ainsi porté à 20 p. 100 du bénéfice réalisé, dans la limite de 40 000 francs ; d'autre part, quant à son champ d'application, qui serait étendu au risque de calamité agricole, au sens où l'entend déjà le code des impôts qui caractérise ainsi tout événement naturel, extraordinaire et imprévisible.

L'utilisation de la déduction serait, dans ce cas, strictement liée à l'existence d'une calamité reconnue tant sur le plan du sinistre proprement dit que sur celui de sa localisation : il s'agirait là d'une spécificité agricole, ce qui permettrait d'éviter une future extension éventuelle à d'autres catégories socioprofessionnelles et à d'autres cas.

Toutefois, cette déduction ne peut, par hypothèse, être pratiquée qu'en période bénéficiaire. Une telle disposition peut donc contribuer à aménager la trésorerie de l'exploitant pour l'avenir, mais elle ne résout pas les problèmes financiers immédiats dans le cas d'un déficit actuellement constaté.

Il convient d'observer à ce propos que le décalage existant entre la constatation du résultat, lié à l'année culturale, et le paiement de l'impôt correspondant aggrave la situation : c'est, par exemple, en octobre 1987 qu'est payé l'impôt correspondant à la bonne campagne de 1985, mais c'est seulement en 1989 que sera ressentie la diminution d'impôt résultant de la récolte défavorable de 1987.

Une deuxième solution, compte tenu de ces remarques, pourrait être trouvée dans une utilisation aménagée de la pratique dite du *carry back*, ou report en arrière des déficits. Ce dispositif, institué par la loi de finances pour 1985, permet aux entreprises, sous certaines conditions tenant notamment aux investissements réalisés, d'opter pour le report en arrière du déficit constaté à la clôture d'un exercice sur les bénéfices des trois exercices précédents.

Cette imputation fait naître une créance sur le Trésor correspondant à l'excédent d'impôt antérieurement versé, créance remboursable au terme d'un délai de cinq ans si elle n'est pas utilisée dans ce délai au paiement de l'impôt.

Ce système, dans le cadre de la réglementation française actuelle, ne concerne que les entreprises industrielles ou commerciales soumises à l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, si le déficit de l'année considérée est bien reporté sur les trois années antérieures, ce qui entraîne un nouveau calcul de l'impôt correspondant, celui-ci ne se traduit pas par une amélioration immédiate de la trésorerie ; le crédit d'impôt ainsi dégagé constitue une créance sur l'Etat, utilisable seulement pour le règlement des impôts futurs. En pratique, ce mécanisme permet essentiellement d'améliorer la structure d'un bilan aux créanciers importants, notamment face au banquier.

Il conviendrait donc, à mon avis, d'aménager ces dispositions sur deux points principaux.

Tout d'abord, il faudrait, bien entendu, étendre le dispositif en cause aux entreprises agricoles. Il serait à cet égard possible de ne prévoir son utilisation qu'en cas de calamité reconnue.

Il s'agirait ensuite d'améliorer ledit dispositif de façon qu'il présente le réel avantage d'apporter une aide immédiate et tangible en trésorerie. Dans cet objectif, le report du déficit constaté se ferait, après option, sur les trois années antérieures ; l'impôt dû serait recalculé en fonction de ce report et la différence avec l'impôt primitivement acquitté serait immédiatement remboursée à l'exploitant.

Il s'agirait bien là d'une mesure positive, apportant un soutien financier immédiat et effectif aux exploitations momentanément en difficulté, sans qu'il soit besoin de recourir, dans ces cas-là, à des aides particulières, souvent mal accueillies et diversement appréciées par la profession elle-même ainsi que toujours mal ressenties par les autres catégories socio-professionnelles.

Cette mesure présenterait également l'avantage de ne pas aggraver la situation du fonds national des calamités agricoles, déjà très alarmante, l'exploitant devenant alors, au moins pour partie, son propre assureur.

Le système du *carry back*, avec remboursement immédiat du surplus d'impôt correspondant existe d'ailleurs déjà dans d'autres pays, tels les pays anglo-saxons ou les Pays-Bas.

Dans le cadre du « grand Marché commun » de 1992, il ne serait pas inutile, alors que l'on envisage une harmonisation des législations européennes - un rapprochement des taux de T.V.A. est déjà engagé - d'harmoniser également les réglementations fiscales concernant l'impôt sur le revenu.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je souhaitais faire. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. d'Andigné.

**M. Hubert d'Andigné.** Les problèmes agricoles sont nombreux et complexes. Toutefois, compte tenu du temps qui m'est imparti et des interventions qui ont été ou qui seront faites sur les différents volets de l'agriculture, je traiterai seulement, monsieur le ministre, des problèmes relatifs à la production laitière des petits exploitants.

Les quotas laitiers ont créé dans nos campagnes - vous le savez - une situation extrêmement traumatisante. Etant l'élu de l'un des départements les plus durement touchés par ce problème, permettez-moi, monsieur le ministre, de l'évoquer une nouvelle fois de façon concise.

Je voudrai, en particulier, me faire l'interprète du désappointement, menant même, pour certains, jusqu'au désespoir, que je rencontre chez les petits producteurs et qui, depuis quelques semaines, prend une acuité très particulière ; en effet, leur situation est plus dramatique encore cette année qu'elle ne l'a jamais été, du fait des règles adoptées pour la présente campagne.

Les droits à produire ayant été uniformément réduits de 4 p. 100, nombre de petits producteurs ont déjà atteint leur référence 1987-1988. Leur organisme collecteur s'apprête donc à les pénaliser de 2,14 francs par litre supplémentaire, alors que la rémunération du litre de lait n'atteint pas 1,90 franc.

Continuer à diminuer leur quota, revient à les acculer à la misère, eux dont le niveau de vie est déjà si dérisoirement faible. Les pénaliser de surcroît équivaut à les priver de toute ressource d'ici au commencement de la prochaine campagne, c'est-à-dire pendant cinq mois. On voit donc s'instaurer dans nos campagnes un état de pauvreté qui s'accroît, en touchant une partie de plus en plus importante de nos zones rurales.

Une telle situation est absolument « inenvisageable ». Il faudrait donc, comme l'année dernière, apporter des dérogations aux dispositions en vigueur pour que ces petits exploitants puissent continuer à produire sans subir de pénalités. C'est en effet, pour eux, une question de survie.

Par ailleurs, ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de prévoir à nouveau une enveloppe de crédits leur permettant de recevoir un certificat à valoir sur leurs échéances de cotisations sociales ? Cette mesure avait apporté un réel soulagement l'an dernier.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur le faible succès du programme de restructuration laitière. Dans le département de l'Orne, par exemple, les dossiers déposés le 24 novembre dernier font apparaître que les litrages libérables n'atteignent même pas le cinquième du volume prévu. Encore faudra-t-il attendre la campagne 1988-1989 pour que ces litrages soient effectivement libérés. D'ici là, les jeunes et les producteurs prioritaires n'auront droit à aucune référence complémentaire. Encore faudrait-il s'entendre sur ceux que l'on considère comme prioritaires.

En d'autres termes, la priorité pour certains, c'est la survie, ce qui correspond parfois seulement à 10 000 ou 20 000 litres de lait. Cela permettrait à ces agriculteurs de subsister ; or,

c'est tout ce qu'ils demandent en attendant la retraite. Il y a une période transitoire à passer sans laquelle, puisque trop courte, aucune reconversion n'est possible.

Vous devez, monsieur le ministre, nous aider à sauver cette catégorie de paysans qui ne veulent pas abandonner leur production faute de savoir ce que deviendra leur terre privée de quotas, perdant ainsi toute valeur. Ils craignent tout simplement la ruine.

C'est sans aucun doute la principale raison pour laquelle les crédits de restructuration laitière, les crédits importants que vous avez dégagés à l'occasion de la conférence annuelle, et ceux très importants des O.G.A.F. - opérations groupées d'aménagement foncier - comme dans l'Orne, ne sont pas utilisés.

On assiste donc à cette situation paradoxale et invraisemblable suivante : des centaines de millions disponibles sont inutilisés et des agriculteurs, à qui ils sont destinés, sont privés de ressources.

Je souhaiterais donc savoir, monsieur le ministre, quelles mesures urgentes vous envisagez pour éliminer les obstacles menant au bilan que je viens de dresser.

Mes propos, monsieur le ministre, ne sont peut-être pas tout à fait conformes aux souhaits de la Communauté.

**M. Christian Poncelet**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Ah non !

**M. Hubert d'Andigné**. Mais il s'agit - je l'ai dit - de gagner deux ou trois années pour cette catégorie d'agriculteurs malheureux. Un équilibre devrait s'établir par la suite. Cela rejoint d'ailleurs, me semble-t-il, les propos que vous avez tenus ce matin concernant l'occupation de l'espace rural.

Je rappellerai enfin, monsieur le ministre, que ce lourd et douloureux dossier des quotas laitiers n'est pas de votre fait, puisque c'est en 1984 que le ministre de l'agriculture de l'époque accepta cette réduction forcée de la production.

**M. Pierre Louvot**. C'est vrai !

**M. Hubert d'Andigné**. C'est à vous qu'il revient maintenant d'assumer la difficile gestion des quotas, dont les conséquences dramatiques avaient sans doute échappé à celui qui les a acceptées - du moins, je le souhaite !

Le Parlement et certaines collectivités territoriales vous apportent, par leur concours financier, une aide importante. Ne conviendrait-il pas, dès lors, que nous puissions également vous aider dans cette gestion, en participant, par exemple, aux travaux des commissions mixtes dont nous sommes exclus dans les départements ?

Enfin, monsieur le ministre, j'ajouterai que votre budget de 1988 est un bon budget, puisqu'il est en progression de plus de 5 p. 100 par rapport à celui de 1987. Je le voterai donc en apportant - vous le savez d'ailleurs, monsieur le ministre - mon plus entier soutien au gouvernement auquel vous appartenez. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

**M. le président**. La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'évolution des dépenses en capital du budget de l'agriculture est globalement satisfaisante et elle marque une nette rupture avec les années passées.

En effet, les dépenses atteignent 1 495 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 3,10 p. 100, et 1 455 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression de 14,50 p. 100. Cet accroissement sensible des crédits devra permettre de conduire les indispensables mesures que réclame aujourd'hui l'agriculture sur le plan économique et social.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, mes collègues du groupe de l'union centriste et moi-même nous voterons le budget que vous nous présentez.

Dans ce marathon de la discussion de votre budget, et intervenant parmi les tout derniers orateurs, il me sera difficile de ne pas reprendre des sujets déjà évoqués, ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Le seul point sur lequel je souhaite m'exprimer vise l'avenir de l'agriculture et donc des agriculteurs ; quel sera l'environnement, c'est-à-dire après quel aménagement rural,

ou, pour me rapprocher de vos déclarations, monsieur le ministre, devant l'A.P.C.A., le 22 octobre dernier, « avec quelle politique de l'espace rural » ?

Si les mesures et dispositions annoncées sont assez bien traduites dans le budget que vous nous soumettez - je l'ai déjà dit - elles ne vont pas, me semble-t-il, assez loin en préparation de l'agriculture de demain.

Permettez-moi de m'en expliquer en citant quelques-unes de mes inquiétudes : pourquoi, monsieur le ministre, avoir annulé la conférence de Besançon...

**M. Pierre Louvot**. Ce n'est pas sa faute !

**M. Guy Robert**. ... qui, à mes yeux, exprimait une réelle volonté politique d'aménagement ?

Par ailleurs, comment se fait-il que le projet de loi sur la modernisation de l'agriculture ne comprenne aucun volet d'aménagement rural ?

Enfin, sans aller jusqu'à la création d'un ministère de l'aménagement rural, suggestion formulée dernièrement par notre collègue Roland duUART au cours d'un colloque à Nantes - mais après tout, pourquoi pas ? - comment, monsieur le ministre, voyez-vous s'établir la concertation entre ministères, telle que vous l'avez évoquée lors de votre conférence de presse, en présentation du projet de loi de modernisation ?

C'est un point des plus importants. En effet, si par délégation du Premier ministre, vous présidez le C.I.D.A.R. - comité interministériel de développement et d'aménagement rural - il me semble que seuls deux ministères en dehors de l'agriculture sont concernés : le ministère de l'équipement et celui du commerce et de l'artisanat. Est-ce suffisant pour décider et mettre en place une totale politique d'aménagement rural ?

Considérant connaître assez bien le monde rural en la matière - comme vous-même, monsieur le ministre - et après réflexion, je constate qu'en plus, douze ministères ou secrétariats d'Etat sont concernés.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer cette constatation pourtant des plus importantes. D'une phrase, je dirai qu'un véritable aménagement consiste, non seulement en la réunion des chances de développement pour toutes les activités présentes ou à créer, mais aussi, parallèlement, dans le maintien de tous les services de formation de culture, de communication de toutes natures, et ce très souvent en dehors de toute rentabilité *stricto sensu*.

Monsieur le ministre, je suis convaincu que l'agriculture est aujourd'hui à un tournant aussi important que celui qu'il lui a fallu prendre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Unaniment, le criant chaque jour, les agriculteurs en place, les jeunes qui pensent s'installer exigent que vous, les pouvoirs publics, que nous, les élus, nous leur disions la vérité sur leur avenir.

Rien n'a été, n'est et ne sera facile, il faut le dire, comme il convient de manifester aussi tout l'optimisme encore possible.

Monsieur le ministre, vous comme moi, nous avons entendu chanter, à certaines époques, les sirènes du catastrophisme. Nous avons crié plus fort notre espérance et il nous faut continuer ! *(Très bien et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président**. La parole est à M. Portier.

**M. Henri Portier**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos portera essentiellement sur l'évolution du revenu des agriculteurs.

En effet, depuis cinq ans, le revenu d'exploitation de ces derniers dans le département de l'Aube, vigne exclue, est en baisse constante. Cette diminution avoisine, depuis 1980, les 50 p. 100.

Cette année encore, pour l'année civile 1987, le revenu brut d'exploitation de l'Aube sera en baisse, en francs constants, de 3 p. 100.

La production agricole est stable pour 1987, les prix payés sont en baisse et les charges d'exploitation sont en hausse de 3 p. 100. Seules les consommations intermédiaires évoluent favorablement, notamment en ce qui concerne le prix des engrais, qui a baissé de 15 p. 100 en 1987 par rapport à 1986.

Le revenu brut des exploitations du département de l'Aube était de 1 291 500 000 francs en 1986. Il sera de 1 290 600 000 francs en 1987.

L'évolution depuis cinq ans des revenus agricoles à la baisse provoque des difficultés de trésorerie, encourage le désinvestissement et mène certaines exploitations vers des impasses financières. Certains agriculteurs, faute de pouvoir payer leurs cotisations, n'ont même plus de couverture sociale. Cette situation est dramatique.

Le Gouvernement, en cette période difficile pour l'agriculture, doit marquer son attachement à ces problèmes en s'engageant vers une politique de bonification plus incisive, en particulier pour les prêts destinés aux jeunes agriculteurs, pour ceux qui concernent les investissements à moyen et long terme, ainsi que pour ceux qui sont destinés à renforcer les trésoreries des exploitations.

Dans un département aux traditions agricoles comme celui de l'Aube, qui est le quatrième département céréalier français et le deuxième département producteur d'oléoprotéagineux, le désinvestissement engagé mènera à court terme vers un manque de compétitivité. L'agriculture ne pourra plus répondre avec autant de satisfaction aux besoins de la nation.

Les premières estimations de revenu céréalier pour 1987 indiquent que celui-ci ne devrait pas dépasser le très bas niveau de 1986, alors qu'une reprise était attendue.

C'est dans ce contexte inquiétant qu'interviennent les récentes propositions de la Commission de Bruxelles tendant à la mise en place à partir de 1988 de mécanismes nouveaux d'écrasement accéléré des prix des céréales.

Dans des régions dites de grande production agricole, les jeunes déjà ne s'installent plus. Pour quatre départs en retraite, un seul jeune peut s'engager.

Monsieur le ministre, des mesures spécifiques devront être également prises et des orientations doivent être définies concernant le foncier non bâti et l'aménagement de l'espace rural.

Le maintien d'agriculteurs en nombre et vivant normalement de leur métier ne peut pas passer par une évolution dramatique et générale de la baisse des prix payés aux producteurs. Les mécanismes européens, en particulier les montants compensatoires monétaires, placent les productions françaises en situation de grande fragilité à l'égard des autres pays européens. L'Europe doit faire disparaître le plus vite possible ces distorsions, qui portent préjudice aux agriculteurs.

Monsieur le ministre, face aux graves problèmes que rencontrent les agriculteurs, aussi bien les céréaliers que les éleveurs, je souhaiterais que vous puissiez leur dire ce que le Gouvernement envisage de faire quant à de possibles aménagements concernant le financement des exploitations agricoles, en rappelant que les difficultés de l'agriculture résident en premier lieu dans la baisse continue des prix payés à la production, mais aussi et surtout dans les difficultés de trésorerie qui en découlent. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Machet.

**M. Jacques Machet.** Monsieur le ministre, nous sommes presque arrivés au terme d'un des jours les plus longs pour vous et vos collaborateurs.

Après analyse, votre projet de budget fait apparaître une amélioration sur certains chapitres et une insuffisance sur d'autres. Il nous montre un effort qui mérite d'être souligné, comme vous nous l'avez confirmé ce matin, et je vous en remercie.

Nous savons qu'il ne peut répondre à tous les problèmes. Il faut faire des choix. Ceux-ci ne peuvent ignorer la réalité du temps présent et de l'avenir. N'était-ce pas notre devoir de parlementaire de vous parler des réalités du terrain et de vous faire part des problèmes posés à l'agriculture dans nos régions ?

La presse nationale, régionale et locale a fait état d'une augmentation du revenu agricole de 2,5 p 100 en 1987. Agriculteur du Nord-Est, je vous assure que cette information, qui a suscité l'émoi dans nos campagnes, est mal ressentie.

En effet, ce résultat cache des évolutions fort divergentes selon les régions. La baisse est importante dans le Nord et le Nord-Est : les betteraves sont encore dans les champs, on ne peut pas les arracher.

Dans ces régions du Nord et du Nord-Est, les pertes globales des revenus des exploitants agricoles, en dehors de la viticulture bien sûr, sont évaluées, selon les centres comptables, à un tiers, soit 33 p. 100, sous l'effet conjugué des pertes de rendement, de l'altération de la qualité des récoltes et de la baisse des prix. Cette baisse des prix, à elle seule, explique 60 p. 100 des pertes des revenus.

Celles-ci oscillent même entre 60 p. 100 et 100 p. 100 dans les régions en difficulté, notre région du Nord-Est et sa périphérie. Si le revenu agricole a augmenté dans le sud et le sud-est de la France, il faut rappeler que ces régions ont été frappées par la sécheresse en 1985 et en 1986. Que vaut alors la comparaison ?

La forte augmentation des subventions de 18 p. 100 comptabilisée dans le revenu de 1987 pour ces régions s'explique, en partie, par le versement en 1987 des indemnités compensatrices des pertes dues à la sécheresse de 1986. Notons que cela représente un cinquième du montant total des subventions, qui s'élevaient à 11,5 milliards de francs. Comparons des chiffres comparables. Il ne faut pas jeter en pâture des erreurs.

De façon plus générale, la hausse du revenu agricole en 1986 et en 1987 fait suite à une longue dégradation amorcée dès 1973, d'après les chiffres de l'I.N.S.E.E. Une comparaison positive d'une année sur l'autre ne signifie pas un rattrapage. Le revenu brut des exploitants agricoles atteindra à peine en francs constants en 1987 son niveau de 1972 et cela compte tenu d'une accélération de la diminution des exploitations.

L'endettement de l'agriculture, 200 milliards de francs, représente deux ans de revenu net agricole.

Plus inquiétante est la baisse des prix, perçue à la suite des mesures prises à Bruxelles. La diminution globale des prix des produits agricoles entre 1986 et 1987 est de 2,3 p. 100, dont 3 p. 100 pour les céréales, 7 p. 100 pour les plantes industrielles et 12 p. 100 pour les protéagineux et les oléagineux. Or, l'annonce en septembre 1987 des propositions de la Commission européenne sur l'application des stabilisateurs budgétaires agricoles ne peut que renforcer l'inquiétude de notre milieu rural agricole. Leur application entraînera de nouvelles et fortes baisses des prix des produits, vous le savez, monsieur le ministre, dont les conséquences seront insupportables, même pour les exploitations les plus dynamiques.

Bien sûr, il faut le dire, diverses mesures ont été prises s'agissant de la fiscalité, de la T.V.A. sur le fioul, et de l'aide à l'investissement. En cet instant de mon propos, comment ne pas vous remercier, monsieur le ministre, de la bataille que vous menez avec nous pour l'éthanol, comme M. Souplet l'a rappelé tout à l'heure ?

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Très bien ! Très bien !

**M. Jacques Machet.** Les décisions prises à Bruxelles, que vous connaissez mieux que quiconque, nous ont provoqué une grande déception. Les discussions ne doivent pas être faciles. On est mieux au Sénat qu'à Bruxelles, monsieur le ministre, même s'il est tard. Ces décisions ont été reprises sur le plan national. M. Juppé, ministre chargé du budget, m'a confirmé, ici, au Sénat, le 19 novembre dernier par lettre signée, qu'il m'a adressée personnellement, que la fiscalité gaz-oil serait appliquée à l'éthanol et que cela serait inscrit au collectif budgétaire, ce qui concrétiserait l'engagement de M. le Premier ministre.

Mes chers collègues, nous avons un travail important d'information à faire auprès des automobilistes français. Lorsqu'on veut se séparer de son chien, on dit qu'il a la rage. C'est pareil pour l'éthanol, on dit : trop cher, trop cher ! Quand on parle d'une différence de un franc, 1,50 franc, 2 francs sur le prix du litre d'éthanol, je dis : attention ! Le prix du litre à la pompe sera augmenté de 5 p. 100 pour un carburant propre sans plomb, non pestiféré. Cela fera 5 centimes, 7,5 centimes ou 10 centimes de plus. Quand je pense que, d'une pompe à l'autre, la différence est quelquefois de 80 centimes sur le fioul !

Certes, monsieur le ministre, ce n'est pas la réponse complète, mais c'est une partie de la réponse, car même les exploitations qui paraissent les mieux adaptées sont touchées.

Le projet de loi de modernisation est intéressant, mais des bruits pessimistes courent quant à sa discussion dans les prochains jours. Qu'en est-il, monsieur le ministre ?

On parle de la mise en place d'un fonds de reconversion professionnelle. Sera-t-il suffisant et adapté ?

Vous avez quitté Bruxelles, fatigué et déçu, c'est vrai. Vous nous avez donné votre sentiment ce matin sur l'échec de ces travaux. Aucun accord n'est intervenu sur les céréales et les oléagineux. Dans notre région céréalière, cela veut dire que 7 p. 100 des exploitations ne peuvent plus se redresser et 9 p. 100 sont en grande difficulté. Le nombre des exploitations en difficulté a doublé depuis deux ans.

Monsieur le ministre, les agriculteurs, au sein de leur organisation, vous le savez, n'attendent pas tout de leur ministre. Je citerai un titre : « L'abandon des créances sans condition de meilleure fortune ». C'est un beau titre, mais il est là. Le dispositif étudié permettrait à de nombreux exploitants de passer le cap. La mutualisation des caisses régionales du Crédit agricole permettrait-elle d'avoir les fonds nécessaires pour appliquer de telles dispositions ? Tout semble remis en cause aujourd'hui. Qu'en est-il, monsieur le ministre ?

Voilà autant de questions qui montrent les difficultés réelles que rencontre notre agriculture. N'oublions pas l'importance de l'économie agricole pour l'équilibre de notre économie générale.

L'excédent agro-alimentaire du commerce extérieur était de 34 milliards de francs en 1985, 28 milliards de francs en 1986, 25 milliards de francs en 1987. De plus, le secteur agricole contribue largement à la réduction de l'inflation, la baisse des prix réels entraînant la baisse des prix à la consommation.

Monsieur le ministre, mes questions n'ont qu'un seul objet : adapter, maintenir et promouvoir cette richesse qu'on appelle l'agriculture française. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Larcher.

**M. Gérard Larcher.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget de l'agriculture est l'occasion non seulement d'analyser les propositions budgétaires et la politique gouvernementale, mais aussi d'engager un débat sur le devenir de ce qui reste une activité économique essentielle de notre pays. Monsieur le ministre, votre budget fait partie des budgets en très forte croissance - 5 p. 100 - et cet effort montre bien l'importance prioritaire que M. Jacques Chirac et vous-même donnez aux questions agricoles.

Dans sa structure même, il ne se contente pas de gérer le quotidien, il pose bien des choix pour l'avenir. L'enseignement et la formation, la politique de lutte contre la désertification et en faveur de l'aménagement rural sont des priorités que les sénateurs ont depuis longtemps soulignées et dont on peut se réjouir qu'elles soient reprises dans ce budget. Ces priorités ont également été proposées par le conseil supérieur d'orientation agricole.

La formation constitue l'investissement majeur pour l'avenir et l'on peut se réjouir de voir l'effort consenti : quatre-vingts emplois d'enseignement créés, mise à niveau de la parité entre l'enseignement agricole public et l'enseignement privé, bourses qui permettront enfin d'assurer l'égalité entre l'enseignement agricole et l'enseignement technique général et, enfin, action éducatrice en milieu rural.

Tout cela est bien, mais construire l'avenir en terme de formation des hommes, c'est aussi permettre aux maîtres et aux élèves d'être en mesure de recevoir une formation adaptée et performante au moment où nous allons entrer dans cette formidable émulation et ébullition intellectuelle de dizaines et dizaines d'écoles européennes agronomiques et vétérinaires.

Je sais, monsieur le ministre, que vous y apportez vous-même une particulière attention après bien des années d'oubli. Toutefois, permettez à l'administrateur de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort que je suis de vous demander que, enfin, un plan de restructuration et d'adaptation des locaux de cette école vétérinaire, dont je ne suis pas issu, soit mis en place, face aux besoins de l'enseignement et de la recherche.

Après avoir été sans aucun doute la référence mondiale en termes d'enseignement, et malgré la qualité actuelle d'une équipe d'enseignants et de chercheurs souvent très motivés, cette école crie « ruine » et offre aujourd'hui une image qui n'est digne ni de son histoire, ni des nécessités de l'enseignement d'aujourd'hui.

Le budget de cette école, qui a été adopté lundi dernier par son conseil d'administration, traduit des besoins aigus, en termes d'investissements, et le titre III du projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui est quelque peu désespérant en cette matière.

Monsieur le ministre, je sais que vous venez de faire recenser les besoins les plus aigus en ce domaine, mais nous attendons à ce sujet une réponse rapide et, peut-être, la recherche de formules originales, telle la possibilité, d'ailleurs légale dès aujourd'hui, qui pourrait être donnée au conseil d'administration de recourir à des emprunts pour financer une restructuration urgente des bâtiments.

Vous savez, monsieur le ministre, 1992 commence aussi dans les amphithéâtres et les laboratoires ! Je ne reviendrai pas sur les efforts faits pour les zones défavorisées. Ces efforts étaient indispensables pour que le « désert vert » arrête d'avancer. Il faut, à cet égard, qu'en liaison avec votre collègue le ministre des transports, de l'équipement et de l'aménagement du territoire soit menée une politique plus coordonnée.

L'agriculture ne s'en sortira pas seule, elle constitue une des composantes des perspectives de développement de chacune de nos régions en difficulté.

Par ailleurs, monsieur le ministre, il est une question à laquelle ce budget n'apporte qu'une réponse partielle - elle est importante dans le cadre de la politique agricole commune - c'est l'éradication de la leucose bovine enzootique.

Or, en 1992 - encore cette date fatidique ! - notre cheptel devra être indemne de la leucose bovine enzootique, ce qui signifie que, d'ici là, 250 000 bovins seront à éliminer, soit près de 50 000 par an. Or, au vu des crédits budgétaires, seulement 10 000 pourront l'être.

Monsieur le ministre, un effort doit être fait ; il y va de l'intérêt de notre élevage, de sa place et de nos exportations vers nos partenaires de la Communauté européenne.

Enfin, le conseil supérieur d'orientation agricole a insisté sur un point qui m'apparaît essentiel : le développement de notre politique industrielle et de recherche en matière de production agricole à vocation non alimentaire.

Je ne reviendrai pas sur le problème de l'éthanol, qui n'est plus qu'un problème de volonté politique - dussions-nous taper sur la table ! - car mes collègues en ont déjà parlé et vous connaissez ma parfaite solidarité avec M. Souplet.

Pour ma part, j'insisterai sur la nécessité d'envisager l'utilisation de ces protéines renouvelables que nous offre l'élevage, de ces molécules carbonées renouvelables que nous offrent les productions végétales.

Monsieur le ministre, j'insiste sur le terme « renouvelables ». Il nous faudra non seulement reconquérir des positions traditionnelles, en termes de textiles, de cuirs et de bovin, mais surtout nous engager dans les voies de la chimie avant même l'épuisement des matières premières d'origine sédimentaire.

Comme notre collègue M. Désiré Debavelaere le rappelait avec raison, il y a eu l'époque de la carbochimie ; il y a, aujourd'hui encore, le règne de la pétrochimie ; il nous faut nous préparer à l'ère toute proche de l'agrochimie, qui produit la seule énergie vraiment renouvelable et autonome en Europe.

Nos marchés potentiels d'ici à douze ans ne sont-ils pas estimés à 3 millions de tonnes de matières grasses animales et végétales pour la lipochimie, 2 500 tonnes d'amidon et 400 000 tonnes de saccharose ! Là aussi, il faut nous préparer à une concurrence qui sera féroce, tant sur le plan technique que sur celui de la production.

Oui ! monsieur le ministre, j'appuie sans réserve les initiatives que vous avez prises voilà quelques mois en direction des nations les plus pauvres. Il y va de la dignité humaine et de la conception que nous avons, en France, de la place des hommes et de leurs droits.

Mais il faut prendre en compte - et c'est très heureux - que la plupart de ces pays évolueront grâce aux efforts collectifs du monde vers plus d'autosuffisance. Alors, qu'advient-il de nos productions traditionnelles, si nous ne pensons pas à ces débouchés nouveaux ?

Monsieur le ministre, après les abandons socialistes de Fontainebleau, nous sentons bien que, depuis vingt mois, entre vos mains et celles de Jacques Chirac, l'agriculture est redevenue, comme le disait M. de Montalembert, réellement une priorité pour la France.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Gérard Larcher.** Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance et nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moinard.

**M. Louis Moinard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de l'agriculture s'élève à 34 900 millions de francs, soit une augmentation de 5,1 p. 100. Les dépenses en capital atteindront, en 1988, 1 495 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression de 3,1 p. 100, et 1 455 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 14,5 p. 100. Il s'agit donc, globalement, d'une évolution satisfaisante qui met fin aux diminutions de crédits enregistrées auparavant. Cependant, permettez-moi, monsieur le ministre, de m'attarder sur les deux points essentiels que sont l'enseignement et les quotas laitiers.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1988 fait apparaître une nette priorité en faveur de l'enseignement agricole. Il convient notamment de relever la création de quatre-vingts postes d'enseignants pour le secteur public et la progression de 17,4 p. 100 des crédits destinés à l'enseignement agricole privé. Cette augmentation de 17,4 p. 100 doit cependant être analysée en tenant compte du report d'un crédit de 50 millions de francs autorisé par le collectif budgétaire de 1986. L'harmonisation du montant des bourses scolaires avec les taux appliqués par le ministère de l'éducation nationale est également confirmée.

Cependant, les établissements liés au C.N.E.A. touchent une dotation qui leur permet de payer directement les enseignements ; il s'y ajoute une subvention de fonctionnement de 4 000 francs. Cette dernière mesure représente certes un effort financier important de la part de l'Etat en faveur de l'enseignement agricole privé. Néanmoins, compte tenu des besoins importants de ce secteur, je pensais solliciter votre intervention pour l'application au 1<sup>er</sup> janvier 1988 de cette subvention de 4 000 francs. Mais, dès ce matin, vous nous avez apporté tout apaisement concernant cette inquiétude, et je tiens à vous en remercier. Ainsi, ce crédit permettra aux maisons familiales de remplir correctement leur mission.

En matière de production laitière, le problème est toujours aussi grave. Nous assistons dans ce secteur à une catastrophe économique et à des drames humains. La politique de cessation laitière n'a pas répondu à toutes nos espérances. C'est pourquoi, monsieur le ministre, une nouvelle restriction est indispensable dans ce secteur d'activité, notamment en rendant plus attractifs les plans de cessation d'activité laitière afin de libérer les « litrages » ce qui permettra d'aider les cas dramatiques que nous rencontrons les uns et les autres.

Enfin, pour terminer, monsieur le ministre, j'aurais voulu obtenir des précisions de votre part sur le montant des subventions versées aux associations agricoles participant à la formation et à l'animation en milieu rural. Il serait regrettable que l'on assiste à une diminution de ces crédits alors que ces associations jouent un très grand rôle dans le maintien des populations en milieu rural. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une nouvelle fois, la discussion au Sénat du projet de loi de finances aura été l'occasion de réaliser des avancées très importantes en matière agricole.

Cette année comme en 1987, le projet de loi contenait un volet relatif à la fiscalité agricole. Je vous remercie donc, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu tenir compte des propositions élaborées par la commission des finances, à la suite de la journée d'étude du 4 juin dernier, que vous aviez bien voulu honorer de votre présence et animer.

Je rappelle, en outre, que le Sénat a adopté plusieurs amendements de fond en matière agricole. Ils portent, notamment, sur la possibilité, pour les personnes qui donnent en location, en vertu d'un bail enregistré, des terres et des bâtiments d'exploitation à usage agricole d'opter pour la T.V.A.

et sur le relèvement de la limite au-delà de laquelle ne peuvent être imputés sur le revenu global des déficits provenant d'exploitations agricoles.

L'amélioration de la fiscalité agricole nous paraît décisive au moment où des reconversions sont devenues inévitables.

Je voudrais, à cet égard, vous faire part des problèmes dont, en tant qu'élu vosgien, je suis périodiquement saisi.

Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, à vous qui êtes lorrain, que l'agriculture vosgienne n'échappe pas aux problèmes les plus graves de l'agriculture française ? Il en est ainsi de la dramatique chute du revenu agricole depuis 1974. Au total, entre 1973 et 1985, l'indicateur du revenu brut a perdu 11 p. 100 et l'indicateur du revenu net quelque 27 p. 100.

Dans les Vosges, la caisse de mutualité sociale agricole constatait, en 1986, que quatre-vingt-dix-sept personnes étaient déchuës de leurs droits aux prestations, soit environ 1 p. 100 des assujettis, dont soixante-dix enfants. Il s'agit là de situations sociales particulièrement douloureuses et préoccupantes, voire angoissantes, pour les élus.

Par ailleurs, les organisations professionnelles ont mis en place - je tiens à les en remercier - un service d'assistance aux agriculteurs en difficulté afin de faire face aux nombreuses demandes - trop nombreuses à mes yeux - qui étaient enregistrées.

C'est évidemment la grave question des quotas laitiers qui soulève le plus de difficultés. L'application des quotas laitiers, dans mon département, entraînerait en effet une diminution des surfaces cultivées ou entretenues de 90 000 hectares. Vous conviendrez qu'il est difficile d'accepter une telle évolution ! Or 90 p. 100 des exploitations sont de type laitier et 80 p. 100 de leurs revenus sont fournis par le lait.

La situation est d'autant plus difficile que les conditions rigoureuses que nous impose la géographie départementale ont fait que la référence laitière est nettement inférieure au potentiel de production.

Il est, certes, illusoire aujourd'hui de penser que tout peut se régler par des quotas supplémentaires, malgré les efforts que vous avez récemment déployés à Bruxelles. L'aide à la cessation de production de lait reste un choix important qui permettra de restructurer les troupeaux laitiers et de ne conserver à terme que des unités de production économiquement viables.

Nos agriculteurs, dont le courage et la détermination ne sont plus à prouver - surtout pas à vous - s'engagent résolument dans la voie de la diversification. Les pistes demeurent néanmoins limitées, et de nombreuses solutions, telles que la production ovine ou caprine, resteront ponctuelles, d'autant que les débouchés et la valorisation des produits ne semblent pas assurés actuellement. Il faut donc être prudent lorsqu'on recommande aux agriculteurs la diversification de leurs activités !

Les potentialités agronomiques sont favorables à la production de vaches allaitantes ou à d'autres types de « brouetteurs d'herbe » comme le cheval. Mais passer de la production laitière, avec son revenu mensuel - le revenu tiré du lait n'est-il pas le Smic de l'agriculteur dans nos régions de montagne ? - à une production dont les résultats ne seront appréciés que un, deux, voire trois ans après sa mise en place pose des problèmes de trésorerie difficiles à résoudre. Le recours à des prêts spécifiques est indispensable et, dans de nombreux cas, il faudra trouver les apports complémentaires, sous forme de bonification d'intérêts, par exemple. Il nous faut maintenant y réfléchir !

Mais cette diversification n'est pas seulement un problème de revenu et de trésorerie : c'est aussi un problème d'équipement. La production de viande suppose des structures agricoles plus importantes que pour le lait. Ce n'est pas un problème en soi, car on sait que le foncier sera de plus en plus une denrée abondante, avec l'évolution de la pyramide des âges et les nombreuses cessations d'activité que nous constatons au cours de ces dernières campagnes.

Ce foncier doit cependant être aménagé. Dans un département comme le nôtre, où 50 p. 100 seulement des superficies sont remembrés, il y a beaucoup à faire dans ce domaine au cours des prochaines décennies. On peut craindre que le seul budget du conseil général ne puisse suffire à répondre aux espoirs de la profession, même si nous sommes bien décidés à consentir un effort important en faveur de ce remembrement.

Les bâtiments devront également être aménagés, voire totalement réadaptés à ce type de production. Ces besoins en investissements seront concurrentiels des besoins en trésorerie. Là aussi, il faudra rechercher avec la profession les solutions les mieux adaptées.

Enfin, même si passer de la production laitière à la production de viande correspond à un type de préoccupation comparable, il faut néanmoins renforcer la formation continue des agriculteurs, pour leur donner - surtout aux jeunes - toutes les chances de succès. Les orientations prises par l'A.N.D.A., qui, semble-t-il, veut privilégier la formation, sont de nature à répondre aux préoccupations de nos agriculteurs. Je sais d'ailleurs que vous y êtes très sensible, monsieur le ministre, et je tiens à vous en féliciter.

Mais les agriculteurs attendent également beaucoup des conseils régionaux, qui ont la formation dans leurs missions. Encore faut-il que le transfert de la formation soit accompagné du transfert financier correspondant; sinon, les conseils généraux ne pourront pas faire face à leurs obligations.

Ainsi, monsieur le ministre, vous n'ignorez pas que l'instauration des quotas est très lourde de conséquences. Elle nécessitera des efforts sur de nombreuses années.

J'aimerais, en conséquence, attirer l'attention de notre Assemblée sur la nécessité de mettre en œuvre des incitations fiscales et financières pour les entreprises qui transforment les différentes productions.

L'encouragement à des entreprises de transformation - transformer le produit pour en faciliter la vente - constitue, dans un environnement de concurrence, une priorité fiscale et financière, surtout au moment où nous constatons des difficultés dans l'équilibre de notre balance commerciale.

Telles sont les brèves remarques, monsieur le ministre, que je souhaitais porter à votre connaissance. Je ne doute pas que vous en ayez déjà eu de larges échos compte tenu des relations particulièrement confiantes qui se sont désormais instaurées entre le Gouvernement, le Parlement et le monde agricole. Vous en avez d'ailleurs une preuve avec la forte participation des sénateurs à ce débat. En tout cas, nous attendons beaucoup de votre part. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la richesse des interventions, tout au long de cette journée, ne me permet pas de répondre avec précision à chacune d'entre elles. J'en aurai moins de remords dans la mesure où, ce matin dans mon propos introductif, puis en fin de matinée dans ma réponse aux différents rapporteurs, j'ai pu non seulement vous apporter des précisions utiles sur chacun des chapitres du projet de budget que je vous propose, mais également vous fournir les éléments que m'avaient demandés vos présidents de commission.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est vrai !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Ainsi, lorsque nous avons examiné ici les projets de loi que j'avais déposés ou les deux projets de budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter - mais aussi chaque fois que les problèmes de l'agriculture, qu'ils soient nationaux, communautaires ou internationaux, le commandaient - je vous ai toujours apporté les précisions nécessaires sur la politique suivie par le Gouvernement.

J'ai donc écouté avec intérêt et attention l'ensemble de vos déclarations. J'ai même été très enthousiasmé par le dynamisme et la foi témoignés par certains d'entre vous. Votre doyen, notamment, m'a fait comprendre que la Haute Assemblée était composée de femmes et d'hommes qui marquaient en permanence un intérêt particulier à l'agriculture. Permettez-moi, donc, de saluer M. de Montalembert avec le filial respect que je lui dois. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je répondrai tout d'abord aux questions relatives à l'augmentation de ce budget non seulement pour 1988, mais aussi pour 1987. Certains intervenants de l'opposition ont, en effet,

affirmé que, si ce budget assurait une progression de 5,13 p. 100, il fallait la tempérer par la diminution légère - 0,9 p. 100 - du budget de l'an dernier.

Il y a les chiffres dans leur sécheresse, mais il y a aussi la bonne interprétation qu'on peut en faire. L'année dernière, la légère baisse de notre budget était liée à la diminution de l'enveloppe destinée à la bonification des prêts. Il s'agissait d'un effet mécanique, puisque nous avions non seulement maintenu le volume des prêts, mais encore diminué les taux d'intérêt. Si l'enveloppe de la bonification a été réduite, c'est donc tout simplement parce que les taux d'intérêt avaient diminué.

Si l'on exclut cette enveloppe, on retrouve la réalité de l'évolution du budget et on s'aperçoit que, en 1987, le budget de l'agriculture avait augmenté de 2,2 p. 100 par rapport à 1986, tandis que celui que nous proposons pour 1988 augmente de 9,6 p. 100, comme l'a indiqué ce matin M. du Luart.

Vous m'avez également interrogé sur le revenu agricole. Celui-ci, je l'ai dit ce matin, a progressé en moyenne, selon les chiffres prévisionnels, de 2,5 p. 100. Du côté de l'opposition, on me dira que c'est grâce aux subventions. Naturellement ! Mais, les subventions, nous les avons décidées pour la viande bovine, afin de faire face à la sécheresse et à la baisse du prix du mouton. Toutes ces subventions ont eu pour objet de rectifier à la hausse le revenu agricole qui avait une tendance à la baisse. L'intervention des pouvoirs publics en la matière était attendue des paysans et, croyez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs de l'opposition, si, entre 1981 et 1986, vous aviez pris de telles décisions, j'aurais été le premier à les saluer. Hélas ! tel n'a pas été le cas. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

En ce qui concerne l'enveloppe pour les industries agricoles et alimentaires au profit du budget de l'équipement, nos chiffres sont fiables. Une fois qu'ils ont été votés par les deux assemblées, ils engagent le Gouvernement et il n'y a pas lieu de les réduire arbitrairement en cours d'année, comme cela a été fait en 1983 et en 1984, à concurrence de 25 p. 100.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Hélas !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je voulais simplement apporter ces précisions pour que tout soit clair entre nous. Je rappelle au demeurant que certains chapitres ne font plus partie du budget du ministère de l'agriculture : le F.I.D.A.R. et l'I.N.R.A., notamment, ne dépendent plus de mon ministère. En ce qui le concerne, le ministre de l'agriculture a augmenté de façon substantielle les moyens financiers mis à la disposition de la recherche.

Parmi toutes les questions posées, quelques point forts méritent une réponse plus circonstanciée. C'est le cas, notamment, de l'aménagement de l'espace rural, thème sur lequel je me suis déjà exprimé ce matin. Néanmoins, compte tenu du nombre des intervenants sur ce sujet, je me dois de compléter quelque peu ma réponse.

Tout d'abord, je rappelle une énième fois qu'un bon aménagement rural dépend non d'une loi mais d'une action quotidienne des divers ministères. C'est d'ailleurs un peu la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu charger la loi de modernisation de dispositions sur l'aménagement rural, qui n'auraient représenté que des intentions ou des déclarations de principe. En revanche, j'ai démontré ce matin, me semble-t-il, que l'aménagement de l'espace rural devait être la préoccupation quotidienne de tous les ministères et, en ce qui nous concerne, nous avons donné l'exemple. C'est ainsi que, dans les deux budgets que j'ai l'honneur de présenter devant vous, un effort important a été proposé et décidé - j'espère qu'il en sera ainsi tout à l'heure - pour favoriser l'appui aux zones de montagne, aux zones de piémont et aux zones défavorisées.

Dans le budget de l'agriculture, nous vous proposons une mesure nouvelle en faveur des zones défavorisées : l'introduction d'une aide à l'U.G.B. - unité de gros bétail - d'une I.S.M. - indemnité spéciale montagne - en quelque sorte, dans ces zones défavorisées simples représentant une indemnité de 152 francs à l'U.G.B.

L'aménagement rural, c'est une bonne répartition sur le territoire des services indispensables. Il doit être pensé et réfléchi non seulement par les hommes politiques d'un département, mais aussi en parfaite concertation avec les organisations socioprofessionnelles afin d'aboutir à un véritable plan.

Nous avons proposé des plans coordonnés d'aménagement sur des plans pluriannuels. Nous allons d'ailleurs favoriser une expérience dans le département de la Nièvre. Les organisations professionnelles de ce département sont venues nous voir pour nous proposer un plan qui est le résultat d'une réflexion sur la meilleure utilisation agricole des sols disponibles en fonction de la situation des marchés et du potentiel de ces terres agricoles.

En effet, un bon aménagement de l'espace rural oblige les acteurs agricoles à réfléchir au développement de nouvelles techniques de production, à réfléchir, notamment pour les zones difficiles, à des productions plus extensives, ce qui nécessite - et nous allons nous engager dans cette voie - une réduction d'un certain nombre de charges telles que les cotisations sociales qui pèsent sur ces régions, sur ces terres vouées à l'extensivité. Il en est de même pour l'impôt foncier, dont la loi de finances prévoit le blocage en attendant qu'une réforme du financement des collectivités locales puisse peut-être permettre une limitation de cet impôt foncier non bâti, qui représente le plus souvent une charge très lourde à la fois pour les propriétaires et pour les fermiers.

Toutes ces dispositions doivent concourir à un bon aménagement du territoire et, à défaut du colloque auquel il a été fait allusion, M. le Premier ministre aura l'occasion de préciser la politique du Gouvernement en matière d'aménagement de l'espace rural lors d'un colloque organisé par la F.N.S.E.A. où M. le Premier ministre est invité.

Je passe rapidement au deuxième dossier qui me semble inquiéter la plupart des orateurs qui se sont exprimés ici, celui des quotas laitiers.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Oui, c'est vrai.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Il faut faire preuve en la matière d'un nécessaire réalisme. Les quotas laitiers ont été institués en 1984. La France a donné son accord et je me dois aujourd'hui de le respecter.

Cependant, bon nombre d'agriculteurs se trouvent aujourd'hui en quelque sorte piégés et, de partout, montent des revendications pour un élargissement des quotas individuels en dépit du fait - il faut le dire - qu'il n'y a plus rien à redistribuer sur le plan communautaire. Si j'ai pu obtenir quelque 140 000 tonnes de transfert de livraisons directes en livraisons aux laiteries, il est clair que, désormais, la commission ne veut plus accepter ce type de transfert en dépit des pressions qui s'exercent de la part non seulement de notre pays, mais aussi d'un certain nombre de partenaires.

Comment, dans une enveloppe limitée, puis-je faire des redistributions ? Il ne viendrait à l'idée de personne d'aller rechercher du lait dans certaines régions pour l'affecter à d'autres régions. Chacune des régions françaises, chacun des producteurs français se développent des raisons extrêmement valables en faveur d'une dérogation particulière. Mais elles ont une limite : l'enveloppe de production qui nous a été affectée et que nous ne pouvons augmenter par quelque mesure que ce soit.

C'est la raison pour laquelle la seule politique possible est celle qu'a développée activement le Gouvernement à l'occasion de deux plans : en 1986, un plan de 400 millions de francs et, en 1987-1988, un plan de 2,4 milliards de francs destinés à inciter des agriculteurs à abandonner la production laitière pour libérer un certain nombre de quantités afin, d'une part, d'honorer les diminutions de production exigées par Bruxelles et, d'autre part, de redistribuer le reste en tenant compte des prioritaires dont les catégories, vous le savez, sont parfaitement définies.

Nous n'avons pas manqué de prendre en considération les difficultés plus particulières de certaines régions puisque la répartition des 140 000 tonnes a tenu compte de la demande des zones de montagne. Représentant moins de 10 p. 100 de la production laitière française, ces dernières ont néanmoins pu bénéficier de plus de 50 p. 100 de l'enveloppe de cette quantité de 140 000 tonnes que nous avons pu obtenir au cours de la dernière campagne.

Ce qui m'inquiète aujourd'hui, au-delà de ce souci de répartir les quantités libérées de la façon la plus équitable possible, c'est l'évolution de la production. En effet, à partir de cette campagne, tout litre de lait en dépassement, quelle que soit la laiterie du producteur, sera pénalisé à raison de 2,14 francs le litre.

Le ministère de l'agriculture cherche la voie et les moyens de réduire la collecte de lait sans pour autant affecter le potentiel de production. C'est un exercice difficile, mais on peut le favoriser par un encouragement à la distribution du lait au veau et un encouragement à l'éradication de la leucose.

Je présenterai prochainement un programme d'éradication de la leucose qui devrait nous permettre, dans les quatre mois qui viennent, d'éliminer 100 000 vaches leucosiques au prix, certes, d'une indemnisation intéressante pour l'agriculteur, qui couvrira non seulement la perte de valeur de l'animal, mais aussi la perte de production laitière depuis le jour de l'abattage jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1988.

C'est ainsi que nous pourrions, en même temps et intelligemment je crois, réduire la production laitière et éviter tout dépassement.

**Un sénateur du R.P.R.** Très bien !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** J'en arrive maintenant au problème des bovins.

Depuis la mise en place des quotas laitiers, le marché de la viande bovine est particulièrement difficile du fait de l'afflux d'abattages des vaches laitières réformées. Malgré l'importance des mesures prises par le Gouvernement depuis dix-huit mois en faveur de l'élevage bovin, aussi bien à l'occasion des conférences annuelles de décembre 1986 et de juillet 1987 que dans les lois de finances pour 1987 et 1988, il apparaît que la situation des engraisseurs mérite aujourd'hui une attention particulière, et plusieurs orateurs sont montés à cette tribune pour me le rappeler.

Je tiens à annoncer qu'en liaison avec votre commission des finances et avec son soutien, le Gouvernement, à ma demande, a décidé de dégager pour 1988 des crédits supplémentaires d'un montant suffisant sur le budget de mon département ministériel pour venir en aide aux engraisseurs de bovins confrontés à ces difficultés. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial, et M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** J'ai tenu à m'entretenir de cette question avec votre président de la commission des finances et votre rapporteur pendant la suspension de séance, tout à l'heure. Ensemble, je crois que nous pourrions ainsi répondre au souci de nos agriculteurs éleveurs.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial, et M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Pour ce qui est des porcs, la production est en difficulté. Elle l'est plus encore dans le centre de la France que dans la région où la production est la plus importante - je pense à la Bretagne - dans la mesure où les producteurs bretons utilisent désormais, au lieu et place des céréales, des produits de substitution des céréales. Ils ont donc un prix de l'aliment plus faible que dans les régions du centre de la France.

Vous savez que sont intervenues un certain nombre de dispositions communautaires - prélèvements, restitutions, stockages privés - et que des mesures nationales ont été mises en œuvre, qui nous ont permis une surveillance particulière du marché et un appui aux récents investisseurs. Nous avons pu supprimer la totalité des M.C.M. Nous avons également demandé à Bruxelles une aide à l'incorporation des céréales. Nous avons diminué les charges financières. Nous avons, en outre, relancé Stabiporc pour faciliter le déclenchement des paiements.

Or, alors que ces mesures entrent dans les faits, en Bretagne le développement de la production porcine est tel qu'une augmentation de 15 p. 100 des truies reproductrices a été constatée en 1987 par rapport à 1986. Cela signifie que, par-delà les mesures qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement, il est essentiel que les producteurs et les transformateurs mettent en place une politique contractuelle qui, seule, permettra d'assurer un revenu honorable aux producteurs de porcs. Je souhaite donc vivement que la profession puisse s'engager dans cette voie.



En ce qui concerne la viticulture, ayant été interpellé par un certain nombre de sénateurs de l'opposition, je souhaiterais simplement qu'ils me rafraîchissent la mémoire en me rappelant quelle était la date du sommet européen de Dublin, sommet qui a traité, ou plutôt mal traité de la viticulture. Il me semble que c'était en décembre 1984. Aujourd'hui, ceux qui ont pris cette décision interpellent le ministre de l'agriculture d'une autre majorité ! Je m'en étonne. Mais on en tirera les conséquences sur le terrain.

Quoi qu'il en soit, la baisse sensible des prix du vin au cours de cette campagne par rapport à la campagne précédente est aussi liée au fait qu'un certain nombre de viticulteurs, au lieu de s'acquitter eux-mêmes de leur distillation obligatoire, l'ont fait faire en Espagne et en ont tiré d'ailleurs un profit qui n'est pas négligeable, soit environ deux francs du degré hectolitre.

En outre, nous nous trouvons avec une situation pléthorique sur le marché national, les stocks ayant été bien évidemment maintenus à un niveau trop élevé, ce qui entraîne une dégradation des coûts. C'est pourquoi j'ai demandé à Bruxelles - et je l'obtiens - l'interdiction du transfert des droits de distillation obligatoire entre pays de la Communauté.

Je me refuse, chacun le sait, à réduire les droits de replantation. Lorsque j'ai pris mes fonctions en mars 1986, l'affaire était bien engagée. J'ai pu obtenir que l'on revienne en arrière. De même, je me refuse, à l'occasion de la mise en place des stabilisateurs, à la suppression de l'aide au relogement et de la distillation de bonne fin dans la mesure où ces opérations sont réservées aux vins de qualité. Mon souci, au-delà du soutien du marché, est d'améliorer, de favoriser la qualité des produits vitivinicoles. En effet, compte tenu de la faiblesse et de la diminution de la consommation, c'est grâce à une politique de qualité que nous pourrions mieux valoriser l'acte de production des viticulteurs.

Deux mots sur la tempête. J'ai dit ce matin - les sénateurs de la majorité l'ont salué - que le Gouvernement avait pris les décisions nécessaires tant en ce qui concerne les dégâts causés aux productions à récolter, par exemple, les maïs, que pour les dégâts subis par les bâtiments d'exploitation, comme les serres. La déclaration de catastrophe naturelle permet, en effet, de compenser la différence entre le montant de l'indemnisation accordée par les assureurs et le coût réel du dommage causé.

Naturellement, des dispositions sont prises également - vous le savez - en faveur de la forêt, qui permettent, d'abord, de dégager rapidement les forêts saccagées et, ensuite, par le biais d'une subvention, de transporter les bois de ces forêts sinistrées vers des régions un peu plus éloignées où ils peuvent être travaillés immédiatement, des moyens étant affectés à la constitution de stocks et au financement de la charge de trésorerie qui en découle pour éviter l'effondrement des cours qu'entraînerait une abondance de matière première sur le marché.

En ce qui concerne la formation, j'ai déjà annoncé ce matin une décision qui me permet d'accorder à l'enseignement privé de formation initiale et continue une subvention de fonctionnement de 4 000 francs par élève à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988.

S'agissant des maisons familiales, la subvention globale affectée à chacune d'elles, qui est actuellement indexée, si je puis dire, sur l'intégralité des salaires en dépit du fait que cette formation est une formation en alternance, sera augmentée, sur les moyens qui sont propres à mon ministère, pour qu'une partie des frais de fonctionnement puissent être couverts. Nous aurons ainsi répondu à l'attente des uns et des autres. (*Applaudissements sur les traversés du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines traversées de la gauche démocratique.*)

**M. Emmanuel Hamel et M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** J'aurais pu, bien sûr, parler de l'éthanol, de ma conviction en la matière, une conviction que je veux voir concrétisée, en dépit des réticences de la Communauté, pour apporter des aides aux matières premières nécessaires à la fabrication d'éthanol. Mais je crois avoir eu déjà l'occasion d'aborder toutes ces questions avec vous.

Je dirai simplement, en terminant, que, fort de votre appui, fort de la confiance de votre majorité, je veux, avec vous, quelles que soient les difficultés sur le plan européen ou sur le plan mondial, définir des voies nouvelles, ce qui veut dire des voies d'espérance pour notre agriculture, car celle-ci est l'une des plus belles richesses de la France. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes traversés.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture et figurant aux états B et C.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 221 295 633 francs. »

Par amendement n° II-39, MM. Huchon, Daunay, Mossier, Cluzel, Souplet, Arzel, Mercier, Machet, Lemarié, Lacour, Guy Robert, Ballayer, de Catuelan, Boileau, Herment, Chupin, Le Breton, Edouard Le Jeune, Malé, Poirier, Vecten, Blanc, Bouvier, Laurent, Treille, Huriet et Caron proposent de réduire ces crédits de 150 millions de francs.

La parole est à M. Machet.

**M. Jacques Machet.** Prenant acte des engagements qui viennent d'être donnés à l'instant par M. le ministre sur la production de viande bovine, au nom de mes collègues cosignataires et en mon nom, je retire l'amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-39 est retiré.

Par amendement n° II-40, M. Moinard propose de réduire les crédits figurant au titre III de 2 milliards de francs.

La parole est à M. Moinard.

**M. Loufs Moinard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon amendement vise à aider, voire à maintenir, dans certains cas, les diverses associations qui, depuis plus de quarante ans déjà, ont largement participé à l'évolution et à l'épanouissement du monde agricole, en particulier, et du monde rural, en général.

En effet, la formation proposée jusqu'à présent a largement fait la preuve de son efficacité. Il serait donc préférable, monsieur le ministre, de maintenir, pour au moins un an encore, les subventions à l'ensemble des associations visées. Ce laps de temps permettrait de les remettre toutes en cause par un contrôle ferme de l'utilisation des subsides versés par l'Etat, après quoi, en toute connaissance de cause, nous pourrions juger de leur efficacité actuelle.

Monsieur le ministre, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cet amendement dont le vote est attendu par le monde rural.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Je ne me prononcerai pas sur le fond, après avoir entendu avec intérêt les propos de notre collègue M. Moinard.

Je voudrais insister sur le fait, au nom de la commission des finances, que le gage ne nous paraît pas acceptable, car sur le chapitre 34-14 doivent s'imputer les dépenses du recensement général de l'agriculture, opération indispensable si l'on veut pouvoir étudier de façon précise l'agriculture des années à venir. En outre, c'est une obligation européenne qui a été confirmée à plusieurs reprises.

Voilà pourquoi la commission des finances émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je demande à M. Moinard de bien vouloir retirer son amendement, sous le bénéfice des précisions suivantes.

Nous avons décidé, à l'Assemblée nationale, vous le savez, d'augmenter les fonds destinés aux foyers ruraux, qui jouent un rôle d'animation important en milieu rural, de quelque 350 000 francs.

Par ailleurs, j'ai affecté à ces mêmes foyers ruraux un montant de 500 000 francs pour la formation de leurs animateurs.

Par conséquent, chaque fois que possible nous nous efforçons de répondre au souci qui est le vôtre. Telle est la raison pour laquelle je souhaite le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Monsieur Moinard, votre amendement est-il maintenu ?

**M. Louis Moinard.** Compte tenu des remarques qui viennent d'être formulées et de l'information qui nous est donnée, j'accepte de le retirer.

**M. le président.** L'amendement n° II-40 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste vote contre.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 1 184 652 387 francs. »

Par amendement n° II-6, M. Pelletier propose de réduire ces crédits de 62 386 216 francs.

La parole est à M. Pelletier.

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'article 40 nous empêchant de présenter des amendements qui augmentent les dépenses, j'en ai présenté un qui tend à réduire les crédits du chapitre 43-22, en souhaitant que le Gouvernement accepte de faire un geste significatif pour l'animation rurale, comme je l'ai déjà demandé cet après-midi.

D'une façon générale, les crédits du chapitre 43-22 sont consacrés à l'éducation permanente des agriculteurs et des ruraux, au développement global, dans un cadre général, de lutte contre le chômage et d'adaptation à l'emploi.

La ligne 44 de ce chapitre a trait au développement de l'animation rurale, à l'activité culturelle et éducative dans le milieu rural à travers les associations et les actions des établissements agricoles, publics et privés. Sur cette ligne sont inscrits, pour 1988, 5 610 000 francs, somme égale à celle de l'an dernier.

Je souhaiterais, comme nombre de mes collègues siégeant sur tous les bancs de notre assemblée, que ces crédits soient augmentés. Je crois, du reste, aller dans le sens souhaité par le ministère de l'agriculture puisque, dans une note qui émane de ce ministère, je lis ce qui suit : « Ainsi, les interventions prioritaires retenues par le ministère de l'agriculture sont l'appui aux associations et groupements d'éducation populaire aidant les populations à former leurs animateurs permanents et bénévoles, à réfléchir en groupe et à mettre en œuvre leurs projets socioculturels et socio-économiques. » Je lis plus loin : « Cette politique représente un élément fondamental de l'animation. Seul le milieu associatif dispose actuellement de la capacité d'intégrer la notion d'espace - limite territoriale - et la notion de temps - rythme et durée de l'action. »

Je crois donc aller dans le sens souhaité par le ministère de l'agriculture, et je serais très heureux si le Gouvernement pouvait faire un geste dans ce domaine.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble des amendements portant sur le titre IV ont un point commun, à savoir le rôle de l'animation et de la formation dans l'aménagement rural.

Qu'il s'agisse des foyers ruraux, des centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture et le milieu rural - les C.I.V.A.M. - ou des associations sportives et culturelles des établissements d'enseignement, nous sommes en présence de relais particulièrement précieux entre le monde rural du terrain et les grands organismes nationaux ou européens. Ils constituent une trame serrée de quadrillage de ce monde rural et, à ce titre, ils nous paraissent irremplaçables.

Souvent animés par des bénévoles, auxquels nous devons rendre hommage, ils doivent être préservés et encouragés dans le cadre d'une politique ambitieuse d'aménagement rural.

Les subventions des foyers ruraux ont été augmentées par l'Assemblée nationale, et c'est une très bonne chose, mais il faudra bientôt aller plus loin, quitte à rechercher une meilleure synergie entre tous ces intervenants.

Comme vous l'avez dit dans votre communication, le 4 novembre dernier, monsieur le ministre, un des facteurs limitants essentiels pour l'économie des zones fragiles réside dans le trop petit nombre d'opérateurs compétents et dans la faiblesse des savoir-faire locaux dans les domaines de l'analyse et du montage de projets de plus en plus complexes.

C'est la raison pour laquelle nous devons, me semble-t-il, réfléchir ensemble à l'utilisation de ces associations locales pour découvrir des opérateurs compétents.

Par conséquent, à titre personnel, j'approuve la démarche de notre collègue M. Pelletier, ainsi que celle des auteurs des amendements suivants. Toutefois, en tant que rapporteur de la commission des finances, je souhaiterais entendre l'avis du Gouvernement, sachant que le gage ne me paraît pas très bien choisi, car le chapitre 43-22 regroupe les crédits des subventions de fonctionnement à l'enseignement privé, dont nous avons un impérieux besoin si nous voulons être cohérents avec l'ensemble du débat de cette journée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je voudrais, tout d'abord, faire observer que notre souci est identique à celui qui est exprimé non seulement dans cet amendement, mais également dans ceux que M. du Luart a évoqués dans son intervention. En effet, les associations qui animent le milieu rural ont bénéficié, entre 1986 et 1988, d'une augmentation de 23 p. 100 de leurs crédits.

Néanmoins, vous avez été entendus, messieurs les auteurs de ces amendements. Vous savez que la discussion budgétaire n'est pas terminée, qu'elle doit se poursuivre, notamment qu'un contact entre le ministre du budget et le président de la commission des finances pourrait permettre d'apporter une réponse positive.

C'est un peu la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir retirer vos amendements, d'autant que, comme le disait M. le rapporteur spécial, le gage est assez mal choisi.

**M. le président.** Quel est, maintenant, l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Compte tenu des précisions apportées par M. le ministre, je souhaiterais que notre collègue M. Pelletier veuille bien retirer son amendement.

**M. le président.** Accédez-vous à la demande de la commission, monsieur Pelletier ?

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le président, si j'ai bien compris M. le ministre, il se pourrait qu'à la fin du budget, lors de la seconde délibération, un crédit nouveau abonde le chapitre 43-22 sur lequel portait mon amendement... (M. le ministre fait un signe d'assentiment.)

Dans ces conditions, puisque M. le ministre semble opiner, je retire mon amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-6 est retiré.

Par amendement n° II-38 rectifié, MM. Arzel, Genton, Malé, Vecten, Machet, Daunay, Souplet, Le Cozannet, Huriet et Alduy proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 500 000 francs.

La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Monsieur le président, cet amendement va exactement dans le même sens que celui qui vient de défendre notre collègue M. Jacques Pelletier. J'avais d'ailleurs pensé que s'il était adopté, je retirerais le mien.

Compte tenu des explications qui viennent d'être données par M. le ministre et de la possibilité qui est ouverte pour la deuxième délibération, je retire l'amendement n° II-38 rectifié.

**M. le président.** L'amendement n° II-38 rectifié est retiré.

Je suis maintenant saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° II-44, présenté par MM. Huchon, Souplet, Arzel, Bouvier, Guy Robert, Caron, Lemarié, Mercier, Mossier, Chupin, Moinard, Georges Lombard, Machet, Lacour, Le Breton, Daunay, Cluzel, Ballayer, de Catuelan, Edouard Le Jeune, Malé, Poirier, Blanc, Laurent, Treille, tend à réduire les crédits figurant au titre IV de 60 millions de francs.

Le second, n° II-46, présenté MM. Pelletier, Moutet, Sempé, Paul Robert, vise à réduire ces mêmes crédits de 45 millions de francs.

La parole est à M. Souplet, pour défendre l'amendement n° II-44.

**M. Michel Souplet.** Compte tenu des engagements qu'a pris M. le ministre en fin de matinée et qu'il vient de renouveler, cet amendement n'a plus d'objet et je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° II-44 est retiré.

La parole est à M. Pelletier, pour défendre l'amendement n° II-46.

**M. Jacques Pelletier.** Cet amendement avait été déposé avant que M. le ministre ne nous donne une bonne nouvelle. Bien évidemment, il est retiré, et je remercie le Gouvernement d'avoir fait un geste dans notre direction.

**M. le président.** L'amendement n° II-46 est retiré.

Par amendement n° II-45, MM. Tardy, Delfau, Authié, Chervy, Roujas, Courteau, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 5 millions de francs.

La parole est à M. Chervy.

**M. William Chervy.** Cet amendement avait pour objet d'abonder les crédits accordés aux centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture et le milieu rural. Après avoir entendu M. le ministre, et en attendant la fin de la discussion budgétaire, je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° II-45 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste vote contre.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V : autorisations de programme, 102 500 000 francs. » *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 33 400 000 francs. » *(Adopté.)*

« Titre VI : autorisations de programme, 1 396 500 000 francs. »

« Crédits de paiement, 469 950 000 francs. »

La parole est à M. Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le ministre, je serai très bref, ne serait-ce que par égard pour vous qui, en raison des devoirs de votre charge, devez affronter pour la troisième fois consécutive ce qu'on appelle - je n'ai jamais compris pourquoi, d'ailleurs ! - une « nuit blanche ».

Mon seul souci est de vous faire part ce soir du choc que j'ai ressenti en constatant que l'article 66-20, relatif à l'enseignement technique agricole privé, était, en 1988, inscrit pour mémoire dans le document budgétaire. Alors que leur taux d'insertion professionnelle est l'un des meilleurs de tout le système éducatif français, va-t-on refuser à 300 établissements d'enseignement les moyens, au prix de sacrifices douloureux que j'éprouve personnellement, moi qui vois s'éloigner l'un d'entre eux de ma commune dans un souci de meilleure efficacité, va-t-on leur refuser, dis-je, les moyens de regrouper leurs forces, de se doter des instruments modernes de communication et du savoir ?

Ma conviction est que votre sentiment rejoint celui qu'a exprimé tout à l'heure mon collègue et ami Josselin de Rohan ; elle est que vous avez seulement voulu honorer, en concentrant à cette fin un maximum de moyens, les promesses faites à la légère par tel de vos prédécesseurs que j'aurai la charité de ne point nommer...

Alors, monsieur le ministre, unissons nos efforts pour nous faire entendre d'une grande maison dont nous connaissons la puissance et apprécions le sens de l'Etat, même lorsque nous en pâtissons ; unissons nos efforts pour que ne crie pas dans le désert la voix de ceux aux yeux desquels l'avenir de notre agriculture repose sur une formation de nos jeunes ruraux adaptée aux exigences de la compétitivité avec nos partenaires de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark et des Pays-Bas, pour n'évoquer que les plus performants.

A cet égard, monsieur le ministre, j'ai été surpris que personne n'ait évoqué le risque qui nous menace, non pas en 1992, comme on le dit trop souvent, mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, de voir faire irruption sur notre territoire, à la faveur - si j'ose m'exprimer ainsi - de la puissance de leur monnaie et parce que le prix du foncier est moins élevé chez nous qu'chez eux, un certain nombre de ces agriculteurs performants auxquels devront se confronter des jeunes que nous devons aider à travers des investissements auxquels nous ne saurions renoncer en ne situant que pour mémoire, dans le budget de 1988, le chapitre 66-20.

Gouverner, monsieur le ministre - vous le savez comme moi - c'est avant tout prévoir, et, en l'espèce, prévoir 1993 pour ne pas aller plus loin. Donner des crédits pour les bovins, c'est bien, c'est très bien, mais un effort en faveur des agriculteurs de demain s'impose.

Voilà un instant, j'évoquais vos nuits blanches. Puisse ce débat budgétaire ne pas s'achever sans qu'ait été abondée normalement - je veux dire à un niveau convenable - la ligne restée blanche, elle aussi, dans ce « bleu », consacrée à l'article 66-20. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, je souhaiterais répondre brièvement à M. Bonnet qui, avec le talent qu'on lui connaît, vient de nous rappeler la nécessité de développer les investissements du système éducatif afin de former les agriculteurs dont nous avons besoin, et ce, notamment, en faveur des établissements privés puisque, pour les établissements publics, le nécessaire est généralement fait.

J'ai fait observer ce matin que, à partir du moment où nous augmentons de façon substantielle les crédits de fonctionnement, ceux-ci étaient destinés à couvrir aussi les amortissements des investissements. Néanmoins, je crois que vous avez incontestablement raison et c'est pour cela qu'en plein accord avec notre commission des finances le Gouvernement prendra les mesures nécessaires au cours de la suite des débats budgétaires pour soutenir les investissements en faveur de l'enseignement agricole privé. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. Christian Bonnet.** Merci !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des crédits du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture.

### BUDGET ANNEXE

#### DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, lorsque je vous avais présenté, voilà un an, le projet de B.A.P.S.A. - budget annexe des prestations sociales agricoles - pour 1987, j'avais souligné la rupture qu'il marquait par rapport aux années précédentes à travers l'effort de limitation des charges sociales des agriculteurs qu'il comportait.

Le projet de B.A.P.S.A. pour 1988 poursuit l'effort ainsi engagé. Il traduit la volonté de contenir le gonflement des dépenses, de freiner la hausse des prélèvements sur les exploitants et de mieux en répartir la charge entre les agriculteurs.

S'élevant à 70,3 milliards de francs, les dépenses totales du B.A.P.S.A. progresseront, en 1988, de 3,7 p. 100 par rapport à celles de 1987. Si elle est permise, pour une part, par le ralentissement de l'inflation, cette augmentation marque aussi

l'effort que mènent les pouvoirs publics pour parvenir, en particulier en matière d'assurance maladie, à une maîtrise mieux affirmée de l'évolution des dépenses sociales.

Les dépenses d'assurance vieillesse représentent 57 p. 100 des dépenses totales du B.A.P.S.A.

Les retraites agricoles proprement dites - retraites forfaitaires et retraites proportionnelles - augmentent de 6,5 p. 100. Cet accroissement tient, en partie, à la poursuite de l'abaissement de l'âge de la retraite, qui, en 1988 - je le rappelle - sera ramené à soixante-deux ans. Il s'explique également par l'amélioration du niveau des retraites résultant de la « montée en puissance » du régime, les nouveaux retraités ayant des droits plus importants que leurs prédécesseurs. »

Conséquence de la progression des pensions : les dépenses du fonds national de solidarité diminuent - et l'on peut s'en féliciter - de plus de 7 p. 100.

Malgré l'effet de réformes telles que la création de l'allocation parentale d'éducation et les revalorisations de prestations prévues pour l'an prochain, les dépenses de prestations familiales diminueront, en 1988, de 11,4 p. 100 en raison de la réduction du nombre de familles et d'enfants bénéficiaires.

Quant aux dépenses d'assurance maladie et d'invalidité, elles devraient progresser de moins de 4 p. 100 par rapport à celles qui étaient prévues dans le B.A.P.S.A. de 1987.

Le ralentissement de l'augmentation de ces dépenses ainsi constaté par rapport aux années précédentes est dû, en particulier, aux mesures qui ont été décidées au printemps, à l'initiative de mon collègue des affaires sociales et de l'emploi, dans le cadre du plan de rationalisation des dépenses de santé, et qui s'appliquent naturellement aux agriculteurs dans les mêmes conditions qu'aux assurés du régime général.

S'agissant du financement du B.A.P.S.A. pour 1988, je tiens à souligner, tout d'abord, la poursuite de l'effort engagé pour freiner la hausse des cotisations.

Les cotisations prévues dans le projet de B.A.P.S.A. pour 1988 augmentent de 4,5 p. 100 par rapport à celles qui étaient inscrites au B.A.P.S.A. de 1987. Mais cette augmentation résulte, pour une part - 1,8 p. 100 - de la compensation du démantèlement des taxes qui a été réalisée au 1<sup>er</sup> juillet 1987. Comme je m'y étais engagé, les taxes B.A.P.S.A. sur les céréales, les betteraves et les oléagineux, ont été réduites à cette date de 10 p. 100. Cet allègement des taxes est compensé, comme cela était prévu, d'ailleurs, avec les organisations professionnelles, dans le B.A.P.S.A. de 1988, par une augmentation correspondante de 1,8 p. 100 des cotisations.

En mettant à part cette augmentation de 1,8 p. 100, qui traduit le rééquilibrage ainsi opéré entre taxes et cotisations, la progression réelle de l'effort de cotisation demandé aux agriculteurs pour le financement du B.A.P.S.A. sera, en 1988, de 2,7 p. 100. Ce pourcentage, comparable à celui de l'inflation, représente la hausse la plus faible depuis la création du B.A.P.S.A.

Ainsi, mieux réparties entre cotisations et taxes que dans le B.A.P.S.A. approuvé par vous l'an dernier, les contributions demandées aux agriculteurs augmenteront-elles, en 1988, moins que le B.A.P.S.A. dans son ensemble.

Les financements professionnels ainsi prévus pour 1988 seront complétés par un prélèvement sur les réserves, en particulier par l'utilisation du produit - il s'élève à 193 millions de francs - des cotisations exceptionnelles qui ont été décidées en juin dernier dans le cadre des mesures d'urgence de redressement de la sécurité sociale. Les agriculteurs, comme il était normal, ont participé à l'effort demandé à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles pour le financement de la protection sociale. Leurs représentants en étaient d'accord lors de la conférence annuelle qui s'est tenue au printemps dernier.

Ces cotisations exceptionnelles ont été mises en recouvrement en septembre ou en octobre dernier, suivant les caisses, et leur produit sera affecté à un fonds de réserve qui sera mobilisé en 1988. S'il était donc normal d'en faire état dans le financement du B.A.P.S.A. de 1988, ces cotisations exceptionnelles ne pèseront évidemment pas sur les contributions demandées aux agriculteurs l'an prochain.

Quant aux ressources provenant de la solidarité nationale et interprofessionnelle, elles représenteront près de 78 p. 100 des recettes du B.A.P.S.A. Je soulignerai, à cet égard, l'accroissement des subventions du budget de l'Etat, qui, au

total, passent de 7 747 millions de francs en 1987 à 9 477 millions de francs en 1988 et progressent ainsi de 22,3 p. 100 d'une année sur l'autre. C'est l'augmentation de ces subventions qui permettra de modérer la hausse des cotisations et d'éviter un alourdissement des charges pesant sur le revenu des agriculteurs.

Quant aux transferts de compensation démographique provenant des autres régimes, en particulier du régime général, ils continuent, avec un montant de 19,4 milliards de francs, à représenter plus du quart des recettes du B.A.P.S.A.

La situation et l'évolution de notre système de protection sociale limitent les marges de manœuvre dont nous disposons en ce domaine.

Dans ce contexte, et en cohérence avec les réformes du régime social agricole prévues par le projet de loi de modernisation, ce projet de B.A.P.S.A. pour 1988 rejoint l'action d'ensemble qui est menée pour freiner la hausse des charges et des coûts de production de l'agriculture, et donc pour faire progresser le revenu des agriculteurs ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à titre personnel, je voudrais proposer à M. le ministre de l'agriculture et à la conférence des présidents que l'on étudie à l'avenir le B.A.P.S.A. avant le budget de l'agriculture. Je trouve, en effet, quelque peu singulier qu'un budget représentant près de 70 milliards de francs soit discuté à une heure avancée de la nuit, presque à la sauvette. Une intervention de l'ordre de discussion permettrait peut-être ainsi d'aller plus au fond dans l'étude de cet important budget qu'est le B.A.P.S.A.

**M. le président.** On peut reporter son examen à samedi, monsieur le rapporteur spécial !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Non ! Je ne demande surtout pas cela ! Je prends simplement date pour l'année prochaine.

**M. le président.** Je suis ouvert à votre proposition.

**M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Je suis très heureux d'entendre M. le rapporteur spécial parler ainsi !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles s'établira, en 1988, en recettes comme en dépenses, à 70 300 millions de francs et progressera de 3,7 p. 100.

Ce budget sera l'occasion d'un nouveau ralentissement de la hausse des cotisations professionnelles, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter dans la conjoncture actuelle.

Si le démantèlement des taxes sur les produits avec transfert sur les cotisations n'avait pas eu lieu, les cotisations professionnelles auraient connu une croissance de 2,7 p. 100, la plus faible depuis de très longues années. Compte tenu de cette opération, elles progresseront, en fait, de 4,5 p. 100.

Le ralentissement très net constaté dans la progression des cotisations ne doit pas, toutefois, nous conduire à relâcher notre vigilance ; en effet, en raison de la diminution du nombre des actifs cotisants et des pertes d'assiette qui en résulteront, la progression des cotisations réellement payées par les agriculteurs atteindra 5 p. 100.

Votre commission des finances a manifesté son inquiétude pour l'avenir de ce régime de protection sociale, compte tenu de la contrainte économique et démographique qui pèse sur l'agriculture.

Sur le plan économique, l'évolution des revenus agricoles limite considérablement les capacités contributives de la profession.

Le nombre d'agriculteurs dépourvus de toute couverture sociale en raison de l'impossibilité où ils se trouvent d'acquiescer leurs cotisations augmente. En dépit des mesures d'urgence prises en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse ou des pénalités imposées en matière laitière, ce sont environ 12 000 exploitants qui ont été concernés en 1986. Signe inquiétant, les restes à recouvrer se sont accrus de

16,60 p. 100 en 1986, pour atteindre le montant de 1,6 milliard de francs pour l'ensemble des cotisations non salariées dues à la mutualité agricole.

Sur le plan démographique, le déséquilibre de la population agricole se manifeste par un vieillissement marqué et une réduction importante du nombre des actifs, qui aboutissent à une surcharge notable des dépenses de vieillesse.

Ces données expliquent que les ressources professionnelles ne couvrent pas l'intégralité des prestations. Un financement extérieur à la profession est donc nécessaire pour équilibrer les dépenses du régime de prévention sociale agricole.

Depuis plusieurs années, des actions ont été menées pour mieux adapter le montant des charges sociales des agriculteurs au financement de leur régime de protection sociale. Elles se sont traduites par une augmentation de l'effort contributif des exploitants agricoles au financement des dépenses sociales.

Les ressources d'origine professionnelle contribuent depuis 1982, pour une part croissante, au financement des dépenses du compte social des exploitants agricoles. Cette part est passée de 13,7 p. 100, en 1982, à 21,6 p. 100, en 1988.

Cette évolution s'est traduite par une augmentation du poids des cotisations. Le part de celles-ci dans le revenu net agricole est passée de 5,6 p. 100, en 1970, à 20,5 p. 100, en 1985. Elle a donc été multipliée par 3,7 environ en quinze ans. Que l'on ne nous fasse donc pas croire que les agriculteurs ne paient pas leur protection sociale !

La commission, composée de représentants des administrations, a actualisé ses travaux, au cours de l'année 1986, pour mieux appréhender l'effort contributif des exploitants à leur régime de protection sociale. Il en résulte une amélioration très nette du taux d'effort contributif global : celui-ci est évalué à 90 p. 100, alors qu'il était de 71 p. 100 en 1981.

Ainsi, le niveau global d'effort contributif atteint en 1985 peut être considéré aujourd'hui comme tout à fait satisfaisant.

Si l'évolution des cotisations professionnelles va dans le bon sens, en revanche, la répartition de l'effort contributif entre les agriculteurs suscite quelque à des interrogations.

Les agriculteurs cotisent à leur régime de sécurité sociale en fonction de leur revenu cadastral, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative nette des biens fonciers affectés à l'exploitation agricole.

Or, cette assiette des cotisations sociales, qui sert également à asséoir l'impôt foncier, n'est pas exempte d'inconvénients.

Le problème de l'égalité de traitement des assujettis est bien réel. Il se pose avec d'autant plus d'acuité que les cotisations absorberont à l'avenir une part de plus en plus grande du revenu agricole, compte tenu de la progression des dépenses sociales et de la diminution du nombre de cotisants.

La diminution de la population active agricole doit constituer également l'une de nos préoccupations, car elle se traduit en même temps par un vieillissement de la population agricole et par une réduction importante du nombre de cotisants au régime social. Les actifs qui restent doivent supporter une charge croissante des retraites agricoles et des dépenses de santé. Le nombre de cotisants au régime de prestations vieillesse a diminué de 20 p. 100 depuis 1977 et celui des cotisants à l'assurance maladie s'est réduit de 14 p. 100 durant la même période.

Or, cette évolution va se poursuivre. Un simple regard sur la pyramide des âges permet de mesurer l'ampleur du choc démographique qui va se présenter : en 1987, 45 p. 100 des agriculteurs ont plus de cinquante-cinq ans. Ils vont cesser leurs activités dans les prochaines années ; mais ces départs risquent de s'accélérer avec l'avancement de l'âge légal de la retraite à soixante ans. En contrepartie, les installations de jeunes agriculteurs sont peu nombreuses. Dans ces conditions, le déséquilibre démographique risque de s'accroître et de rendre plus difficile à résoudre, à terme, le problème du financement du régime de prestations sociales agricoles.

Ainsi, compte tenu de ces menaces, il est nécessaire d'organiser un régime de prestations sociales à la fois juste et transparent, qui soit à l'abri de toutes critiques.

Un régime juste est une nécessité, compte tenu du niveau atteint actuellement par les cotisations sociales. Il est évident que chaque agriculteur doit participer au financement en por-

portion de ses facultés contributives. Or, il ne semble pas que ce soit le cas aujourd'hui ; l'égalité des cotisants n'est certainement pas respectée.

Le régime doit être transparent à l'intérieur de la profession, afin que chaque agriculteur puisse vérifier le montant des cotisations dont il est redevable. Il doit être également entre les différentes productions pour mesurer la contribution de chacun.

Il doit être transparent également vis-à-vis des autres catégories socioprofessionnelles, afin de leur permettre de vérifier facilement que la contribution requise des agriculteurs représente bien leur dû au titre de la solidarité nationale. C'est nécessaire, surtout dans une période où il est demandé à l'ensemble des Français de faire un effort exceptionnel pour financer le déficit du régime général de la sécurité sociale.

A cet égard, on ne peut qu'approuver la volonté affirmée par le ministre de l'agriculture de réformer l'assiette des cotisations, afin qu'elle tienne compte davantage des capacités contributives réelles des exploitants. Le projet de loi sur la modernisation agricole devrait prévoir la mise en place d'un dispositif en ce sens. La suppression des taxes sur les produits devrait être poursuivie, étant entendu que celle-ci doit avoir un effet neutre et ne pas se traduire par une diminution de la participation professionnelle au financement du B.A.P.S.A.

Parallèlement à la recherche d'une meilleure assise des cotisations sociales, il conviendra de poursuivre l'harmonisation des prestations sociales servies aux exploitants agricoles et aux salariés.

Des différences demeurent encore, en effet, dans le domaine de l'assurance maladie, où les agriculteurs ne bénéficient pas d'indemnités journalières, et dans le domaine des prestations vieillesse, où la parité des retraités n'est pas encore complète. Des progrès restent également à accomplir pour améliorer les droits sociaux des conjoints.

Enfin, je voudrais souligner le caractère exemplaire du B.A.P.S.A. En effet, le régime de protection sociale des exploitants agricoles est, à la différence des autres régimes sociaux, le seul régime social qui fasse l'objet d'un budget annexe à la loi de finances.

Il est le seul régime social dont les comptes sont contrôlés par la représentation nationale au travers de la loi de règlement.

Enfin, il est le seul régime social qui fasse l'objet d'un large débat au sein des assemblées parlementaires - même si c'est à une heure mal choisie - entre le Gouvernement et les élus.

Cette situation exemplaire mérite d'être soulignée.

Après ces considérations relativement sombres sur l'évolution du régime des prestations sociales agricoles, j'en viens maintenant à l'examen du B.A.P.S.A. pour 1988.

La contribution professionnelle est constituée à la fois par les cotisations sociales et par plusieurs taxes prélevées sur certains produits agricoles. Elle représentera 15 200 millions de francs en 1988, soit 21,46 p. 100 de l'ensemble des recettes du B.A.P.S.A.

En ce qui concerne les cotisations sociales, leur montant s'élèvera à 13 500 millions de francs. Cette somme intègre la majoration exceptionnelle de 193 millions de francs des cotisations vieillesse et des cotisations maladie des exploitants au titre de leur participation au plan de financement de la sécurité sociale.

Cette majoration exceptionnelle a été appelée en totalité en 1987 elle ne doit donc pas être comptabilisée dans l'augmentation des cotisations pour 1988.

Pour contenir les majorations de cotisations dans des limites raisonnables, il importe, monsieur le ministre, que les mécanismes d'écrêtement du coefficient d'adaptation, d'une part, et de plafonnement de l'assiette dit « amendement Mouchel », d'autre part, soient reconduits. Ces mécanismes permettent de ne pas défavoriser les départements qui auraient intérêt à une intégration plus rapide du résultat brut d'exploitation dans l'assiette des cotisations, c'est-à-dire dans le cas où le revenu cadastral est trop élevé par rapport aux revenus réels des exploitants, mesurés par le résultat brut d'exploitation.

Sur ce point, monsieur le ministre, il m'est parvenu des informations diffuses mais répétées selon lesquelles de nouvelles modalités de calcul du résultat brut d'exploitation et

du revenu net d'exploitation seraient mises en place et pourraient modifier fortement les données actuelles. Pourriez-vous, monsieur le ministre, éclairer sur ce point le Sénat ?

La part des taxes sur les céréales, les oléagineux et les betteraves, qui représentent le financement professionnel indirect, s'élèvera à 1,73 million de francs, en diminution de 5,98 p. 100.

Le financement extra-professionnel verra sa part diminuer très légèrement dans l'ensemble des recettes : 78,37 p. 100 contre 78,53 p. 100 l'an dernier. La compensation au titre de la solidarité professionnelle connaîtra donc une évolution contrastée.

Le versement au régime agricole de la compensation démographique s'élèvera à 19,40 milliards de francs, en progression de 3,7 p. 100 par rapport à 1987.

Cette augmentation est justifiée par le vieillissement de la population agricole et par l'avancement de l'âge de la retraite. Pour 1988, la compensation démographique contribuera au financement du B.A.P.S.A. à hauteur de 27,6 p. 100 des recettes.

La contribution de la caisse nationale d'allocations familiales sera, quant à elle, en diminution de 12 p. 100.

La solidarité nationale sera fortement accrue en 1988, puisque la subvention du budget général, qui s'élèvera à 10 milliards de francs, sera en progression de 20 p. 100. Il est donc mis fin au désengagement de l'Etat pour la deuxième année consécutive, ce qui est fondamental.

Les taxes diverses représentent un complément important. Elles financent 22,6 p. 100 du total des contributions avec 17,2 milliards de francs.

Les dépenses liées au versement des prestations s'élèveront, en 1988, à 70 milliards de francs contre 67,6 milliards de francs en 1987, soit une progression prévisible de 3,6 p. 100.

Les dépenses d'assurance vieillesse représenteront, en 1988, près de 57 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A. ; elles augmenteront au rythme de quelque 4 p. 100, et ce par suite de la conjonction de deux facteurs : la revalorisation de 3,5 p. 100 des pensions au titre du maintien de leur pouvoir d'achat et l'évolution en volume des catégories de bénéficiaires de la retraite forfaitaire - 3,2 p. 100 - et de la retraite proportionnelle - 5,5 p. 100 - qui s'explique par l'abaissement progressif de l'âge de la retraite et de l'arrivée de classes d'âge plus nombreuses. Les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité diminuent de 6 p. 100.

Le coût du passage de l'âge de la retraite de soixante-trois ans à soixante-deux ans est évalué à 580 millions de francs.

La progression des dépenses d'assurance maladie, invalidité, maternité est calculée sur la base d'une augmentation des frais médicaux de 5 p. 100 et des frais pharmaceutiques de 8 p. 100.

Les effets du plan de rationalisation mis en place par le ministre des affaires sociales devraient cependant engendrer des économies pour l'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles, l'Amexa. En ce qui concerne la participation du B.A.P.S.A. au financement des dépenses d'hospitalisation, celle-ci risque d'être insuffisante.

Les dépenses de prestations familiales baisseront, cette année encore, de 1,35 p. 100, en raison de l'évolution négative du nombre de bénéficiaires, qui diminuent de 6 p. 100, de la réduction de 9 p. 100 des effectifs de bénéficiaires du complément familial servi aux familles de trois enfants et plus et de la diminution de 3 p. 100 du nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, malgré un relèvement de 2,3 p. 100 des allocations familiales et la mise en place de l'allocation parentale d'éducation.

Enfin, les crédits consacrés au versement de l'allocation de remplacement passent de 52 millions à 60 millions de francs. Cette progression de 15,4 p. 100 est destinée à faire face à l'accroissement du nombre de bénéficiaires, à l'allongement de la durée portée de vingt-huit à cinquante-six jours au printemps 1986 et au relèvement du plafond servant de calcul à la prise en charge, qui est passé, en 1987, à 420 francs par jour.

Ce budget raisonnable par l'augmentation modérée des cotisations professionnelles a donné toute satisfaction à votre commission des finances. Elles vous demande, mes chers collègues, de le voter.

Mais, votre commission s'est demandée si, dans un avenir proche, il sera encore possible de limiter l'augmentation des dépenses à 3,7 p. 100 malgré l'évolution peu favorable des revenus agricoles.

En 1970, les cotisations et les taxes représentaient 5,6 p. 100 du revenu net agricole. En 1985, le pourcentage est passé à 20,5 p. 100. Il a été multiplié par près de quatre. Qu'en sera-t-il demain, quand on sait qu'en 2040 un Français sur quatre aura plus de soixante ans ?

A cette situation inquiétante, s'ajouteront les effets de la conjoncture économique et, d'abord, la très importante diminution du nombre des exploitants agricoles. Il ne faut pas oublier qu'un agriculteur qui cesse son exploitation, c'est un manque à gagner pour le régime de protection sociale.

Je citerai un exemple. Dans mon département, cinq agriculteurs partent pour un qui s'installe. C'est à peu près partout la même situation.

Or, les prestations vieillesse continueront de croître aux alentours de 5 p. 100 avec le vieillissement de la population et les prestations familiales diminueront en agriculture, où leur croissance sera nulle.

Ainsi, pour près des deux tiers des dépenses du B.A.P.S.A. - vieillesse et famille - la croissance sera proche de 3 p. 100. Mais reste le troisième tiers, qui concerne les prestations maladie et pour lequel la croissance sera proche de 4 p. 100 en 1988.

Dans ces conditions, la protection sociale des agriculteurs, comme celle des autres catégories, constitue bien un problème politique majeur, qui devra être résolu dans un très proche avenir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que la France tout entière s'interroge sur les mécanismes, les déséquilibres et le financement des régimes sociaux, j'ai l'honneur de vous présenter avec le B.A.P.S.A., au nom de la commission des affaires sociales, le seul budget de prévoyance sociale qui soit soumis à l'appréciation du Parlement. Il conviendrait, bien entendu, mon cher collègue rapporteur spécial de la commission des finances, de l'examiner à une heure mieux choisie. Je retiens avec beaucoup d'intérêt la proposition que vous avez bien voulu faire tout à l'heure à ce propos.

C'est avec une attention toute particulière que notre commission examine chaque année, pour avis, ce document, dont la structure est atypique et l'équilibre étonnant, car il n'est obtenu que par l'exercice et la mise en œuvre de solidarités multiples et complémentaires. Sa consistance est modelée par les mouvements de l'histoire, affectée par le destin des agriculteurs.

Voilà le paradoxe d'une agriculture puissante, portée sur les ailes du progrès, et dont l'évolution conduit à la réduction accélérée et dramatique du nombre des agriculteurs.

Au regard d'un tel laminoir, qui afflige le monde rural tout entier, le projet de B.A.P.S.A. pour 1988 n'échappe pas au constat que déjà nous avions formulé les années précédentes.

La révolution agricole engage une étape nouvelle, marquée par une incessante diminution du nombre des actifs, par l'insuffisance chronique du revenu des agriculteurs, par le poids du vieillissement au regard des dépenses de santé et de retraite.

Soumis à de telles contraintes, le financement du B.A.P.S.A., dont le volume s'élève à 70,3 milliards de francs, soit une augmentation de 3,69 p. 100 par rapport à 1987, observe un double devoir : limiter la montée des cotisations et accroître parallèlement les moyens de la solidarité, notamment par une augmentation significative de la subvention d'équilibre de l'Etat.

S'appuyant sur un questionnaire important, dont les réponses sont parfois un peu tardives, la mission de votre rapporteur conduit à l'exploration fonctionnelle d'une physiologie complexe dont le métabolisme est livré à une alimentation diversifiée. En outre, le bilan des dépenses et des recettes ne peut être établi que sur une période de deux années en raison des distorsions qui apparaissent entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité de trésorerie.

Ces observations générales vous permettront, mes chers collègues, de mieux appréhender les réalités, qu'il s'agisse des cotisations payées en vérité et des prestations reçues en définitive, ou encore de l'interférence des mesures intervenues en cours d'exercice et qui retentissent sur l'année suivante.

Ainsi, je citerai l'apurement de la dotation hospitalière en 1987 pour 570 millions de francs, le report sur l'exercice 1988 de sommes payées en 1987 - cotisation exceptionnelle de 193 millions de francs - le transfert de la réduction des taxes payées par les uns sur les cotisations payées par tous - 225 millions de francs.

Vous trouverez, dans un rapport écrit que j'ai voulu particulièrement attentif, une approche aussi claire que possible des articulations disséquées et de leur image véritable que l'excellent propos de M. du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, vous a déjà révélée.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Vous êtes trop aimable !

**M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis.** Il convient de proscrire une polémique d'interprétation relative aux pourcentages d'accroissement des cotisations. Il est, en effet, incontestable que le projet de budget pour 1988 traduit la plus faible augmentation des cotisations depuis la création du régime des non-salariés agricoles.

Toutefois, cette année, l'analyse se heurte à trois difficultés particulières.

La première est classique et structurelle. En raison d'une évolution démographique défavorable, le nombre des cotisants diminue constamment, laissant aux exploitants assujettis une charge plus lourde à répartir entre moins de personnes, si bien que l'augmentation subie individuellement par chaque chef d'exploitation est nécessairement supérieure au taux de progression global affiché par le B.A.P.S.A.

La deuxième difficulté provient, d'une part, de la diminution de 10 p. 100 des taxes de solidarité sur les produits, que vous avez, monsieur le ministre, décidée l'an passé, en accord avec la profession, et, d'autre part, de la compensation corrélative assurée par les cotisations professionnelles de façon que le solde du financement professionnel du B.A.P.S.A. ne soit pas affecté par la mesure. C'est ainsi que 150 millions de francs passeront du financement professionnel indirect au financement professionnel direct en 1988.

Il convient, cependant, de noter que ce redéploiement de charges s'effectue dans des conditions satisfaisantes, qui devraient désamorcer les critiques formulées à l'encontre de ce démantèlement partiel des taxes du B.A.P.S.A., au motif qu'il avantagerait par trop les céréaliers, en surchargeant les éleveurs.

En effet, la nouvelle amélioration de l'assiette des cotisations intervenue en 1987, qui substitue encore 10 points de revenu net d'exploitation à 10 points de revenu cadastral pour arriver au partage : 20 p. 100 de revenu cadastral - 50 p. 100 de revenu brut - 30 p. 100 de revenu net, doit conduire à faire contribuer, plus encore que dans le passé, les exploitants qui dégagent effectivement des revenus.

Il s'agit d'ailleurs d'une assiette en évolution, car le projet de loi de modernisation agricole et agro-alimentaire, déposé récemment à l'Assemblée nationale, prévoit un mécanisme qui permettra enfin d'asseoir les cotisations sociales des exploitants sur leurs possibilités contributives réelles.

Dès lors, le démantèlement des taxes pourra connaître, dans un esprit de solidarité, une nouvelle étape, qui permettra de simplifier la structure de financement du B.A.P.S.A.

La dernière difficulté, tout à fait conjoncturelle, mérite également quelques explications puisqu'il s'agit de l'imputation des cotisations exceptionnelles décidées par le plan de sauvetage de la sécurité sociale, qui ont été perçues en septembre et en octobre dernier, mais dont le produit, affecté à un fonds de réserve, sera utilisé en 1988. Les nécessités de la comptabilité budgétaire imposaient donc de faire figurer ces cotisations exceptionnelles au B.A.P.S.A. pour 1988, au risque de laisser croire que les charges effectives pesant sur les agriculteurs cette année-là s'élèveront à 6 p. 100.

Or, au contraire, c'est en 1987 que le taux de croissance des cotisations a été supérieur au taux prévu par le projet de B.A.P.S.A. voté l'an dernier : au lieu de 3,8 p. 100, il s'est élevé à 5,7 p. 100, du fait de l'application au monde agricole du plan de sauvetage.

Dès lors, le taux de croissance des charges sociales effectivement supportées par les exploitants en 1988 se montera seulement à 2,9 p. 100. Mieux encore, à structure inchangée, c'est-à-dire la compensation des taxes du B.A.P.S.A. non comprise, on pourrait dire que l'augmentation des cotisations demandées aux agriculteurs ne dépassera pas en moyenne 1,1 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'inflation prévu pour l'année et ce qui représente en définitive la hausse la plus faible depuis la création du B.A.P.S.A.

Comment ne pas se réjouir que l'effort engagé pour freiner la hausse des cotisations soit clairement poursuivi en 1988 ? C'est aussi un hommage que je me plais à vous rendre, monsieur le ministre.

En ce qui concerne le financement professionnel indirect, j'observe que le produit du démantèlement partiel des taxes de solidarité et d'une croissance du rendement attendu pour certaines d'entre elles, les oléagineux essentiellement, conduit à une diminution globale de près de 6 p. 100 de ce poste, pour un niveau de recettes égal à 1,7 milliard de francs.

Au total, la contribution globale des agriculteurs au financement de leur régime d'assurance sociale s'établit à 21,41 p. 100 des dépenses prévues, dont 18,94 p. 100 au titre des cotisations.

Le reste, si l'on peut dire, représente la masse la plus importante, grâce à un financement extraprofessionnel, qui, cette année encore, témoigne de la solidarité interprofessionnelle et nationale qui s'exprime en faveur du monde agricole : soit une progression de 3,6 p. 100 des diverses taxes affectées, dont la plus importante est évidemment la T.V.A., dont le produit représente encore 24,6 p. 100 des recettes ; soit une augmentation de 3,74 p. 100 du versement au titre de la compensation démographique, qui, avec 19,4 milliards de francs, représente 27,6 p. 100 du total des ressources ; et surtout un accroissement substantiel de la participation directe de l'Etat, au travers de la subvention d'équilibre, qui se montera à 8,5 milliards de francs, en progression de 24,3 p. 100 par rapport à l'an passé.

Pour conclure ce chapitre, il faut également signaler la régression des contributions de la caisse nationale d'allocations familiales au titre des prestations familiales, des versements du fonds national de solidarité et du remboursement de l'aide aux adultes handicapés, en raison de la nouvelle diminution du nombre des allocataires.

Je veux enfin dire, sans insister, monsieur le ministre, mes interrogations, qu'explique le rapport écrit, quant au prélèvement sur le fonds de roulement, dont le caractère peu significatif par rapport à la masse du B.A.P.S.A. - 100 millions de francs contre 7 300 millions de francs - ne doit pas faire oublier la contestation de principe que l'on peut faire d'un tel procédé, sinon à titre de précaution ultime, dans la prévision budgétaire.

Relativement aux prestations, deux éléments principaux sont à retenir.

D'une part, la progression des dépenses du B.A.P.S.A. supérieure au taux prévu de l'inflation permet une amélioration globale de la situation des agriculteurs sans pourtant qu'aucune mesure réellement nouvelle figure dans ce budget. Ce choix a été justifié par le fait qu'il paraissait impossible de préjuger à la fois les résultats des états généraux de la sécurité sociale, auxquels est naturellement liée l'évolution du régime de protection sociale agricole et le contenu final du projet de loi de modernisation agricole, qui sera prochainement soumis au vote du Parlement.

D'autre part, pèsent, sur ce budget pour 1988, trois types de mesures décidées dans le passé dont il a fallu naturellement tenir compte, et une évolution structurelle particulière à la population agricole que l'on retrouve chaque année.

Au titre des mesures figurent le nouvel abaissement à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite, qui immobilisera cette année 560 millions de francs supplémentaires ; le plan « famille » du Gouvernement, adopté l'an dernier, qui a profondément modifié la structure des prestations familiales agricoles ; le plan de rationalisation des dépenses de santé, appliqué dès cette année, qui devrait, quant à lui, conduire à réaliser des économies de l'ordre de 300 millions de francs pour les dépenses d'Amexa.

Quant à l'évolution structurelle, il s'agit naturellement de la diminution et du vieillissement continus de la population agricole, qui pèsent sur les dépenses de vieillesse et de maladie-invalidité.

Pourtant, les évolutions par risque ont pu être maîtrisées. L'augmentation des prestations en nature versées au titre de l'assurance maladie est limitée à 4,5 p. 100, alors que les pensions d'invalidité régressent de 10,79 p. 100 en raison de la diminution des parties prenantes.

Quant à l'allocation de remplacement, après la forte progression de l'an passé, elle atteint désormais un rythme de croisière.

Les prestations familiales sont en légère régression - 1,4 p. 100. Leur diminution est inférieure à celle du nombre des familles et des enfants bénéficiaires - 6 p. 100 - ce qui signifie que ces P.F.A. - prestations familiales agricoles - seront donc fortement revalorisées en 1988, de 4,5 p. 100 environ.

Enfin, avec une progression de près de 4 p. 100, les dépenses d'assurance vieillesse traduisent une évolution contrastée.

En effet, la croissance très importante des allocations de retraite forfaitaire et, surtout, proportionnelle s'explique par le nouvel abaissement de l'âge légal de la retraite, les mesures d'harmonisation intervenues l'an passé et, tout particulièrement, le départ à la retraite de classes d'âge plus nombreuses et ayant cotisé plus longtemps que leurs aînés. La régression de plus de 7 p. 100 des allocations du F.N.S. - fonds national de solidarité - découle directement de cette arrivée à maturité du régime d'assurance vieillesse, la forte progression des retraites proportionnelles faisant désormais largement dépasser le plafond ouvrant droit au F.N.S. pour les nouveaux retraités.

Reste que l'absence de mesures nouvelles cette année ne signifie pas que le régime agricole se complaît dans l'immobilisme. Au contraire, le projet de loi de modernisation agricole prévoit trois mesures très importantes pour l'avenir.

Du côté des recettes, il s'agit de la mise au point d'une assiette permettant enfin d'asseoir les cotisations sociales sur le revenu réel et donc les possibilités contributives des exploitants.

Du côté des droits, il s'agit essentiellement, d'une part, d'une amélioration significative des modalités de cessation d'activité et de départ à la retraite et, d'autre part, de l'extension des droits sociaux des conjoints d'exploitants.

Mes chers collègues, en face des réalités présentes, le B.A.P.S.A. s'adapte le mieux possible, sans pouvoir cependant répondre à toutes les attentes et à tous les espoirs.

Il reste, par excellence, le budget des solidarités, à la fois externes et internes, non seulement entre régimes sociaux, mais aussi entre les départements et au sein de chaque département.

C'est pourquoi je vous propose, au nom de la commission des affaires sociales, d'adopter ce projet de budget.

Vous me permettez toutefois, comme l'a fait tout à l'heure M. le rapporteur spécial, de souligner en conclusion combien l'avenir est lourd d'interrogations, car le déséquilibre démographique et le vieillissement sont des contraintes incontournables en même temps que les insuffisances du revenu agricole se perpétuent.

Quels que soient les changements d'assiette des cotisations et la répartition de l'effort professionnel, les agriculteurs ne pourront, à eux seuls, accomplir de nouveaux efforts. L'ensemble du corps social est-il prêt à faire face à de telles réalités alors que les divers régimes, notamment le régime général, s'interrogent sur leur propre financement ? Dans le grand débat relatif à la protection sociale, c'est une question fondamentale.

Il y faudra répondre cependant, demain comme aujourd'hui, au nom de la justice et de la reconnaissance dues à un groupe social particulièrement affligé par l'histoire. Nous savons ensemble, mes chers collègues, que la France et le monde rural qui la constitue substantiellement ne peuvent se passer d'une présence humaine, économique et sociale qui reste vitale pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 12 minutes ;  
Groupe de l'union centriste, 10 minutes ;

Groupe socialiste, 10 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 5 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Prouvoeur.

**M. Claude Prouvoeur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention se bornera aux aspects essentiels du B.A.P.S.A. pour 1988. A la vérité, ce B.A.P.S.A. réserve assez peu de surprises, dans la mesure où l'essentiel des bonnes choses en matière sociale a été renvoyé au projet de loi de modernisation agricole dont l'Assemblée nationale devrait se saisir au cours de la première quinzaine du mois de décembre et le Sénat, espérons-le, peu de temps après.

Le B.A.P.S.A. pour 1988 augmente de 3,69 p. 100, passant de 67 797 millions de francs à 70 300 millions de francs pour l'année prochaine. Pour leur part, les dépenses de prestations progresseront de 3,25 p. 100 ; les dépenses de maladie de 3,97 p. 100, contre 1,22 p. 100 l'année dernière ; les dépenses de vieillesse augmenteront de 3,97 p. 100 ; elles aussi, contre 6,82 p. 100 en 1987 et les dépenses familiales diminueront de 1,41 p. 100 contre 4,1 p. 100 en 1987.

En ce qui concerne la maladie, le plan de rationalisation des dépenses de santé de votre collègue M. Philippe Séguin permettra d'économiser près de 300 millions de francs en agriculture, ce qui représente 2,6 p. 100 des dépenses de maladie-maternité, jouant essentiellement sur les dépenses de pharmacie.

S'agissant des dépenses d'hospitalisation, la part du régime agricole dans la dotation globale est maintenue à 6 p. 100 pour cette année comme pour l'année dernière, mais les limites de cette enveloppe ne seront-elles pas dépassées si l'on se réfère à celle de 1986 ?

En ce qui concerne les prestations familiales, si le poste diminue de budget à budget, il augmente en réalisations effectives de 1988 par rapport à 1987.

Le poste assurance vieillesse augmente de 4 p. 100 de budget à budget et de 5,6 p. 100 de réalisation 1987 à budget 1988. En effet, les dépenses de vieillesse 1987 n'ont été revalorisées que de 2,5 p. 100 alors que le projet de budget pour 1987 prévoyait 3,2 p. 100.

Croyez-vous qu'il faille freiner la progression des retraites agricoles ? Est-ce vraiment cela la parité ?

Pour les recettes, nous n'entrerons pas dans le débat des 2,70 p. 100, 4,50 p. 100 ou 6 p. 100 d'augmentation évoqués par les uns et les autres. A la vérité, la hausse des cotisations professionnelles métropolitaines atteint 342 millions de francs, soit 2,7 p. 100 de hausse initiale, à quoi s'ajoutent 75 millions de francs de report sur l'exercice 1988 de la moitié du coût du démantèlement partiel des taxes B.A.P.S.A. de l'exercice passé - soit une augmentation de 0,6 p. 100 - ainsi que 150 millions de francs représentant le démantèlement partiel sur année pleine des taxes B.A.P.S.A. pour 1988 - soit une majoration de 1,2 p. 100 - ce qui donne bien en effet une hausse de 4,5 p. 100, soit 567 millions de francs. Les augmentations les plus fortes de cotisations professionnelles porteront sur la vieillesse : 8 p. 100 pour les cotisations A.V.A. - assurance vieillesse agricole - et A.V.I. ; pour leur part, les cotisations P.F.A. - prestations familiales agricoles - et Amexa - assurance maladie invalidité et maternité des exploitants agricoles - n'augmentent respectivement que de 4,5 p. 100 et 2,6 p. 100.

Elément positif de ce B.A.P.S.A. 1988 : la progression des cotisations professionnelles est limitée. Mais la progression du B.A.P.S.A. lui-même est très largement freinée : pas de mesures nouvelles, même pas cette malheureuse prise en charge du vaccin anti-grippe des plus de soixante-quinze ans, qui avait été plus ou moins acceptée par votre prédécesseur et qui représente si peu de chose pour le budget, alors qu'elle grève lourdement les dépenses d'action sanitaire et sociale des caisses de mutualité sociale agricole.

Mais ce B.A.P.S.A. renvoyait à un projet de loi de modernisation agricole qui, pour sa part, devait être novateur. Si nous en croyons le texte qui a été distribué à l'Assemblée nationale, mais non encore inscrit à l'ordre du jour, il le sera beaucoup moins que prévu. Il y a bien peu de chose dans le statut social des agricultrices, si ce n'est des points supplémentaires de retraite pour les coexploitantes et les épouses en



exploitation agricole à responsabilité limitée. Peu de chose pour la retraite agricole, si ce n'est la création d'une tranche à soixante-quinze points pour la retraite proportionnelle, disposition d'ordre réglementaire qui ne figure donc pas dans le texte de loi.

Quant à la répartition des cotisations sociales, nous savons que le revenu cadastral subsistera, simplement corrigé par des données économiques et fiscales, à l'initiative du représentant de l'Etat et la répartition ne concernera que les cotisations P.F.A. et A.V.A. à l'exclusion de l'Amexa et de l'A.V.I.

Alors, monsieur le ministre, je vous poserai ces quelques questions concernant la protection sociale des agriculteurs.

Votre collègue M. le ministre des affaires sociales a reconnu, en commission à l'Assemblée nationale, qu'il « était nécessaire de prévoir un mode d'actualisation des pensions de retraite pour 1988 malgré la nécessité qu'il y avait de réformer complètement l'assurance vieillesse ». Votre collègue parlait, bien sûr, des pensions du régime général. Qu'en sera-t-il pour le régime agricole pour 1988 ? Toute référence à la possibilité de créer un régime de retraite complémentaire pour les exploitants ayant disparu du projet de loi de modernisation, cette revalorisation des pensions pour 1988 devrait revêtir une importance d'autant plus grande.

Les agriculteurs en difficulté et privés, dès lors, de protection sociale, vous savent naturellement gré des dispositions que vous avez prises récemment. Nous savons bien que les graves problèmes de financement rencontrés par certaines caisses de mutualité sociale agricole, notamment dans la Nièvre et les Bouches-du-Rhône, recouvrent davantage des situations locales, particulières, qu'un malaise généralisé.

Enfin, qu'en sera-t-il du régime des calamités agricoles dont aucune proposition de réforme du système de financement n'est faite, alors que ce sujet est particulièrement d'actualité lorsque l'on connaît la situation financière du fonds et les sommes énormes qu'il a actuellement à verser ?

Peut-être me trouverez-vous particulièrement sévère, monsieur le ministre, mais je vous ai parlé en indépendant que je suis. Je pense me faire l'interprète d'un certain nombre d'agriculteurs, notamment de ceux de ma région du Nord qui estiment, malgré les nombreux efforts que vous faites, que leur système de protection sociale progresse lentement.

La loi de modernisation leur apportera-t-elle une réponse ?

Bien sûr, je voterai ce projet de budget car, s'il ne répond pas à toutes les questions que se posent les agriculteurs, il en aborde un certain nombre de front. Il faut poursuivre cet effort, nous vous y encourageons, et soyez assuré de notre soutien sans réserve dans cette direction. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moreigne.

**M. Michel Moreigne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles atteint 70 300 millions de francs. Il augmente ainsi de 3,39 p. 100 par rapport au budget voté de 1986. Cette augmentation est identique à la progression de 1987.

Ce projet du budget repose sur des prévisions de dépenses d'assurance maladie dont l'évolution se ralentirait par rapport à 1987, hors dépenses d'hospitalisation, dont je ne peux évidemment supputer l'évolution.

Les dépenses de prestations familiales continuent de régresser pour des raisons strictement démographiques.

Les dépenses vieillesse sont en augmentation du fait de l'abaissement de l'âge de la retraite, notamment, et d'une amélioration de 1 p. 100 du pouvoir d'achat des retraités.

En effet, les retraités constituent 37 p. 100 des personnes protégées par l'Amexa mais le nombre des actifs continue à diminuer. Le nombre important des retraités agricoles n'est pas pris en compte totalement dans le B.A.P.S.A. puisque un certain nombre d'entre eux ne relèvent pas de l'assurance maladie. Près de 440 000 sont des personnes qui ont acquis des droits à la retraite agricole mais pour qui l'agriculture n'a pas constitué une activité principale.

Les dépenses au titre de l'invalidité diminuent. Est-il exact que, pour 1987, les dépenses auraient été surévaluées à ce titre ? Quant aux bénéficiaires des dépenses d'invalidité, la revalorisation de leur pension atteindrait 3,5 p. 100, soit le niveau de l'inflation.

Pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, quand sera enfin supprimée cette référence à 600 fois le Smac horaire, qui date de 14 à 15 ans, si ma mémoire n'est pas trop infidèle ?

A noter : une prévision de baisse des allocations du fonds national de solidarité. C'est la raison pour laquelle les prestations sont, pour la première fois, inférieures aux crédits prévus pour la retraite proportionnelle. C'est l'effet de la maturation du régime et nous ne pouvons que le constater.

Quant au financement professionnel du B.A.P.S.A., il faut tenir compte, pour l'apprécier, des majorations de cotisations intervenues en 1986.

De même, il faut tenir compte de la baisse des taxes parafiscales intervenue en 1987, qui fait reporter le manque à gagner sur les cotisations professionnelles ; c'est incontestable. Ainsi, l'annonce d'une progression des cotisations de 2,70 p. 100, annoncée initialement par les médias, doit être corrigée de façon à tenir compte de l'effet de report des taxes, soit 1,80 p. 100 à ce titre, auquel s'ajouteraient les 2,10 p. 100 au titre des cotisations, ce qui représente bien le total maintenant reconnu et indiscutable de 4,50 p. 100.

La F.N.S.E.A. indique même, dans un document que j'ai parcouru, monsieur le ministre - et qui ne vous est sans doute point indifférent (*sourires*) 6 p. 100, mais je crois qu'honnêtement, en globalisant les cotisations de 1987 et celles de 1988, ce sont près de 30 milliards de francs qui se seront appliqués sur les deux exercices : 29 258 millions de francs très exactement.

Le transfert partiel des charges des départements dont les produits ont été détaxés vers les autres départements est inquiétant. Ainsi, les départements de polyculture et d'élevage - vous comprenez pourquoi j'y suis sensible - sont souvent parmi les plus handicapés, et ils doivent supporter un alourdissement de leurs charges.

Il n'est pas envisagé, pour 1988, de nouvelle baisse des taxes parafiscales ; mais, s'il devait en être autrement dans l'avenir, il apparaîtrait hautement souhaitable que soit prévu un mécanisme évitant une sorte de solidarité à rebours.

La recherche de l'harmonisation avec le régime général doit bien évidemment être poursuivie. Je me permets de rappeler qu'au moment où continue de se poser de façon aiguë le problème du maintien des droits sociaux des agriculteurs la M.S.A. a ce privilège exorbitant de pouvoir prélever directement sur les prestations familiales le montant des cotisations impayées. Cette disposition s'applique aussi aux retraités, qui peuvent ainsi perdre tout ou partie de leur allocation vieillesse.

Je serais heureux si vous pouviez me laisser espérer, dans un proche avenir, un alignement sur le code de la sécurité sociale. Ce serait, en tout cas, souhaitable. Il y a là une question de dignité et d'homogénéité des systèmes de protection sociale qui apparaît parfaitement légitime.

Par ailleurs, la procédure mise en œuvre à la suite de la conférence agricole sous forme de prêts d'honneur sera-t-elle reconduite pour l'exercice 1988 au profit des agriculteurs en difficulté, notamment des producteurs de lait et de viande ? Dans ce projet de B.A.P.S.A., nous trouvons une recette supplémentaire de 100 millions de francs dont le caractère est à la fois inquiétant et anodin. Il s'agit d'un prélèvement sur un fonds de roulement. Or vous m'aviez affirmé, lors d'une audition en commission, que ce fonds de roulement n'existait pas ; je suis heureux de constater qu'il existe quand même !

Cela semble cependant poser un problème au moment où les caisses de mutualité sociale agricole rencontrent quelques difficultés. Je partage sur ce point l'avis de M. Louvot qui, dans son rapport écrit, aurait souhaité que vous alliez jusqu'à ne pas inscrire cette recette supplémentaire, en majorant à due concurrence la subvention d'équilibre. Je crois que cela aurait été de bonne méthode.

En tout cas, je souhaite qu'il ne soit pas nécessaire de puiser dans ce fonds de réserve et que la gestion du B.A.P.S.A. reste excédentaire, comme elle l'a été - de 700 millions de francs - l'année dernière.

Monsieur le ministre, la solidarité nationale doit continuer - c'est le vœu de chacun d'entre nous, j'en suis absolument persuadé - de se manifester à l'égard du monde agricole, notamment en matière de protection sociale. Mais vous m'accorderez que, dans les départements les plus ruraux, les caisses ont souvent atteint la limite de l'effort social. Le

relais est pris par les conseils généraux, dont la marge de manœuvre est d'autant plus réduite qu'ils sont eux-mêmes des départements ruraux. Ainsi, se pratique une deuxième redistribution des efforts par les budgets d'aide sociale et l'impôt local.

M. Caupert a évoqué les difficultés du département de la Lozère. A cette occasion, ont été évoqués les problèmes du foncier non bâti. Or le département de la Lozère a le record de France pour ce qui est du taux de foncier non bâti. Vous le voyez, tout, malheureusement, se cumule dans le handicap, et l'avenir reste bien préoccupant.

De plus, les départements les plus pauvres sont très souvent ceux qui ont la proportion de personnes âgées de plus de soixante ans la plus importante. Il en est ainsi, par exemple, pour le Limousin ; quant à la Lozère, la structure de sa population se modifie dans un sens plus favorable.

Le plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie est très mal ressenti, notamment par les personnes âgées dans le monde rural, car elles ne comprennent pas tous ces mécanismes, que les médecins eux-mêmes ont du mal à saisir.

Quoi qu'il en soit, les fonds sociaux des caisses de mutualité sociale agricole ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes légitimes de dérogation qui leur sont présentées. C'est un problème très important qui se traduit par un transfert de charges sur les budgets d'aide sociale des départements. Il n'y a pas là, vous me l'accorderez, de motif particulier de satisfaction, mais une très grande préoccupation.

Je serai modéré dans mon propos et, en terminant, je soulignerai que le B.A.P.S.A. pour 1988 reste tout à fait analogue, sinon identique, à celui qui était prévu pour 1987. Par ailleurs, si la participation professionnelle progresse au même rythme que les dépenses, le nombre d'actifs cotisants diminue alors que le nombre d'inactifs prestataires continue d'augmenter.

Au travers du B.A.P.S.A., se pose le problème de l'avenir de la protection sociale des agriculteurs. Or aucune solution ne nous apparaît encore. Souhaitons que, chacun apportant sa contribution, nous puissions sortir, à la satisfaction générale, d'une impasse qui obère fortement notre avenir. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Beaudou.

**Mme Marie-Claude Beaudou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le courant de l'année 1987, un fait brutal s'est produit dans le département de la Nièvre, cher au Président de la République : la mutualité sociale agricole a cessé de payer les retraites des salariés agricoles sans même les en informer, privant totalement de ressources des familles de travailleurs ayant donné toute leur vie à leur terre et des sommes importantes sous forme de cotisations.

S'agit-il d'une mauvaise gestion, d'une situation particulière ou d'un problème local ? Nous ne le pensons pas. Une situation semblable apparaît dans d'autres départements, tel celui des Bouches-du-Rhône.

En fait, le Gouvernement se désengage vis-à-vis des caisses locales en n'assurant plus le recouvrement. Il s'agit, monsieur le ministre, d'une situation grave montrant bien les conséquences d'une politique de baisse des revenus des agriculteurs, de vieillissement des travailleurs de la terre, de la friche comme avenir pour la production, de la fermeture des débouchés pour les produits français, mais de l'ouverture aux produits étrangers.

Ce fait traduit le drame dans lequel se trouve plongée la protection sociale agricole. Nous dénonçons le B.A.P.S.A. comme élément d'aggravation de cette situation. Il augmente de 3,7 p. 100 mais, compte tenu de l'inflation, il diminue.

Les 40 milliards de francs prévus pour les prestations vieillesse ne permettront pas de maintenir aux pensions leur pouvoir d'achat actuel. Avec 23,5 milliards de francs, les dépenses de prestation maladie marquent une régression due au vieillissement de la population agricole.

Je regrette également que les hôpitaux ruraux ne soient pas mis sur le même plan que les hôpitaux des grandes villes. Pour leur modernisation, des aides nouvelles de l'Etat sont nécessaires. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir à plusieurs reprises avec Mme le ministre de la santé, sans grand résultat jusqu'ici.

Pour ce qui est des recettes, les cotisations n'augmentent que de 6 p. 100, mais, du fait de la disparition de nombreuses exploitations, cette augmentation globale se traduira, en fait, par des augmentations individuelles supérieures. Au surplus, le démantèlement des taxes aura pour conséquence d'alourdir la note pour les petits et moyens exploitants.

Vous dites, monsieur le ministre, que le Gouvernement a fait un effort important cette année en augmentant de 24 p. 100 la subvention. Une analyse plus fine montre en réalité que cette hausse s'accompagne d'annulations de crédits et d'une diminution de la contribution au fonds national de solidarité. La véritable augmentation ne dépassera donc pas 7 p. 100.

Les récents sinistres qui ont frappé tout l'ouest de la France ne sont pas pris en compte. Des difficultés de revenu, de protection sociale, de trésorerie pour les caisses étaient à prévoir, mais ne sont pas prises en compte dans votre projet de budget, monsieur le ministre.

La protection sociale des agriculteurs régresse et, avec l'Acte unique européen et le nivellement par le bas qu'il entraînera, elle reculera encore. Pourtant, il serait nécessaire - et c'est possible - de trouver des solutions pour améliorer la protection sociale.

Il faudrait, premièrement, revoir l'assiette des cotisations, dont le caractère injuste entraîne des inégalités inacceptables. Les exploitants les plus pauvres paient, en proportion, davantage que les plus riches.

Deuxièmement, les conditions de départ à la retraite doivent également être profondément modifiées. L'agriculteur doit être mis sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs. Décidez enfin, monsieur le ministre, la déduction des revenus imposables des cotisations de retraite complémentaire.

Troisièmement, les aides à domicile pour les personnes âgées restent insuffisantes. Elles sont pourtant susceptibles d'apporter une double réponse, humaine et économique, à une question angoissante pour le monde agricole.

Quatrièmement, enfin, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, 780 000 agricultrices attendent toujours un statut. Elles ne sont que des ayants droit ne disposant d'aucune garantie juridique. Elles attendent toujours une évolution des textes du code rural, la définition de leur statut de co-exploitantes de l'exploitation agricole, dont elles assurent pourtant la responsabilité au même titre que l'agriculteur. Ces 780 000 femmes auront-elles droit un jour à l'égalité, elles qui, pourtant, dans leur travail quotidien, démontrent quelle est la réalité ?

Ce B.A.P.S.A. ne permet aucun progrès dans le domaine de la protection sociale agricole. Il marque un recul dans le cadre général d'une politique remettant en cause toute la protection sociale. C'est pourquoi nous le rejetons. (*M. Minetti applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Machet.

**M. Jacques Machet.** Dans ce projet de B.A.P.S.A., l'assurance vieillesse pèsera lourd en 1988, l'âge de la retraite étant abaissé à soixante-deux ans en application de la loi du 6 janvier 1986, loi dont j'étais le rapporteur et que le Sénat avait rejetée.

J'avais interrogé le ministre d'alors - vous vous en souvenez sans doute, monsieur Moreigne - sur toutes les incidences financières non prévues de son texte. Nous sommes aujourd'hui au pied de mur : moins d'actifs pour payer, plus de retraités à servir.

Ce projet de budget pour 1988 démontre la volonté de modérer l'augmentation des cotisations, qui sont encore trop lourdes à supporter, tout en recherchant une harmonisation des prestations avec celles du régime général.

Je formulerai quelques observations, monsieur le ministre.

Les droits sociaux des conjoints des chefs d'exploitation sont fondés soit sur leur situation familiale en leur qualité d'époux et de parents - ils bénéficient alors des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité, ainsi que des prestations familiales - soit sur une présomption de participation aux travaux de l'exploitation dès lors qu'ils vivent sur l'exploitation et qu'ils ne relèvent d'aucun régime de sécurité sociale au titre d'une activité professionnelle personnelle. Dans ce cas, les conjoints des chefs d'exploitation sont affiliés à l'assurance vieillesse des non-salariés agricoles et,

moyennant le paiement de la seule cotisation individuelle vieillesse, ils s'ouvrent un droit propre à la retraite personnelle, sur la justification d'un travail effectif sur l'exploitation. L'allocation de remplacement accordée en cas de maternité à l'épouse d'un chef d'exploitation est subordonnée à l'embauche d'un remplaçant.

Certes, les conjoints de chefs d'exploitation ont profité de l'amélioration des prestations ou des droits nouveaux accordés à tous les membres non salariés des professions agricoles. Mais leur situation au regard de la législation sociale demeure assez ambiguë dans la mesure où ils ne bénéficient pas, à titre personnel, comme les chefs d'exploitation, des droits qui sont normalement liés à l'exercice d'une activité professionnelle. La reconnaissance d'un droit propre du conjoint à la pension d'invalidité et à la retraite proportionnelle permettrait de lui garantir un statut d'égalité avec le chef d'exploitation.

Deuxième point très préoccupant : la couverture sociale des agriculteurs en difficulté - on en a parlé à propos du budget de l'agriculture - en particulier ceux qui sont victimes d'une chute des cours. Certes, des mesures ont été prises.

Les caisses de mutualité sociale agricole sont autorisées à accorder des délais de paiement - mais il faut payer quand même ! - aux assurés débiteurs de cotisations. Il a été recommandé aux conseils d'administration des caisses d'examiner avec bienveillance les majorations en cas de retard. Il a été décidé, à l'occasion de la conférence agricole annuelle, de dégager un crédit de 50 millions de francs pour aider les agriculteurs confrontés à des difficultés économiques, mais dont l'exploitation présente des perspectives de redressement. Néanmoins, au 1<sup>er</sup> janvier 1987 - cela va faire un an - 11 678 assurés étaient déçus de leurs droits aux prestations d'assurance maladie ; aujourd'hui, ils sont plus nombreux.

Face à cette situation qui pose d'énormes problèmes sociaux et économiques, il apparaît nécessaire de dégager des moyens financiers supplémentaires, tout en réfléchissant sur un aménagement des procédures de redressement judiciaire en agriculture.

Je m'associe à la conclusion de Louis Mercier, qui n'a pu être présent ce soir, à savoir qu'il n'y a pas d'innovation sensible pour ce B.A.P.S.A. 1988, mais notre espoir était grand, suite à vos affirmations, monsieur le ministre, d'en voir figurer dans la loi de modernisation. Malheureusement, le projet de loi distribué à l'Assemblée nationale ne paraît pas vraiment répondre à cette attente.

Par exemple, la profession attendait depuis longtemps un véritable régime de retraite complémentaire avec possibilité de déduction fiscale, comme il en existe pour les autres catégories socio-professionnelles. Qu'en est-il, monsieur le ministre ?

Le statut social des agricultrices - cela vient d'être dit - n'est guère amélioré eu égard à leurs droits propres.

On constate une amélioration sensible tout de même pour les époux coexploitants et les associés exploitants dans les exploitations agricoles à responsabilité limitée en matière de droit à la retraite : la majoration du nombre de points de retraite proportionnelle. C'est un point positif sur le plan de la protection sociale des agriculteurs, un premier pas, peut-être, vers une réelle parité.

En m'associant aux observations de nos deux rapporteurs quant au regret d'avoir une discussion si tardive et trop hâtive, je voterai ce B.A.P.S.A., comme mes collègues de l'union centriste. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rigou.

**M. Michel Rigou.** Je souhaite, monsieur le ministre, comme déjà bon nombre de mes collègues l'ont fait, vous faire part de ma préoccupation concernant la couverture sociale des agriculteurs en difficulté.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1987, on dénombrait près de 12 000 assurés déçus de leurs droits aux prestations d'assurance maladie.

On ne peut que s'inquiéter des risques de suppression de la protection sociale pour tous ceux qui ne peuvent s'acquitter de leurs cotisations.

Le financement de la couverture sociale agricole est rendu de plus en plus difficile, compte tenu de l'incessante diminution du nombre des actifs et de l'insuffisance du revenu agricole.

Aussi, malgré les plans d'aides accordés, trop de caisses de mutualité sociale agricole connaissent encore des difficultés, compte tenu des défaillances d'un grand nombre de ressortissants.

La décision prise à la conférence annuelle d'attribuer des prêts d'honneur à certains agriculteurs peut être un palliatif, mais il en reste beaucoup dans l'impossibilité totale de régler leurs cotisations à la M.S.A. - mutualité sociale agricole. Leurs dettes atteignent parfois des sommes considérables et ils craignent même la saisie.

Vous avez indiqué que la loi de modernisation que vous devez nous présenter prévoit des dispositions comparables à celles qui sont applicables aux autres secteurs d'activité par la mise en place d'un règlement amiable ou, à défaut, d'une procédure de liquidation judiciaire, un fonds de reconversion intervenant de telle sorte que l'agriculteur qui aura dû abandonner son exploitation puisse se former et obtenir une qualification lui permettant de se reclasser dans un autre secteur d'activité.

C'est un bel optimisme ! Mais en attendant cette loi qui n'est pas encore votée et son application pour ces mesures, quelles dispositions envisagez-vous de prendre rapidement pour remédier à une telle situation ?

Les agriculteurs sont déçus et bien que le B.A.P.S.A. pour 1988 tende à limiter la montée des cotisations, ils ne cachent pas leur désappointement devant l'absence de mesures réellement nouvelles.

Je m'interroge quant à moi sur le procédé pour le moins contestable dans son principe du prélèvement sur le fonds de roulement prévu de 100 millions de francs.

La baisse des crédits affectés à la dotation jeunes agriculteurs conduit au recul du nombre des installés. Pour 35 000 exploitations environ qui disparaissent, à peine 10 000 jeunes s'installent. Selon une étude récente, 50 p. 100 des jeunes agriculteurs ont des ressources légèrement supérieures au S.M.I.C. et 14 p. 100 malheureusement ont un revenu négatif.

Des mesures doivent être prises impérativement pour faciliter l'installation des jeunes. Les taux d'intérêt devraient s'approcher des taux d'inflation. De plus, s'agissant du foncier, il est regrettable de constater qu'il existe des candidats à l'installation et que, dans le même temps, les terres ne trouvent pas preneur.

Revenant à votre projet de loi de modernisation que vous avez évoqué à différentes reprises, je voudrais appeler votre attention sur l'une de ses dispositions qui provoque actuellement l'inquiétude de certaines caisses de mutualité sociale agricole. En effet, l'affiliation aux assurances sociales agricoles est prévue par l'article 1144 du code rural et les entreprises ou organismes qu'il énumère connaissent, pour certains, d'importantes évolutions de leurs structures juridiques. Ces évolutions entraînent des mutations des filiales ainsi créées vers l'U.R.S.S.A.F. On peut citer, par exemple, les caisses de Crédit agricole, les coopératives agricoles et sociétés agricoles diverses.

L'affiliation par l'U.R.S.S.A.F. de telles sociétés pose, entre autres problèmes, celui de la complexité administrative et de l'accroissement du déséquilibre démographique du régime agricole, avec l'effet contradictoire de l'alourdissement des charges de compensation du régime général.

Dans mon département, sur 12 000 salariés affiliés à la caisse de mutualité sociale agricole, 4 000 environ - c'est-à-dire un tiers - sont employés au Crédit agricole et dans les coopératives et groupements. L'article 45 de votre projet de loi de modernisation me paraît donc insuffisant et, de toute façon, la loi n'est pas encore votée.

Il serait donc souhaitable que, rapidement, des dispositions permettent de rattacher au régime agricole les salariés de toutes sociétés ou groupements constituant le prolongement de groupements professionnels ou d'organismes agricoles. Ainsi pourrait être maintenu le nombre de cotisants salariés.

Monsieur le ministre, nous sommes tous très sensibles aux préoccupations des agriculteurs, telles qu'elles s'expriment dans nos départements. L'agriculture a-t-elle encore un avenir ? Beaucoup de jeunes, mais aussi de moins jeunes, connaissent les pires difficultés, qu'elles soient liées aux quotas laitiers ou à la baisse des cours de la viande. Ils sont de plus en plus découragés.

Il se révèle donc nécessaire d'entreprendre des actions, tant en faveur des agriculteurs en difficulté que pour l'installation des jeunes ou pour les jeunes déjà installés mais lourdement endettés. Jusqu'ici, les dispositifs mis en œuvre ne sont pas à la mesure de la crise agricole existante et à venir.

Il est également nécessaire de revoir le maintien à domicile des personnes âgées en milieu rural : la diminution des heures des services d'aides ménagères, l'impossibilité d'augmenter les services de soins à domicile contribuent au départ prématuré vers les maisons de retraite ou les hôpitaux et participent ainsi à l'augmentation des frais de santé.

Des moyens complémentaires apportés à ces services auraient trois conséquences positives. Des conséquences sociales, en particulier le maintien des personnes âgées dans leur environnement et le maintien des aides ménagères alors qu'actuellement toutes les associations rurales doivent licencier du fait de la diminution des heures attribuées. Vous savez que la plupart de ces aides ménagères sont des femmes de jeunes agriculteurs ou d'agriculteurs plus âgés. Ces mensualités leur permettent d'équilibrer un budget souvent en difficulté.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit ce matin que l'aménagement du territoire rural ne concernait pas que votre ministère. C'est vrai. Mais n'oubliez pas que le maintien de tous les agriculteurs, actifs et retraités, est indispensable au bon équilibre de nos communes rurales. Sans eux, inutile de parler sérieusement d'aménagement du territoire rural. C'est la raison pour laquelle la loi de modernisation agricole que vous nous proposez doit s'accompagner impérativement d'un véritable et important volet social avec des engagements financiers de l'Etat à négocier avec les départements et les régions.

La mutualisation du crédit agricole fera entrer dans les caisses de l'Etat plusieurs milliards ; l'évaluation n'est pas encore précisée. Ne pensez-vous pas qu'il serait juste qu'une partie de cette somme profite d'abord à l'agriculture ? Vous-même aviez annoncé, le 20 septembre dernier au Palais-Bourbon, que le secteur agricole devrait être inclus dans les bénéficiaires.

M. le ministre d'Etat chargé des finances et de la privatisation ne semble pas de cet avis. Serez-vous suffisamment convaincant pour obtenir satisfaction ? Je pense que la profession en serait très satisfaite.

Monsieur le ministre, je souhaite trouver dans vos réponses la volonté affirmée du Gouvernement de prendre en compte les besoins sociaux des agriculteurs non seulement à travers ce budget 1988, mais à l'occasion de votre loi programme de modernisation.

En majorité, les sénateurs de la gauche démocratique voteront votre budget. Certains attendront votre réponse pour se déterminer.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre, si forte que soit votre constitution, si grande que soit votre résistance et si intense que soit votre souci de servir l'agriculture française, il y a des limites à la résistance humaine. Depuis mercredi matin, c'est-à-dire depuis quarante-deux heures, vous avez dormi moins de quatre heures.

Par respect pour votre fatigue, je renonce à mon intervention et je me contenterai, évoquant quelques chiffres, d'expliquer les raisons pour lesquelles le groupe du R.P.R. votera le budget annexe des prestations sociales agricoles. Je peux d'autant mieux me limiter à quelques chiffres que l'Assemblée tout entière fut tout à l'heure attentive aux remarquables rapports de M. du Luart et de M. Louvot.

En 1988, l'ensemble des actions que le budget de l'Etat consacra à l'agriculture augmentera de 9,1 p. 100. Le seul budget de votre ministère progressera de plus de 5 p. 100 et le budget annexe des prestations sociales agricoles sera en équilibre avec 70 milliards de dépenses.

Ce qui est remarquable, c'est que les cotisations demandées aux agriculteurs n'augmenteront que de 2,7 p. 100, alors que le volume des prestations qui leur sera servi augmentera de 3,9 p. 100. Comment y êtes-vous parvenu ? En obtenant du Premier ministre et du ministre d'Etat que la subvention de l'Etat à l'équilibre du budget annexe des prestations sociales agricoles augmente, en 1988, de plus de 20 p. 100.

C'est le signe indiscutable de la volonté nationale d'exprimer concrètement sa solidarité à l'agriculture que vous servez, en paysan que vous êtes, avec tant de légitime passion.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, nous voterons votre budget, heureux par là même de vous exprimer notre soutien dans le combat que vous menez pour l'agriculture française et donc pour notre pays. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si le financement du B.A.P.S.A. constitue tous les ans un exercice éminemment difficile, il revient au Parlement, donc à la Haute Assemblée, d'en décider les sources et les taux.

Les trois grandes sources de recettes sont professionnelles et comportent deux volets : les cotisations et les taxes. La compensation démographique, les autres ressources, dont principalement les taxes extraprofessionnelles et les subventions d'Etat, sont en forte augmentation, dans ce B.A.P.S.A. 1988, de 22,31 p. 100.

L'exercice de budget annexe devient encore plus complexe lorsque, comme c'est le cas en 1987, le budget comporte une recette exceptionnelle, l'apurement de la dotation globale hospitalière, pour 510 millions de francs, mais surtout lorsque des décisions sont prises en cours d'année et budgétisées l'année suivante seulement.

Ainsi, la création d'une cotisation exceptionnelle payée en septembre 1987, 193 millions de francs, le démantèlement des taxes au 1<sup>er</sup> juillet 1987, 150 millions de francs et leur transfert partiel sur les cotisations, 75 millions de francs ne peuvent se lire dans le B.A.P.S.A. 1987 et se trouvent inscrits dans le B.A.P.S.A. 1988.

Au travers de ces mouvements de recettes, quelle est précisément l'augmentation de la participation professionnelle au financement du B.A.P.S.A. en 1988 ?

L'évolution des cotisations et taxes à législation constante et par rapport aux mêmes catégories de recettes figurant au B.A.P.S.A. 1987 aurait été de plus de 2,71 p. 100 en 1988, le produit des taxes ayant progressé de 6,25 p. 100 compte tenu des rendements attendus, notamment, en matière d'oléagineux.

Mais cela n'a qu'une valeur indicative, car les règles du jeu ont changé. En effet, à quel exercice attribuer la cotisation exceptionnelle de 193 millions de francs décidée par le décret du 13 août 1987 et payée par les agriculteurs en septembre ? Si on l'inscrit au budget de 1988, cela majore en apparence l'effort supplémentaire demandé aux agriculteurs ; si on la rattache à 1987, il faut préciser que l'augmentation de cotisations a été de 5,4 p. 100 par rapport à 1986 et non des 3,8 p. 100 annoncés.

Par ailleurs, la diminution des taxes sur les céréales, les oléagineux et les betteraves entraîne une diminution de recettes de 150 millions de francs, immédiatement compensée par une majoration de cotisations de 75 millions de francs, les autres 75 millions de francs étant ajoutés aux cotisations de 1988, avec, en plus, les 150 millions de francs correspondant au moindre rendement des taxes en 1988.

Monsieur le ministre, il résulte de tout cela que le niveau des taxes est maintenu aux taux de 1987, tout en précisant qu'il est en diminution par rapport à 1986, alors que les cotisations directes sont en augmentation d'environ 6 p. 100.

Quel que soit le mode de calcul retenu, les agriculteurs auront payé, sur les deux exercices, 29 756 millions de francs. Cela n'est pas sans nous inquiéter et sans inquiéter le monde agricole, qui se débat au milieu de toutes sortes de difficultés, et, hélas ! le bout du tunnel est loin d'apparaître.

Considérant toutefois l'indispensable nécessité de ce budget pour la protection sociale du monde agricole et sa valeur d'exemple, au point qu'il est cité dans le rapport des états généraux de la sécurité sociale, je voterai votre projet de B.A.P.S.A. pour 1988. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, tout d'abord, remercier MM. du Luart et Louvot, respectivement rapporteur spécial et rapporteur pour avis, pour la présentation qu'ils ont faite de ce projet de B.A.P.S.A. et pour les appréciations qu'ils ont portées à son sujet.

Je répondrai brièvement aux questions qu'ils ont formulées ainsi qu'à celles qui ont été posées au cours de ce débat, remerciant au passage tous ceux qui ont bien voulu m'apporter leur appui et me témoigner leur confiance.

En ce qui concerne, tout d'abord, les contributions des agriculteurs au financement de leur protection sociale, il convient, comme cela a été rappelé par vos rapporteurs, de les rendre plus équitables, car on connaît les défauts du revenu cadastral.

A cet effet, nous devons poursuivre l'effort de correction de l'assiette cadastrale des départements par des données économiques - R.B.E., résultat brut d'exploitation, et R.N.E., résultat net d'exploitation - qui reflètent mieux les possibilités contributives des agriculteurs.

S'agissant, monsieur du Luart, du nouveau mode d'évaluation du R.B.E., qui constitue un progrès sur le plan statistique, et de ses conséquences sur les cotisations, il va de soi qu'il faudra en tenir compte dans la répartition des cotisations ; mais les précautions prises actuellement pour éviter les hausses trop brutales des cotisations dans certains départements s'appliqueront naturellement pour limiter les conséquences de ce « rebasement » du revenu agricole.

La loi de modernisation prévoit, par ailleurs, d'ouvrir, pour une plus juste répartition des cotisations cadastrales vieillesse à l'intérieur du département, la possibilité de prendre en compte les revenus professionnels individuels et la possibilité, pour le conjoint, d'obtenir une retraite en relation avec son degré de participation au sein de l'entreprise agricole.

L'amélioration du calcul des cotisations facilitera également la poursuite du démantèlement des taxes du B.A.P.S.A. sur les produits engagés en juillet dernier. Il va de soi, comme il a été indiqué tout à l'heure, que cette diminution des taxes doit avoir pour contrepartie une plus juste répartition des cotisations. Telle est la raison pour laquelle nous avons retenu, dans la loi de modernisation, d'une part, une répartition des cotisations entre les départements fondée uniquement sur le R.B.E. et le R.N.E. et, d'autre part, une répartition des cotisations entre les agriculteurs qui pourra être établie, selon la décision des départements, en fonction des revenus professionnels individuels. Ainsi, nous rejoindrons cette juste répartition qu'est, je le répète, la compensation du démantèlement des taxes du B.A.P.S.A.

MM. les rapporteurs ont également posé, à juste titre, le problème du financement à terme de la protection sociale agricole compte tenu des perspectives de réduction du nombre des actifs et de l'évolution des revenus agricoles.

Il est juste de remarquer que la diminution du nombre des exploitations n'entraîne pas une réduction des capacités contributives dans la même proportion puisque les exploitations deviennent plus importantes et que, par ailleurs, la quasi-totalité des régimes sociaux seront confrontés dans l'avenir à une dégradation du rapport entre cotisants et retraités souvent plus grave que celle qui se produira dans le régime agricole. Je rejoins d'ailleurs M. le rapporteur et certains d'entre vous pour dire que cela va devenir rapidement un véritable problème de société.

Cela étant, il est certain que la large solidarité qui s'exerce à l'égard des agriculteurs au travers du financement du B.A.P.S.A. doit, pour les raisons que vous avez indiquées, continuer de jouer pleinement, impliquant, en contrepartie, un effort de transparence du régime agricole, notamment en ce qui concerne l'effort contributif des exploitants au financement de leur protection sociale.

En outre, en raison de l'interdépendance entre les régimes sociaux, le financement du régime agricole ne peut être considéré indépendamment du problème d'ensemble du financement et de l'avenir de notre protection sociale. Les questions que vous avez évoquées, mesdames, messieurs les sénateurs, devront donc être traitées dans le cadre des réflexions qui ont été engagées à ce sujet avec les états généraux de la sécurité sociale.

Quelques questions m'ont été posées qui concernent la difficulté qu'éprouvent un certain nombre d'agriculteurs à s'acquitter de leurs cotisations. Les difficultés que connaissent, par ailleurs, la caisse de la Nièvre et celle des Bouches-du-Rhône tiennent au mauvais recouvrement des cotisations.

Il est normal, quand la solidarité nationale et interprofessionnelle joue sur 70 p. 100 des ressources, que les caisses veillent à assumer correctement le recouvrement des cotisations. Le non-paiement des cotisations dans ces deux départements n'est pas à rapprocher des difficultés rencontrées par un certain nombre d'agriculteurs qui, dans chaque département, de ce fait, ne sont plus couverts par le régime de protection sociale. Pour ces personnes, des mesures ont d'ailleurs été prises à la conférence annuelle de 1986 et seront prises lors du vote de la loi de modernisation. Ainsi, suite à la conférence de 1986 et aux décisions qui ont été prises sur ce sujet, 3 500 agriculteurs ont été rétablis dans leurs droits.

Telles sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les réponses que je souhaitais apporter à vos questions.

Comme vous l'ont proposé vos rapporteurs, compte tenu de la faible progression des cotisations, en relation avec la situation du revenu des agriculteurs, compte tenu aussi de l'ajustement permanent des protections sociales qui permettent aux agriculteurs d'être traités dans les mêmes conditions que les autres citoyens, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de B.A.P.S.A. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 37 et 38 du projet de loi.

#### SERVICES VOTÉS

**M. le président.** « Crédits, 68 322 452 676 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 37.

**M. Michel Moreigne.** Le groupe socialiste vote contre.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste également.  
(*Ces crédits sont adoptés.*)

#### MESURES NOUVELLES

**M. le président.** « Crédits, 1 977 547 324 francs. »  
- (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le B.A.P.S.A.

3

#### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 111, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

4

#### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, portant maintien en activité des magistrats des cours d'appel et des tribunaux de grande instance.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 112, distribuée, et, s'il n'y pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, vendredi 27 novembre 1987, à onze heures, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (nos 92 et 93, 1987-1988).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie :

Moyens des services et dispositions spéciales :

Economie, finances et privatisation :

### III. - Commerce, artisanat et services et article 67

M. René Ballayer, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 13) ;

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 95, tome VII).

Équipement, logement, aménagement du territoire et transports :

### IV. - Transports (*suite*)

1. - AVIATION CIVILE.

3. - MÉTÉOROLOGIE.

M. Marcel Fortier, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 20) ; M. Bernard Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Aviation civile) (avis n° 95, tome XIX).

Budget annexe de la navigation aérienne :

M. Marcel Fortier, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 40).

Départements et territoires d'outre-mer :

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 9) ; M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Départements d'outre-mer) (avis n° 95, tome XXII) ; M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Territoires d'outre-mer) (avis n° 95, tome XXIII) ; M. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Départements et territoires d'outre-mer) (avis n° 97, tome VI) ; M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Départements d'outre-mer) (avis n° 58, tome VII) ; M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Territoires d'outre-mer) (avis n° 98, tome VIII).

### Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1988

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1988 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

### Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le vendredi 27 novembre 1987, à une heure cinquante-cinq.*)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,  
ROBERT ÉTIENNE

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

### COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Louis Minetti a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 272 (1986-1987) présentée par M. Jean-Luc Bécart et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer le droit au logement et à définir les modalités de sa mise en œuvre concrète.

M. Robert Laucourmet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 372 (1986-1987) présentée par M. Roland Courteau et plusieurs de ses collègues, tendant à diminuer le montant des annuités de remboursement de prêts d'accession à la propriété sociale devenues trop élevées au regard des ressources des acquéreurs.

M. Robert Laucourmet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 12 (1987-1988) présentée par M. André Méric et plusieurs de ses collègues tendant à élever le niveau quantitatif et qualitatif de la contribution française au développement des pays non industrialisés et à lutter contre la faim.

M. Pierre Lacour a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 56 (1987-1988) présentée par MM. Roland du Luart, Philippe François et Pierre Lacour, relative à la régulation de certaines populations animales.

### COMMISSION DES LOIS, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. René-Georges Laurin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 100 (1987-1988), relatif au renouvellement des baux commerciaux.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur du projet de loi n° 102 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence relatif au développement et à la transmission des entreprises.